

PUCA-ADEME-ANAH

SOUTIEN A L'INNOVATION

REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Rapport final sur le projet :

Réseau Régional « Energie et Précarité »

Réf. 0704C0188 (ADEME)

Réf. P08.08/0000048 (PUCA)

Associations Ecopolenergie et Le Loubatas
Centre Norbert Elias (UMR 8562-CNRS-EHESS)

Janvier 2011

Claire Bally (Ecopolenergie)
Carole Birck (Le Loubatas)
Florence Bouillon (Centre Norbert Elias)
Johanna Lees (Centre Norbert Elias)
Sandrine Musso (Centre Norbert Elias)

Resp. scientifique : Suzanne de Cheveigné
(suzanne.de-cheveigne@univmed.fr)
Centre Norbert Elias (EHESS - CNRS - UMR8562)
2 rue de la Charité
13236 Marseille Cedex 02



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Outre le financement PREBAT (ADEME-PUCA), cette recherche bénéficie d'une bourse doctorale de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et d'un financement partiel de l'agence Nationale de la Recherche ans le cadre du programme "Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social", ANR-08-VULN-002, responsable scientifique Claire Lévy-Vroelant, Université Paris VIII.

Synthèse	3
1 Introduction	7
2 La précarité énergétique	13
A. La précarité énergétique en France	13
1. Histoire d'une catégorie de l'action publique	
<i>a. Du droit à l'eau et à l'électricité à la formulation du problème de la précarité énergétique</i>	
<i>b. Émergence de l'expression « précarité énergétique »</i>	
<i>c. De la construction d'une catégorie à la définition de publics cibles</i>	
2. La précarité énergétique : une logique d'euphémisation ?	
B. La catégorie « Fuel Poverty » au Royaume Uni	23
3 Mise en place d'un réseau d'acteurs de la précarité énergétique en Région PACA	28
A. L'origine du Réseau	28
B. Le fonctionnement du Réseau et ses outils	30
1. Une méthodologie d'animation évolutive	
2. Les outils d'échange électroniques	
3. Cohérence écologique	
C. Résultats des activités du RREP	35
1. Définir la précarité énergétique en PACA	
2. L'amélioration du bâti	
<i>a. L'autoréhabilitation accompagnée</i>	
<i>b. les fonds sociaux d'aide aux travaux</i>	
3. Sobriété et efficacité énergétique	
4. Amélioration de la performance énergétique dans l'habitat social collectif	
<i>a. L'OPH 05 (Patrick Lartigue)</i>	
<i>b. La Logirem (Jean-Michel Brethes)</i>	
5. Financer pour agir	
6. Apport de la recherche en sciences sociales	
D. Qui participe au RREP ? Une approche quantitative	43
1. Un nombre de participants relativement stable	
2. Des modalités d'implication variées	
3. Une nette dominance des membres originaires des Bouches-du-Rhône	
4. Action sociale, logement et énergie : trois champs d'activités au cœur du RREP	
5. Des associations particulièrement actives	
6. Des « administratifs » et des acteurs de première ligne mobilisés	
E. Perspectives pour le réseau	52
1. Des pistes d'actions à retenir	
2. Des idées aux actes	

4	Intervenir sur la précarité énergétique » : une enquête sur les « acteurs de première ligne »	55
	A. Dispositifs de recueil de données, méthodologie, terrains	55
	1. Les scènes répétées	
	a. <i>La permanence d'ESF Services dans la copropriété privée dégradée des Rosiers</i>	
	b. <i>Les visites à domicile avec Médiance 13</i>	
	c. <i>Les visites à domicile dans les squats avec l'association AMPIL</i>	
	2. Les scènes ponctuelles	
	B. Les Travailleurs sociaux face à la précarité énergétique	59
	1. Un contexte paradoxal, marqué par l'incertitude	
	2. Comment les travailleurs sociaux se saisissent-ils de la « lutte contre la précarité énergétique » ?	
	a. <i>Usages et enjeux de la notion de précarité énergétique</i>	
	b. <i>Les impayés et factures d'énergie</i>	
	c. <i>La question des « comportements »</i>	
	d. <i>L'élaboration d'un diagnostic : normes techniques et normes sociales</i>	
	3. La vulnérabilité des travailleurs sociaux	
5	Les personnes touchées par la précarité énergétique	71
	A. Choix des terrains	71
	1. Des populations souvent invisibles, toujours vulnérables	
	2. les types d'habitat de la précarité énergétique décrits par les acteurs de première ligne	
	3. Le difficile accès au terrain: investiguer en "terrains sensibles"	
	B. L'ethnographie des familles	77
	1. Les figures de la précarité énergétique	
	a. <i>Vivre sans électricité</i>	
	b. <i>Vivre sans chauffage</i>	
	c. <i>Vivre sans eau chaude</i>	
	d. <i>Vivre sans vitres</i>	
	e. <i>Vivre avec très peu de prises</i>	
	f. <i>Quand l'électricité « saute »</i>	
	g. <i>Vivre sans ascenseur</i>	
	2. Gestion financière des situations	
	a. <i>Un taux d'effort élevé pour le logement</i>	
	b. <i>Opérer des choix</i>	
	c. <i>Les pratiques de privation</i>	
6	Retour sur la collaboration chercheurs/associations	90
7	Conclusions	93
	Références bibliographiques	99

Annexes :

Liste des entretiens réalisés

Traitement du questionnaire d'évaluation du RREP

Compte-rendus des journées et newsletters du RREP

Synthèse

La « précarité énergétique » – notion que ce rapport a notamment pour objet de cerner avec précision mais dont on peut rapidement dire qu'elle se situe à la confluence de problèmes de pauvreté, de logement de mauvaise qualité et de prix élevés de l'énergie – apparaît depuis peu dans l'action publique. Si de nombreux acteurs (travailleurs sociaux, membres d'associations de terrain ou encore employés de fournisseurs d'énergie) sont de longue date confrontés à des situations relevant de la précarité énergétique, et si un consensus sur la « nécessité d'agir » paraissait d'emblée exister, nous sommes parties du constat de ce que peu de travaux portaient sur la précarité énergétique en France, et de ce qu'aucune structure ne permettait, à l'échelle locale, de fédérer les acteurs confrontés à cette problématique. En 2007, lorsque nous avons commencé à travailler sur ce thème, il n'existait aucune définition de la précarité énergétique dans les textes institutionnels français - ni dans les textes législatifs, ni dans les dispositifs de l'action publique. Cette année fut de fait celle de son émergence dans l'arène publique. Le terme est apparu dans la littérature scientifique, particulièrement dans les travaux d'Isolde Devalière, qui l'a défini comme « l'imbrication d'une situation sociale et économique fragile, d'un logement insalubre (ou de mauvaise qualité thermique) et d'un accès à l'énergie problématique, dans un contexte de crise du logement » (Devalière, 2007). Il a également été employé dans le rapport préparatoire au Grenelle de l'environnement « Amélioration énergétique du parc de logements existants ». La précarité énergétique peut dès lors être qualifiée d'« objet mouvant », dans la mesure où la période couverte par nos recherches de terrain s'est caractérisée par une évolution majeure en termes de montée en légitimité de cette catégorie d'action publique (Rapport Pelletier en janvier 2010, annonce de 500 000 € dédiés à la question dans le cadre du grand emprunt, inscription dans les lois Grenelle 1 et 2).

La recherche-action dont les résultats sont présentés ici est issue de la rencontre d'associations actives dans la lutte sur le terrain contre la précarité énergétique depuis de nombreuses années déjà, et de chercheurs spécialistes du logement précaire et de questions environnementales. Elle s'est donné comme double objectif d'animer un réseau de personnes impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) d'une part, et de mieux comprendre les dynamiques sociales et les enjeux sociétaux relatifs aux processus d'institutionnalisation de cette nouvelle catégorie d'action publique d'autre part.

La présentation des résultats de cette recherche action comprend 6 chapitres, qui recourent les trois grands axes des travaux que nous avons conduits.

Dans un premier temps, nous avons interrogé l'origine de la notion de précarité énergétique, de son apparition sur la scène publique et politique à la pluralité de ses usages actuels. Une mise en parallèle avec l'histoire de la « fuel poverty » britannique nous a permis de mettre en évidence certaines spécificités du cas français : le caractère récent de la mise sur agenda donc, mais aussi l'absence – ou la faiblesse – du champ sanitaire parmi les acteurs et les modalités d'appréhension du phénomène dans l'hexagone. Ce détour par un autre contexte national avait pour objet d'appréhender le phénomène à la manière « d'une invention et non pas d'une simple prise de conscience d'une nouvelle réalité », pour paraphraser Jérôme Gautié lorsqu'il évoque l'apparition de la thématique du « chômage » (2002 : 61). Si au Royaume Uni, la « fuel poverty » fait écho à des problématiques de santé publique, en France, la précarité énergétique vient attester de la légitimité des enjeux environnementaux dans un contexte où les questions de précarité, pauvreté et mal logement gagnent en visibilité. Les publics considérés comme « vulnérables » varieront en fonction de ces approches différenciées.

Le deuxième chapitre de ce rapport concerne l'outil co-construit par les acteurs associatifs et les chercheurs : le Réseau Régional Energie et Précarité (RREP). Nous exposons d'abord les actions du réseau, qui visent à « décroïsonner » des mondes sociaux et professionnels concernés par la précarité énergétique, les outils de travail et de mobilisation usités, enfin les résultats obtenus en termes de mutualisation des connaissances et de coordination de projets. Nous faisons ensuite état de l'évaluation quantitative des activités du RREP et analysons la composition du réseau en termes de type de structure et de champ d'intervention mobilisés, ou non. De sorte que les acquis et points forts, mais aussi les limites de l'action sont explicités : comment construit-on un réseau ? Quels sont les professionnels aujourd'hui investis sur ces questions et de quels secteurs viennent-ils ? Quelle est la pertinence de l'échelle régionale et quels sont les problèmes qu'elle soulève ? Comment prolonger les travaux du RREP ?

Le troisième grand axe du rapport concerne les « acteurs de première ligne » confrontés à la question de la précarité énergétique, et les « publics » touchés par cette dernière. Un chapitre est ainsi dédié à la restitution des enquêtes que nous avons menées auprès d'« acteurs de première ligne » (travailleurs sociaux, médecins, etc.), c'est-à-dire de professionnels qui, au delà de la diversité de leurs statuts, formation initiale, structures d'appartenance, travaillent à l'interface et dans une grande proximité avec les « publics » de la précarité énergétique. Comment le travail social se saisit-il d'une thématique à forte dimension technique et environnementale ? Quelles sont les pratiques de ces professionnels ? Quelles sont les

tensions et difficultés actuellement à l'œuvre dans le champ du travail social ?

Ce tour d'horizon de la manière dont le travail social se saisit de la question de la précarité énergétique permet d'aborder, en la contextualisant, une autre dimension incontournable relativement aux enjeux de l'intervention : les personnes auxquelles cette dernière est destinée. Une partie substantielle de nos enquêtes de terrain a porté sur l'ethnographie des familles en situation de précarité énergétique. Des terrains, tous d'accès difficile, ont été engagés en copropriété dégradée, dans le centre-ville dégradé de Marseille et dans une usine désaffectée « squattée ». Se dessinent alors des conditions de vie d'un grand inconfort, mais au sein desquelles naissent et se donnent à voir une multiplicité de tactiques de survie. Que signifie pour les familles rencontrées être confronté à la « précarité énergétique » ? Quels liens avec les notions de confort et d'inconfort peut-on effectuer dans une perspective anthropologique, c'est-à-dire qui tienne compte des normes énoncées par les personnes concernées et de leurs conditions concrètes d'existence ?

Enfin, puisque ce projet de recherche-action portait aussi comme enjeu la collaboration entre acteurs associatifs et chercheurs, une analyse rétrospective transversale à l'ensemble du rapport, fait l'objet du dernier chapitre.

En conclusion, nous constatons que, d'une part, un réseau d'acteurs de première ligne autour de la précarité énergétique a été mis en place en région PACA permettant des échanges et amorçant des collaborations appréciées par ses membres. De l'autre, un travail de recherche approfondi a permis de mieux connaître le travail des professionnels qui interviennent autour du problème et surtout de mieux comprendre la manière dont il est vécu par les personnes concernées, grâce à un travail ethnographique auprès des familles qui se poursuit actuellement. Les perspectives ouvertes par ces travaux divers sont évoquées.

Au terme de ce parcours, nous pensons avoir montré combien la lutte contre la précarité énergétique fait figure d'*avant-garde* relativement à l'émergence de politiques « sociales-écologiques » (Eloi, 2009) en France, c'est-à-dire tenant compte à la fois des enjeux environnementaux et des processus sociaux qui entraînent une exposition sélective aux conséquences des changements et des risques environnementaux. En ce sens, elle est un laboratoire privilégié des mutations politiques et sociales en cours et mérite à ce titre de susciter de nouvelles recherches, mais aussi le maintien du travail de structuration du domaine qui a été le nôtre.

1 Introduction

La « précarité énergétique » – notion qu'il s'agira de cerner avec précision mais qui se situe à la confluence de problèmes de pauvreté, de logement de mauvaise qualité et de prix élevés de l'énergie – émerge depuis peu dans l'action publique. Pourtant, de nombreux acteurs s'y confrontent de longue date : travailleurs sociaux, membres d'associations de terrain ou encore employés de fournisseurs d'énergie. La recherche-action dont les résultats sont présentés ici est issue de la rencontre d'associations, déjà actives dans la lutte sur le terrain contre la précarité énergétique depuis de nombreuses années, et de chercheurs spécialistes du logement précaire et de questions environnementales.¹ Nous avons un double objectif : animer un réseau de personnes impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) et mieux comprendre les dynamiques sociales mises en jeu par ce problème.

Ecopolenergie et Le Loubatas, deux associations Loi 1901, sont actifs sur le terrain de la précarité énergétique depuis 2002 (en collaboration alors avec une troisième association de la région, le Geres²) et l'importance de structurer une véritable dynamique de réseau pour favoriser une prise en charge collective de la précarité énergétique leur apparaissait clairement. Plus de 400 professionnels avaient été touchés au cours d'un premier projet qu'elles avaient mené sur la précarité énergétique (voir chapitre 3) et près de 950 personnes sensibilisées (adultes et enfants). Véritables relais de terrain, ces professionnels ont une connaissance fine du territoire et des ménages en difficultés. S'appuyer sur ces acteurs et leur expérience pour mieux connaître les ménages touchés par la précarité énergétique et élaborer des réponses adaptées semblait dès lors pertinent. Il fallait cependant structurer cette dynamique initiale, mais aussi d'en optimiser le fonctionnement et de la généraliser à la région PACA.

Afin d'instaurer une certaine distance à la pratique mais aussi de mieux comprendre le phénomène de la précarité énergétique, Ecopolénergie et Le Loubatas ont proposé une collaboration à une équipe de chercheurs, membres d'un laboratoire interdisciplinaire, le

¹ Il est à noter que notre rencontre initiale est le fruit du programme Ecocitoyenneté commun à l'ADEME et au Conseil Régional PACA, Claire Bally et Suzanne de Cheveigné étant toutes deux membres de son comité scientifique.

² Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarité, <http://www.geres.eu/>.

Centre Norbert Elias (intitulé alors le SHADYC - Sociologie, Histoire, Anthropologie des Dynamiques Culturelles) à Marseille. Ces chercheurs avaient auparavant mené des travaux sur l'habitat précaire (F. Bouillon) et sur les discours sociaux sur l'environnement (S. de Cheveigné). S'y sont jointes une spécialiste de santé et précarité (S. Musso) et une doctorante travaillant également sur l'habitat précaire (J. Lees).

La période était relativement favorable au niveau national et international. Un certain nombre d'initiatives en faveur de la lutte contre la précarité sont apparues peu avant ou pendant notre projet, impulsant une dynamique globale. Le phénomène de la précarité énergétique commençait à être reconnu par les pouvoirs publics et de plus en plus d'acteurs se mobilisaient. En 2007, l'ADEME³, le PUCA⁴ et l'ANAH⁵ s'étaient associés dans le cadre d'un appel à proposition de soutien à l'innovation PREBAT (Comité bâtiments existants) intitulé "Réduction de la précarité énergétique" - c'est dans ce cadre que notre projet a été financé à partir de mai 2008.

Le réseau RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique) dont l'objectif était de fédérer les acteurs des domaines du logement, de l'énergie et de l'action sociale pour apporter des solutions durables de lutte contre la précarité énergétique, avait également commencé à se structurer au début de 2007 et avait été formellement lancé en septembre 2007. Il regroupe aujourd'hui plus de 120 structures. Financé par l'ADEME et la Fondation Abbé Pierre, il est animé par le CLER (Comité de Liaison sur les Energies Renouvelables) et BCE (Bâtiment - Climat - Énergie), auxquels se sont joints la FNHD (Fédération Nationale d'Habitat et Développement) et le Gefosat, une association locale. Ecolenergie et Le Loubatas sont membres du Rappel et le RREP a une rubrique dédiée sur son site internet (www.precarite-energie.org).

Au niveau européen, des projets émergent dans le même temps :

- le projet EPEE (European Fuel Poverty and Energy Efficiency, financé dans le cadre du programme Intelligent Energy in Europe, DG Transport, 2006 - 2009) qui a comparé les caractéristiques des phénomènes de précarité énergétique dans plusieurs pays : Royaume-Uni, Italie, Belgique, Espagne et France.⁶

³ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

⁴ Plan Urbanisme Construction et Architecture

⁵ Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

⁶ Les partenaires français sont Alphééis, l'ADEME et le Groupement CLER : CLER, Gefosat et EDIF.

- le Projet FINSH (Financial and Support Instruments for Fuel Poverty in Social Housing, financé dans le cadre du même programme, 2007 - 2010) qui visait la création d'outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique.⁷

En revanche, les travaux de recherche sur la précarité énergétique étaient relativement peu nombreux en France au départ de notre recherche (Devalière, 2004), malgré des dispositifs de lutte contre les impayés d'énergie vieux de vingt ans et bien que, au-delà de la question des impayés, toutes les parties prenantes aient reconnu la nécessité d'agir de façon préventive sur le phénomène. Un certain nombre de statistiques permettaient cependant de cerner quantitativement le phénomène de précarité énergétique en France et en Europe. Des chercheurs irlandais, John Healy et Peter Clinch avaient mené une analyse fine des données Eurostat (jusqu'en 1997) pour mieux cerner le phénomène (Healy et Clinch, 2002 ; Healy, 2003) - la France y apparaissant comme le pays ayant la situation la plus grave dans la moitié nord de l'Europe.⁸

La Région PACA, où se déroule notre activité, présente de grandes disparités en termes de populations, de logement et de variations climatiques. (On trouvera un certain nombre d'indicateurs chiffrés à la fin de cette introduction.) Dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes Maritimes, on observe une forte pression démographique avec, particulièrement dans les Bouches-du-Rhône, un nombre important de ménages précaires bénéficiant des minima sociaux, et une proportion élevée de locataires vivant en logements collectifs d'habitat social. Dans les Alpes de Haute Provence comme dans les Hautes Alpes, la pression démographique est beaucoup moins forte, l'habitat y est diffus avec davantage de propriétaires occupants, la rigueur climatique imposant d'importants besoins de chauffage.

Les situations des personnes en situation de précarité énergétique sont tout aussi diverses. Pour leur venir en aide, de nombreuses institutions sont susceptibles d'intervenir à différents niveaux, dont le Conseil Général, les Caisses d'allocations familiales, des bailleurs sociaux, des associations, des fournisseurs d'énergie (EDF, GDF-Suez et maintenant de nouveaux fournisseurs). Ces acteurs, notamment ceux de l'action sociale et du logement, avaient rarement l'occasion de se rencontrer dans leur pratique quotidienne. De nombreuses actions étant mises en place mais sans coordination, créant un réel risque de manque de visibilité et de cohérence. Il nous paraissait crucial pour mener une politique de réduction de la précarité

⁷ Les partenaires français sont le Geres et SCIC Habitats Solidaires.

⁸ Le projet européen EPEE a prolongé ces analyses?

énergétique de mieux identifier les différents acteurs, de mieux coordonner leurs actions et de mieux comprendre les besoins des ménages, afin de proposer des solutions réellement adaptées. C'est dans ce contexte que nous avons engagé cette recherche action.

Ce rapport décrira donc la mise en place du réseau RREP, ses travaux et ses apports, mais aussi les obstacles qu'il a pu rencontrer. Il exposera aussi les résultats de la recherche menée auprès de professionnels concernés par la précarité énergétique et de familles la subissant, recherche qui se poursuit encore aujourd'hui. Dans un premier chapitre, nous nous interrogeons sur la notion même de «précarité énergétique», sur son histoire et sur les spécificités de son approche en France. Nous décrivons ensuite la mise en place et le fonctionnement du Réseau RREP. L'analyse de la situation des acteurs dits de première ligne puis de celle des familles en situation de précarité énergétique fait l'objet des deux chapitres suivants. Nous terminons par un bilan de la collaboration entre associations et chercheurs, avant de dresser des conclusions générales.

Le projet a été cofinancée par l'Agence Nationale pour la Recherche dans le cadre du programme Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social (2008). Ce projet, dont la responsable est Claire Lévy-Vroelant, professeur à l'Université Paris VIII, s'intitule VITALIS (Vulnérabilités en contexte : expérimentations dans le champ des actions sanitaires et sociales et reconfiguration des politiques de prévention et de protection).⁹ Nous avons d'autre part bénéficié de l'attribution par la Région PACA d'une bourse doctorale à Johanna Lees.

⁹ ANR-08-VULN-002

Chiffres clés en France

Recours aux aides sociales

- Nombre de recours au FSL¹⁰ pour impayés d'énergie : 280 000 ménages ont bénéficié d'aides pour l'énergie en 2005 et 300 000 en 2006¹¹
- Nombre d'usagers ayant droit aux tarifs sociaux de l'énergie :
 - Tarif électrique de Première Nécessité (TPN) : 2 millions d'ayants droits pour 900 000 usagers (sources EDF)
 - Tarif Social Solidarité gaz (TSS) : 900 000 ayants droits pour 325 000 bénéficiaires effectifs (sources GDF)

Confort

- Nombre de ménages ayant déclaré avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures au cours des 12 derniers mois¹² : 692 300 ménages en 2002 (2,8% des ménages français), 1 191 000 en 2006 (4,5% des ménages français)

Chiffres clés en région PACA

- 300 000 ménages sont considérés comme pauvres (soit 14% des ménages résidant en PACA).
- 450 000 ménages sont considérés comme modestes (soit 22%).
- La pauvreté concerne essentiellement des ménages de moins de 50 ans, des familles nombreuses et monoparentales¹³.
- Une pauvreté plus fréquente dans la région que dans la France Métropolitaine (où l'on relève 11% de ménages pauvres et 20% de ménages modestes), concernant davantage de familles monoparentales.
- 345 000 personnes sont "mal-logées". La part des ménages vivant dans des logements surpeuplés (12%) est supérieure en PACA à la moyenne nationale (9%).
- 105 000 propriétaires sont très démunis. Le phénomène est une spécificité régionale.
- 22% des ménages locataires en PACA sont en difficulté de paiement des loyers contre 17% en France métropolitaine.
- Le loyer moyen dans le secteur privé est de 517 euros, soit 10% de plus que la moyenne des autres régions.
- Les loyers en secteur libre sont supérieurs de 60% à ceux du secteur réglementé.
- Loyer moyen dans le secteur privé : 480 euros dans l'agglomération avignonnaise, 537 sur le littoral azuréen.
- L'écart de loyers privé/social est de 48% au niveau national et de 70% dans la région urbaine Marseille Aix en Provence.
- La région PACA compte 10% de logements sociaux contre 14% pour l'ensemble des régions françaises.
- 110 000 ménages en 2008 ont déposé ou renouvelé une demande de logement HLM, dont 35 000 ménages modestes.

¹⁰ Le fond de solidarité logement (FSL) est un fonds géré par les Conseils Généraux, qui délivre des aides ayant trait à l'accès et au maintien dans le logement, mais aussi des aides concernant les dettes d'énergie.

¹¹ Source : observatoire de la PE d'après la DGHUC (p 19).

¹² Enquête nationale logement INSEE de 2002 et 2006.

¹³ Un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie se situe en dessous du seuil de pauvreté (2008 : 845 euros pour un adulte seul). Ménage modeste : supérieur au seuil de pauvreté mais inférieur au 3ème décile des niveaux de vie, soit entre 845 et 1089 euros/mois.

- 42% des demandes de logement HLM sont satisfaites au bout d'un an et plus, contre 26% en France métropolitaine
- Seulement 24% des ménages pauvres vivent dans le secteur locatif social. 37% des ménages pauvres sont propriétaires, 33% des ménages pauvres sont locataires dans le secteur privé.
- Parmi les ménages de PACA qui ont déménagé au cours des 4 dernières années, 1 ménage pauvre ou modeste sur 5 y a été contraint (logement provisoire, congédié, logement détruit).

Un taux d'effort¹⁴ élevé pour le logement

- 755 000 personnes sont bénéficiaires des aides au logement, soit plus d'un tiers de la population régionale.
- Entre 2003 et 2006, le taux d'effort moyen après versement des aides est passé de 26,7% à 29% en PACA.
- Le taux d'effort net des ménages les plus pauvres est de 41,3%.

Qualité des logements et précarité énergétique

- 65% des logements en PACA datent d'avant 1974, 85% à Marseille. Caractéristiques : faible isolation thermique, bâti dégradé, des installations électriques souvent vétustes.
- 12 000 logements ne disposent pas du confort sanitaire de base (douche, baignoire, WC intérieurs).
- 175 000 logements ont un confort "acceptable" (équipement sanitaire de base, mais sans chauffage, ou par des appareils indépendants).

Des ménages plus particulièrement concernés :

- Plus de 4 ménages pauvres sur 10 se plaignent de la qualité de l'air, du bruit ou de l'insécurité
- 11% des ménages pauvres n'ont pas de chauffage central
- 21% ont eu à subir des infiltrations d'eau dans les 12 derniers mois
- 29% estiment que leur chauffage est de mauvaise qualité (21% pour les autres ménages)
- Plus de 4 ménages pauvres sur 10 ont subi au moins une panne d'ascenseur de 24 heures au cours des 12 derniers mois
- Les infiltrations d'eau sont plus fréquentes en région PACA que sur le territoire national (mauvaise qualité des toitures)
- Montant moyen des sommes versées pour l'achat de fournitures d'énergie par ménage aidé dans le cadre du FSL : 155 à 254 euros pour la région PACA

¹⁴ Selon l'INSEE, le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le taux d'effort est dit "net" si l'aide au logement par le ménage est défalquée de la dépense de logement et "brut" dans le cas contraire. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir "solvabilisateur" des aides.

2 La précarité énergétique

Dans cette section, nous allons esquisser l'histoire de l'émergence de la notion de « précarité énergétique » en France mais aussi celle de la « fuel poverty » en Grande Bretagne, qui a suivi une trajectoire plus précoce et assez différente. Ce détour par un autre contexte national met en perspective notre objet et nous permet ainsi d'interroger une catégorie institutionnelle en évolution.

A. La précarité énergétique en France

1. Histoire d'une catégorie de l'action publique

En 2007, lorsque nous avons commencé à travailler sur ce thème, il n'existait encore aucune définition de la précarité énergétique dans les textes institutionnels français, ni dans les textes législatifs, ni dans les dispositifs de l'action publique. Cette année fut de fait celle de son émergence dans l'arène publique. Le terme est apparu dans la littérature scientifique, particulièrement dans les travaux d'Isolde Devalière qui l'a défini comme « *l'imbrication d'une situation sociale et économique fragile, d'un logement insalubre (ou de mauvaise qualité thermique) et d'un accès à l'énergie problématique, dans un contexte de crise du logement* » (Devalière, 2007) et il a été employé dans le rapport préparatoire au Grenelle de l'environnement « Amélioration énergétique du parc de logements existants ». Cependant, si 2007 a marqué l'émergence de la « précarité énergétique », celle-ci a bien évidemment une histoire, dont nous allons tracer quelques étapes principales.

a. Du droit à l'eau et à l'électricité à la formulation du problème de la précarité énergétique

La notion de précarité énergétique a émergé de conflits sociaux plus anciens qui avaient pour objet l'accès de tous à la satisfaction de besoins primaires tels que l'eau ou l'électricité. Dès le début des années 1980, le droit pour les plus démunis de bénéficier d'une aide de la collectivité en cas de difficulté de paiements des factures d'eau et d'électricité est apparu. En 1985, le Fonds Pauvreté-précarité a été créé ; par la suite, il laissera place au Fonds Solidarité Logement (FSL). Le principe du droit de tous de bénéficier d'une aide de la collectivité pour le logement fut proclamé par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi Besson, visant à la mise en œuvre du droit au logement : « *Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les*

conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques »¹⁵. La même loi a transformé le Fond Pauvreté-précarité en FSL. Elle sera complétée par la loi de 1992 sur le RMI qui y ajoute le droit de tous à une aide pour accéder à l'eau et à l'électricité. Ce n'est qu'avec la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998, dite loi Aubry, que le maintien de la fourniture d'eau et d'électricité devient une obligation législative assortie de modalités d'intervention. Petit à petit, l'électricité a donc été reconnue par le législateur comme un bien de première nécessité.

Cette reconnaissance doit beaucoup aux actions des salariés des entreprises publiques de l'électricité et du gaz. En effet, la crise économique et sociale qui sévissait en France à partir des années 1990 avait eu pour conséquence d'augmenter le nombre de coupures pour cause d'impayés. Les salariés d'EDF et de GDF avait alors pris la mesure des conséquences sociales des coupures pour les personnes qui en étaient victimes. Certains salariés vécurent très mal l'acte de couper l'électricité, alors même que le droit à l'accès minimum à l'électricité n'existait pas encore (Bérout, 2005). Syndicats et salariés se saisirent alors du problème des coupures, vues comme un acte inacceptable qui isolait les personnes visées. Cette préoccupation s'inscrivait dans un contexte où la question sociale en France était brûlante : le projet de réforme de la sécurité sociale dit plan Juppé était au centre de l'actualité, déclenchant des grèves massives en 1995. Le mouvement social était d'ampleur et soulevait la question de la protection d'un service public accessible à tous.

L'accès à l'énergie est devenu un enjeu encore plus grand à l'occasion de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. En 1999, les organisations syndicales d'EDF et de GDF « réuni[ssent] au niveau national des associations caritatives et de privés d'emploi, des élus et des représentants des directions d'EDF et GDF pour débattre de la mise en œuvre du droit à l'énergie » (Frachon, Vakaloulis :16). La mise en concurrence des distributeurs d'électricité et l'ouverture, le 1er juillet 2004, du marché à hauteur de 70 % ont été l'occasion pour syndicalistes et salariés de militer pour un droit à l'électricité pour tous. Une nouvelle forme d'action sociale est apparue au sein d'EDF et GDF, où des agents se mobilisant pour l'application de ce droit refusent les coupures et rebranchent les familles démunies: c'est la naissance du mouvement des "Robins des bois" (Bérout, 2005).

¹⁵ Extrait de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, article premier. http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=28901DAB4223E80888E8A902C49F42C0.tpdjo09v_2&dateTexte=?cidTexte=JORFTEXT00000159413&categorieLien=cid

Le droit de tous à l'électricité est affirmé dans la loi 2000-108 du 10 février 2000 qui stipule dans son article premier que :

« le service public de l'électricité a pour objet de garantir l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national, dans le respect de l'intérêt général.(...) Il concourt à la cohésion sociale, en assurant le droit à l'électricité pour tous, à la lutte contre les exclusions, au développement équilibré du territoire, dans le respect de l'environnement, à la recherche et au progrès technologique, ainsi qu'à la défense et à la sécurité publique. Matérialisant le droit de tous à l'électricité, produit de première nécessité, le service public de l'électricité est géré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coûts, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique ».

Cette même loi institue le principe d'un tarif dit de "première nécessité" pour les plus démunis et en précise les modalités :

« Les tarifs aux usagers domestiques tiennent compte, pour les usagers dont les revenus du foyer sont, au regard de la composition familiale, inférieurs à un plafond, du caractère indispensable de l'électricité en instaurant pour une tranche de leur consommation une tarification spéciale " produit de première nécessité ". Cette tarification spéciale est applicable aux services liés à la fourniture. Pour la mise en place de cette disposition, chaque organisme d'assurance maladie constitue un fichier regroupant les ayants droit potentiels. Ces fichiers sont transmis aux distributeurs d'électricité ou, le cas échéant, à un organisme désigné à cet effet par les distributeurs, afin de leur permettre de notifier aux intéressés leurs droits à la tarification spéciale.¹⁶ ».

Le tarif première nécessité constitue ainsi le premier dispositif d'action publique d'ampleur visant à lutter contre la précarité énergétique.

b. Émergence de l'expression « précarité énergétique »

L'expression « précarité énergétique » a émergé quelques années plus tard, à l'interface du social et de l'environnemental, résultant de préoccupations liées à des enjeux d'économies d'énergie. Le premier acteur institutionnel du domaine à s'intéresser à la question et à développer des actions fut l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), qui dès 2000 mit en place des formations à destination des travailleurs sociaux sur les économies d'énergie. En Région PACA, à l'initiative de l'ADEME et de la Région, un premier appel d'offre a invité en 2003 les associations environnementales à proposer des

¹⁶ Extrait de l'article 4 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

projets visant à changer les comportements énergétiques. L'ADEME a édité de nombreuses publications concernant explicitement la précarité énergétique à partir de 2007. La même année, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) reprit le terme en évoquant « *les personnes les plus modestes (propriétaires occupants notamment) logés dans les logements les plus voraces en énergie* »¹⁷.

Toujours en 2007, réellement l'année de l'émergence de la notion, le réseau RAPPEL (Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement), cofinancé par l'ADEME et la Fondation Abbé Pierre, est créé. Animé par le CLER (Comité de liaison des énergies renouvelables), il rassemble des acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale. Ses objectifs, au delà de la mise en relation de ces différents acteurs, sont de promouvoir la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques sociales. Au même moment, au niveau européen, est lancé le projet EPEE (European Fuel Poverty and Energy Efficiency), qui a bénéficié d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Énergie Intelligente pour l'Europe. Ce programme réunit cinq pays européens, Royaume-Uni, Italie, Belgique, Espagne et France, avec pour objectifs de « *faciliter l'application de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, en se concentrant sur les personnes à faibles revenus qui vivent souvent dans des logements inconfortables et ne peuvent les améliorer. Il tend donc à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments pour les personnes victimes de précarité énergétique. Le but est d'augmenter connaissances et compréhension du phénomène, de déterminer le nombre de foyers atteints et de concevoir des mécanismes opérationnels efficaces pour y remédier* »¹⁸. Au niveau national, les acteurs du programme EPEE et des réseaux RAPPEL et CLER sont sensiblement les mêmes.

Toujours en 2007, le Grenelle de l'environnement fut l'occasion d'un vaste débat sur les questions environnementales. Dans ce cadre, le président de l'Agence nationale de l'habitat, Philippe Pelletier prépara un rapport intitulé *Amélioration énergétique du parc de logements existants* qui comprend une brève section sur la précarité énergétique avec une estimation de son ampleur (2 millions de ménages concernés).

L'étape suivante a été législative avec la loi dite Grenelle 1 du 3 août 2009 qui précise, dès son article 2, que « *Le programme d'économies d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique* ». C'est la première fois que le terme de précarité énergétique est employé dans la loi française.

¹⁷ Extrait du communiqué de presse de l'ANAH du 6 décembre 2007.

¹⁸ Extrait de la newsletter n°1 du programme EPEE.

En 2009, la Secrétaire d'Etat au développement durable, Valérie Létard, mandate un groupe de travail, présidé de nouveau par Philippe Pelletier, en tant que Président du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle, et composé d'acteurs de l'environnement, du logement et de l'action sociale afin d'établir des propositions pour lutter contre la précarité énergétique. Ce groupe de travail remettra son rapport, dit « rapport Pelletier », au début de l'année 2010. Il développe une large évaluation chiffrée du problème, en précisant que parmi les 3,4 millions de ménages considérés en situation de précarité énergétique, 87% vivent dans le parc privé, 70% se situent dans le premier quartile de revenus INSEE, 62% sont propriétaires, 55% ont plus de 60 ans et 35% habitent les communes rurales.

Pour ses estimations, le rapport Pelletier retient la définition de la « fuel poverty » du Royaume Uni, soit un taux d'effort énergétique supérieur à 10% - c'est à dire qu'un ménage consacre plus de 10% de ses revenus aux factures énergétiques. Néanmoins le rapport prend soin de noter : « *cette base a le défaut de minorer l'approche en ne prenant pas en compte les pratiques de restriction ou de privation de chauffage, mais permet une approche statistique, notamment un croisement des informations sur les ménages (composition familiale, ressources, âge,...) et la nature de leur logement. Les données de l'équation <ressources des ménages/état des logements/prix des énergies> sont par nature évolutives et différenciées. Le seuil à 10% adopté par le groupe de travail ne revêt aucun caractère normatif et peut s'avérer inapproprié, sous l'évolution d'un seul des facteurs de l'équation* »¹⁹. Ces précautions quant à la définition des ménages en situation de précarité énergétique viennent rappeler les enjeux de détermination des publics cibles et, partant, la question des publics invisibles à laquelle sera particulièrement attentive notre équipe de recherche.

Le Ministre de l'écologie d'alors, Jean-Louis Borloo, et la Secrétaire d'Etat au développement durable présentent en février 2010, à la suite du rapport Pelletier, un « Pacte de solidarité écologique » qui vise tout particulièrement à mettre en œuvre le pilier social du développement durable, aux côtés du pilier écologique et du pilier économique. Le dossier de presse annonçant le pacte est sous-titré « *Pour que le Grenelle Environnement bénéficie pleinement aux territoires ruraux et aux plus modestes touchés par la précarité énergétique* ». Il définit la précarité énergétique comme la combinaison de trois facteurs, « *des ménages vulnérables par la faiblesse de leurs revenus, la mauvaise qualité thermique des logements occupés, le coût de l'énergie* » et la cite comme une de ses priorités. Par ailleurs, dans ce document, c'est la première fois que des références à la santé sont mobilisées. Le rapport souligne les liens entre précarité énergétique et maladies

¹⁹ Extrait du rapport Pelletier du 15 décembre 2009, p7

respiratoires et met en avant le fait que la précarité énergétique peut conduire à développer des comportements d'isolement social et de mal être. L'Etat s'engage à « *réhabiliter les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique notamment en milieu rural*²⁰ ». L'engagement de l'Etat est annoncé « massif » dans les zones rurales. Le Grenelle 2 de l'environnement modifiera la loi Besson de 1990 pour y incorporer pour la première fois dans un cadre législatif une définition de la précarité énergétique. Ainsi, la loi précise qu'« est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins ».

Ainsi, la question du public cible et du public concerné par la précarité énergétique devient primordiale : pour l'Etat qui va définir ses priorités d'action, pour les acteurs du champ qui luttent contre ce problème et entrent parfois en discordance avec les politiques nationales, enfin pour les chercheurs qui doivent réaliser un travail empirique et eux-mêmes définir qui sont les ménages susceptibles d'être en précarité énergétique.

c. De la construction d'une catégorie à la définition de publics cibles

Une manière de comprendre comment l'action publique construit des publics cibles est de recourir à l'analyse des dispositifs qui, en produisant des actions en direction de certains publics, les définissent. La définition du « public cible précarité énergétique » ne fait en effet pas l'objet d'un consensus. Les diverses appréhensions des enjeux de la « précarité énergétique » se structurent autour de l'établissement de priorités distinctes selon les acteurs : lutte contre les impayés de factures d'énergie, lutte contre le mal-logement, réponse sociale et actions de proximité face aux effets des inégalités d'accès à l'énergie. Il faut alors chercher à comprendre comment les dispositifs guident l'action et à destination de quel type de publics.

Un premier enjeu tient à la question de la détection par les pouvoirs publics des ménages. En effet, les ménages identifiés comme étant en situation de précarité énergétique par l'action publique sont les ménages bénéficiant d'une aide pour un impayé d'énergie et les personnes qui disposent de tarifs sociaux de l'énergie. Cette définition de publics en « précarité énergétique » exclut donc, par définition, les ménages qui ne bénéficient ni d'une aide des travailleurs sociaux ni du tarif première nécessité, que ce soit par méconnaissance des dispositifs ou par renoncement au confort thermique.

²⁰ Extrait du Dossier de presse du pacte Solidarité écologique p 4

Le droit à l'aide de la collectivité conditionne ainsi très largement les modes de lutte contre la précarité énergétique. En France, une part importante consiste, en termes de dispositifs, à effectuer un traitement des impayés d'énergie via le recours au FSL. L'accès au Fonds Solidarité nécessite la constitution d'un dossier par un travailleur social. Un ménage ne peut en bénéficier qu'une à deux fois par an, les dossiers faisant l'objet d'une décision en commission auprès du conseil général. Les travailleurs sociaux sont donc eux-mêmes soumis à un système de contrainte, l'aide ayant vocation à être ponctuelle et non structurelle. A ce titre, ils opèrent une présélection des dossiers et des familles pouvant y recourir, obligés de substituer leurs propres critères aux critères officiels. Jérôme Gautié a analysé une situation similaire, celle des agents locaux de l'emploi qui « *substituent, pour opérer leur travail de tri et d'orientation, à la catégorie purement administrative de « chômeur de longue durée » des catégories indigènes (« cas lourd », « débrouillards »)* » (Gautié, 2002 :71). De ce fait, les personnes considérées comme étant en situation de précarité énergétique par les acteurs opérationnels ou institutionnels sont le public qui, en lien avec les institutions sociales, les sollicite et négocie avec eux afin de pouvoir honorer leurs factures.

L'autre catégorie des publics considérés comme étant en situation de précarité énergétique comprend les personnes qui ont recours aux Tarifs sociaux de l'énergie. Institué par la loi 2000-108 du 10 février 2000 « *le bénéfice de la tarification de l'électricité comme produit de première nécessité, prévue à l'article 4 de la loi du 10 février 2000, est ouvert sur leur demande et pour leur résidence principale, aux personnes physiques titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité, dont les ressources annuelles du foyer, telles que définies aux articles [L. 861-1](#) et [R. 861-2 à R. 861-16](#) du code de la sécurité sociale, sont inférieures ou égales à un montant fixé à l'annexe au présent décret* »²¹. Un mécanisme similaire existe pour le gaz. Notons dès à présent que ces dispositifs ne sont mis en place que par le fournisseur historique d'électricité, EDF. Les nouveaux fournisseurs d'électricité issus de la concurrence ne sont pas obligés de proposer de tels tarifs. Pour les fournisseurs historiques, ces tarifs sont financés par un prélèvement sur les autres consommateurs et sont ainsi redistribués via les tarifs sociaux. La question du non recours à ces tarifs de première nécessité soulève un enjeu fort de détection des publics cibles. En effet, selon les sources d'EDF et de GDF, 900 000 ménages bénéficient en France du TPN (Tarif Première nécessité) et 325 000 du TSS (Tarif social), alors que 2 millions de ménages seraient éligibles pour le premier et 1 million pour le second²².

²¹ Extrait de l'article 1 du décret d'application n°2004-325 du 8 avril 2004 relatif à la tarification spéciale de l'électricité comme produit de première nécessité

²² Ces données sont issues du rapport Pelletier

Un article du site *Le Monde.fr* en date du 20 septembre 2010, reprenant une information du *Parisien - Aujourd'hui en France*, ajoute une nouvelle dimension au problème. Selon ces journaux « le fournisseur d'énergie (EDF) aurait privé les plus défavorisés du tarif social ». Ils relèvent que "sur les quelque 3 millions de titulaires de la CMUC [couverture médicale universelle complémentaire], seuls 20 % ont obtenu le tarif social de l'électricité" et que "le nombre de bénéficiaires est en chute libre, il est passé de 940 000, fin 2009, à 650 000 à la mi-2010". "Les ayants droit ont de moins en moins tendance à entreprendre les démarches", selon EDF, cité par le *Parisien*. Au-delà de la difficulté à entreprendre les démarches pour les ménages, afin de bénéficier d'un droit dont parfois ils ne connaissent pas l'existence, le fournisseur d'énergie EDF aurait privé 6000 foyers depuis 5 ans en excluant du TPN les usagers ayant souscrit un abonnement plus cher que l'abonnement simple ou heures creuses/heures pleines d'une puissance maximale de 9kVA. Cette interprétation restrictive des textes régissant le TPN avait été dénoncée par le médiateur de l'énergie et EDF s'est engagé à y renoncer. Il s'agit néanmoins d'un exemple de la manière dont des publics invisibles peuvent être "produits" par l'action institutionnelle.

Ainsi, des publics « invisibles », c'est-à-dire ni en situation d'impayés de factures, ni usagers des dispositifs d'aides (FSL) peuvent exister pour différentes raisons, dont :

- l'existence de pratiques de privation
- le non-recours aux droits
- la situation des personnes qui sont au-dessus des plafonds pour les aides
- la situation des personnes en situation irrégulière sur le territoire
- la situation des personnes sans statut d'occupation légale

Si les dispositifs ne permettent pas de définir l'ensemble des situations de précarité énergétique ces ménages "invisibles" qui connaissent des situations de précarité énergétique intéressent évidemment les chercheurs. C'est pourquoi, dans le cadre de ce travail, nous adoptons une définition large de la situation de précarité énergétique, comme étant celle où l'on constate des difficultés et/ou des incapacités pour un ménage à accéder aux énergies (et parfois aussi à l'eau ou au téléphone) d'une manière que les personnes concernées jugent satisfaisante et confortable, et susceptible d'induire un danger sanitaire ou sécuritaire. Cette définition fait intervenir la notion de confort, laquelle est certes relative, mais laisse une large place aux catégories sensibles et subjectives et, de fait, exclut tout référent normatif.

2. La précarité énergétique : une logique d'euphémisation

Au delà de l'historique de l'expression et de l'analyse de sa mise en œuvre dans les politiques publiques, il est intéressant de s'interroger sur la manière dont la notion de précarité énergétique interagit avec, voire remplace, d'autres catégories de l'action publique. L'analyse de la notion de logement décent est particulièrement éclairante. Il s'agit ici de montrer en quoi les catégories de logement non décent et de précarité énergétique peuvent, en termes de réalités empiriques, se recouper.

La notion de logement décent a été définie par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 (art 187). Est dit décent tout logement ne laissant apparaître aucun risque manifeste pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation. La loi intègre un certain nombre de critères, parmi lesquels :

- la qualité des réseaux et branchement d'électricité et de gaz et les équipements de chauffage et de production d'eau chaude qui doivent être conformes aux normes de sécurité et en bon état d'usage et de fonctionnement ;
- les dispositifs d'ouverture et d'aération qui doivent être suffisants tout comme les éclairages naturels ;
- une installation qui doit permettre un chauffage suffisant ainsi que l'évacuation des produits de combustion ;
- le fait que le réseau électrique permette un éclairage suffisant et le fonctionnement des appareils électroménagers indispensables.

L'accès à l'énergie est donc largement concerné.

De fait, les personnes en situation de précarité énergétique vivent bien souvent dans des logements insalubres. A Marseille, il s'agit fréquemment de copropriétés dégradées dans le centre ville, mais aussi de logements HLM qui parfois relèvent de l'indécence (quand ceux-ci ne disposent pas d'installation de chauffage, par exemple)²³. La précarité énergétique peut alors se manifester de différentes manières et peut excéder la notion d'inconfort thermique. Les ménages en situation de précarité énergétique font état de la dangerosité de leur logement, à cause de la qualité des branchements électriques par exemple, et témoignent d'accidents ou incendies. Ils peuvent vivre avec un éclairage restreint, en raison du manque de luminosité du logement ou par défaillance du réseau électrique, et peuvent être privés d'appareils

²³ C'est notamment le cas de la cité Picon-Busserine à Marseille, qui appartient à Habitat Marseille Provence et a été construite dans les années 60.

électroménagers indispensables comme le réfrigérateur. Par ailleurs, l'inconfort thermique se manifeste dans la plupart des cas par le froid et l'humidité, résultats d'une mauvaise qualité du bâti et aux conséquences sanitaires certaines. Ainsi, la précarité énergétique n'est souvent qu'une manifestation particulière d'un inconfort dans un contexte de logement dégradé et inconfortable. En ce sens, nous rejoignons la définition d'Isolde Devalière quand elle définit la précarité énergétique comme « *l'imbrication d'une situation sociale et économique fragile, d'un logement insalubre (ou de mauvaise qualité thermique) et d'un accès à l'énergie problématique, dans un contexte de crise du logement* » (Devalière, 2007).

Nous pouvons alors nous demander si l'apparition de l'expression « précarité énergétique » ne recouvre pas une dépolitisation de la crise du logement et une euphémisation d'un ensemble de problèmes liés à cette crise (mal-logement, insalubrité, indécence ou difficulté à accéder à la mobilité résidentielle). Nous pouvons également constater que cette catégorie, à l'interface du secteur du social, du logement et de l'environnement, rejoint une figure classique des politiques publiques en matière de logement : l'hygiénisme. En effet, le discours des fournisseurs d'énergie et notamment d'EDF vise la maîtrise de la demande d'énergie et la mise en place de dispositifs pour éduquer au comportement. Il s'agit dans le cadre de la finitude des ressources d'un côté, du développement de l'usage d'appareils techniques nécessitant des flux d'énergie croissants (écran plasma, baladeur, téléphone, ordinateur) de l'autre, de pointer la nécessité de gérer et contrôler des pratiques de consommation quotidienne et ordinaire. Un tel discours devient cependant paradoxal lorsqu'il s'adresse aux publics « vulnérables » concernés par la précarité énergétique.

Il est à souligner enfin que la précarité énergétique touche une catégorie de la population qui connaît à l'époque actuelle un processus généralisé de « vulnérabilisation » comme l'ont souligné Châtel et Soulet : « *L'individu vulnérable aujourd'hui renvoie à un statut vulnérabilisé par l'effritement des mécanismes de protection sociale. Inégalement supportés pour être des individus, les hommes en société se découvrent fragiles et vulnérables quand s'érodent les supports qui avaient été mis en place pour qu'ils puissent réaliser les promesses de l'autonomie. Privés de ces soutiens, ils sont doublement condamnés, d'une part, à agir sans attaches et soutiens stables, d'autre part, à n'avoir d'autre référence et horizon qu'eux-mêmes. Des situations et des expériences sociales de déni et de vulnérabilité confrontent nombre des membres de la société à l'impuissance à agir, à tout le moins à une difficulté à le faire* ». (Châtel et Soulet, 2003 : XIII).

B. La « Fuel Poverty » au Royaume Uni

Afin de mettre en perspective la situation française en matière de précarité énergétique, il est intéressant d'examiner le développement, outre-Manche, de la notion apparentée de « Fuel poverty ». Cette notion est née avec de la création, en 1975, de l'organisme à but non lucratif « The National Right to Fuel Campaign ». Celle-ci comprend des organisations non gouvernementales ainsi que des individus, des universitaires et des professionnels de l'habitat, du social et de la santé et a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique en assurant chaleur, confort thermique et une maison bien éclairée à tous, en fonction des revenus et de la localisation de l'habitation. Elle ambitionnait également de mettre le problème de la « fuel poverty » sur l'agenda politique.

Comme en France, le contexte plus général de la libéralisation des services de l'électricité et du gaz provoquera une intensification des préoccupations. Le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence en 1989 par « l'Electricity Act » dont l'objectif affiché était de permettre une baisse des prix par le jeu de la concurrence. Par ailleurs, les enjeux environnementaux ont conduit à introduire dans la législation l'obligation pour les collectivités locales de préparer un rapport concernant la recherche de solutions afin de diminuer les consommations d'énergie dans le secteur résidentiel. Cette baisse devait atteindre 30% sur 10 ans. Le « Home Energy Conservation Act » de 1995 ne contenait pas encore de mesures de lutte contre la « fuel poverty ». Il faudra attendre sa modification en 1999 par le « Warm Homes and Energy Conservation Act » pour que les bases d'une stratégie visant à l'éradiquer d'ici à 2015 soient érigées. Au chapitre 31, le « Warm homes and Energy Conservation Act » stipule que la loi est *“An Act to require the Secretary of State to publish and implement a strategy for reducing fuel poverty; to require the setting of targets for the implementation of that strategy; and for connected purposes”*. Il donne par ailleurs une définition des personnes en situation de précarité énergétique *« a person is to be regarded as living “in fuel poverty” if he is a member of a household living on a lower income in a home which cannot be kept warm at reasonable cost »*²⁴.

La stratégie britannique dans le domaine sanitaire a été définie dans la « UK Fuel Poverty Strategy » de 2001 qui a pour objectif d'instaurer, au niveau local, des politiques publiques visant à améliorer le bâti en vue de l'éradication de la précarité énergétique. Elle estime à quatre millions le nombre de ménages en situation de précarité énergétique. La UK Fuel Poverty Strategy considère qu'un ménage est en situation de précarité énergétique s'il dépense

²⁴ Extrait du « Warm homes and Energy Conservation Act » au chapitre 31

plus de 10% de ses revenus dans ses factures d'énergie : « *The most widely accepted definition of a fuel poor household is one which needs to spend more than 10% of its income on all fuel use and to heat its home to an adequate standard of warmth. This is generally defined as 21°C in the living room and 18°C in the other occupied rooms - the temperatures recommended by the World Health Organisation²⁵* ». Le document précise d'emblée que la définition porte sur ce qu'il serait nécessaire de dépenser, et non sur ce que dépensent réellement les ménages, afin de tenir compte du fait que les personnes pauvres doivent souvent arbitrer entre plusieurs dépenses vitales, et que cet arbitrage peut se réaliser au détriment du chauffage. La notion de privation vient souligner l'enjeu de détection des publics invisibles.

Selon la UK Fuel Poverty Strategy, les causes de la précarité énergétique relèvent d'une combinaison de plusieurs facteurs dont la mauvaise qualité thermique du bâti, de faibles revenus et le coût de l'énergie. De plus, elle prend en compte la présence prolongée de certaines personnes dans le logement, du fait du chômage, de la maladie ou de l'inactivité pour les personnes retraitées. : « *the main cause of fuel poverty in the UK is a combination of poor energy efficiency in homes and low incomes. Other factors include the size of some properties in relation to the number of people living in them, and the cost of fuel. Fuel poverty damages people's quality of life and imposes wider costs on the community²⁶* »

Il importe de souligner qu'au Royaume Uni, les liens entre « fuel poverty » et santé sont à l'origine de la mise sur l'agenda politique de la question. L'enquête « Independent Inquiry into Inequalities in Health » révèle en effet en 1998 que de mauvaises conditions de logement ont des conséquences sur l'état de santé des personnes. On observe que les habitations froides et humides, chauffées de manière inadéquate, augmentent le taux de mortalité et de morbidité chez les ménages vulnérables et qu'elles favorisent le développement des maladies cardiovasculaires et respiratoires (Ezraty et ali, 2009). De nombreux travaux de recherche en épidémiologie se développeront à cette époque pour étudier les conséquences sanitaires de la précarité énergétique (Healy, Clinch, 2002, Lidell, 2007). En 1998, le ministère « Environment, Transport and Region » (ETR) demande que le « Housing Fitness Standard » soit remplacé afin de créer un nouvel indicateur permettant de mesurer les risques de santé liés aux conditions de logement. Est alors mis en place en 2005 le « Housing Health and Safety Rating System », qui vise à évaluer les conditions acceptables d'habitation d'un logement au regard de critères de santé et de sécurité. Cet indicateur établit une typologie des risques divisée en

²⁵ Ibid p8

²⁶ Ibid, p 3

quatre sous catégories : les problèmes physiologiques (humidité et moisissures, excès de froid et de chaud, biocides, monoxyde de carbone, plomb, carburant imbrûlé), la protection contre les infections (hygiène alimentaire, hygiène personnelle, approvisionnement en eau à usage domestique), la protection contre les accidents (chute dans les espaces sanitaires, chute dans les étages ou escaliers, les risques électriques, les incendies, les explosions), enfin les problèmes psychologiques (parmi lesquels le surpeuplement, la protection face aux dangers extérieurs, la lumière et le bruit).

Dans le champ universitaire, semblent révéler des liens forts entre les travaux de recherche, notamment ceux des épidémiologistes (Rudge, 2005), et l'action publique. En témoigne notamment le cas du LARES, « Large analysis and review of European housing and health status », enquête commanditée par l'OMS à la suite de laquelle une équipe de chercheurs britanniques a pu solliciter un financement du gouvernement anglais pour une enquête de grande ampleur au Royaume Uni portant sur les coûts du mal logement en terme de santé²⁷ (Nicol et alii, 2010).

La « UK Fuel Poverty Strategy » de 2001 affirme que les ménages précaires « *may face difficult decisions between keeping warm and other basic necessities. They suffer an increased chance of ill health, and find it more difficult to recover if they do fall ill. Fuel poverty imposes higher health costs and is a factor in the thousands of excess winter deaths each year, particularly amongst pensioners. It also contributes to social exclusion and affects children's education* »²⁸. La stratégie définit des publics cibles qui sont toutes les personnes particulièrement soumises à des risques pour leur santé, les personnes âgées, les ménages avec enfants, les personnes souffrant d'un handicap ou celles souffrant d'une maladie chronique : « *The most direct effects are in relation to the health of people living in cold homes. Although these risks apply to all people, older people, children, and those who are disabled or have a long-term illness are especially vulnerable* »²⁹. La loi ne définit pas de critères sociaux, de revenus par exemple, ne renvoie pas à des statuts d'occupation ou à des critères de qualité thermique des logements pour définir les publics vulnérables. On observe aussi l'absence d'une dimension environnementale dans la définition des publics cibles.

Une politique publique d'aide aux ménages, appelée « Winter Fuel Payment », apporte par ailleurs une aide économique aux personnes en situation de vulnérabilité du fait de la « fuel

²⁷ Explication recueillie auprès de Simon Nicoll co-réalisateur de l'enquête « Quantifying the cost of poor housing », lors de la conférence "European Network of Research on Housing" Istanbul, juillet 2010.

²⁸ Extrait de « The UK Fuel Poverty Strategy » p 1,

<http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+/http://www.berr.gov.uk/files/file16495.pdf>

²⁹ Ibid p 3

poverty ». Ce fonds, créé en 1998 à destination des personnes âgées de plus de 60 ans, permet de disposer d'une allocation afin de régler les factures énergétiques pendant l'hiver. Le montant s'élève à £250 pour les plus de 60 ans et à £400 pour les plus de 80 ans. Entre 2005 et 2006, 11,5 millions de personnes ont bénéficié de ce dispositif pour 8 millions de ménages³⁰. L'objectif du programme est d'éviter la surmortalité hivernale car les personnes âgées sont considérées comme étant à risque pendant cette période (Healy, 2003). Entre 2006 et 2007, le National Health Service estime à 22 500 cas le nombre de décès liés à la surmortalité hivernale. En outre, un dispositif permettant d'attribuer des allocations pour payer les factures d'électricité lors des périodes de grand froid a été créé. Sont éligibles au « Cold Winter Payment », les personnes qui bénéficient d'allocations familiales, de pensions, du chômage, et qui ont un handicap ou à leur charge un enfant présentant un handicap, ou un enfant de moins de 5 ans. Les bénéficiaires d'une allocation pour la recherche d'emploi âgés de plus de 18 ans et travaillant moins de 16 heures par semaine sont aussi éligibles au dispositif. Ils peuvent bénéficier de £25 par semaine classée grand froid dans leur région entre le 1er novembre et le 31 mars³¹. Ces prestations sont cependant menacées de réduction (montants, âge d'éligibilité) dans le cadre des restrictions actuelles des dépenses publiques au Royaume Uni.³²

La « fuel poverty », aux dimensions plus sanitaires qu'environnementales, à ses débuts tout au moins³³, est donc une catégorie d'action publique institutionnalisée depuis longtemps au Royaume Uni alors qu'en France, elle est un objet émergent de l'action publique. En France, à l'inverse, la dimension sanitaire de la précarité énergétique n'est apparue que tardivement. Ce n'est à partir de 2010 que des liens entre santé et précarité énergétique vont être faits dans les textes. Ainsi, le rapport Pelletier de janvier 2010 signale les « risques sanitaires, les maladies respiratoires, et la surmortalité hivernale ainsi que le repli sur soi et l'isolement social »³⁴ et ces considérations sont reprises dans le Pacte de solidarité écologique.

Si au Royaume Uni, la « fuel poverty » émerge de questionnements liés à la santé publique, en France, la « précarité énergétique » s'est appuyée sur la légitimité d'enjeux environnementaux,

³⁰ Rapport du National Energy Act : Campaigning for Warm Homes, Mars 2008

³¹ http://www.direct.gov.uk/en/MoneyTaxAndBenefits/BenefitsTaxCreditsAndOtherSupport/Employedorlookingforwork/DG_10018757

³² www.independent.co.uk/.../ministers-consider-cuts-to-winter-fuel-allowance-2055350.html, consulté le 26 octobre 2010.

³³ A partir de 2000, des considérations liées au changement climatique et à la sécurité énergétique apparaissent également, entraînant "un changement de focale de la politique énergétique ("a shift in emphasis in energy policy" Broadman, 2010, p 11)

³⁴ Extrait du Rapport Pelletier, p5 et 6

tous deux dans un contexte où les problématiques de précarité, pauvreté et mal logement se développent. Des catégories différentes de publics vulnérables sont mises en avant (les vulnérables du point de vue de la santé pour le Royaume Uni, les vulnérables face au logement et à la faiblesse de leurs revenus pour la France). Les acteurs de ces champs, en se saisissant de ces problématiques, ont dans chacun des pays mis la question sur l'agenda politique. Cela s'est parfois accompagné d'un processus de « co-construction » de la catégorie d'action publique en lien avec les chercheurs. C'est, dans une certaine mesure, le cas en ce qui concerne ce projet. Nous verrons dans le chapitre suivant quelles modalités de co-construction ils peuvent produire et comment la recherche peut servir à informer l'action, en l'occurrence dans le montage du réseau RREP.

3 Mise en place d'un réseau d'acteurs de la précarité énergétique en Région PACA

A. L'origine du Réseau

Le projet de ce réseau résultait en grande partie d'un bilan des activités menées par les associations Ecopolenergie, le Loubatas et le Geres depuis 2002 afin de sensibiliser les locataires, les acteurs locaux et les bailleurs sociaux à la maîtrise de l'eau et de l'énergie en habitat social, en vue de réduire la précarité énergétique³⁵. Par une approche globale de la thématique « consommation d'eau et d'énergie en habitat social », un projet antérieur mené par ces associations, intitulé *Habitat, Énergie et Solidarité*³⁶, avait permis de rassembler les acteurs institutionnels et techniques du logement, de l'action sociale, de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Il avait également permis d'expérimenter des méthodes et outils qui se sont avérés pertinents, car répondant à un réel besoin exprimé par les acteurs de terrain, notamment les travailleurs sociaux. Pour ce projet *Habitat Énergie Solidarité*, l'association Ecopolenergie et ses partenaires (Le Loubatas, le GERES, Anamorphose, Sandrine Vincent) ont obtenu plusieurs prix : Trophées EDF développement durable en 2005 ; Coup de Cœur Solidaire de la Fondation SNCF en février 2006 ; prix Mireille décerné par l'Agence Régionale pour l'Environnement en octobre 2007. Le projet a été également sélectionné pour le colloque Éducation au Développement Durable de l'UNESCO en 2006.

Toutes ces actions avaient été mises en œuvre au travers de partenariats élargis, avec :

- des partenaires locaux au niveau dont l'action est liée aux territoires d'intervention (équipe opérationnelle contrat de ville, bailleurs sociaux, maisons départementales de la solidarité et CAF, centres sociaux, régie de quartier, associations de locataires, associations de travailleuses familiales),
- des partenaires techniques favorisant la qualité des projets (Ecopolenergie/Loubatas/Geres, Anamorphose/association d'audiovisuel, partenariat avec une sociologue consultante pour l'évaluation des actions)

³⁵ Parmi les actions menées : formation de relais et de travailleurs sociaux, accompagnement des structures locales au montage de projet eau/énergie, des bailleurs sociaux dans la recherche d'économies des flux, installation d'équipements économes dans les logements, réalisation d'une exposition interactive (appartement témoin), réalisation de films avec les habitants...

³⁶ Financé dans le cadre de deux appels à projets (2004 et 2005) lancés par l'État, l'ADEME, la Région PACA et la DIREN, « Implication des citoyens dans une expérience pilote sur les consommations d'eau et d'énergie » et « Consommation durable ».

- des financeurs diversifiés (Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional PACA, ADEME, Agence de l'Eau RMC, Fondation Logirem, EDF, GIP politique de la ville de Marseille).

Ce travail d'équipe initial avait permis de pointer un certain nombre d'obstacles, tant dans la mise en œuvre des actions des associations que dans les interactions entre les autres acteurs de la précarité énergétique :

- le cloisonnement des acteurs de l'habitat, de l'action sociale et de l'énergie ne permettait pas de s'inscrire dans une approche globale de la précarité énergétique, pourtant indispensable à la mise en œuvre d'actions concertées et cohérentes,
- la disparité des territoires et des ménages touchés par la précarité énergétique rendait complexe l'analyse du problème et le choix de solutions adaptées,
- la multiplicité des dispositifs d'aide, des programmes « habitat » (type Plan de Sauvegarde, OPAH, PST...) et leur superposition tendait à créer une confusion dans les modalités d'intervention,
- enfin les institutions qui pouvaient impulser des dynamiques préventives, tels les conseils généraux, communiquaient peu entre elles et restaient cloisonnées.

Ces quatre premières années d'actions et de mobilisation des différents acteurs agissant contre la précarité énergétique avaient été finalisées par une journée d'échanges « Énergie & Précarité en Région PACA », qui s'était tenue le 18 décembre 2007 à Aix en Provence (Europôle de l'Arbois).

Afin de relayer cette dynamique au niveau régional et départemental, il apparaissait pertinent de proposer la consolidation d'un réseau régional adapté aux spécificités locales. L'échelon régional et départemental nous semble en effet cohérent pour favoriser une concertation large des différents acteurs ainsi qu'une participation des institutions aux réflexions en vue d'améliorer les politiques publiques. En 2007, l'ADEME³⁷, le PUCA³⁸ et l'ANAH³⁹ s'étaient associés pour lancer un appel à proposition de soutien à l'innovation PREBAT (Comité bâtiments existants) intitulé "Réduction de la précarité énergétique". C'est dans ce cadre que notre projet de réseau a été financé ; les actions ont pu commencer en mai 2008.

³⁷ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

³⁸ Plan Urbanisme Construction et Architecture

³⁹ Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

B. Le fonctionnement du Réseau et ses outils

1. Une méthodologie d'animation évolutive

Afin de préparer la mise en place des groupes de travail, un bref questionnaire avait été soumis en mai 2008 à différents acteurs afin de préciser leurs attentes et besoins sur le thème de la réduction de la précarité énergétique. Elle a reçu seulement une trentaine de réponses, qui fournissent une première esquisse des caractéristiques du milieu (nous y reviendrons plus loin). Sur les 6 départements de la Région PACA, une majorité de répondants provenaient des Bouches du Rhône et du Vaucluse. Les réponses provenaient à parts approximativement égales d'entreprises (36%), associations (32%) et structures publiques (28%), actives dans les domaines de l'action sociale (36%), du logement (36%) de l'énergie (43%) et/ou de la recherche (21%). Ceci a constitué un point de départ pour la réunion de lancement du réseau qui s'est tenue le 2 juillet 2008 à l'EHESS à Marseille. Le schéma ci-contre présente le fonctionnement du RREP et ses outils.

Nous avons rapidement observé que les attentes des participants à cette première journée étaient très nombreuses et variées. Nous avons initialement prévu de proposer plusieurs groupes de travail thématiques menés totalement en parallèle, auxquels auraient participé des personnes distinctes, mais les personnes présentes ont donné la priorité aux besoins de rencontres, d'échanges et de mutualisation. La méthodologie des journées a donc été modifiée et il a été décidé de réunir tous les acteurs du réseau et de ne scinder le groupe que lors d'ateliers de travail.

Les journées ont présenté le canevas suivant :

- actualités sur la précarité énergétique ;
- présentation d'expériences locales en plénière ;
- travaux en sous-groupe permettant d'approfondir les expériences locales et d'élaborer des pistes de transposition ;
- synthèses en plénière et perspectives.

Réseau Régional Energie & Précarité
Fédérer et mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie

Objectifs

Etapes

Outils

Définir collectivement le phénomène de précarité énergétique en PACA

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées en PACA

Elaborer collectivement un programme d'actions opérationnelles en région PACA

Journée de rencontre du 2 juillet 2009

Journées thématiques

Journées d'échanges 1/an
Présentation des travaux des groupes de travail
Intervenants extérieurs

Programme d'actions

Performance énergétique du bâti *

Les outils d'information et de sensibilisation*

Optimisation des Consommations énergétiques des ménages *

Echange
Liste de discussion, partage de fichiers

Information, Communication
Newsletter : la lettre du RREP

Connaissances
recherche ethnographique
Observations *in situ* auprès des familles

* : les thèmes des groupes de travail peuvent évoluer selon les besoins des membres du réseau

AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Une grande place a été donnée aux échanges et à la prise de parole des participants afin de renforcer l'appartenance au réseau de chacun, en favorisant notamment les témoignages d'expériences par des acteurs du réseau RREP ou hors région, toujours accompagnés de discussions. Les travaux en sous-groupe ont pris différentes formes. Pour définir la précarité énergétique, un recueil des représentations sous forme d'échanges en petits groupes a été animé. Trois groupes ont été constitués, ce qui permettait à chacun de s'exprimer. Les résultats ont été restitués et débattus en réunion plénière.

Les journées thématiques se sont centrées sur les trois principaux thèmes identifiés via le questionnaire et de la première réunion : le bâti, les équipements et les comportements. Pour travailler sur l'amélioration du bâti, la présentation en plénière de trois démarches a pu ensuite être approfondie en trois ateliers menés en parallèle (les fonds sociaux d'aides aux travaux, l'auto-réhabilitation accompagnée et l'amélioration de la performance énergétique du bâti), co-animés par l'intervenant concerné par l'expérience et une animatrice du RREP. Une fiche de notes détaillées servait de support à la conduite des ateliers. Cette méthode a permis de mettre en évidence les freins et leviers de chaque démarche et de faire des propositions d'actions (voir les résultats ci-dessous).

Lors de la troisième journée, un atelier d'échanges réciproques de savoirs a été organisé entre les 41 participants afin de créer ou renforcer le lien entre les acteurs. Les participants répartis en petits groupes échangent successivement des aspects de leur vie professionnelle d'une manière générale pour progressivement « zoomer » sur le thème de la précarité énergétique. Cet atelier s'est terminé par un échange sur les besoins et les compétences des acteurs présents. Les thématiques traitées lors des ateliers de la journée précédente ont pu être ciblées et approfondies en petits groupes.

Pour aborder les questions de sobriété et d'efficacité énergétique, nous avons proposé aux participants d'étudier en petits groupes trois situations concrètes et d'élaborer des préconisations "idéales" permettant ainsi à chacun de passer outre sa fonction et sa structure.

Pour la dernière journée de travail sur les financements, nous avons proposé un « speed dating », outil d'animation qui permet à chaque participant de suivre chaque atelier l'un après l'autre en petits groupes. Les ateliers proposaient la présentation par des acteurs du réseau de trois dispositifs de financements (les Tarifs sociaux de l'énergie et FSL, les microcrédits, les aides aux propriétaires bailleurs). Chaque atelier a fait l'objet d'une fiche thématique.

L'animation des groupes de travail et des journées d'échanges selon la méthodologie décrite a nécessité la présence de trois animatrices lors de ces journées pour assurer l'intensité et la qualité des échanges. Enfin, chaque journée de travail a pu se faire dans un cadre convivial, grâce à la participation de nombreux bénévoles des Associations pour l'installation des salles, l'accueil, l'organisation des pauses et des repas.

2. Les outils d'échange électroniques

Afin de favoriser les échanges entre les membres du réseau, plusieurs outils électroniques ont été créés :

-un espace web de discussion et de partage de fichiers :

<http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>. Tous les comptes rendus des réunions ainsi que d'autres documents utiles s'y trouvent.

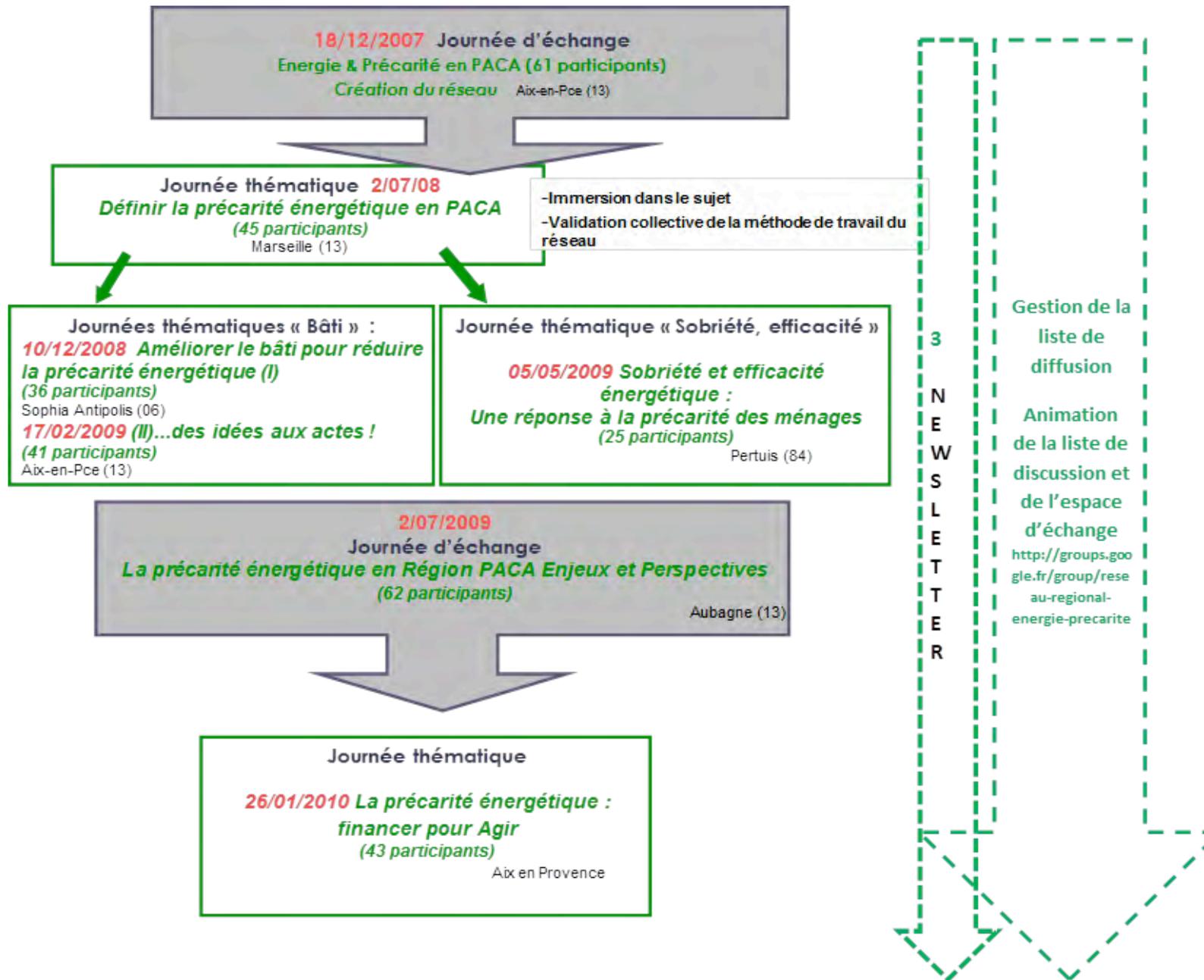
- une liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com.

- des "newsletters" sur l'actualité de la précarité énergétique envoyées à notre annuaire de 500 contacts en PACA (voir annexe)

3. Cohérence écologique

Afin de permettre au plus grand nombre d'acteurs d'être présents aux journées du réseau et dans un souci de représentativité des territoires, les journées ont été organisées dans des villes différentes, dans la mesure du possible, d'une rencontre à l'autre. La région PACA étant vaste, nous avons proposé d'organiser un covoiturage systématique avant chaque rencontre.

Nous avons proposé également des pauses « café » et des repas organisés de façon à limiter notre impact sur l'environnement : produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, utilisation de verres lavables et de carafes d'eau pour éviter la production de déchets.



C. Résultats des activités du REPP

Le schéma ci-dessus présente l'ensemble des journées mises en œuvre dans le cadre du projet (ainsi que la journée finale du projet Habitat, Énergie et Solidarité du 18 décembre 2007). Nous présentons ici des synthèses brèves, sous forme de fiches thématiques, de l'ensemble des travaux des journées du réseau. Des comptes rendus complets se trouvent en annexe.

1. Définir la précarité énergétique en PACA

Cette première journée de lancement du réseau (2 juillet 2008 à Marseille) visait à échanger sur la définition de la précarité énergétique et à cerner les spécificités de la Région PACA. Nous sommes partis des premiers éléments de définition disponibles à l'échelle européenne : la définition britannique et la définition élaborée dans le projet EPEE.

Suite à cette introduction terminologique, les participants ont échangé pour tenter de définir ce que pouvait être cette notion à l'échelle de la région PACA. Sans surprise, ces échanges ont montré que la précarité énergétique était un phénomène difficile à appréhender : « la précarité énergétique n'est que la partie émergée d'une précarité plus généralisée ». Plusieurs questions ont alors surgi :

- qui est touché par la précarité énergétique ?
- comment identifier un ménage en précarité énergétique ?
- comment croiser les données des différentes structures sociales, médicales, de logement ?

A l'issue de cette journée, il a été conclu qu'il était nécessaire, afin de mieux connaître le phénomène, de croiser les pratiques professionnelles. L'amélioration du bâti semblait le levier principal pour lutter efficacement contre la précarité énergétique.

Les premières pierres du réseau étaient ainsi posées : un besoin largement exprimé d'échanges, une thématique pour les prochaines journées. Pour répondre à la fois aux besoins mais aussi pour apporter des connaissances sur la problématique, nous avons construit une méthodologie d'animation des journées en deux temps :

- 1er temps : présentation d'expériences concrètes menées en PACA
- 2e temps : discussions en ateliers pour favoriser les rencontres et pour approfondir les expériences présentées, en allant plus loin dans la réflexion afin d'identifier les freins, les leviers, les grandes idées à retenir pour aller vers une généralisation des bonnes pratiques.

Les journées suivantes sont présentées ici sous forme de "fiches", avec :

- une brève synthèse de(s) expérience(s) présentée(s)
- un tableau des "freins" identifiés lors des travaux en groupes ainsi que des "leviers pour l'action" qu'apporte l'étude de chaque cas, que ce soient des acquis de l'expérience ou l'identification d'améliorations possibles.

2. L'amélioration du bâti

Ce thème a été abordé lors des journées des 10 décembre 2008 à Sophia Antipolis et 17 février 2009 à Aix en Provence.

a. L'autoréhabilitation accompagnée

L'autoréhabilitation accompagnée est une forme d'appui aux ménages les plus modestes pour la réhabilitation de leur habitat par des animateurs techniques et des volontaires. Les

opérations d'auto-réhabilitation visent à la fois l'insertion sociale par le logement et la lutte contre l'habitat indigne. Les expériences ont été présentées par deux associations actives dans cette démarche, les Compagnons Bâtitseurs (Martine Abbadie Dalemont, <http://www.compagnonsbatisseurs.org>) et Habitation (Daniel Gosselaire, La Ciotat). Les étapes de leur action sont les suivantes :

1. Repérage des familles – réalisé conjointement par les opérateurs et les partenaires sociaux
2. Etat des lieux du logement - réalisé conjointement par l'animateur technique et le travailleur social
3. Médiation propriétaire/locataire

Il en résulte d'une part un chantier pris en charge conjointement par la famille et par un technicien, d'autre part l'installation d'ateliers de quartiers collectifs, ouverts à tous.

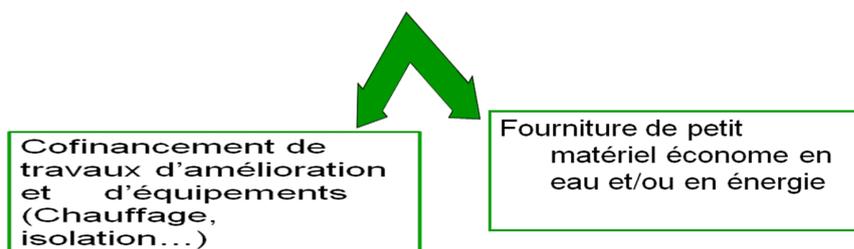


<i>Freins identifiés</i>	<i>Des leviers pour agir</i>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce type d'intervention fait appel à des compétences multiples (sociales et techniques) ✓ Le nombre de ménages touchés est restreint ✓ Difficultés à mobiliser les familles, à les inscrire dans une dynamique collective d'entraide ✓ Montage financier complexe ✓ Ne concerne souvent que les petits travaux ✓ Difficultés à mobiliser les propriétaires dans la réalisation de travaux ✓ Sécurité, responsabilité, problèmes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail partenarial, diagnostic partagé ✓ Autonomie des familles, appropriation du logement, redynamisation des liens familiaux, valorisation personnelle, entraide... ✓ Médiation propriétaire/locataire ✓ Essaimage du dispositif et création de structures relais par de la communication et de la formation ✓ Un réseau national existant, un travail d'évaluation approfondi a été mené sur le sujet

b. Les fonds sociaux d'aide aux travaux

Diverses associations proposent d'aider à la mise en place de fonds d'aide aux travaux, destinés à financer la réalisation de travaux de maîtrise d'énergie en faveur des ménages défavorisés. L'objectif est d'engager une politique de prévention tant technique que sociale. Des expériences ont été présentées par : Gefosat (Sandrine Buresi, www.gefosat.org), l'Adil 26 (Philippe Bouchardeau, adil.dromenet.org) et Polenergie (Alexandre Léon, www.polenergie.org). Les étapes de la démarche, menées conjointement par un travailleur social et un thermicien, sont les suivantes :

1. Repérage de la famille par le travailleur social
2. Réalisation d'un diagnostic énergie par le thermicien
Médiation propriétaire/locataire - réalisé conjointement par le thermicien et le travailleur social
3. Montage du dossier de cofinancement



<i>Freins identifiés</i>	<i>Des leviers pour agir</i>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Complexité du montage financier (grande diversité de dispositifs et de sources de financements) ✓ Le ménage doit faire l'avance du coût des travaux, ce qui rend souvent impossible le projet ✓ Mobilisation des Conseils Généraux (partenaires incontournables : gestionnaires des fonds solidarité énergie), information des élus sur le dispositif ✓ Identification des familles et critères d'attribution ✓ Manque de moyens humains et de compétences pluridisciplinaires ✓ Mobilisation des propriétaires bailleurs ✓ Manque de compétences des artisans ✓ Faible nombre de dossiers/an, coût de l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décloisonnement des partenaires de l'énergie, de l'action sociale et du logement ✓ Lorsque les institutions sont mobilisées, elles assurent la pérennité du dispositif ✓ Mobiliser de nouveaux financements (banques, microcrédit...) et établir un bilan local des fonds mobilisables ✓ Mutualisation d'expériences et de données chiffrées ✓ Montage de partenariats (travailleurs sociaux, medico-sociaux, associations techniques, institutions, artisans) ✓ Binôme thermicien/travailleur social ✓ Besoin de formations spécifiques ✓ Une réelle démarche de développement durable

3. Sobriété et efficacité énergétique

Cette journée (5 mai 2009 à Pertuis) avait pour objectif de présenter et de discuter d'expériences de mesures simples permettant de réduire les factures d'énergie et d'eau de personnes en situation de précarité énergétique. On peut ainsi proposer aux familles en situation de précarité un "kit économe", composé par exemple de réducteurs de débit, lampes

basse consommation, écosacs. Deux associations ont présenté les principales étapes de la mise en œuvre de cette action :

L'expérience d'Ecopolenergie (Vincent Bricotte, www.ecopolenergie.com)

1. Formation des agents de l'office HLM Logirem
2. Repérage des familles volontaires par un agent
3. Diagnostic à domicile et pose du kit par la famille réalisé conjointement par le binôme agent / thermicien
4. Autorelevé des compteurs d'eau
5. Édition mensuelle d'une fiche de suivi des consommations

L'expérience de Médiance 13 (Tina Dauphin, www.mediance13.fr)

1. Formation des salariés de la structure sur la maîtrise de l'énergie
2. Repérage des familles via le Fonds Solidarité Logement
3. Diagnostic à domicile et pose du kit
4. Entretiens individualisés et réunions d'information

<i>Freins identifiés</i>	<i>Des leviers pour agir</i>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement des équipements ✓ Manque de lisibilité des relevés de consommation pour les locataires ✓ Difficile mobilisation des familles pour des réunions d'information ✓ Manque de moyens humains ✓ Difficile reproduction de l'action auprès d'autres bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter légèrement le loyer en prévoyant une baisse des charges ✓ Mutualisation et création d'outils de communication sur les charges ✓ Implication des familles : meilleure connaissance du fonctionnement de leurs équipements, appropriation du logement, acquisition de savoir-faire sur la pose et l'entretien des robinetteries ✓ Implication des agents des bailleurs, développement d'une culture commune ✓ Formation des cadres, gestionnaires de site et gardiens d'immeuble ✓ Travail partenarial du binôme thermicien/ agent ✓ Intégration dans les contrats robinetterie (permet la pérennisation de l'expérience)

4. Amélioration de la performance énergétique dans l'habitat social collectif

Nous avons décidé de réaliser une synthèse transversale pour le cas particulier de l'habitat collectif, réunissant des éléments issus de plusieurs journées, car il touche à la fois l'amélioration du bâti et l'efficacité énergétique sans constituer pour autant un dispositif spécifique en soi. Nous avons pu bénéficier du retour d'expérience de deux bailleurs sociaux de la région sur l'optimisation des consommations en vue de diminuer les charges.

a. L'OPH 05 (Patrick Lartigue, www.opb05.fr)

1. Installation d'une télégestion :

Régulation de la chaudière, calcul journalier de la consommation, mesure du niveau de la cuve de fioul, transmission d'alarmes à la société de maintenance

2. Édition d'une feuille de bilan mensuel :

Ratios de consommation, indicateurs de performance énergétique (kWh/m².an, eqCO₂/m².an, €/an)

3. Affichage des résultats dans les halls d'immeubles avec des conseils d'économie

b. La Logirem (Jean-Michel Brethes)

1. Gestion de l'eau :

Installation d'équipements économes (robinets et sanitaires), réducteurs de pression, amélioration des contrats d'entretien, installation de compteurs divisionnaires.

2. Gestion de l'énergie :

Équipement en lampes basse consommation, calorifugeage des installations chauffage et ECS (eau chaude sanitaire).

3. Information des locataires :

Suivi individualisé des consommations, diffusion d'outils et supports de communication.

<i>Freins identifiés</i>	<i>Des leviers pour agir</i>
✓ Manque d'une culture commune sur l'énergie au sein des agences	✓ Former les collaborateurs des sociétés HLM, qualifier les personnels de maintenance
✓ Méconnaissance par les familles des consommations en eau et en énergie	✓ Favoriser le suivi et l'affichage des

<p>Manque de moyens financiers pour réhabiliter, problématiques de l'augmentation des loyers conventionnés</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cloisonnement des services habitat / sociaux ✓ Difficultés à mobiliser les familles lors de réunions d'information collective <p>L'individualisation des charges : un désengagement des bailleurs mais un meilleur suivi des consommations ?</p>	<p>consommations d'énergie et d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Revoir les contrats d'exploitation (clause d'intéressement aux économies) ✓ Suivi technique et social dans le temps ✓ Favoriser le partenariat avec les associations locales ✓ Des démarches transversales en termes d'aménagements ✓ Des aides à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, certificats d'économie d'énergie, diagnostic de performance énergétique
--	---

5. Financer pour agir

Pour cette journée (26 janvier 2010 à Aix-en-Provence), nous avons d'abord présenté une typologie des financements possibles, avec une présentation du projet européen FINSH (Financial and Support Instruments for Fuel Poverty in Social Housing) de développement d'outils pour la diminution de la précarité énergétique, par le Geres avec Marie-Maud Gérard. Trois dispositifs ont ensuite été approfondis lors de travaux en ateliers sous forme de "speed dating"⁴⁰ :

- Tarifs sociaux de l'énergie et fonds solidarité énergie par EDF (Michel Cristiani) et GDF Suez (Jean-Marc Alcaraz)
- Microcrédit par les Compagnons Bâisseurs (Christine Valette) et la Fondation Abbé Pierre (Morgane Iserte)
- Aides aux propriétaires bailleurs / occupants par le Pact-Arim 13 (Mathieu Trouyet)

Après chaque présentation, les échanges en groupe ont permis de pointer les freins et leviers de la même manière que pour les journées précédentes :

<i>Freins identifiés</i>	<i>Des leviers pour agir</i>
Tarifs sociaux de l'énergie et fonds solidarité énergie	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès au TSS : taux de non recours important, seuls les bénéficiaires de la CMU y accèdent de fait ✓ Méconnaissance des dispositifs par les publics et les travailleurs sociaux ✓ Problème de repérage des clients éligibles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Liens avec les travailleurs sociaux ✓ Pour le gaz, le tarif social s'applique pour tous les fournisseurs (pas pour l'électricité)

⁴⁰ Les participants, en trois groupes, assistent successivement aux trois ateliers. Les intervenants répètent donc trois fois leurs présentations.

✓ Difficulté pour les ménages dans la compréhension du dispositif	
Microcrédit	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Question de la pérennité d'un dispositif expérimental ✓ Nombre de dossiers restreint ✓ Réticences de la part des propriétaires occupants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès à l'allocation logement pour des propriétaires occupants ✓ Accès à des prêts pour des personnes qui en étaient jusque-là exclues ✓ Suivi associatif des familles ✓ Dimension partenariale ✓ Un outil supplémentaire pour intervenir auprès des propriétaires occupants
Aides aux propriétaires bailleurs (Ecoprime)	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu de solutions concrètes pour les propriétaires en loyers libres ✓ Pas d'incitation forte pour les propriétaires ✓ Bien qu'obligatoires, les DPE n'imposent aucune contrainte de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Possibilité de cumul de différents dispositifs ✓ Besoin de développer les liens avec les Espaces Info-énergie et un réseau d'artisans sensibilisés (« éco-artisans ») ✓ Besoin d'instaurer des « permis à louer » suite aux DPE
Aides aux propriétaires occupants	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'écoprime de l'ANAH est soumise à des critères contraignants d'où peu de demande ✓ Les propriétaires ne sont pas toujours sensibilisés aux matériaux durables ✓ Question de l'avance du coût des travaux faite par les propriétaires ✓ Eco-prêt peu accessible aux personnes à très faibles revenus ✓ Faible pourcentage de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Besoin de sécuriser les opérations financières pour payer les artisans ✓ Possibilité de signer une procuration pour l'avance des subventions ✓ Besoin de développer l'accompagnement social

6. Apport de la recherche en sciences sociales

Trois interventions de chercheurs en sciences sociales sont venues alimenter et compléter les réflexions du réseau durant la Journée d'échanges du 2 juillet 2009 à Aubagne :

- « Du mal logement au mal-être des ménages en précarité énergétique. Processus et trajectoires, Causes et conséquences, Modes de recours et perspectives »⁴¹ par Isolde Devalière, CSTB.

- « Des outils pour réduire la précarité énergétique en situation interculturelle - Le cas de l'opération "MDE Maroni" en Guyane »⁴² par Marie-Christine Zelem, CERTOP-CNRS.

⁴¹ I Devalière, "De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres", *Informations sociales*, 5/2009 (n° 155), p. 90-98, www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-5-page-90.htm.

- « Enquête sur la précarité énergétique en PACA » Florence Bouillon et Johanna Lees, SHADYC–EHESS-CNRS. (Les résultats en sont exposés ci-dessous).

En seconde partie de la journée, à l'issue d'une discussion, nous avons demandé à l'ensemble des participants leur avis (sous forme de vote) sur les thématiques qui restent à approfondir. Ci-dessous sont présentées, par ordre de priorité, les expériences et les thématiques transversales que les participants souhaitent voir traiter.

Approfondissement de thématiques :

1. Les fonds sociaux d'aide aux travaux
2. Réhabilitation en copropriétés privées
3. Information/Conseil, suivi des familles, kits économes (Sobriété et efficacité énergétique)
4. La réhabilitation en habitat social
5. L'autoréhabilitation accompagnée

Des thématiques transversales :

1. Recensement des acteurs à mobiliser (bailleurs, communes, entreprises, institutions)
2. Les financements mobilisables (existants ou à créer)
3. Les aspects juridiques et réglementaires (lois Boutin, libéralisation des marchés de l'énergie...)
4. Les outils concrets de sensibilisation des ménages (expo, guides, plaquettes...)
5. Lien avec les réseaux existants (Economies de Flux, Espaces Info Energie, réseau de lutte contre l'habitat indigne, réseau Habitat & Développement, Association Régionale des Organismes HLM, Compagnons Bâisseurs...)
6. Connaissance des habitants, aspects quantitatifs et qualitatifs
7. Les aspects techniques (isolation, réducteurs de débit...)

⁴² M.-C. Zelem, *Politique de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement : Une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 2010.

D. Qui participe au RREP ? Une approche quantitative

Dans le cadre de leur collaboration avec les associations, les chercheurs ont réalisé une analyse quantifiée des membres du RREP un an après la création du réseau⁴³. Un certain nombre de questions ont été identifiées : qui sont les structures participant au RREP, et quels sont les champs d'activités impliqués ? Avec quelle fréquence les membres du RREP se rendent-ils aux réunions ? La proximité géographique a-t-elle un effet direct sur cette dernière ? Quelle est in fine la représentativité du RREP relativement à la problématique de la précarité énergétique d'une part, à l'échelle territoriale régionale d'autre part ?

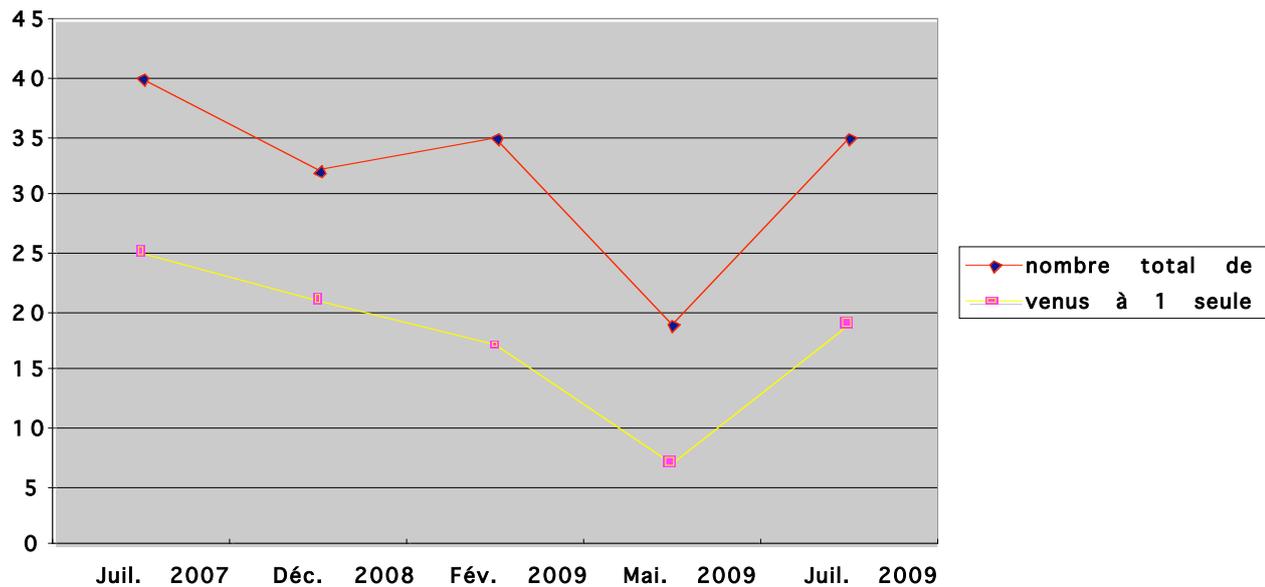
L'objectif de cette analyse était à la fois la de l'ordre de la connaissance du réseau, nécessaire tout autant aux chercheurs qu'aux associations, et d'ordre opérationnel. Nous espérons en effet faire émerger un certain nombre de résultats en matière de fonctionnement du réseau qui puissent être utiles à l'action, en permettant si nécessaire de développer de nouveaux outils, d'orienter différemment la communication, ou encore de mobiliser de nouveaux acteurs et territoires.

Pour mener à bien cette analyse, nous nous sommes basés sur l'annuaire des personnes recensées par les associations comme susceptibles d'être intéressées par le RREP, à la date du 2 juillet 2009 (N=357). Nous avons constitué sur cette base un corpus des « membres du RREP » comprenant les destinataires de la « newsletter » du réseau. Nous avons en effet considéré comme « membre » toute personne ayant exprimé le désir d'être informé des activités du RREP, condition de leur abonnement à la « newsletter ».

L'annuaire des associations comporte les indications suivantes : nom, prénom, fonction, structure, commune. Il indique pour chacune des réunions ayant eu lieu (soit cinq au moment de l'enquête) si la personne était ou non présente. Nous avons anonymisé le fichier et sélectionné les items intéressant notre enquête (en particulier la fonction de la personne, sa structure d'appartenance, sa commune de résidence et sa participation aux différentes réunions). Nous avons enfin procédé à un ensemble de tris, dont nous présentons ci-dessous les principaux résultats.

⁴³ Cette analyse fut présentée et discutée lors de la réunion du 2 juillet 2009. Les associations ont par la suite réutilisé un certain nombre de tableaux et d'analyses au cours d'autres présentations publiques du RREP.

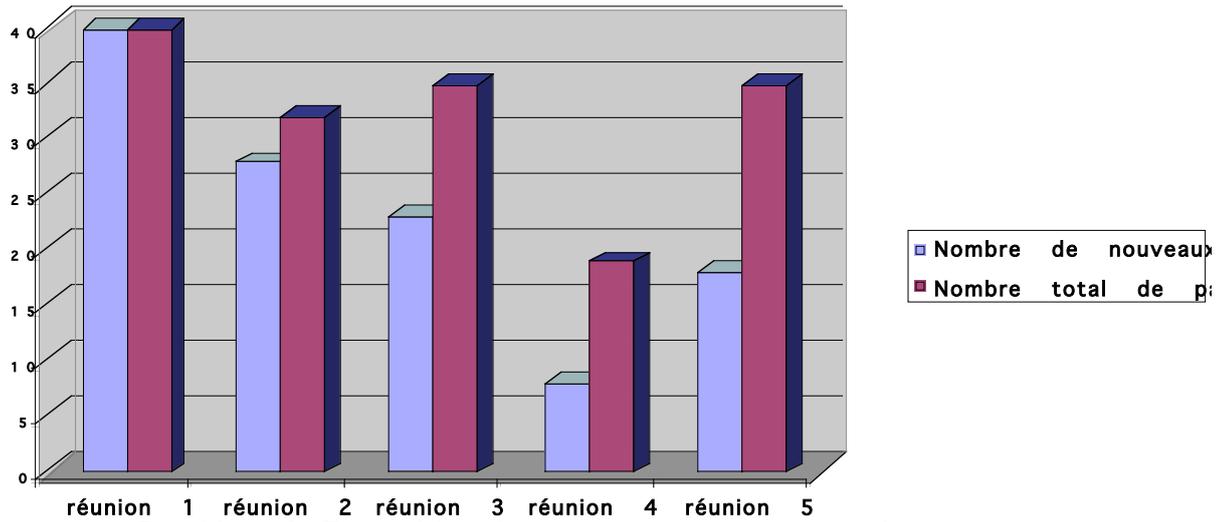
7. Un nombre de participants relativement stable



Graphique 1 : Evolution du nombre de participants

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

A la lecture du graphique, on observe une relative stabilité du nombre de participants, qui s'élève en moyenne à 30-35 personnes par réunion. La première et la dernière réunion ont été davantage fréquentées (les chiffres de la dernière réunion sont sous-évalués : beaucoup de personnes étaient présentes mais non inscrites, comme nous avons pu le constater *de visu*, et nous avons compté une soixantaine de participants). La réunion de mai 2009 a été en revanche moins fréquentée, en raison suppose-t-on de sa localisation à Pertuis (nous y reviendrons), et de l'organisation sur une demi-journée. Contrairement en effet à ce que nous supposions initialement, l'organisation sur une demi-journée n'incite pas les membres du réseau à se rendre sur place : il est plus compliqué, administrativement, de « poser » une demi-journée qu'une journée, et il apparaît souvent trop coûteux en temps de se déplacer pour une session qui ne durera que quelques heures.

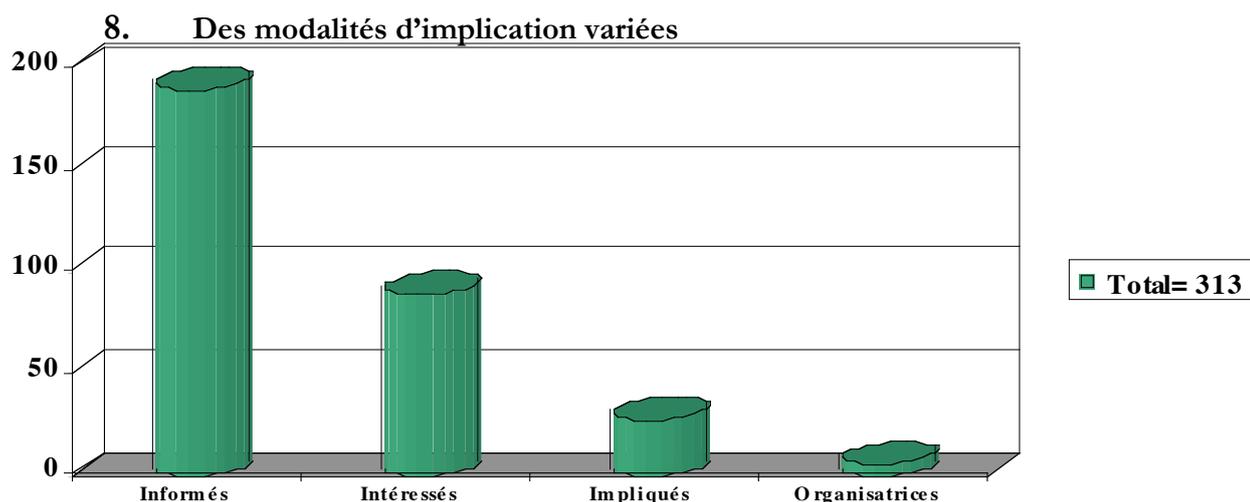


Graphique 2 : Répartition des nouveaux venus par réunion

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

En dehors du taux de fréquentation des réunions *stricto sensu*, il nous a semblé intéressant d’interroger la manière dont se répartissait le nombre de « nouveaux venus » à chacune d’entre elles. Nous faisons en effet spontanément l’hypothèse que celui-ci allait en décroissant au fil des réunions, les personnes et les structures suffisamment intéressées par le projet pour prendre part aux rencontres s’étant probablement manifestées au cours des premières dates. Les résultats de l’enquête ont confirmé cette hypothèse : à l’exception de la dernière réunion, qui fait certainement exception en tant que « journée-bilan », la proportion de personnes « nouvelles » au cours de chaque réunion va en s’amenuisant entre décembre 2008⁴⁴ et juillet 2009. Il est cependant à noter que des « nouveaux venus » continuent à apparaître, ce que nous interprétons comme un signe de dynamisme du réseau, et comme le signe d’une certaine efficacité des moyens de communication développés par le RREP.

⁴⁴ Nous n’intégrons pas à l’analyse la première réunion en juillet 2008, qui par définition comprend 100% de nouveaux venus.



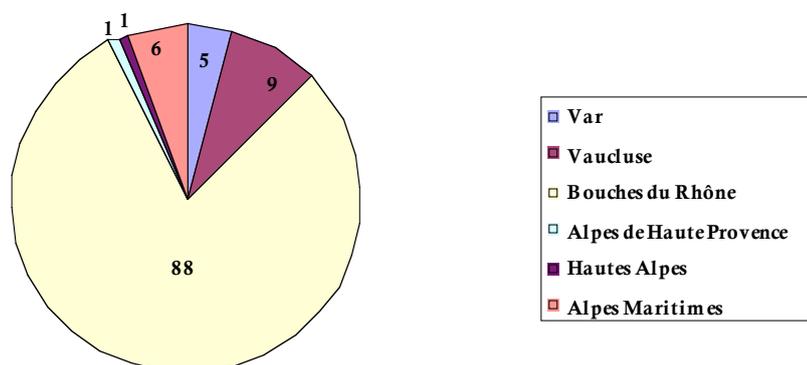
Graphique 3 : Catégories de participants en fonction de leur implication dans le RREP

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

Une seconde étape de l'analyse a consisté à évaluer, puis à catégoriser les participants aux rencontres du RREP, en fonction de leur assiduité. Sur 313 personnes destinataires de la newsletter, 190 ne sont jamais venues à une réunion. Nous désignons ce groupe comme réunissant les « informés », et nommerons « groupe actif » les 117 personnes venues une fois au moins à l'une réunion du RREP. Au sein de ce « groupe actif », 89 personnes ont participé à une seule réunion, que nous qualifions d'« intéressés ». Enfin, 28 personnes se sont rendues à deux réunions ou plus, que nous appellerons les « impliqués », et qui constituent le « noyau dur » du RREP⁴⁵. Parmi elles, 15 personnes (soit un peu plus de la moitié) sont venues à deux réunions, 8 à trois réunions, 4 à quatre réunions et 1 aux cinq réunions. 18 personnes parmi les « impliqués » sont présentes à la journée-bilan du 2 juillet 2009, ce que nous interprétons comme une indication supplémentaire de leur implication. D'après ce qu'indique la base de données, mais que révèlent aussi les discussions informelles avec les participants, l'intérêt thématique, la proximité géographique et la disponibilité semblent être les principaux facteurs de présence ou d'absence aux réunions.

⁴⁵ Les six autres personnes font partie du comité d'organisation du RREP.

9. Une nette dominance des membres originaires des Bouches-du-Rhône



Graphique 4 : Origines géographiques des membres du « groupe actif »

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

Comme l'indique le graphique ci-dessus, plus des trois quarts des membres du « groupe actif » travaillent dans le département des Bouches-du-Rhône. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : l'implantation des associations organisatrices du RREP, un territoire plus impliqué que les autres, la plus grande fréquence des réunions dans ce département... Il en ressort une difficulté à construire un réseau qui se situe effectivement à l'échelle régionale, dans une région par ailleurs très vaste sur le plan géographique. Forts de ce constat, nous avons cherché à savoir si le fait de diversifier les lieux de réunion, ainsi que les associations tentaient de le faire, était susceptible d'avoir une incidence positive sur la diversité territoriale des participants.

Origine des participants	Réunions 13	Réunions 06	Réunion 84
13	76%	43%	53%
06	0,8%	31%	0%
84	7%	3,5%	42%

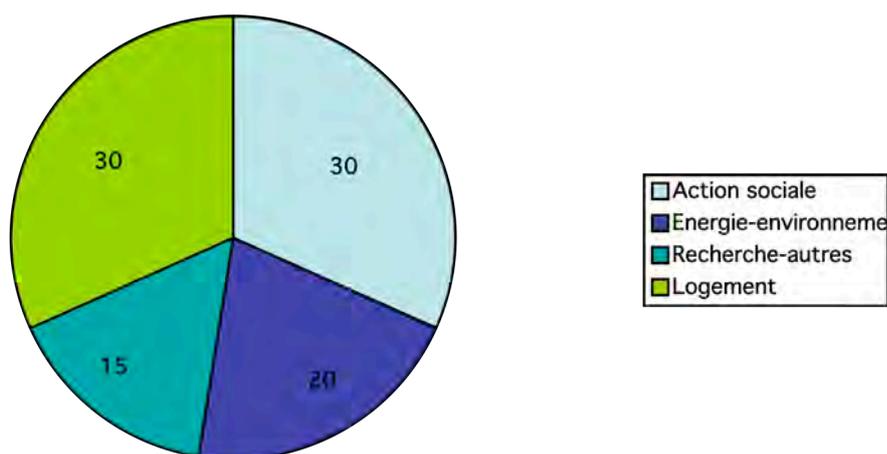
Tableau 1 : Origine géographique des participants en fonction du lieu de la réunion

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

Ce tableau témoigne de ce qu'il existe effectivement un « effet de proximité » : ainsi, par exemple, et sans surprise, la proportion de personnes originaires des Alpes-Maritimes augmente significativement quand la réunion se tient à Nice. Il en va de même pour les

membres originaires du Vaucluse lorsqu'elle se tient à Pertuis. Si cette proximité géographique ne suffit pas annuler la domination numérique des professionnels originaires des Bouches-du-Rhône, la multiplication des lieux de rencontres aura sans conteste permis à de nouveaux membres d'y participer.

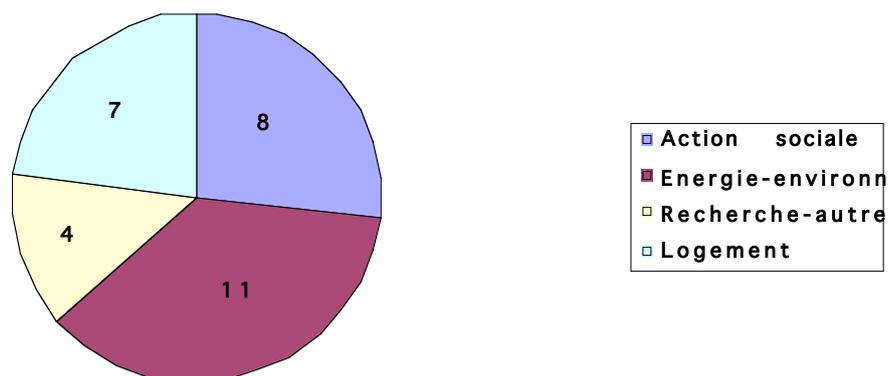
10. Action sociale, logement et énergie : trois champs d'activités au cœur du RREP



Graphique 5 : Analyse par champ d'activité des structures du « groupe actif » (N=117)

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

En termes de champs d'activités, il ressort de ce graphique que près d'un tiers des membres du RREP appartenant à ce que nous avons qualifié de « groupe actif » travaille dans l'action sociale, un autre tiers dans le logement. 20% environ sont des professionnels de l'énergie et l'environnement, le reste se dispersant entre diverses activités (recherche, formation, conseil...). Les trois principaux domaines concernés par le précarité énergétique sont donc représentés de manière à peu près équilibrée. En revanche, le domaine sanitaire est absent, ce que l'on peut aisément mettre en relation avec la construction socio-historique de la problématique de la précarité énergétique en France, dont le champ de la santé a durablement été absent (voir chapitre précédant).

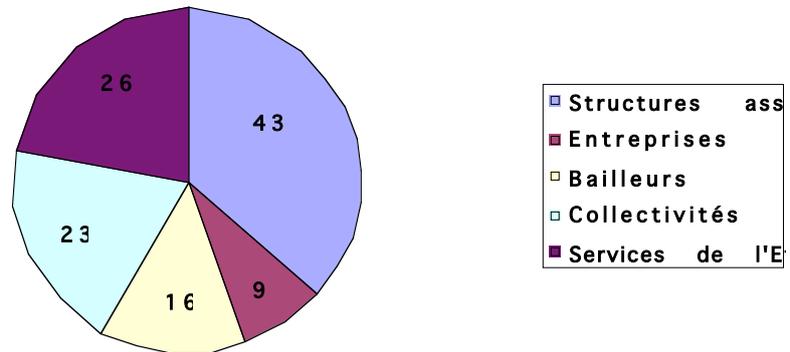


Graphique 6 : Analyse par champ d'activité des structures des « impliqués » (N=28)

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

Nous nous sommes ensuite interrogés sur les champs d'activités des personnes les plus impliquées dans le fonctionnement du RREP. Il ressort de cette analyse que l'on trouve au sein du groupe des « impliqués » davantage de membres exerçant dans le champ de l'environnement et de l'énergie (34%) que parmi les « membres actifs » dans leur ensemble, et un peu moins de personnes exerçant dans le champ de l'action sociale (25%) et du logement (22%). Les professionnels de l'environnement sont donc globalement un peu moins nombreux à être impliqués dans le RREP, mais ceux qui le sont le sont de manière plus intensive.

11. Des associations particulièrement actives

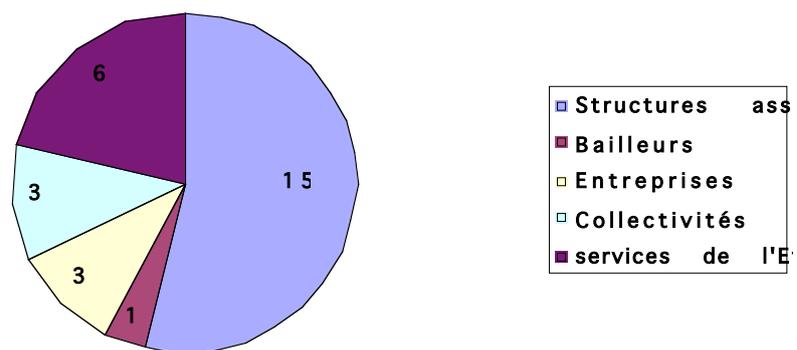


Graphique 7 : Ventilation par type de structure au sein du « groupe actif » (N=117)

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

En termes de type de structure à présent, le « groupe actif » est majoritairement composé d'associations (37%), puis des services de l'État (22%), puis des collectivités territoriales (20%), enfin des bailleurs sociaux (14%) et des entreprises (11%). Certaines personnes représentant plusieurs associations, ou bailleurs sociaux..., ces proportions doivent être interprétées avec précaution. Les collectivités territoriales sont essentiellement des conseils généraux (13, 06 et 84).

On relèvera donc la quasi-absence de bailleurs privés (certaines structures ont cependant un statut semi-public) et des entreprises du bâtiment, ainsi que des fournisseurs d'énergie autres qu'EDF et GDF-Suez.

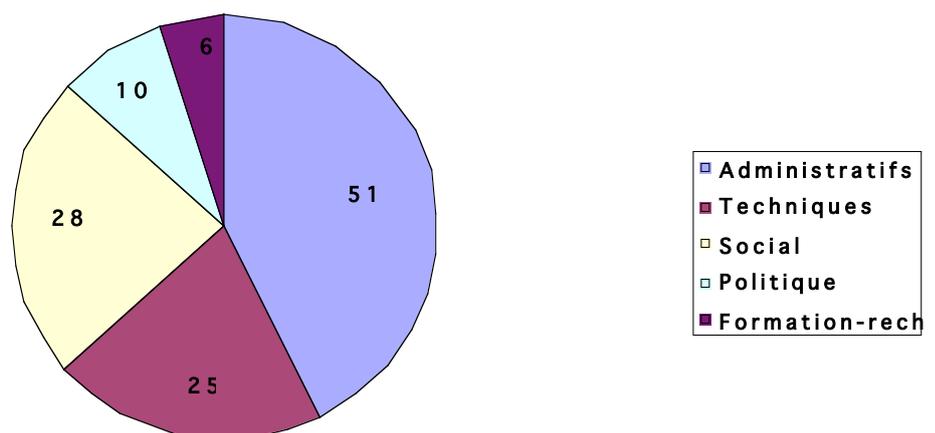


Graphique 8 : Ventilation par type de structure au sein des « impliqués » (N=28)

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

Pour ce qui est des « impliqués », les associations y sont davantage encore représentées, avec plus de 50% des membres. Les collectivités territoriales (11%) et les bailleurs (4%) le sont nettement moins que dans le « groupe actif », les autres groupes étant à peu près stables. Ainsi peut-on conclure à une participation particulièrement active des associations au sein du RREP, et à une difficulté à mobiliser les milieux industriels, pourtant susceptibles de jouer en rôle important en matière de réduction de la précarité énergétique.

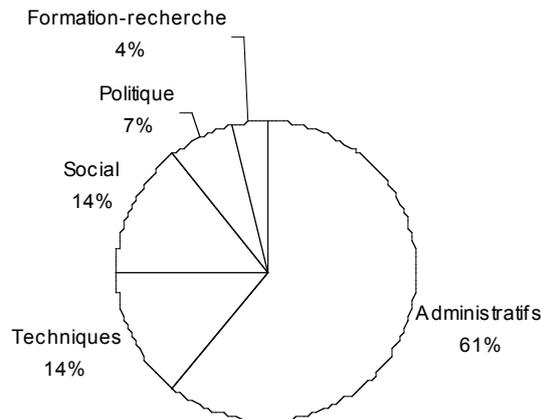
12. Des « administratifs » et des acteurs de première ligne mobilisés



Graphique 9 : Analyse par fonctions des personnes du « groupe actif » (N=117)

Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009

Pour finir, nous avons souhaité connaître le type de fonction assumé par les participants au RREP au sein de leur structure d'appartenance. Au sein du groupe des « actifs », on observe que près de la moitié des participants (46%) assument des fonctions de type « administratif », 45% sont des acteurs dits de « première ligne » (24% dans le social et 21% dans le technique), 9% ont une fonction politique et 5% de recherche. La faible représentation des décideurs politiques peut donc être notée.



Graphique 10 : Analyse par fonction des « impliqués » (N=28) *Source : Base de données des membres du RREP au 02 juillet 2009*

Enfin, si l'on resserre la focale au groupe des « intéressés », la proportion des « administratifs » augmente (61%), celle des personnes agissant dans les domaines social et technique régresse (28%), ainsi que celles assumant des fonctions proprement politiques (7%). Ce constat a amené les associations à effectuer un travail spécifique de communication à destination des secteurs considérés comme « déficitaires », c'est-à-dire de ceux dont la participation au réseau apparaissait comme insuffisante, aux vues de la nature des enjeux et du rôle que ces acteurs seraient en mesure de jouer.

E. Perspectives pour le réseau

1. Des pistes d'actions à retenir

Au regard des discussions des thématiques abordées et des analyses conduites, certains besoins ou pistes d'action communs surgissent régulièrement :

- ✓ Développer les **financements** mais aussi réaliser un inventaire des financements mobilisables
- ✓ Développer une **culture commune** : renforcer les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement, de l'action sociale
- ✓ **Former** les acteurs sociaux et du logement
- ✓ Développer les actions en direction des **petits propriétaires privés**

- ✓ Travailler sur l'**accueil des nouveaux entrants** dans les logements
- ✓ Construire des **logements économes** et prendre en compte les **comportements des usagers** dans ces logements
- ✓ Développer et mutualiser les **outils d'information et de communication**
- ✓ Passer de l'expérience pilote à la **généralisation** : diffuser les bonnes pratiques, former les porteurs de projet, inventer de nouveaux métiers

2. Des idées aux actes

Les activités potentielles du réseau paraissent donc nombreuses. De plus, au delà de ces pistes d'action, la demande d'échanges de la part des professionnels de la région PACA est restée vive, pour assurer les rencontres et de partager les savoirs. Il apparaît clairement que les différents acteurs ont encore besoin de mieux se connaître et de confronter leurs expériences. L'isolement institutionnel comme géographique est grande dans la région et l'efficacité de tous ces acteurs en souffre. L'interaction du réseau avec d'autres actifs dans le domaine reste plus complexe même si des échanges ont eu lieu à plusieurs reprises. Enfin, le fait que le réseau soit porté par des associations a pu être un frein aux activités de mobilisation du RREP auprès des collectivités territoriales car les invitations pouvaient paraître moins légitimes que si elles émanaient d'une institution.

Des blocages institutionnels ont été rencontrés au cours de ces trois années. Le principal tient aux relations difficiles entre Conseil Régional et Conseils Généraux. Le RREP a été fortement soutenu par le premier alors que les seconds n'ont longtemps pas souhaité le soutenir officiellement. En revanche, des chargés de mission des conseils généraux ont participé aux groupes de travail mis en place dans le cadre de l'animation du réseau. Cependant, malgré l'envoi d'argumentaires écrits, des demandes de rendez-vous (souvent annulés), nous n'avons pas pu inclure l'ensemble des CG dans le plan de financement global qui aurait permis de prolonger l'activité du RREP – et de ce fait, le Conseil Régional n'a pas souhaité le poursuivre sous cette forme.

Pourtant, l'initiative de mise en réseau des acteurs est apparue très féconde car elle a permis à des personnes de mondes différents de se rencontrer et a favorisé ainsi la transversalité nécessaire à la prise en compte des enjeux multi-thématiques de la précarité énergétique. L'initiative est récente et il est serait important de consolider ce réseau. Ceci n'exclut nullement l'objectif d'engager des actions à portée « opérationnelle » mais il serait regrettable qu'un

engagement exclusif dans cette direction fasse négliger la fonction de liaison entre acteurs dispersés qu'a joué le RREP.

4 Intervenir sur la précarité énergétique » : une enquête sur les « acteurs de première ligne »

A. Dispositifs de recueil de données, méthodologie, terrains

Avec la précarité énergétique, nous sommes face à un objet nouveau dans le champ des politiques publiques ou de l'action sociale et les dispositifs spécifiquement dédiés à cette question sont rares. La précarité énergétique peut même être qualifiée d'« objet mouvant », dans la mesure où, durant la période couverte par nos recherches de terrain, une évolution majeure de la légitimité de cette catégorie d'action publique a eu lieu avec le Rapport Pelletier en janvier 2010, l'annonce de 500 000 € dédiés à la question dans le cadre du grand emprunt et son inscription dans les lois Grenelle 1 et 2.

Les professionnels qui se consacrent à la précarité énergétique disposent pas en la matière d'une expérience acquise sur le long terme, mais elle est en voie de constitution. De plus, la précarité énergétique mobilise une pluralité d'acteurs provenant de secteurs différents, qui appréhendent la catégorie de manière diversifiée, autour toutefois d'une définition minimale commune qui met en jeu des « déterminants » de la question : la précarité énergétique résulterait de la conjugaison de trois facteurs qui sont les faibles revenus des ménages, la mauvaise qualité thermique des logements et le coût des énergies. Cependant, les diverses conceptions des enjeux relatifs à la « précarité énergétique » structurent des priorités distinctes selon les acteurs : lutte contre les impayés de factures d'énergie, lutte contre le mal-logement, réponse sociale et actions de proximité face aux effets des inégalités d'accès à l'énergie.

Pour articuler et croiser des mondes sociaux et professionnels variés, il faut un dispositif de recueil de données adéquat. S'il existe peu de dispositifs d'action sociale de proximité précisément dédiés à la lutte contre la précarité énergétique et/ou à sa prévention, il existe en revanche de nombreux réseaux régionaux (dont le RREP), nationaux (RAPPEL) ou européens (EPEE, projet FINSH), qui militent pour une meilleure prise en compte de ces questions. Mais s'agissant de l'intervention « de première ligne »⁴⁶, seules quelques associations

⁴⁶ L'expression « acteurs de première ligne » se réfère à des professionnels qui, au-delà de la diversité de leurs missions, formation initiale, statut et cadre d'exercice ont en commun une pratique d'interface et de proximité au quotidien avec les publics usagers du travail social ou « ciblé » par ce dernier. L'expression semble issue du champ professionnel de la réduction des risques liés aux usages de drogues où les méthodologies de travail communautaire et de proximité ont été particulièrement mobilisées.

intervenant dans le champ du travail social sont financées, soit par EDF et GDF, soit par des collectivités territoriales (la Région pour les Compagnons Bâisseurs, le département pour Médiance 13), soit par la Fondation Abbé Pierre qui occupe, dans cet espace de mobilisation, une position importante⁴⁷.

Notre dispositif de recueil de données recouvre ainsi une grande diversité d'acteurs associatifs, professionnels et institutionnels, afin d'explorer la diversité des définitions données, à la fois au phénomène de la précarité énergétique, mais aussi aux « cibles » que doivent privilégier les intervenants et, partant, aux réponses sociales à y apporter. Il s'appuie sur de la réalisation d'entretiens semi-directifs, de l'observation participante dans des permanences et points accueils, ainsi que l'organisation d'un atelier de restitution et de discussion avec des travailleurs sociaux (de type focus-group). On trouvera en annexe un tableau récapitulatif des 49 entretiens réalisés. Y figurent d'une part les organismes d'appartenance et d'autre part les lieux observés, au sein desquelles nous distinguons des scènes « répétées » et des scènes « ponctuelles ». Les premières sont le lieu d'un passage unique, telle l'assistance à des réunions collectives (par exemple une formation à la maîtrise de la demande d'énergie effectuée par des salariés d'EDF dans un centre social), tandis que les secondes impliquent le retour répété sur un même lieu, ou l'accompagnement de mêmes acteurs, sur une durée plus longue ce qui permet une approche plus ethnographique.

1. Les scènes répétées

a. *La permanence d'ESF Services dans la copropriété privée dégradée des Rosiers*

La permanence d'ESF Services⁴⁸, située dans une copropriété dégradée, Les Rosiers, est réalisée par une conseillère en économie sociale et familiale. Une permanence logement se tient dans le centre social une fois par semaine, à heure et jour fixe.

b. *Les visites à domicile avec Médiance 13*

L'association Médiance 13 a été créée en 1996 dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille. Elle a d'abord ouvert un lieu destiné à privilégier l'accès aux services publics de proximité et un point service aux particuliers (PSP) : « L'objectif principal est de proposer aux habitants sur leur lieu de vie un

⁴⁷ La fondation Abbé Pierre a coordonné au niveau national le groupe de travail dont est issu le Rapport Pelletier. En outre elle a construit ces dernières années un partenariat fort avec EDF.

⁴⁸ ESF signifie Economie sociale familiale. Comme le précise les statuts de l'association, « ESF Services est une association qui a pour but de promouvoir l'Economie sociale et familiale. Des conseillères interviennent sur différents projets et actions visant à une meilleure maîtrise de la vie quotidienne ».

accompagnement, une aide à la prévention et à la résolution de leurs difficultés administratives et financières. C'est le cœur de métier de Médiance 13. » (Rapport d'activité 2009 : 3). L'association intervient dans les Bouches-du-Rhône (présence sur les villes de Marseille, Aix-en-Provence et la Ciotat). Elle compte à ce jour 41 salariés, dont la quasi-totalité a été recrutée avec des emplois aidés.

Depuis quelques années, l'association a développé un « pôle énergie », instituant un partenariat étroit avec le service solidarité d'EDF à travers deux types d'actions : l'action « médiation sortante », qui consiste, par le biais de fichiers envoyés par EDF, à prendre contact par téléphone avec des usagers d'EDF en situation d'impayés ; et l'action « accompagnement contre la précarité énergétique », plus large, qui vise à réaliser des entretiens individuels et des visites à domicile chez des personnes qui peuvent être en situation d'impayés mais aussi connaître diverses difficultés dans leur logement.

L'association a également un projet portant sur le gaz en partenariat avec GDF-Suez (projet prévention gaz, sécurité des installations intérieures), qui ne concerne que les logements sociaux. Elle développe par ailleurs des activités de médiation au sein de « Haltes Gares », et des projets « expérimentaux » autour d'actions sur les droits et devoirs, le micro-crédit social et l'éco médiation.

Médiance 13 se situe à l'interface d'entreprises gérant un bien public (électricité, gaz, transport en commun) qui ne souhaitent pas ou qui ne sont pas en mesure d'assurer un face à face ou un accompagnement de leurs usagers. S'agissant de l'« accompagnement contre la précarité énergétique », le rapport d'activité précise que EDF et GDF Suez, entreprises privatisées, ont confié à Médiance 13 la charge « *d'accueillir, d'informer et d'accompagner leurs clients vulnérables : il est entendu par clients vulnérables des personnes rencontrant des difficultés liées à la langue, à la culture, à la situation sociale, géographique et budgétaire* » (RA 2009 : 7). On peut noter, avant d'y revenir, la mise en avant de la langue et de la culture comme variables qui président à la définition de la vulnérabilité, avec le risque d'écueil en termes d'approche culturaliste que ces références impliquent.

En 2009 l'association a développé une action de proximité dans le quartier Noailles dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), en proposant aux familles un accompagnement individualisé sur les questions liées à l'habitat, la maîtrise des énergies et l'accès aux droits. C'est cette action qui a fait l'objet d'un travail de terrain. Notons que ces visites à domicile ont été difficiles à organiser : la plupart du temps, une stagiaire était déjà

présente avec la personne effectuant la visite, ce qui excluait la présence d'une personne supplémentaire. Entre les périodes de formation en interne (Septembre 2010), la période estivale où l'activité a été réduite, et celle où il n'était pas possible d'accompagner l'intervenante, ces visites ont donc été moins nombreuses que ce qui avait été initialement prévu. Elles se sont néanmoins révélées extrêmement intéressantes et riches en termes de matériau recueilli.

c. Les visites à domicile dans les squats avec l'association AMPIL

L'AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. « Elle a pour objet d'améliorer les conditions de logement des catégories défavorisées de la population, en promouvant notamment leur intégration dans les circuits classiques du logement tels qu'ils existent en France et en évitant toute discrimination dans ce domaine »⁴⁹. Depuis 2008, l'AMPIL, en collaboration avec la Fondation Abbé Pierre en région PACA, réalise une mission auprès de Roms. Elle bénéficiait au moment de l'enquête de terrain d'un salarié permanent à temps plein sur la « mission Roms », et d'une personne à mi-temps chargée d'aider à la scolarisation des enfants et à réalisation de procédures administratives (recours auprès de la CAF, accompagnement auprès des tribunaux en cas d'expulsions prononcée pour les squats, ou toute démarche administrative concernant l'accès à l'AME).

2. Les scènes ponctuelles

Les lieux non systématiques de recueil de données, que nous avons appelés « scènes ponctuelles », ont été les suivants :

- la permanence de la Confédération syndicale des familles
- la permanence d'UFC Que choisir
- une formation à la maîtrise de la demande d'énergie auprès des travailleurs sociaux
- une formation à la maîtrise de la demande d'énergie auprès des familles de l'association « Destination Familles ».
- une réunion du collectif logement des Rosiers
- une Formation concernant l'accès et le droit au logement à Destination familles

S'y ajoute l'atelier de restitution/discussion organisé par l'équipe de chercheurs en mars 2010. Cet atelier est un outil méthodologique qui été mis en œuvre dans le cadre du projet ANR VITALIS (qui co-finance ce projet). Il s'agit de constituer un espace singulier de parole qui

⁴⁹ Extrait des statuts de l'association, consultables sur le site : <http://www.jurislogement.org/qui-sommes-nous-mainmenu-64/35-ampil-solenne-allemand>

permette l'énonciation et l'élaboration de représentations et d'analyses des pratiques professionnelles. L'hypothèse est que la création de ce cadre spécifique permet, outre la rencontre de professionnels ne se connaissant pas entre eux, de dépasser ou d'éviter l'écueil de propos parfois convenus ou contraints par le cadre institutionnel, les conditions et le contexte de travail. Pour faciliter la prise de parole, un travail projectif sur des images ou des associations d'idées a aussi été mis en place. Ce fut ainsi l'occasion d'interroger ces acteurs de première ligne sur les questions de précarité énergétique et de vulnérabilités, mais aussi pour l'équipe de recherche de réaliser une restitution du travail en cours et de le soumettre à l'évaluation des intéressés.

B. Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique

1. Un contexte paradoxal, marqué par l'incertitude

L'ensemble du contexte de la lutte contre la précarité énergétique pourrait être qualifié d'incertain. Cette incertitude existe en premier lieu à l'échelle institutionnelle dont la multiplicité est particulièrement sensible en région. Alors que se dessine une réforme de la décentralisation, il existe beaucoup d'interrogations et de « flou » sur les compétences devant être attribuées, à long terme, à chaque acteur institutionnel. Ainsi, si la Région est aujourd'hui compétente en matière environnementale, la réforme des institutions envisagée en 2014 rend manifestement malaisé un engagement plus avant dans ces questions. Les conseils généraux s'interrogent également sur les formes d'intervention à promouvoir, alors que, depuis la loi Grenelle 2, les plans départementaux d'aide aux logements sont tenus de mettre en œuvre des mesures de prévention de la précarité énergétique. Pour les acteurs associatifs, ce contexte d'incertitude a pour conséquence la difficulté d'accès à des financements pérennes. Enfin, le constat est aussi fait d'un véritable paradoxe : alors que la lutte contre la précarité énergétique a le vent en poupe à l'échelle nationale et européenne, elle ne bénéficie pas, aux dires d'une association environnementale, « *d'un véritable portage politique local* ».

L'incertitude existe aussi du fait de la libéralisation du marché de l'énergie : l'apparition de nouveaux fournisseurs vient déstabiliser l'accès aux tarifs régulés et aux tarifs sociaux, tandis que les hausses régulières du coût de l'énergie pèsent sur ce marché et que la lutte contre le changement climatique et la finitude des ressources imposent un cadre contraint.

Enfin, on peut faire le constat d'une incertitude relative à l'échelle des définitions de ce que recouvre la catégorie d'action publique « lutte contre la précarité énergétique », celle-ci ayant en partie été limitée par l'adoption d'une définition de consensus (plus de 10% des revenus consacrés aux dépenses d'énergie) dans la loi Grenelle 2.

Quant aux acteurs de première ligne, nombre d'entre eux sont salariés dans le cadre de « contrats aidés » dans les associations que nous avons rencontrées et ils font face à deux inquiétudes : la poursuite du financement des associations qui les emploient et la question du renouvellement ou non de leur contrat et/ou de la transformation de celui-ci en contrat « de droit commun ».

2. Comment les travailleurs sociaux se saisissent-ils de la « lutte contre la précarité énergétique » ?

La précarité énergétique est une catégorie d'action publique qui n'appartient pas a priori au champ du travail social. Si elle a émergé en France principalement en lien avec des préoccupations portées par les acteurs de l'environnement et associée à l'enjeu du changement climatique, elle n'a pas été saisie d'emblée par le même biais par les acteurs du logement et par ceux du social. Nous nous sommes donc attachés à comprendre comment les acteurs « du social » s'étaient historiquement saisis de cette question, mais aussi comment ils en restituent les enjeux.

a. Usages et enjeux de la notion de précarité énergétique

Ces acteurs du travail social, souvent « au front », selon leur propre expression, face à des situations de détresse sociale ou économique, peuvent considérer que le terme de "précarité" vient désigner des situations extrêmement difficiles à l'aide d'un lexique acceptable. Ainsi la Fondation Abbé Pierre tient à continuer de parler de « pauvreté énergétique », expression qu'elle n'a cependant pas réussi à imposer dans le cadre du groupe de travail préparatif au rapport Pelletier.

Pour d'autres acteurs de première ligne, l'évocation des questions de « précarité énergétique » était d'emblée liée à la libéralisation du marché de l'énergie avec l'apparition de nouveaux fournisseurs d'énergie et à la confusion considérable qui s'en est suivie pour un certain nombre de familles vulnérables. Les acteurs de première ligne assistent à un démarchage permanent des nouveaux fournisseurs d'énergie par le biais du porte à porte auprès de « leur »

public. Des pratiques trompeuses ont été repérées à maintes reprises (le fait de se faire remettre un relevé d'identité bancaire par une personne puis de souscrire pour elle un contrat sans son autorisation est fréquent sur le terrain) de même que de l'intimidation, les fournisseurs insistant de manière virulente pour que les personnes signent le nouveau contrat. Des pratiques similaires sont d'ailleurs évoquées pour les fournisseurs d'accès à Internet ou à la téléphonie mobile.

Ces pratiques ont nécessité, de la part des travailleurs sociaux ou associations, un suivi extrêmement « chronophage » et c'est sur ce mode là que le travail de proximité a pu « intervenir » sur les questions de précarité énergétique, sans que cette intervention n'apparaisse en lien avec des enjeux environnementaux. Le changement de fournisseurs « fortuit » ou décidé a de lourdes conséquences, tant du point de vue des acteurs de première ligne qui voient leur bureau s'engorger, que de celui des habitants qui doivent mettre en place un ensemble de procédures afin de revenir au fournisseur officiel. Changer de fournisseur d'énergie signifie en tout premier lieu perdre l'accès aux tarifs régulés, donc prendre le risque de voir augmenter ses factures. Par ailleurs, les autres fournisseurs ne permettent pas l'accès aux tarifs sociaux de l'électricité. Il n'est pas prévu dans la loi qu'ils mettent en place de tels tarifs, et ils n'ont pas obligation d'abonder aux fonds sociaux. Revenir aux tarifs sociaux signifie la mise en place de procédures complexes, dans un contexte plus général où travailleurs sociaux et populations ont le sentiment d'être « harcelés » par un grand nombre de procédures administratives.

« Il y a un gros problème dans cette copropriété, c'est qu'ils ont tous été démarchés, sachant qu'ils ont profité du fait qu'ils ne parlent pas bien français et, en plus, ils se sont présentés comme des agents d'EDF ou du Gaz, pour leur faire faire une réduction, pour payer moins. Alors là forcément les personnes, elles ont signé (...) Moi, avec ça, c'est vrai que j'ai un gros souci, j'ai beaucoup de gens du coup s'ils partent d'EDF ou de GDF, ils ont plus le droit aux aides et puis il y a plus de service de solidarité comme ça existe chez EDF (...) Souvent elles [les familles] ont signé à leur insu, elles reçoivent la facture, j'ai même des familles où ce n'est pas elles qui ont signé le contrat ».

Entretien avec une conseillère en économie sociale et familiale.

Ces acteurs de première ligne rencontrés n'emploient jamais l'expression « précarité énergétique ». Pour eux, elle n'est qu'un phénomène participant, parmi tant d'autres, d'un continuum de précarités qui s'inscrit dans le registre plus large d'une pauvreté marquée par un ensemble de difficultés sociales et économiques. Il viendrait donc désigner une partie d'un tout, qu'il ne s'agit pas selon elles de dissocier d'un ensemble.

« Pour moi la précarité énergétique rejoint tous les types de précarité, c'est-à-dire que ça renvoie pour moi à la notion de pauvreté, mais au sens premier du terme (...) Pour moi, c'est le mot pauvreté qui est en premier et c'est sur ça que je butte le plus. »

Conseillère en économie sociale et familiale pour le conseil général des Bouches du Rhône

« Ce n'est pas que la précarité énergétique, c'est la précarité tout court, c'est les problèmes de l'enfance, des revenus, des quartiers, du voisinage, de la santé, on est noyés dans toutes ces problématiques ».

« Si tu disais pauvreté, ça choquerait les gens qu'on parle de pauvreté. Parce que, quand on parle de précarité, on dirait oh, non, ça va, finalement pour se donner bonne conscience. Or, tous ces mots, je les remets pas en question mais disqualification, précarité, c'est tout un niveau de langage qui est là pour cacher une réalité, parce que l'on a honte d'appeler un chat un chat et que dans nos sociétés, si loin du quart monde, et bien, on y est en plein dedans. Donc on ne voit et on ne manipule que certains mots, certaines informations, certains fonctionnements, certaines images pour noyer le poisson »

Extraits du journal de l'atelier, Mars 2010

Dans ces extraits d'entretiens, il est à noter que c'est la référence au terme de « précarité » qui fait en soi problème pour les personnes interviewées, qui lui préfèrent le terme de « pauvreté », perçu comme plus explicite. Le fait de dissocier les questions d'énergie de l'ensemble des problèmes liés à la précarité est aussi perçu comme non pertinent. L'ensemble des intervenants, quand bien même ils ne sont missionnés pour n'intervenir que sur la précarité énergétique, ne peut se restreindre à cette dimension dans l'exercice de leur profession. Pour eux, traiter les situations induit une pluralité d'opérations : comprendre l'enchaînement de situations qui a conduit aux impayés d'énergie, explorer les autres difficultés que le public rencontre, et écouter la plainte de l'interlocuteur, qu'elle concerne l'énergie ou d'autres problématiques. On observe donc que si l'action publique cloisonne les champs de l'aide sociale et de ses dispositifs, le travailleur social, pour sa part, participe au décroisement de ses missions.

« Parce que moi j'aime bien pouvoir prendre en compte la personne dans sa globalité, tu vois. Enfin, je me restreins pas à une facture et si je veux l'aider au mieux, il faut quand même que j'aie des éléments en main. Quand tu vois à domicile, il y a pas mal de choses qui ressortent aussi. Elles vont plus te parler de leur vécu, de ce qu'elles vivent en ce moment. »

Educatrice travaillant dans la médiation sociale sur les questions de précarité énergétique

b. Les impayés et factures d'énergie

Au-delà de la question d'actualité récente constituée par les conséquences du démarchage et de l'affiliation à des opérateurs privés d'énergie, l'impayé d'électricité est très souvent le premier pas dans une « carrière d'assisté » comme l'a rappelé Serge Paugam lors d'une récente journée

dédiée à la précarité énergétique⁵⁰. Mais certains se soustraient au contrôle en refusant l'entrée dans la carrière d'assisté et le processus de disqualification (Paugam, 1991) qui peut lui être associé. A contrario, d'autres vont avoir recours aux services sociaux et se voir octroyer (ou non) l'accès aux aides financières du fond de solidarité logement.

Les demandes de recours au Fonds Social Logement pour l'énergie, et la manière dont les acteurs de première ligne décident ou non de réaliser des dossiers en fonction des familles, constituent un exemple « adaptation » des règles, propre à chaque intervenant. Le cadre réglementaire du FSL stipule qu'une aide pour impayé d'énergie ne peut être accordée qu'une à deux fois par an. Dans le même temps, l'utilisateur ne peut bénéficier de l'aide que s'il a remboursé la moitié de sa dette auprès d'EDF. Les travailleurs sociaux opèrent alors ce que l'on pourrait appeler une « présélection des publics » en fonction de leurs propres critères, conjuguée à ce qu'ils savent du fonctionnement du FSL : ils ne peuvent réaliser des dossiers pour tous. Ainsi se superposent aux critères réglementaires du FSE, les paramètres à partir desquels les acteurs de première ligne sélectionnent les publics.

Ces critères de pré-sélection des publics reposent notamment sur les socles de valeurs véhiculés aujourd'hui par le travail social : autonomie, capacité à agir et responsabilité des usagers (Ricoeur, 2001 ; Châtel, Soulet, 2003 ; Ion, 2005). Il s'agit d'accorder leur aide aux demandeurs « responsables », ce qui participe d'un mouvement général du travail social consistant à demander à l'utilisateur de faire preuve d'autonomie et de « responsabilité ».

« C'est un problème les impayés qu'on rencontre très, très souvent, c'est un vrai problème. Bon, moi, j'essaie de faire le moins possible de demande de FSE d'impayés parce que moi je suis pour la responsabilisation, pour l'autonomie. Alors j'essaie de pas faire tellement de dossiers, voilà ce que je peux dire ».

Notes de terrain recueillies auprès d'une Assistante sociale

A ce socle de valeurs mises en avant dans le travail social aujourd'hui, s'ajoute la volonté pour certains d'entretenir des relations avec leur public qui ne reposeraient pas seulement sur un lien de « consommateurs de services sociaux » à « donneurs de prestations sociales ». A la peur d'être trop sollicité sur de la demande d'aide financière se superpose celle de la perte de sens : devenir un guichet permettant uniquement l'accès à des prestations sociales, altérerait les relations de l'intervenant social aux publics, et participerait d'une transformation ou d'une altération de l'idéal de la « relation d'aide », ou de l'« évaluation globale de la situation de la personne ».

⁵⁰ Paris, Direction Recherche et Développement EDF, 30 Septembre 2010

Je le fais [le dossier FSL] quand je connais un peu la famille, parce que je ne veux pas non plus être repérée comme celle qui fait les aides financières dès qu'on a un problème d'électricité ou de gaz (...) Je veux pas que tout le monde sache, si tu vas au centre social, si tu amènes la facture on fait l'aide. Il y a quand même des familles, bon c'est rare quand elles ont qu'une dette, alors souvent je leur dis, ça, c'est vous qui le payez. On prévoit un petit échancier et ça, moi, du coup, je suis d'accord pour vous faire l'aide. Il faut quand même qu'elles participent. (...) Moi, je pense qu'il faut que les gens soient responsables de leur consommation, qu'ils soient conscients, enfin une aide c'est vraiment exceptionnel. J'essaie de leur faire comprendre qu'une aide c'est vraiment quand on a pas d'autres solutions.

Entretien avec une Conseillère en Économie sociale et familiale

c. La question des « comportements »

La lourdeur des factures d'énergie est souvent liée, par les acteurs de première ligne, aux pratiques des familles, couramment appelées « comportements ». C'est en premier lieu par rapport à ceux-ci que la lutte contre la précarité énergétique est pensée et que l'action sociale est saisie par les fournisseurs d'énergie. Apparaît alors une pression pour conduire l'intervention sociale à mettre en œuvre des normes ou des objectifs qui entrent en contradiction avec ceux de la profession. Un exemple en est l'injonction, à forte dimension comportementale, concernant les températures dans les logements, émanant de l'ADEME. Une telle norme, certes motivée par un objectif de maîtrise de la consommation d'énergie, met en jeu la responsabilité des publics. Il s'agit de faire adopter un comportement « responsable » à la fois pour l'intérêt collectif (restreindre la consommation) et pour soi-même, afin de diminuer ses factures. Or, une telle « responsabilité » n'est pas toujours à la portée des personnes les plus vulnérables.

Bon, c'est vrai, il y a des normes de confort, les normes c'est 19° dans les pièces habitées, 17° dans les chambres et 12° quand c'est vide ou inoccupé. Alors les personnes, elles réagissent toujours quand elles entendent le 12° et même le 17° ou le 19°, elles disent que c'est pas beaucoup. Moi je leur dis que c'est comme ça, que c'est une norme (...) Cette norme ça vient de l'ADEME, ça vient des règles nationales (...) Il y a des personnes qui disent que ce n'est pas assez 19° mais voilà, c'est ça, la norme responsable. En fait il y a une distorsion, entre le comportement et le rationnel. C'est comme les familles, elles disent toujours « oui, le prix de l'électricité ça a augmenté ». Toute la journée, quand ils sont à l'école, les ordinateurs ils sont branchés, et pareil quand ils téléchargent. Alors quand il y a plusieurs mêmes qui ont un ordinateur du conseil général, forcément ça consomme beaucoup, et ça coûte très cher. Le problème c'est ce que je vous disais, on a oublié que le confort, le bien être, ça avait aussi un coût et ça on en parle que très peu ».

Entretien avec un formateur à la maîtrise de la demande d'énergie

Au dessus de ces normes de température interviennent des modèles dominants en matière d'intervention sociale qui offrent une large place à l'éducation aux « éco-gestes ». Il s'agit pour les acteurs de première ligne de former les publics à être économes en matière d'énergie. La

relativité et la subjectivité du confort thermique ne sont pas appréhendées, ou alors sont pensées comme étant relatives la culture d'origine des personnes, comme il en est fait état dans certains entretiens :

La moitié de la consommation va pour le chauffage. La température légale et officielle, c'est 19° et 17°, mais c'est relatif. Le Polonais à 19°, il est bien, celui d'Afrique équatoriale, il a froid.
Employé fournisseur d'énergie lors d'une formation

« Je pense que déjà c'est un manque de connaissances, quand je leur dis les petits conseils et les petites astuces elles me disent « ah oui c'est vrai », elles ne savent pas. Je pense aussi, parce que ils ont moins d'électroménager aux Comores à Mayotte, c'est quand même pas les mêmes habitudes niveau culture, c'est pas les mêmes équipements, aux Comores et bien le chauffage il y en a pas. Et puis c'est difficile de savoir comment on fait, enfin comment on fait d'adapter le chauffage à ici.

Conseillère en économie sociale et familiale

Par ailleurs, les travailleurs sociaux mettent parfois en cause l'efficacité des conseils concernant les économies d'énergie. Ceux-ci permettent d'épargner de bien modiques sommes sur le budget et il jouent à la marge dans des contextes de mal logement, de pauvreté et/ou de précarité. Cet entretien avec une ancienne conseillère en économie sociale et familiale (CESF), qui réalise des visites à domicile dans le cadre des économies d'énergie, en témoigne :

On allait, suite aux orientations EDF, rencontrer les personnes, et voir un peu leur intérieur, leur manière de consommer de l'électricité. Donc après, en fonction, on donnait des conseils (...) Je suis pas sûre que les gens, une fois qu'on leur donnait leur conseil, je suis pas sûr que les conseils ils étaient suivis. C'était vraiment des trucs... Oui c'est utile de le dire, ça, c'est certain, sauf que les gens qu'on allait voir, c'était des gens dans des situations précaires, et que elle est bien gentille la dame de me dire d'éteindre la télé plutôt que de la mettre en veille, il y a un moment c'est le dernier des soucis. Parce qu'ils voient très bien qu'au final la veille de la télé ça va faire baisser de 5 euros par an, oui, c'est déjà 5 euros mais c'est le cadet de leur souci. Ce qu'ils voulaient, je pense, c'est pouvoir avoir l'aide, continuer à avoir l'électricité et ne pas être coupé, c'était ça l'essentiel. Oui, ça a toujours son intérêt d'apprendre aux gens des petites astuces, mais après réellement je suis pas sûre que c'était ... ».

Ancienne conseillère en économie sociale et familiale

Le discours des fournisseurs d'énergie et notamment d'EDF travaillant sur la maîtrise de la demande d'énergie peut également être perçu comme réducteur, voire faire l'objet de suspicion, et ce à la fois de la part de travailleurs sociaux et de la part de certains de leurs publics. Pour les fournisseurs d'énergie, il s'agit, dans le cadre de la finitude des ressources et du développement de l'usage d'appareils nécessitant des flux d'énergie croissants, de pointer la nécessité de penser et donc gérer et contrôler des pratiques de consommation quotidiennes et ordinaires. Même si leurs personnels sont tout à faits conscients de l'importance de la prise en compte de l'état du logement et des revenus des familles, que des initiatives et des projets

expérimentaux sont d'ailleurs réalisés dans cette perspective, les formations aux « éco-gestes » constituent un volet important de leurs actions dans ce domaine. Le paradoxe d'un tel discours est qu'il va s'adresser à des publics « vulnérables » dont les comportements vont être supposés inappropriés. Pourtant, les conditions sociales et l'état du bâti contribuent aussi à définir et structurer les pratiques – et cette dimension disparaît parfois des discours au grand dam des acteurs davantage focalisés sur les dimensions sociales de la question :

« Pour nous, la problématique elle n'est pas comportementale, on s'en fout des comportements. Le combat il est pas là, pour nous. La question, c'est l'équipement, c'est le bâti, c'est au niveau du bâti qu'il faut agir. Pour moi, c'est évident qu'il faut travailler les 3 problématiques : le social, le bâti et les comportements ».

Salarié d'une association luttant contre la précarité énergétique

d. L'élaboration d'un diagnostic : normes techniques et normes sociales

En effet, au-delà de la dimension comportementale de lutte contre la précarité énergétique et des questions qu'elle soulève, un autre enjeu central est la manière dont les acteurs associatifs et institutionnels peuvent, dans le cadre des visites à domicile, élaborer un diagnostic qui tienne compte de l'ensemble des déterminants de la précarité énergétique. Des compétences diverses doivent être mobilisées, qui ont trait au thermique, au bâti et à l'accompagnement social. Un certain nombre d'associations (Compagnons Bâisseurs, Fondation Abbé Pierre etc...) envisagent pour cela un diagnostic en binôme, dans le cadre duquel un spécialiste du bâti et un travailleur social sont associés.

L'élaboration d'un référentiel de compétences partagées devient un enjeu important, évoqué par l'ensemble des acteurs rencontrés. Nos entretiens donnent à entendre combien ces compétences peuvent être appréhendées différemment, puisqu'il n'existe pas à ce jour, au-delà de l'accord minimal sur la nécessité de la prise en compte du technique et du social dans ce diagnostic, de « guide de bonnes pratiques » en la matière. Pour certains acteurs, ceux d'associations environnementales notamment, il s'agit de construire des partenariats avec d'autres associations du champ du travail social. Pour d'autres, c'est la formation de salariés en interne, ou la promotion et l'adaptation de pratiques déjà existantes dans le cadre des interventions sur le logement qui va être privilégiée.

L'ensemble de ces questions se pose alors que la systématisation du recours aux visites à domicile et l'idée d'un « nouveau métier » de « socio-thermicien » sont évoquées à la fois dans

le Rapport Pelletier et au sein des réseaux nationaux de lutte contre la précarité énergétique⁵¹. Des financements importants doivent être dédiés dans les prochains mois à la lutte contre la précarité énergétique, ce qui pourrait être l'occasion, du fait des enjeux financiers pour les opérateurs, d'une sorte de mise en concurrence des acteurs susceptible d'intervenir dans le champ, au détriment de l'élaboration d'outils et de pratiques communs.

3. La vulnérabilité des travailleurs sociaux

La précarisation et les vulnérabilités sociales, sanitaires et relatives au logement ne sauraient se limiter à la question des publics auxquelles sont destinées les interventions. Elles ont également un impact sur les personnes en charge de les mener. Les acteurs de première ligne que nous avons rencontrés évoquent la difficulté croissante de leur travail, une évolution qui tient en premier lieu à celle des publics, du fait de leur précarisation massive : « *Partout on parle de précarité, alors qu'avant c'était pas utilisé, c'est symptomatique de l'ambiance actuelle de la société parce qu'on peut être assis aujourd'hui et demain tomber* ». (Assistante sociale du Conseil général)

En second lieu, la difficulté du travail provient de l'écart entre les lois et dispositifs et leurs possibilités d'application concrète sur le terrain. La mise en place de procédures d'évaluation et la « déshumanisation » de l'accueil, désormais téléphonique et automatisé, d'un certain nombre d'institutions et d'entreprises sont également citées, en ce qu'elles signifient aux yeux des participants un oubli des dimensions humaines et de la réalité des conditions concrètes d'existence des publics. Des témoignages attestent du fait que les personnes, prises par un sentiment d'impuissance, peuvent quelquefois être amenées à distribuer leurs ressources propres (tickets restaurants, nourriture, tickets de métro ou de bus).

a. Des acteurs en précarité face à des personnes en précarité : circulation de la vulnérabilité

Il n'est pas rare pour les acteurs de première ligne, notamment les médiateurs de quartier, que les situations qu'ils rencontrent dans le cadre professionnel viennent faire « caisse de résonance » avec leur propre parcours. L'effet miroir produit par la rencontre de ces situations n'est pas sans vulnérabiliser les intervenants sociaux. S'il peut permettre une compréhension approfondie de la part des médiateurs, il vient néanmoins systématiser et réactualiser un vécu douloureux. On observe ainsi que les acteurs de première ligne ne sont pas épargnés par l'insécurité généralisée du monde du travail (Castel, 1999).

⁵¹ En témoigne le tout récent compte-rendu du réseau, réuni le 28 septembre 2010 à Paris.

Je me demande s'il y a des gens maintenant qui vivent ce que je vivais à l'époque en 1991 avec un appartement comme j'avais au départ, le froid mal isolé, l'insalubrité, tout ce que j'ai vécu. Les inondations chaque fois, les fuites, j'ai reçu beaucoup de fuites, ça m'a atteint parce que je me dis que ces gens ils souffrent, moi j'ai eu la semaine dernière des gens qui sont venus me voir pourquoi ? Chez lui il y a une grosse fuite sur les escaliers, ça va un peu partout. J'ai pensé à ça, je me suis dit « le pauvre », ça m'a rappelé des choses, et puis il a dit mon propriétaire il veut pas faire ça et ça. Je me rappelle que j'ai vécu ça et que ce n'était pas facile.

Médiateur de quartier

«Par exemple, pour quelqu'un qui travaille à temps partiel et gagne 1200 euros par mois, qui peut être lui-même concerné par une situation difficile sur le plan du logement, ça peut être compliqué d'aller faire le point avec une famille en situation de précarité des aides auxquelles elle a le droit pour réhabiliter son logement. C'est des choses que j'ai pu voir et que d'autres m'ont racontées : l'intervenant qui trouve que, finalement ça va pas trop mal parce qu'à un moment donné il va percevoir les usagers ou bénéficiaires comme avantagés du fait des dispositifs d'aide sociale auxquels ils peuvent émarger par rapport à sa situation propre ».

Notes du carnet de terrain, Mars 2010

En outre, les acteurs de première ligne évoquent le sentiment d'être « noyés par la diversité des problématiques rencontrées ». Les mandats sont non seulement multiples mais souvent qualifiés de contradictoires. Au cours du face-à-face quotidien, l'incohérence entre les politiques publiques est régulièrement dénoncée : ainsi, les lois qui régissent l'entrée et le séjour des étrangers viennent contrecarrer, du fait de la précarité administrative qu'elles génèrent, un certain nombre d'accompagnements. De même part, comment concilier l'idéal de la prise en compte globale de la situation de la personne avec celui de l'éducation à la maîtrise de l'énergie ?

Les auteurs d'un rapport consacré à l'« usure des travailleurs sociaux et [aux] épreuves de professionnalité », notent que la notion d'usure professionnelle « a commencé à s'imposer dans le milieu du travail social au début des années 1990 » (Pezet, Villatte, Logeay, 1993). Elle est liée à des transformations majeures dans le champ du travail social qui datent des années 1980. Il faut donc être attentifs à ne pas considérer comme nouveaux des phénomènes qui ont une histoire, aussi courte soit-elle. En effet, avec la décentralisation dans les années 1980, un changement profond des politiques publiques s'opère qui sera à l'origine de nouvelles conditions d'exercice de la profession. La généralisation de dispositifs territorialisés implique de nouveaux rapports entre les différents acteurs : élus, administratifs, professionnels, et bénévoles. Simultanément, la population des professionnels connaît elle-même des transformations assez radicales et de nouvelles spécialisations apparaissent (liées au développement de la politique de la ville et au traitement social du chômage). S'accroît alors considérablement la part des emplois non qualifiés et au statut précaire, tandis que la part des

emplois qui avaient constitué le noyau dur des professions sociales stagne relativement (éducateurs spécialisés, assistantes sociales, animateurs, etc.).

Les premiers dispositifs d'emplois « aidés » naissent avec une circulaire de Simone Veil qui, en 1992, crée des contrats de ce type pour les « femmes relais ». Suivront en 1997 les « emplois jeunes » et, depuis 2001, les « adultes relais » (Donzelot, 2003). Simultanément le nombre de cadres gestionnaires non issus de l'univers du social tend à augmenter : « Bref, en même temps que s'instaure une réelle division du travail, impliquant des niveaux hiérarchiques assez bien identifiés, des chefs et des exécutants, de l'arrière et du front, les valeurs spécifiques de l'univers culturel du social se voient simultanément attaquées par les décideurs politiques préoccupés de nouvelle « gouvernance » et par des administratifs porteurs de méthodes de management directement issues du monde de l'entreprise » (Ravon et ali, 2008 : 204).

Parallèlement, la relation des professionnels au public s'est considérablement transformée. Le public s'est élargi et diversifié, il est de moins en moins « appréhendable par les catégories classiques de l'assistance » (Ibid : 205). Le temps long cède la place à l'urgence (Ion, 2005) tandis que les ressources et les réponses dont les professionnels peuvent disposer (emplois, logements) se réduisent. Enfin, la relation d'aide tend à s'individualiser : le double souci de mener une action sociale transversale et centrée sur la personne a favorisé l'extension d'un travail social de proximité.

De fait, dans le rapport précédemment cité sur l'usure, il est noté que, d'une certaine manière, les « plaintes ordinaires (...) font partie du métier » (Ravon, 2008 : 195). Divers types de conditions d'impossibilité à bien faire son travail sont régulièrement mobilisées : le découragement face aux injonctions paradoxales (un rapport de l'IGAS en 2005 indique que « les travailleurs sociaux vivent douloureusement un sentiment d'utilité décroissante »), l'empilement des dispositifs, la précarisation croissante des statuts.

La plupart des données recueillies dans notre enquête rejoignent d'autres travaux sur le travail social qui inscrivent ces phénomènes de plainte et d'épuisement dans un temps qui ne se réduit pas à la période contemporaine. En revanche, il nous semble que plusieurs éléments de notre corpus relèvent bien d'éléments nouveaux et nous y reviendrons en conclusion.

Ce tour d'horizon de la manière dont le travail social se saisit de la question de la précarité énergétique ne saurait toutefois éluder une autre dimension incontournable dès lors que les

enjeux de l'intervention sont pensés : les personnes auxquelles ces dernières sont dédiées. C'est à ces personnes en situation de précarité énergétique que le prochain chapitre est consacré.

5 Les personnes touchées par la précarité énergétique

L'ethnographie des familles en situation de précarité énergétique représente une partie centrale de notre enquête. Elle s'est déroulée en deux temps, avec d'abord une pré-enquête spécifique auprès d'un certain nombre de professionnels « de première ligne » conduits à se confronter à la question dans leur pratique quotidienne (travailleurs sociaux, médecins, etc). Celle-ci nous a permis de mieux cerner l'incidence et l'impact de la précarité énergétique. Nous avons pu ainsi, dans un second temps, nous approcher des familles concernées afin de mieux comprendre, par l'échange et l'observation, ce que représente concrètement le fait de vivre dans ces conditions. Ces étapes ont été relativement longues et délicates, exigeant un délicat travail d'approche et de légitimation de la présence du chercheur, comme nous aurons l'occasion de le voir. Ce travail au sein des familles se poursuit actuellement.

Dans cette section, nous rendons compte du processus de choix des terrains, puis nous analysons l'expérience de vie en situation de précarité énergétique pour enfin aborder la manière dont celle-ci s'insère plus généralement dans la pauvreté.

A. Choix des terrains.

Afin de mettre en place du travail ethnographique auprès des ménages en situation de précarité énergétique, il nous fallait tout d'abord déterminer à la fois le lieu et le mode d'enquête. Quels ménages sont en situation de précarité énergétique ? Dans quel type d'habitat vivent-ils : logement social, privé, interstitiel ? Est-il pertinent de ne s'adresser qu'aux seuls bénéficiaires de l'aide sociale ou de dispositifs destinés à lutter contre la précarité énergétique ? La détection des publics invisibles est un enjeu important tant pour la recherche que pour l'action sociale, mais comment repérer ces invisibles ? Fallait-il privilégier une approche par le type de ménages (en fonction des revenus ou de critères sociaux) ou par le type d'habitat (logement social, habitat privé, habitat interstitiel) ? Autant de questions auxquelles la pré-enquête menée auprès d'acteurs de première ligne a permis d'apporter des éléments de réponse s'agissant du choix des terrains et de la construction d'un objet pertinent.

Au cours de ce travail, nous avons considéré la précarité énergétique comme un construit institutionnel en même temps qu'une catégorie recouvrant une variété de réalités empiriques. Penser que la précarité énergétique concerne aussi bien les bénéficiaires du FSL que des

personnes invisibles pour les dispositifs d'situations moins connues des acteurs de ce champ - même s'il est particulièrement malaisé, étant donné le flou entourant la définition de cette catégorie et ses usages dans l'action sociale et les politiques publiques, d'opérer des choix relatifs aux terrains qu'il s'agit d'explorer dans le cadre d'un travail qualitatif.

Nous avons donc mené une première enquête avec pour objectif de mieux connaître les types de ménages en situation de précarité énergétique à Marseille, en nous adressant à des professionnels ou bénévoles qui de par leurs activités sont au contact des personnes en situation de difficultés économiques et/ou de difficultés concernant leur logement, et qui ont eu l'occasion d'entrer dans ces mêmes logements. L'enquête a été réalisée auprès d'une vingtaine de personnes parmi lesquelles des médecins (de quartier et de SOS Médecins), pompiers, assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, ingénieurs d'études pour des MOUS⁵², membres d'associations (Un Centre Ville pour Tous, Droit au Logement, la Confédération Nationale des Familles), médiateurs de quartier et un journaliste... Les entretiens portaient de manière large sur les problèmes de confort et d'inconfort, liés aux énergies, dans le logement. Nous n'avons pas employé le terme « précarité énergétique » au début de l'entretien, afin de voir si les acteurs l'utilisent spontanément et, le cas échéant, à quelles réalités empiriques ils font référence. Nous souhaitions comprendre comment ils intègrent ou non ce nouveau vocabulaire à leur pratique, qualifiant ainsi (ou non) les situations caractérisées par un accès problématique à l'énergie et savoir si, dans le cadre de leur pratique professionnelle, ils utilisaient des dispositifs explicitement « fléchés » précarité énergétique.

1. Des populations souvent invisibles, toujours vulnérables

Les entretiens auprès de ces acteurs de première ligne ont, en premier lieu, permis d'alimenter la réflexion sur les « invisibles », qui a été au cœur de nos préoccupations lors de la définition des terrains de recherche. Du fait des taux de non recours aux tarifs sociaux d'énergie extrêmement élevés (de l'ordre de 50%, nous l'avons vu), détecter ces publics est indispensable. Plusieurs chercheurs s'intéressant aux dispositifs d'aide ont abordé la question des publics invisibles. Comme le souligne le sociologue Stéphane Beaud, « les « invisibles » ne sauraient constituer une catégorie homogène de population. On trouve les hommes et les femmes sans qualité, tous ceux dont les difficultés ne sont pas prises en compte car ils se situent en dehors de la cartographie institutionnelle des politiques publiques et de l'aide sociale » (Beaud et alii 2006 : 10-11). L'accès à l'eau et à l'électricité ne leur est pas garanti de

⁵² Maîtrise d'ouvrage Urbaine et Sociale

manière pérenne, ils éprouvent des difficultés pour y accéder ou sacrifient au profit de leur confort d'autres postes de dépenses budgétaires (notamment l'alimentation).

Les « invisibles » des dispositifs le sont ainsi pour de multiples raisons. Il s'agit de personnes ou de ménages qui renoncent à ce qui pour eux correspondrait à leur confort par souci d'économie : dans une logique de privation, ils n'ont pas accès aux dispositifs sociaux soit parce qu'ils refusent le recours à l'aide assistantielle, car celle-ci représente un coût émotionnel et affectif plus important que le bénéfice qu'ils pourraient en tirer (Paugam, 1991), soit qu'elles ne les connaissent pas. Ce peuvent être aussi des ménages qui redoutent les conséquences de l'aide sociale : l'exemple le plus fréquemment cité est celui des personnes qui logent dans des logements insalubres et qui savent qu'en recourant aux services sociaux, elles risquent de perdre temporairement ou définitivement la garde des enfants car l'insalubrité peut être invoquée pour justifier une mesure de protection de l'enfance. Ces ménages peuvent aussi bénéficier de titres d'occupation mais vivre dans la peur de les perdre, les menaces d'expulsion de la part des propriétaires étant fréquentes. C'est notamment le cas pour les logements sociaux de fait dans les copropriétés dégradées ou les logements insalubres du centre ville de Marseille. Les ménages en situation vulnérable craignent souvent, en cas de médiation auprès des propriétaires ou des services sociaux, d'être délogés et de ne pas trouver où se reloger ailleurs. Ce sont aussi des personnes en situation de squats, illégales dans leur logement, qui ne peuvent pas accéder à l'eau et à l'électricité par la voie légale : elles « bricolent » pour accéder au confort. Enfin, ce sont toutes les personnes en situation de non logement, selon l'expression de la Fondation Abbé Pierre⁵³, qui habitent abris de fortune, baraques, garages, cabanes, ou voitures.

La précarité énergétique est donc un phénomène polymorphe qui regroupe en son sein un ensemble de situations très variées. Elle peut intervenir chez des ménages qui ont différents statuts d'occupation (locataires du parc social ou du parc social de fait, propriétaires privés, voire sans réel domicile) et peut recouvrir des expériences différentes: inconfort dû à absence de chauffage ou d'eau, incertitudes et angoisses liées à l'appréhension des factures, confort obtenu aux dépens d'autres postes de dépenses (alimentaires, par exemple). Par ailleurs, l'ensemble des acteurs de première ligne fait le lien entre les problèmes d'inconfort thermique et d'accès aux énergies et la santé. Ils mettent en avant le développement de pathologies respiratoires, d'intoxications (au monoxyde de carbone, alimentaires), ainsi que la dangerosité d'un habitat inadapté.

⁵³ Sur ce point voir le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, *l'Etat du mal logement* 2010.

2. Les types d'habitat décrits par les acteurs de première ligne

Les acteurs de première ligne contactés pour cette phase exploratoire de l'enquête nous ont permis de mieux comprendre quels types de réalité empirique pouvaient recouvrir les situations de précarité énergétique. Pour eux, la précarité énergétique renvoie à des situations de forte privation en termes de consommation de chauffage ou à des modes de chauffage inappropriés. Elle provoque également de graves problèmes d'accès à l'hygiène. Sont en situation de précarité énergétique des ménages qui éprouvent des difficultés à se chauffer, mais aussi qui ne peuvent accéder à l'eau chaude de manière quotidienne : la dimension sanitaire est à mettre sur le même plan que celle du confort thermique. Des logements insalubres en centre ville de Marseille ont été évoqués, dans lesquels les branchements défectueux des réseaux électriques constituent un danger pour les occupants et empêchent l'utilisation du chauffage électrique. De même, on nous a décrit des copropriétés dégradées dans lesquels l'absence de chauffage, au moins dans certaines pièces, est quasi-systématique, les chaudières défectueuses, les logements humides et mal isolés, les ascenseurs en panne dans des immeubles de plus de dix étages. Enfin, l'évocation de logement interstitiel a été fréquente. Dans les squats ou les bidonvilles, l'accès à l'eau est souvent périlleux et fastidieux ; quant à l'électricité, il ne s'obtient qu'au prix du danger.

Cette enquête a donc permis de faire émerger trois types de terrain ethnographiques pertinents. En premier lieu, le centre ville ancien de Marseille, où la question du logement insalubre est une des préoccupations les plus prégnantes des acteurs de première ligne.

« Et bien après, c'est du vieux, vieux, les murs fissurés, les fenêtres pas isolées, cassées. Il peut y avoir des dégâts des eaux, liés ou non avec la vétusté, si le voisin du dessus il a son cumulus qui ne tient pas plus la route. Là, récemment, c'était le voisin du dessous qui avait refait son électricité au plafond, ça a mal été refait la gaine d'isolation est en fer, donc on ne peut plus appeler ça une gaine d'isolation, le voisin du dessus a des tomettes, ça les tomettes c'est super pour l'eau. Donc dans la salle de bain avec toutes les projections d'eau, ça humidifie l'entresol et comme l'électricité n'était pas bien isolée en dessous, ça faisait conducteur d'électricité. Donc, les enfants de la salle de bain au dessus se prenaient à chaque fois le jus dès qu'ils touchaient les robinets ou quoi, tout était conducteur d'électricité, ce sont ce genre de petites choses qui arrivent dans le vieux ».

Conseillère en économie sociale et familiale, 1^{er} et 2^{ème} arrondissements de Marseille

Un deuxième type d'habitat auquel les professionnels renvoient est celui des copropriétés privées dégradées. Ce sont de grands ensembles construits entre les années 1950 et 1970. A Marseille, ils ont été construits notamment pour loger la population des dockers, et leur permettre l'accès à la propriété. Cette mobilité résidentielle était, à l'époque, ascendante. Au cours des années 1980, les propriétaires occupants de ces copropriétés ont commencé à partir afin notamment d'accéder à des maisons individuelles. Les logements ont alors été rachetés,

dans la plupart des cas par des investisseurs ou des propriétaires bailleurs, afin de les mettre en location. Le milieu des années 1980 a vu arriver dans ces copropriétés de premiers migrants qui y ont trouvé une manière d'accéder au logement. Si les loyers sont relativement élevés, les propriétaires bailleurs louent facilement et n'exigent pas de garant. Aidée dans la plupart des cas par les allocations logement, cette forme de location assure aux propriétaires un revenu élevé et stable. Par ailleurs, les travaux incombant aux copropriétaires ne sont plus que très rarement effectués. Ces grands ensembles sont donc laissés en désuétude et mal et peu ou pas entretenus, ce qui explique le qualificatif de « dégradé ».

A la différence du centre ville où l'on trouve également un logement privé dégradé, les copropriétés s'inscrivent à une échelle plus importante et plus localisée, puisque elles regroupent en leur sein un nombre très important de logements : 700 logements par exemple pour la copropriété des Rosiers. Les logements sont souvent mal isolés alors qu'ils sont situés dans des zones exposées au vent, en haut d'une colline, par exemple. Dans ces logements mal entretenus depuis au moins une dizaine d'année, souvent sans chauffage, parfois sans électricité, l'humidité devient permanente. Les habitants rencontrent de grandes difficultés à se chauffer, un inconfort certain et font face à des factures très élevées, une situation caractéristique de la précarité énergétique.

« Avant les personnes se chauffaient beaucoup au fioul ou au pétrole mais, à force, ils ont dit que ça faisait des maladies aux enfants, que les enfants ils toussaient. Ils avaient mal à la tête et à la gorge et c'était désagréable. Avant on n'en voyait beaucoup mais maintenant pas trop. Bon les gens ici, ils chauffent mais ils ont souvent froid parce que le bâtiment est mauvais, alors maintenant ils préfèrent chauffer à l'électricité même si ça coûte plus cher, et puis il y a l'humidité, il faut toujours repeindre pour pas que l'on voie l'humidité.

Médiatrice santé dans une copropriété dégradée

Une autre « spécificité » de ces logements dégradés, qu'ils soient en centre ville, ou dans de grands ensembles, s'inscrit dans ce que l'on pourrait nommer « la précarité énergétique des parties communes ». L'absence de lumière dans les cages d'escaliers, les fils électriques défectueux qui pendent dans les parties communes, ou encore les pannes répétées des ascenseurs y contribuent, ajoutant en plus un climat d'insécurité.

Ces deux premiers types d'habitat, logements de centre ville et grands copropriétés, renvoient à la problématique plus générale du logement social de fait, à savoir des logements privés dans lesquels sont logés des ménages qui du point de vue de leur revenus et des critères sociaux (revenus en dessous du seuil de pauvreté, bénéficiaires des allocations sociales) auraient dû avoir accès au logement très social.

Un troisième cas sur lequel insistent les acteurs de première ligne est le logement dit « interstitiel ». Pour eux, c'est dans les squats que les problèmes d'accès à l'eau, au chauffage et à l'électricité sont les plus criants. Les habitants ont néanmoins recours à diverses tactiques (Bouillon, 2003) pour pourvoir à leurs besoins en énergie : se brancher sur les compteurs voisins, mettre en place un système de générateur construit avec des moteurs, avoir recours à des poêles à pétrole, utiliser la gazinière comme mode de chauffage ou encore construire des braséros.

« Le gros problème du chauffage, ça dépend les squats, ça peut être style des braséros, mais qui sont à l'intérieur donc avec les fumées qui au mieux sortent mais ne sortent pas tout à fait, ou alors carrément qui sont en intérieur. Qui dit combustion, ou mauvaise combustion, dit là encore des risques sanitaires. Ils prennent les anciennes cuves, les gros bidons, donc là aussi il y a quand même des résidus qui restent. Donc quand ça brûle, c'est pas top, au niveau toxicité, là aussi c'est pas top. Ils en font une petite porte, ils mettent quatre pieds, ils mettent les gros tuyaux en fer, qui a des évacuations de fumée. Ils mettent ça dehors et là ça fait chauffage, donc déjà il y a les brûlures pour les enfants, ils mettent du bois et ça chauffe. Donc ça c'est surtout quand c'est les anciens locaux industriels. Après, sinon, ce qui est quand même pas mal fréquent ce sont les plaques électriques chauffées à fond, enfin allumées à fond en guise de chauffage, donc encore brulure, grosse consommation enfin qui tire beaucoup sur le réseau électrique. Donc ça quand il y a un squat avec une vingtaine de familles, 20 familles qui tirent à bloc de l'électricité, déjà que l'installation c'est pas top alors ça l'est encore moins ».

Travailleur social auprès des populations « roms »

A Marseille, la précarité énergétique est donc particulièrement prégnante dans des formes de logement qui relèvent sinon des critères de l'indécence, du moins de ceux de l'insalubrité. Cette enquête auprès d'acteurs de première ligne a ainsi permis de cerner le type d'habitat où la précarité énergétique la plus criante pouvait se donner à voir. Il a fallu dans un second temps repérer géographiquement sur le territoire urbain marseillais, des terrains possibles. Trois terrains sont actuellement en cours : un dans une copropriété dégradée des quartiers Nord de Marseille, un second dans des logements du centre ville de Marseille, enfin un dernier dans un squat d'habitation situé dans une ancienne usine.

Les terrains retenus pour ce travail sont donc des terrains urbains. Nous avions dans un premier temps prévu d'y adjoindre un territoire rural. Depuis, nous avons constaté que les priorités de l'action publique en matière de précarité énergétique s'y focalisent et que le secteur semble mieux connu. An revanche, au terme de ce premier travail d'enquête, il était apparu qu'une précarité énergétique grave était au confluent d'une série de problèmes spécifiques qui appellent l'action publique ou la mobilisation associative en milieu urbain : l'insalubrité des logements, l'indécence, l'inconfort, la lutte contre l'habitat « indigne ».

3. Le difficile accès au terrain : investiguer en “terrains sensibles”

Lorsque, guidés par les considérations qui précèdent, il s'est agi d'engager notre enquête ethnographique, l'entrée sur certains terrains, notamment dans les copropriétés privées dégradées et plus généralement dans les logements des familles, s'est révélée délicate. Une première raison en est que ces terrains sont « surinvestis » (Bouillon et al., 2006, Bensa et Fassin, 2008) par diverses expérimentations sociales, audits de dispositifs publics, associations ayant des projets culturels (documentaires, livres de photographies faits dans les quartiers) ou simples visites de journalistes. De ce fait, le rapport des acteurs de première ligne et des habitants à la présence d'un observateur extérieur peut être fortement marqué par la défiance. Dans des contextes de « mal logement », d'expériences antérieures des effets délétères de la stigmatisation par la presse et de la relégation sociale et urbaine en générale (Kokoreff, 2007), la présence de chercheurs peut paraître intrusive ou suspecte. L'accès au terrain et aux familles se révèle alors problématique et parfois même impossible.

Nous, on est allergiques à la presse. Parce que du coup, on avait déjà eu deux ou trois petites expériences. Moi, je refuse catégoriquement de leur parler de toute façon, parce qu'on sait pas trop ce qu'ils vont faire de ce qu'on dit. Il y a l'association X aussi qui était intervenue l'année dernière, aussi sur l'habitat et sur le logement et ils ne le vivent pas très bien parce qu'ils ont l'impression d'être observés, critiqués. On regarde un petit peu leurs conditions de vie et il y a pas grand-chose qui change, même s'il y a un plan de sauvegarde en route, d'être là un petit peu dans un zoo, et puis voilà. Certains nous l'ont fait remonter, donc on essaie de faire attention.

Responsable du service enfance du centre social dans une copropriété dégradée

Autre source de difficulté dans l'approche du terrain ethnographique : notre objet de recherche concerne un domaine qui relève de l'intime, l'habiter, qu'il peut être difficile à pénétrer pour le chercheur (Lefebvre, 1974). Il faut alors bâtir avec les habitants des relations ayant un certain degré de confiance et complicité afin que les familles ne vivent pas la visite à domicile du chercheur comme une intrusion, ni ne subissent son regard comme stigmatisant. Réaliser une ethnographie des situations de précarité énergétique, c'est aussi prêter attention aux dimensions relatives à l'estime de soi, à la honte, et, plus généralement, à l'émotion (Breviglieri, 2002, Roulleau-Berger, 2004).

B. L'ethnographie des familles.

Notre terrain ethnographique se déroule auprès de familles rencontrant des problèmes liés à l'énergie dans leur logement et/ou des problèmes d'inconfort. Nous avons jusqu'à présent réalisé une quinzaine d'entretiens auprès de ménages rencontrés sur les types trois terrains qui

viennent d'être décrits. Ces entretiens sont permis une mise en récit du parcours résidentiel des familles et une exploration de leurs difficultés.⁵⁴ Sur la base de ces entretiens, nous décrivons ici un certain nombre de situations empiriques auxquelles peut renvoyer la catégorie précarité énergétique pour, en second lieu, mettre en avant la manière dont les familles, dans un système de contrainte, élaborent des tactiques (De Certeau, 1994) et tentent de construire du confort dans un environnement inconfortable.

1. Les figures de la précarité énergétique

Les situations de précarité énergétique s'inscrivent, on le sait, dans des contextes sociaux et économiques difficiles (Devalière, 2009). Les difficultés des familles rencontrées lors des entretiens ne relèvent pas seulement de la précarité énergétique. Ces familles sont souvent pauvres (elles bénéficient de la CMU), rencontrent des problèmes d'accès au logement (délais d'attente pour le logement social, impossibilité de déménager), et connaissent des situations précaires en termes d'emploi. Dans la plupart des cas, le chef de famille appartient à la catégorie des travailleurs pauvres ou a des difficultés pour accéder à un emploi stable. La précarité énergétique s'inscrit donc dans un continuum de situations de précarité, de vulnérabilité et/ou de pauvreté.

Nous avons rencontré des cas d'absence d'électricité, d'absence de chauffage dans tout ou partie du logement, de développement de modes de chauffages jugés inappropriés par leurs habitants, de manque de prises de courant, de puissance électrique trop faible, ce qui illustre la polymorphie du phénomène. La précarité énergétique crée aussi des difficultés en termes d'accès à l'hygiène. Elle renvoie de manière plus générale au fait de devoir en permanence « jongler » avec des factures, ce qui peut parfois impliquer de choisir entre avoir froid ou avoir faim, situations qui, pour une famille donnée, peuvent coexister simultanément ou se succéder dans le temps. Par ailleurs, des situations de « précarité énergétique des parties communes » se cumulent bien souvent avec la précarité énergétique dans le logement. Mais nous verrons que les habitants tentent, malgré les contraintes, de s'aménager du confort et qu'ils développent des « compétences précaires » (Bouillon, 2007).

a. *Vivre sans électricité*

Si la loi proclame le droit à l'accès à l'électricité de tous, il apparaît qu'il n'est pas garanti dans les faits. Dans le contexte des copropriétés dégradées ou des squats, certains logements ne

⁵⁴ Rappelons que ce terrain ethnographique fait l'objet de la thèse de Johanna Lees et que la préparation de cette thèse se poursuit actuellement.

bénéficient pas de ce bien de première nécessité. Dans ces deux cas, l'absence d'électricité ne résulte pas des procédures de coupure liées aux impayés, mais d'une absence d'électricité dès l'entrée des occupants dans le logement.

Les cas de squats où il n'y a pas d'électricité sont relativement fréquents. Les occupants optent pour plusieurs tactiques dans ces cas là : brancher des fils sur le compteur d'autres habitants, fabriquer des groupes électrogènes collectifs ou déménager pour trouver un lieu d'habitation alimenté en électricité. Le cas de la copropriété dégradée est plus complexe. Les logements sans électricité ne disposent pas ou ne disposent plus de l'équipement qui permettrait d'en bénéficier.

Dans la copropriété dégradée, les habitants qui occupent un logement sans électricité affirment souvent qu'il s'agit d'un problème secondaire, le fait de trouver un logement ayant été la priorité. Néanmoins, après quelques mois sans électricité - dans des logements aux loyers pourtant relativement élevés, en moyenne de 700 ou 800 euros pour un T3, hors charges - ils ont souhaité y accéder. Ces habitants se branchent rarement sur les compteurs des voisins, expliquant qu'une telle procédure n'appartient pas à leur domaine de savoir faire. Néanmoins, ils trouvent d'autres substituts pour accéder à un minimum de confort, faisant généralement appel à la solidarité des voisins. Installer une rallonge entre le logement du voisin et le sien permet de brancher les appareils électroménagers jugés nécessaires (réfrigérateurs en particulier). Par ailleurs, les habitants recourent à l'utilisation de la bougie pour avoir de la lumière.

<p>A : Je suis venue au Bâtiment B visiter l'appartement, il y avait rien, ni l'électricité (rires) par contre, il y avait le chauffage à gaz. J : Mais alors, combien de temps tu es restée sans l'électricité ? A : (rires) Pendant un moment hein, plus d'un an, un an sans électricité ! J : Et alors comment tu faisais ? M : Et bien, bougies, on se débrouille là, le soir on était à la bougie et puis on mettait sur la voisine.</p> <p style="text-align: right;">Habitante d'une copropriété dégradée</p>

b. Vivre sans chauffage

Habiter un logement sans chauffage est une situation récurrente à nos trois terrains. D'ailleurs, même dans certains logements HLM de Marseille, les habitants n'ont pas de chauffage⁵⁵. Les logements ne comprenant pas de dispositifs de chauffage, les occupants pallient ce manque en choisissant un mode de chauffage selon les contraintes qui leur incombent (économiques, type

⁵⁵ C'est le cas notamment de la cité Picon Busserine, où les habitants n'ont pas de chauffage depuis 50 ans. Le bailleur social est à l'heure actuelle en train de régler le problème.

de logement) et leurs perceptions propres des qualités et défauts des différents types de chauffage. Si le poêle à pétrole a longtemps été dans les copropriétés dégradées le mode de chauffage le plus commun, il semblerait que ce dernier perde en popularité, du fait notamment des émanations qu'il dégage et des risques d'intoxication. Les habitants expliquent que les odeurs les dérangent, qu'ils préfèrent maintenant recourir à des radiateurs électriques d'appoint même si ces derniers leur semblent beaucoup moins économiques. Dans d'autres cas, les habitants ont préféré le poêle à pétrole plutôt que les bouteilles de gaz qui sont trop lourdes (surtout lorsque l'ascenseur manque) et trop coûteuses, le prix du gaz ayant augmenté.

Dans les squats d'habitation, plusieurs modes de chauffage existent :

- le poêle à pétrole qui permet de mesurer les dépenses en chauffage (on connaît le prix de la bouteille et on mesure sa durée en fonction de sa consommation) ;
- le braséro qui, s'il nécessite des compétences en termes de fabrication, consomme un combustible qui peut être gratuit, les habitants utilisant une partie de leur temps à la récupération du bois ;
- les radiateurs électriques d'appoint quand l'accès à l'électricité est possible ;
- le recours à la gazinière dont le four ou les plaques sont allumées dans la pièce.

Beaucoup de ces procédures participent de tactiques où l'habitant use d'un autre objet technique en se réappropriant sa fonction.

L'absence de chauffage est un cas extrêmement fréquent : sur une vingtaine de logements visités, seulement trois bénéficiaient d'un système de chauffage approprié (à gaz ou électrique). Notons donc dès à présent que vivre en situation de précarité énergétique, c'est en tout premier lieu vivre sans chauffage et inventer les moyens techniques et économiques pour obtenir un minimum de confort.

J : c'est quoi pour toi un logement dégradé, insalubre ?

A : déjà pour moi un logement est insalubre quand on n'a pas le chauffage. Parce qu'ici en hiver il fait très froid ici hein, il fait très, très froid ici chez nous au quartier (rires), parce qu'on est en hauteur et il fait très, très froid. Même, des fois, quand on a le chauffage... Le chauffage à gaz, ça chauffe bien, mais le chauffage électrique, pas du tout. C'est ça, parce qu'il y a pas les fenêtres. Enfin, il y a les fenêtres maintenant, ils ont commencé à mettre les nouvelles fenêtres. Mais il y avait pas, les fenêtres, elles étaient cassées. Les propriétaires, ils venaient pas les changer, donc électrique, ça chauffait pas bien.

J : et donc il y a encore beaucoup de gens qui ont froid ?

A : jusqu'à maintenant, il y en a, ils ont pas du tout le chauffage, pas du tout le chauffage. Il y en a qui ont le chauffage électrique mais ils ne chauffent pas parce qu'ils disent que ça coûte très cher, donc ils achètent un chauffage à pétrole.

Parfois, le système de chauffage n'est pas totalement absent du logement mais il manque dans certaines parties. Les appareils sont alors déplacés d'une pièce à l'autre. Cette procédure agace

les habitants : ils ne peuvent pas chauffer en permanence une pièce mais sont obligés de chauffer les pièces en fonction des moments et des utilisations.

J: dans votre appartement, il n'y avait pas le chauffage ?

S : non il y avait pas, il y avait pas, il y avait rien du tout. On chauffait avec des gaz à pétrole, voilà. On l'amène au salon quand on est au salon, qui ne chauffe pas du tout, et après on l'emmène dans la chambre. Alors, il faut aller chauffer la chambre de mon fils, le sortir, et ainsi de suite. Et dès que tu le sors, avec l'humidité, et bien deux secondes après, il y a le froid, voilà. Le chauffage, ah oui ça c'est un problème, c'est sûr. Il y a des gens qui n'ont pas de chauffage. En général il y a beaucoup de gens qui n'ont pas de chauffage, du coup c'est vrai que moi j'ai vu beaucoup, beaucoup de chauffages à pétrole.

Médiateur et habitant d'une copropriété dégradée

Ces situations ont de facto des conséquences en termes d'occupation du logement : il est fréquent que certaines pièces ne soient pas occupées, quand d'autres sont sur-occupées, la règle étant que la pièce la mieux chauffée est la plus occupée.

On a eu le problème de chauffage. Parce qu'avant, il y avait un autre chauffage mais le chauffage il était cassé et puis il était dangereux et le propriétaire il voulait rien faire du tout. Ça fait que, le 1^{er} janvier et pendant 10 jours, eh bien, on n'a pas eu le chauffage. Quand le propriétaire, il a compris qu'on était allés voir l'association, alors il est venu et il a mis un nouveau chauffage. Le problème c'est que on est restés pendant 10 jours sans le chauffage, et l'hiver il fait froid. Même maintenant qu'on a le chauffage il fait froid, il fait très froid, parce que le problème c'est qu'il y a qu'un seul chauffage pour toute la maison et le chauffage il est dans le couloir, alors au salon, ça va, on reste au salon. Mais on est tous au salon et dans les chambres il fait froid. Dans la chambre des enfants il fait froid, ils ont souvent le rhume.

Habitante d'une copropriété dégradée

c. Vivre sans eau chaude

Une dimension moins reconnue par la littérature française et par les acteurs du champ concerne la dimension sanitaire de la précarité énergétique. Être en situation de précarité énergétique c'est aussi avoir des difficultés pour accéder à l'eau chaude. L'accès à l'hygiène n'est alors plus garanti par le logement, et c'est une des fonctions première de « l'habiter » qui est remise en cause. L'absence d'eau chaude empêche l'accès à l'hygiène quotidien et elle altère une des fonctions de « l'habiter » (Heidegger, 1951, Pétonnet, 1979), produisant des effets sur la relation des habitants au corps social et à eux-mêmes.

[Elle m'a dit] "Tu ne te rends pas compte, j'ai 9 enfants, j'ai pas d'eau chaude. Tu sais combien de marmites d'eau chaude je dois mettre pour laver l'enfant ? Moi, chaque jour c'est un enfant qui se lave. (...) Moi, le matin je fais une marmite pour laver un seul enfant. J'ai 9 enfants, c'est normal que le reste soit sale, c'est chaque jour un enfant qui se lave mais c'est pas tous les enfants qui se lavent tous les jours."

C'est vrai que ça conduit à des choses qui sont signalées à l'école, ces histoires ça va loin, ça va très loin.

Médiatrice du centre social d'une copropriété dégradée rapportant les paroles d'une habitante

La citation précédente démontre à quel point la dimension sanitaire de la précarité énergétique via l'accès l'eau chaude pose des problèmes qui vont au-delà de l'inconfort. L'habitant dans une telle situation peut connaître des situations de stigmatisation (Goffman, 1968), une altération de l'estime de soi et de ce fait avoir des possibilités moindres d'être dans la relation à l'autre. Cette situation peut aller jusqu'à produire des formes de violence institutionnelle (Goffman, 1989). Vu l'importance que revêt l'accès à l'hygiène pour la vie en société et la relation à soi-même, les habitants ne sauraient y renoncer. C'est pourquoi ils recourent à un ensemble de procédures qui bien que fastidieuses et sources de fatigue leur apparaissent nécessaire pour leur quotidien.

d. Vivre sans vitres

Un bâti de mauvaise qualité favorise le développement de la précarité énergétique. C'est tout particulièrement le cas quand les habitants vivent dans des logements où les vitres des fenêtres sont manquantes.

A : J'ai connu des gens qui avaient pas de vitres et moi-même j'étais dans ce cas. Je n'avais pas de vitres à la cuisine, il y avait pas de vitres, et moi j'avais pas de voiture donc je pouvais pas aller acheter et c'est eux qui sont venus les mettre, les compagnons bâtisseurs.

J : et comment tu faisais quand t'avais pas de vitres, tu mettais quelque chose ?

A : je mettais des cartons avec des clous

J : et ça tenait bien ?

A : plus ou moins ça tient (rires).

Habitante d'une copropriété dégradée

Quand je vais chez les familles il y a toujours un problème de vitres cassées, ils ont presque tous au moins un problème de vitres cassées chez eux. Parce qu'il y a beaucoup de courant d'air. Parce qu'ils me disent, voilà, dès qu'on ouvre il y a beaucoup de courant d'air et les vitres elles sont très fines, donc ça casse. Donc ils me disent des fois, on les change une fois, deux fois, trois fois et puis après quand ça recommence tant pis. Maintenant, on met un carton,. Il y en a qui le font pas du tout.

Conseillère en économie sociale et familiale dans une copropriété dégradée

e. Vivre avec très peu de prises

Dans les appartements, il arrive souvent que la totalité des prises ne fonctionne pas. Il peut arriver que sur une dizaine de prises la moitié ne soit pas en état et que certaines pièces n'en aient aucune. Les habitants recourent alors à la rallonge et à la multiprise. Ces objets sont communs dans les logements, ils peuvent traverser l'ensemble de l'appartement, généralement accrochés au mur par des crochets. Les habitants se plaignent de manquer souvent de trébucher dans les rallonges qui, de surcroît, ne sont ni esthétiques ni pratiques.

A : Chez moi, oui il marchait le chauffage, voilà, mais il y avait ni de prises, ni d'électricité il y avait pas même s'il y avait EDF. Mais l'EDF, ils pouvaient pas faire les travaux parce qu'il y avait pas les compteurs, il y avait pas les disjoncteurs, il y avait rien du tout.

B : Il faut régler les problèmes électriques, parce qu'il y a le problème du compteur, des fils qui sont comme des fils à coudre, et puis les prises venez voir il y a pas beaucoup de prises [montre 2 multiprises et des rallonges]. Oui parce qu'au salon, il y a qu'une seule prise qui fonctionne, les autres elles sont cassées, c'est pareil dans la chambre des enfants, en plus moi je n'aime pas, parce que la prise dans la chambre des enfants quand on la tire et bien il y a tout qui peut s'en aller [montre, on aperçoit les fils qui sortent de la prise].

Deux habitantes de copropriété dégradée

f. Quand l'électricité « saute »

L'accès à l'électricité peut être partiel. C'est notamment le cas quand les familles sont en situation d'impayé et qu'EDF a procédé à une réduction de la puissance accessible dans le logement. La totalité des appareils ménagers habituellement utilisés ne peut fonctionner simultanément et le disjoncteur saute régulièrement. Ceci contraint les habitants à réaliser des choix entre leurs différents appareils électroménagers. Il peut arriver aussi que l'électricité disjoncte en raison du mauvais état du logement, c'est notamment le cas quand il y a des infiltrations d'eau.

Même le chauffage il était tout seul, l'électricité ça marchait pas bien, il y avait pas l'électricité. Si je démarre une machine, il faut éteindre tout. Il y a même pas la télé, il faut éteindre tout, tout, tout...

Habitante d'une copropriété dégradée

g. Vivre sans ascenseur

La précarité énergétique peut aussi toucher les parties communes : l'absence d'ascenseur en constitue alors une des conséquences les plus graves. Vivre sans ascenseur nécessite une réorganisation du quotidien des habitants afin de limiter l'effort et la fatigue. Cette forme de précarité énergétique⁵⁶ a des conséquences en termes de confort quotidien des habitants, mais elle peut aussi avoir des incidences dans leurs relations sociales et leurs modalités de vie quotidienne. Sortir, faire les courses, conduire les enfants à l'école deviennent alors des actions qui demandent un calcul coût-avantage : le coût de la fatigue et de la pénibilité versus l'avantage de la sortie à l'extérieur. Les habitants adoptent diverses tactiques afin de limiter leurs allées et venues et opèrent des choix.

A : Pour nous, l'eau chaude c'était pas trop le problème, le problème c'était l'ascenseur, parce qu'on habitait au 15^{ème} étage et on est resté 2 ans sans ascenseur, donc l'eau chaude et l'électricité c'était pas trop... (rires).

J : c'était pas le plus grave...

A : non c'était pas le plus grave... (rires).

J : et alors comment tu faisais au 15^{ème} étage sans ascenseur ?

⁵⁶ Certes, une panne d'ascenseur n'est pas forcément due à un problème d'alimentation en énergie électrique, mais le résultat en est clairement un défaut d'énergie *mécanique*. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à la considérer comme une dimension de la précarité énergétique.

A : et ben on se débrouille. On partait pour les courses, on fait tous les jours les courses un peu, et quand on sort le matin, on ne rentre pas tant qu'on a pas fini les commissions. On fait tout ce qu'on a à faire et le soir on rentre.

J: par exemple, tu pars le matin, tu vas mettre tes enfants à l'école ? Raconte moi une journée.

A : non l'école c'est juste à côté, alors je les surveille par la fenêtre. Donc le matin ils vont à l'école. Si j'ai des papiers à faire, je sors, je fais mes papiers et si j'ai une course à faire que j'ai amenée, je vais pas à la maison pour les déposer. Pour faire autre chose, je l'amène avec moi, pour faire tout ce que j'ai à faire. C'est là que je rentre, je monte, sinon si c'est trop fatigant, on peut monter plusieurs fois avec les escaliers, trois fois, quatre fois par jour.

J : et combien de temps tu mets pour monter jusqu'au 15^{ème} étage ?

M : au début c'était très dur, au début 10 minutes. Chaque escalier, je m'arrêtais parce que ... Mais après, l'habitude, c'est même pas 5 minutes, c'est comme l'ascenseur. Après, ça passait, si on amène rien, mais avec les courses, on s'arrête chaque fois.

JL: et tes enfants ?

A : mon fils, je le portais parce que même s'il avait grandi, qu'il avait 3 ans, qu'il pouvait marcher, je le portais parce qu'il avait un problème de genoux. Je le portais à chaque fois. A 4 heures, il faut que j'aille le chercher à l'école et je le portais en montant les escaliers.

J : et par exemple tu partais le matin faire tes papiers et tu attendais jusqu'à 4 heures ?

A : 4 heures, voilà, pour le prendre et le monter à la maison.

J : et à 4 heures tu rentres ?

A : oui, juste le temps de prendre le souffle. On pouvait pas se plaindre.

Habitante d'une copropriété dégradée.

La précarité énergétique se donne ainsi à voir de manière multiple et cumulative, combinant défauts du bâti et absence des énergies :

Madame S. : Oui, il y a pas assez d'électricité, et puis il y a de l'eau qui descend juste là ou il y a l'électricité. C'est là qu'il y a de l'eau qui descend, le nombre de fois où on a utilisé la bougie. Mais les grosses factures, elles viennent toujours. J'ai été acheter le chauffage électrique et je mets un peu dans ma chambre, un peu dans la chambre de mes enfants, mais dès que je démarrais les deux, on dort sans la lumière. Alors si je chauffe là, je chauffe pas là bas, si je chauffe là, je ferme là bas. L'eau, ça a démarré à descendre, ça a démarré à descendre, je sais pas, il y avait plein d'eau partout. Pas de l'eau où il faut la serpillière. Même les voisins ils venaient m'aider pour sortir de l'eau dehors. (...) A cause de l'eau, il fait froid. Il y a tout le temps des coupures, ça saute tout seul, même si on n'a rien. Du coup, à la fin, j'ai pas de congélateur à la maison ni de frigo, c'est ma voisine qui garde, ma copine, elle me garde.

Habitante d'une copropriété dégradée

Il s'agit maintenant de voir comment les habitants opèrent une « gestion » de ces situations notamment vis-à-vis de leur facture et des choix de leur dépense.

2. Dimension financière de la précarité énergétique

a. Un taux d'effort élevé pour le logement

L'état du logement et notamment du bâti conduit les habitants à habiter parfois dans de « vraies passoires thermiques ». Ces situations impliquent nécessairement que les habitants doivent faire face à des factures élevées, dans un contexte où le revenu disponible est faible, d'où un taux d'effort (rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu) important :

A : Oui, électricité et chauffage, on paie cher, le gaz on paie très cher. Quand j'habitais au B, j'avais jusqu'à 1800 euros d'électricité.

J : de gaz ou d'électricité ?

A : de gaz, de gaz.

J : Par an ?

A : non, euh oui, par an, je payais par mois ou par deux mois et après la fin de l'année, ils envoient la totalité, si on a fait plus ou moins, et c'est jamais moins, c'est toujours plus, c'est toujours plus. J'avais jusqu'à 1800 euros.

Habitante d'une copropriété dégradée

Les familles que nous avons rencontrées sont suivies par l'aide sociale et font des demandes de d'aides via le Fonds Solidarité Logement (FSL). Cependant, il n'est possible de recevoir une telle aide qu'une à deux fois par an. De plus, la condition *sine qua non* de son obtention est que la personne puisse payer au moins la moitié de sa facture. Les familles ont régulièrement recours à la solidarité familiale, contractant des créances auprès de leurs proches qu'elles rembourseront au fur et à mesure de leurs possibilités. L'extrait suivant illustre (dans un cas typique des difficultés engendrées par la multiplication des fournisseurs d'énergie) :

« J'ai un gros problème de factures. Oui j'ai un gros problème, avant je suis chez EDF et depuis décembre je reçois la facture que du gaz pas de EDF. Alors j'ai pas compris, et puis j'ai téléphoné à EDF et ils ont dit non mais Madame vous êtes plus chez nous. J'ai dit mais pourquoi je ne suis plus chez vous ? EDF, ils ont dit vous avez dû signer pour aller ailleurs. J'ai dit mais moi, je n'ai rien signé du tout alors comment ça se fait ça et comment je peux savoir où je suis. Eh ben, nous on peut pas vous dire. Alors j'étais inquiète parce que depuis décembre, pas de factures, pas de factures. Et puis après, j'ai reçu une grosse facture, mais là c'est marqué GDF et pour l'électricité c'est 1140 euros, alors comment je vais faire moi, en plus j'ai déjà 700 euros pour l'eau. (...) L'assistante sociale, elle a dit il faut que tu donnes la moitié et moi je peux te faire une aide pour le reste, voilà ! Alors ça m'a fait beaucoup de soucis parce qu'avec l'eau 700 euros et 600 euros pour avoir l'aide. J'ai dit non mais je ne sais pas comment je vais faire. Toute la nuit je n'ai pas dormi, pas dormi du tout.

J : et alors, comment vous allez faire ?

Z : bon et bien on s'est arrangé. L'assistante sociale, elle va me faire l'aide.

J : mais vous avez trouvé les 600 euros ?

Z : oui, j'ai trouvé. J'ai demandé à la famille qu'ils me prêtent, voilà comment j'ai fait, j'ai demandé à la famille. Alors j'ai donné les 600 euros et l'assistante sociale elle va me faire le reste ».

Extrait du carnet de terrain du 14 octobre 2010

Aux factures d'électricité ou de gaz s'ajoutent des charges de copropriété extrêmement élevées. Les familles paient en moyenne 800 euros de loyer et 100 à 150 euros de charges par mois pour un T3.⁵⁷ Les taux d'effort liés au logement étant extrêmement élevés, les factures de fluide énergétiques importantes, les familles doivent opérer des choix relatifs au paiement des différentes factures à leur charge : loyer, électricité, gaz, charges de la copropriété. En outre, ce poids des factures est source de stress : pourront-elles les payer tout en continuant à pouvoir assumer les charges de la vie quotidienne (alimentation, habits, cantine scolaire des enfants, fournitures pour l'école) ? On observe que les familles opèrent des choix et mettent en œuvre

⁵⁷ Dans une des copropriétés dégradées enquêtées, les ménages payaient même deux fois la facture d'eau : la copropriété avait installé des compteurs d'eau individuels, les ménages payaient donc leur facture à la Société des Eaux de Marseille (SEM), mais le syndic n'avait pas enlevé des charges le poste qui ne lui incombait plus.

des pratiques de gestion de leurs créances : elles jonglent entre leurs différentes charges à payer, payant ce qu'elles peuvent, mais sans cesser d'honorer les factures, même si ce n'est que partiellement et tardivement.

Le recours à la solidarité familiale ou aux réseaux de sociabilité, souvent du pays d'origine, est une pratique courante qui leur permet d'obtenir des prêts. Ainsi, dans la plupart des cas, les familles cumulent aide de l'assistance sociale et solidarité familiale pour régler leurs dettes. Sans ce système d'aide personnelle liée à leurs réseaux sociaux et familiaux, ces personnes ne pourraient subsister. Elles ont toutes connu des « fins de mois difficiles », où au stress de la dette se superpose celui de ne pouvoir pourvoir aux besoins élémentaires, en particulier l'alimentation. Nous avons découvert sur notre terrain des familles qui avaient des difficultés systématiques pour se nourrir correctement, leur reste à vivre après paiement des frais liés au logement étant trop faible. De nombreuses familles racontent ce type de difficultés.

S. : Moi je continue de payer 900 euros de loyer et il me reste 100 et quelques euros après le loyer
J : pour manger ?
S. : oui, il me reste 100 et quelque (silence)
J : vous mettiez le chauffage à ce moment là ? Parce que s'il vous reste 100 euros ...
S. : oui, je le mets quand même. On ne peut pas souffrir, j'ai laissé quand même, je le mets quand même, j'ai laissé.

Habitante d'une copropriété dégradée

b. Opérer des choix

Les familles opèrent donc des choix : elles choisissent les factures elles privilégient de payer, et les budgets elles peuvent sacrifier. Notons que les pratiques de « jonglage » entre les factures ne sont pas toujours les mêmes, à la fois au sein d'une même famille et entre les familles. Certaines préfèrent avoir des arriérés de loyer (le cas est rare, car la peur de l'expulsion est importante), d'autres ne paient pas l'électricité, et puis certaines honorent chacune de leur factures préférant se restreindre sur les besoins de la vie courante. La situation de dette est toujours productrice de stress et d'anxiété, les familles rapportant « *qu'elles n'arrivent pas à dormir* » qu'elles sont « *stressées* », qu'elles en ont « *marre d'avoir des problèmes dans la tête* ».

Payer ses factures participe de la dignité et de l'existence sociale des familles que nous avons rencontrées et ce sont des éléments qu'elles valorisent : « *moi, toujours je paie les factures* ». Néanmoins, dans les cas où les contraintes sont trop importantes, elles renoncent à payer certaines d'entre elles, sachant que cette situation ne sera que temporaire. Si ces personnes acceptent de ne pas honorer certaines charges et par là même renoncent à cette part de

confort émotionnel que produit la possibilité de payer ses dettes à la fois en termes de sécurité matérielle et d'estime de soi, c'est parce qu'elles savent qu'elles trouveront les moyens pour pallier à cette situation.

JL : et alors comment tu fais s'il y a plus à la fin du mois ?

A : dans tout ça des fois je préfère faire les courses et ne pas payer quelque chose par exemple l'électricité, je vais vite prendre sur le compte avant qu'il y ait le prélèvement (rires), parce que je fais tout par prélèvement donc voilà (...)

J : et le mois suivant comment tu fais ?

A : on serre, avec le peu de manger qu'on a à la maison on fait vraiment attention, quand j'en ai. Bon, les enfants ils prennent le goûter, mais quand vraiment je peux pas, je surveille, pas de goûter, pas de dessert par exemple,

J : juste par exemple du riz et de la viande, c'est ça ?

A : oui, voilà, pas de dessert, par exemple, si vraiment... parce que...

[Je change du sujet, je sens que c'est douloureux]

Habitante d'une copropriété dégradée

Nous avons trouvé que les difficultés liées à l'alimentation étaient une thématique particulièrement difficile à aborder avec les familles interrogées. En effet, pour elles, faire l'aveu d'une telle situation signifie admettre l'échec. Néanmoins, les travailleurs sociaux sont souvent témoins de telles situations.

c. Les pratiques de privation

Les difficultés liées au budget impliquent nécessairement des pratiques de privation où les personnes concernées restreignent leur consommation d'énergie. Ces pratiques de privation soulèvent de nouveau l'épineuse question des invisibles, car si les familles ne sont ni en situation d'impayé de factures ni demandent une aide spécifique pour l'énergie, elles ne satisfont pas aux critères institutionnels de la précarité énergétique. Pourtant, dans certains cas, celle-ci n'est évitée qu'au prix d'une « précarité alimentaire ».

Pour certaines familles, le fait d'aller au resto du cœur, ça permettait de diminuer le budget alimentation, pour pouvoir payer un petit peu la facture du chauffage d'électricité et tout.

Responsable enfance dans un centre social d'une copropriété dégradée

Leurs budgets étriqués conduisent les familles à adopter des pratiques de privation en terme de consommation d'énergie. Elles restreignent leur consommation, notamment du chauffage, par exemple en ne chauffant pas certaines pièces. Les pièces à vivre collectives peuvent être chauffées, le salon, par exemple. Néanmoins, certaines familles préfèrent chauffer uniquement les chambres des enfants.

Moi je ne chauffe que les chambres et la cuisine, le salon il est trop grand. L'hiver on y reste pas, on n'y va jamais. On reste dans la cuisine et on met le chauffage dans les chambres parce que dans la cuisine, avec la gazinière, quand je fais la cuisine, il fait bon.

Mère de famille dans le quartier de Belsunce (centre ville de Marseille).

Moi, je chauffe un peu ma chambre et une fois que je suis dans ma couette, j'éteins. Parce que, après, ça devient cher, la facture.

Habitante (22 ans) d'une copropriété dégradée

Ici encore, les travailleurs sociaux se font le relais de ces pratiques de privations qui, même pour eux, sont souvent difficilement détectables parce qu'indicibles. Nous considérons l'enquête sur ces sujets comme l'un des défis majeurs de la suite du travail ethnographique.

d. Les nouveaux fournisseurs d'énergie

Les nouveaux fournisseurs d'énergie, nous l'avons vu, ont été très présents sur les territoires enquêtés et chacun des interlocuteurs rencontrés a fait état de leur présence. Leur manière de procéder est vivement critiquée par les travailleurs sociaux comme par les habitants. Par la technique du démarchage et du porte à porte, leurs agents insistent pour pénétrer les logements et font miroiter la perspective de factures moins élevées. Si les habitants sont souvent réticents, certains se laissent convaincre et signent les contrats, sachant qu'ils peuvent résilier dans les 7 jours. D'autres signent sous la pression, dans des conditions où ils ne comprennent pas toujours ce qui se joue : parlant mal français, ne sachant pas toujours lire, certaines personnes prennent ces démarcheurs pour des agents d'EDF ou GDF et ne se rendent donc pas compte qu'ils ont souscrit un abonnement auprès d'un nouveau fournisseur. Ils sont en général très mécontents d'apprendre qu'ils ne sont plus chez le fournisseur officiel. Certains d'entre eux ont perdu l'accès aux tarifs régulés et les procédures pour revenir à EDF ou GDF sont fastidieuses et coûteuses en temps et effort. Par ailleurs, toutes ces démarchages, qui doivent être aidées, participent à l'engorgement des services sociaux.

« Il y a un gros problème dans la copropriété des Rosiers, c'est qu'ils ont tous été démarchés. Ils ont profité du fait qu'ils ne parlent pas bien français et en plus ils se sont présentés comme des agents d'EDF ou du Gaz, pour leur faire faire une réduction, pour payer moins. Alors là, forcément, les personnes ont signé. C'était pour payer moins donc, oui, elles ont signé. J'ai un gros souci, j'ai beaucoup de gens du coup s'ils partent d'EDF ou de GDF, ils ont plus le droit aux aides et puis il y a plus de service de solidarité comme ça existe chez EDF. Moi, je leur dis pas il ne faut pas partir, je leur dis juste les conséquences. Après, elles font ce qu'elles veulent mais souvent elles ont signé à leur insu, elles reçoivent la facture. J'ai même des familles où ce n'est pas elles qui ont signé le contrat ».

Conseillère en économie sociale et familiale dans une copropriété dégradée

On le constate donc, la précarité énergétique conduit au développement de certaines manières d'habiter, à l'apparition de tactiques et de compétences spécifiques (Bessin et Roulleau-Berger, 2002). Sans prises, on utilise des rallonges, sans électricité, on se branche chez le voisin ou on

dispose ses aliments dans son réfrigérateur. Sans vitres, on pose du carton, sans appareil de chauffage dans le logement, on se chauffe avec les moyens du bord. On habite les pièces chauffées et on déserte celles qui ne le sont pas, on aménage les moyens de son confort. Toutes ces tactiques sont mises en place dans un contexte où le système de contraintes est important : sans budget, avec très peu de reste à vivre après paiement du logement, on trouve les moyens de subsistance à la fois pour répondre à des besoins primaires mais aussi pour accéder à un relatif confort. Il s'agit, dans un contexte de mal logement et dans un environnement économique et social difficile, de trouver les moyens pour « habiter » de manière acceptable.

6 Retour sur la collaboration chercheurs/associations

Avant de conclure ce travail, il nous semble important de revenir sur les conditions de la collaboration originale que nous avons développée entre chercheurs et associations. A l'origine de ce projet fut l'idée que la somme des expériences accumulées par les structures associatives, pendant quatre années d'actions sur le terrain, pouvaient et devaient faire l'objet d'une forme d'expertise, afin de structurer la dynamique lancée. Il leur apparaissait nécessaire d'engager une démarche de recherche-action, en collaboration avec une équipe de chercheurs, d'une part pour optimiser le fonctionnement et le généraliser à la région PACA et d'autre part pour qu'un bilan des apports, mais aussi des impasses ainsi que des pistes d'actions innovantes pour l'avenir, puissent être dégagées. La recherche-action que nous avons proposée a donc été conçue dans une interaction étroite entre chercheurs et praticiens de l'environnement. La compétence des seconds dans le montage de projets et la mise en œuvre de programmes d'actions est complémentaire du regard critique et réflexif apporté par les chercheurs sollicités, spécialistes des champs du logement précaire et de l'environnement. Le projet initial a donc été co-écrit, comme l'a été ce rapport.

Afin d'assurer le bon déroulement du projet, des réunions de suivi entre associations et équipe de recherche ont été organisées pour faire des bilans réguliers, avec des retours sur les réunions du réseau comme des discussions approfondies permettant de guider les travaux de recherche réalisés par le laboratoire. Ces échanges ont toujours été très fructueux. On peut seulement regretter les contraintes de temps qui les ont limités, dans un contexte de restriction des ressources, particulièrement pour les associations.

Sur le plan administratif, les relations ont été nettement plus difficiles. Les associations ayant peu de trésorerie souhaitaient que le CNRS porte administrativement le projet afin de permettre de faire des avances financières sur le temps de travail des associations, et d'alléger la gestion administrative des dossiers pour ces dernières. Dans les faits, ce montage financier a été très lourd, imposant aux associations beaucoup plus de gestion que prévu.

Le CNRS de son côté n'a guère l'habitude de travailler en collaboration avec des associations. Or celles-ci, en raison de leur fragilité financière, souffrent beaucoup des lenteurs et des lourdeurs de l'administration. Néanmoins, le CNRS a effectivement servi d'« amortisseur » en effectuant les paiements aux associations avant de recevoir lui-même les subventions. Ces

problèmes de trésorerie et de lourdeur des procédures administratives mériteraient d'être analysés plus avant et si possibles résolus, dans la mesure où des programmes de recherche en partenariat avec des "stakeholders" de la société civile sont appelés à se développer (ex. Programme Repères du MEDADD). Ajoutons que le double financement ADEME et PUCA, a également compliqué la situation. Deux contrats ont dû en effet être établis, avec des calendriers et des exigences administratives différentes.

Concernant le contenu, de par l'expérience de chaque partenaire, le travail s'est finalement réparti comme suit : les associations étaient en charge de monter et animer les groupes de travail du réseau et d'assurer la logistique des rencontres, de mobiliser les partenaires. Les chercheurs menaient en parallèle les études de terrain, rencontres des familles et des acteurs.

Bien que très motivés par le partenariat mis en œuvre, les associations et les chercheurs ont rencontré un certain nombre de difficultés à travailler ensemble du fait de pratiques professionnelles très différentes. Les freins au travail partenarial sont :

- La temporalité : nous avons constaté très rapidement que le temps de la recherche et celui de l'action (mis en œuvre par les associations) étaient difficilement conciliables. Les associations, une fois le réseau lancé, les acteurs mobilisés, étaient très demandeuses de retours de la part des chercheurs, retours qui n'étaient pas diffusables dans ce temps court pour des raisons de rigueur scientifique évidente : on ne peut communiquer sur des résultats en cours d'étude. De leur côté les associations ne pouvaient pas attendre les résultats de la recherche pour agir, au risque de démobiliser les participants au réseau et de freiner la dynamique en marche.
- La déontologie : les questions de déontologie professionnelle imposent un certain degré de confidentialité en particulier en ce qui concerne le contenu des entretiens et les noms des personnes interrogées. Si les résultats des analyses sont bien entendu partageables, le détail du "matériau" qu'analysent les chercheurs, en particulier les entretiens mais ce pourrait aussi être le cas d'observations, doit rester confidentiel. Ce point n'a pas permis de lier recherche et action autant que l'auraient souhaité les associations.
- La posture du chercheur : avant de diffuser des résultats, le chercheur reste dans une posture d'observateur de ce qui se passe – y compris lors des journées du réseau. Les associations étaient demandeuses de davantage de participation, voir de co-animation avec l'équipe de recherche. Là encore, des pratiques professionnelles différentes rendent complexe le partenariat...

Cette expérience partenariale permet de tirer des enseignements en termes de fonctionnement des équipes et ses apports sont certains :

- Les chercheurs ont permis un recadrage de la méthodologie, des apports de ressources et documentaires pour l'animation du réseau ;
- Sortant de leur posture distanciée, les chercheurs ont animé certains moments des journées du réseau
- Leur analyse quantitative de la composition et du fonctionnement du réseau a apporté une vision d'ensemble ;
- Toutes les réunions de réseau ont été préparées collectivement.

A final, cette expérience, originale, certainement nouvelle pour ses participants, a beaucoup enrichi les perspectives des uns et des autres.

7 Conclusion

Ce rapport rend compte d'une collaboration qui se poursuit. D'une part, un réseau d'acteurs de première ligne autour de la précarité énergétique a été mis en place en région PACA, permettant des échanges et amorçant des collaborations appréciés par ses membres. De l'autre, une recherche approfondi a permis de mieux connaître le travail des professionnels qui interviennent autour du problème et de mieux comprendre la manière dont il est vécu par les personnes concernées.

Dans ce rapport, nous avons dans un premier temps interrogé l'origine de la notion de précarité énergétique, depuis l'histoire de son émergence à son utilisation actuelle, nous demandant d'ailleurs s'il ne fallait pas voir là une certaine euphémisation de ce qui, dans d'autres termes, se nomme grande pauvreté. Une mise en parallèle avec l'histoire de la « fuel poverty » britannique nous a permis de mettre en évidence certaines spécificités du cas français dans lequel la dimension sanitaire est bien moins présente qu'en Grande Bretagne.

Nous avons ensuite dressé un compte rendu des activités du réseau RREP où, sous forme de fiches, nous synthétisons l'essentiel des travaux collectifs portant sur l'amélioration du bâti, l'efficacité énergétique, les financements, etc. Nous analysons également les thématiques que les participants ont souhaité voir traitées dans de futures rencontres ainsi que leur évaluation générale des activités du réseau. Une analyse quantitative de la composition du réseau RREP et de la participation des ses membres aux activités, menée en fonction de leurs origines géographiques et de structure, permet de dresser un bilan, dans l'ensemble positif, des activités du réseau, auquel les bénévoles des associations ont apporté une contribution essentielle.

Abordant ensuite la partie recherche du projet, nous rendons compte des enquêtes menées chez les « acteurs de première ligne », c'est à dire les professionnels qui interviennent directement auprès des familles en situation de précarité énergétique – principalement, mais pas uniquement, des travailleurs sociaux. Les conditions de leur activité sont difficiles, avec des moyens d'action limités, un besoin de compétences dans le domaine social mais aussi technique, faisant face au caractère paradoxale de l'injonction de respect de l'environnement dans des situations de grande pauvreté. Une certaine tension ressort en effet entre logiques du travail social engagé depuis longtemps autour de la pauvreté et préoccupations

environnementales plus récentes, avec des craintes de déplacement de ressources du premier poste vers le second.

L'enquête ethnographique auprès des familles est présentée ensuite. Le terrain a été choisi à l'issue d'une minutieuse pré-enquête auprès d'intervenants très divers (médecins d'urgence, pompiers, fournisseurs d'énergie, associations, travailleurs sociaux, ...) qui avait pour objectif de cerner au mieux la situation marseillaise et de déterminer les lieux où la précarité énergétique est la plus grave. A l'issue de ce travail, des terrains, tous d'accès relativement difficile, ont été engagés en copropriété dégradée, en centre ville et dans une usine désaffectée « squattée ». Se dessinent alors des vies d'un grand inconfort, comportant des risques, mais où naissent aussi des tactiques de survie.

Finalement, nous revenons sur les conditions de la collaboration entre associations et chercheurs, qui a été enrichissante pour les deux parties, leur ouvrant de nombreuses perspectives. Néanmoins, au delà d'inévitables différences de points de vue et de logique, les pesanteurs administratives ont parfois freiné les enthousiasmes.

Parmi les questions qui ont émergé au cours de ce travail, certaines restent sans réponse. Elles nous paraissent pourtant essentielles. Malgré nos efforts, la mobilisation des collectivités territoriales, en particulier au niveau départemental et communal, reste aléatoire et très dépendante de la présence de personnes porteuses, attentives ou non à la question de la précarité énergétique. La situation pourra évoluer, espérons-nous, au vu des récentes mesures inscrites dans la loi de Grenelle 2. D'autre part, les bailleurs privés devraient jouer un rôle clé dans la résolution du problème : comment les y encourager - ou les y contraindre ? Comment mieux associer des artisans et des entreprises ? Enfin, les habitants ont été peu présents dans les discussions du réseau. On évoque souvent des (bonnes) solutions, mais qui viennent « d'en haut ». Les apports de l'ethnographie des familles permettent d'éviter nombre d'écueils, mais sans doute que des formes plus participatives de débat autour du problème seraient à rechercher. Enfin, la dimension européenne peut être source de collaborations futures mais aussi de financements (l'ouverture du FEDER aux travaux a été évoquée). Un prolongement du projet EPEE pourrait permettre d'apporter des pistes nouvelles.

Le réseau évolue actuellement vers une activité de diagnostic – laissant de côté sans doute trop rapidement la fonction d'information et de mise en contact des acteurs qui était celle du RREP première formule, dont les évaluations que nous avons menées ont montré qu'elle était utile et

appréciée. Le diagnostic de la précarité énergétique en région PACA est mené en collaboration avec le GERES et nous allons ensemble poursuivre le travail engagé. Les chercheurs du Centre Norbert Elias restent partenaires actifs de ce nouveau projet pour apporter aide et conseils, en particulier sur l'évaluation critique de possibles indicateurs quantitatifs et la construction d'indicateurs qualitatifs de la précarité énergétique. L'intitulé du nouveau projet, conçu comme une étude-action du RREP est : "État des Lieux de la Précarité Énergétique et mobilisation des acteurs en PACA" (ELPE).

L'équipe porteuse regroupe le GERES, mandataire, Ecopolenergie et Le Loubatas et a fait appel à 2 autres partenaires associatifs du Vaucluse et des Hautes Alpes, respectivement CEDER et PACT 04. ELPE s'annonce ainsi comme un outil du RREP. Il réalise un diagnostic régional puis un diagnostic territorial sur quatre territoires pilotes (Haut Vaucluse, Alpes de Haute Provence, PNR du Verdon, une communauté d'agglomérations non encore choisie à ce jour). Ce travail a pour objectifs de mieux caractériser le problème de la précarité énergétique en PACA et de renforcer notre connaissances des acteurs et des actions de lutte contre la précarité énergétique. Il permettra ainsi de consolider la mise en réseau des initiatives menées à l'échelon local, départemental ou régional afin de leur assurer visibilité, reproductibilité et pérennité, encourageant l'émergence d'une dynamique structurée de réalisation d'actions, en adéquation avec les besoins qui auront été identifiés. Il devrait en émerger une dynamique régionale avec la mobilisation des acteurs territoriaux facilitant la mise en œuvre des obligations du Grenelle et un renforcement de la dimension sociale de l'action de la Région en faveur du développement durable, en cohérence avec la mise en place de l'Agenda 21 régional.

Au delà de la mise en place de ces actions essentielles, notre travail nous conduit à nous interroger sur l'évolution actuelle des politiques publiques. La lutte contre la précarité énergétique fait figure d'avant garde relativement aux enjeux émergents de mise en place de politiques « sociales-écologiques » (Eloi, 2009), c'est-à-dire tenant compte à la fois des enjeux environnementaux et des processus sociaux qui entraînent une exposition sélective aux conséquences des changements et des risques environnementaux.

Comme l'ont montré Deverre et Sainte Marie (2008) à propos des politiques agricoles, les années à venir vont être celles d'une *écologisation* des politiques sociales. Alors que des travaux

sur la justice environnementale (voire le racisme environnemental) ont pris essor aux Etats-Unis dans la lignée du mouvement pour les droits civiques dans les années 1970 (Bullard, 1990), les enjeux environnementaux étaient jusqu'à ces dernières années peu présents dans les actions relevant du travail social en France (Thiès, 2005). L'étude de la mise en place d'interventions de lutte contre la précarité énergétique est à ce titre un observatoire de choix de la diffusion contemporaine de ces enjeux.

Si la référence aux notions d'autonomie et de responsabilité est loin d'être nouvelle dans les stratégies discursives et pratiques, comme dans les valeurs du travail social, la question qui se pose à l'heure actuelle est celle du recours à la notion de « responsabilité » comme « nouvelle technique de gouvernementalité néo-libérale » (Hache, 2007). La diffusion de notions clés liées entre elles, comme la « proximité » ou de l'« empowerment », si elles peuvent restituer aux personnes une marge de manœuvre qui leur était déniée dans les procédures classiques d'« assistance », n'en charrient pas moins des risques de dérives. En effet, il existe une tentation de faire reposer à bon compte les effets des désengagements de l'État Providence sur la responsabilité des personnes usagères du travail social. La précarité énergétique, tout comme de nombreux autres terrains de l'action publique, illustre la diffusion contemporaine du paradigme de la prévention : alors que des actions curatives étaient précédemment en place, il s'agit aujourd'hui de « prévenir » la précarité énergétique. Or, la notion de prévention est étroitement corrélée à celle de responsabilité individuelle.

La question de la détection des publics et, partant, de l'observation des failles des dispositifs, on l'a vu tout au long de ce rapport, constitue un enjeu central pour les institutions, pour les associations et pour les acteurs de première ligne. La thématique des « invisibles » est une question cruciale qui nourrit un débat transversal aux institutions et aux acteurs sur le fait de conditionner l'aide, non pas à un statut préexistant à sa demande, mais à des besoins qu'elle permettrait de couvrir. Elle rejoint la question du non recours aux droits (Warin, 2006 et 2007), question majeure que nous avons vue posée dans le cas de l'accès aux tarifs sociaux de l'électricité. Le phénomène de la précarité énergétique pose donc la question des limites des catégories classiques de l'assistance, et paraît exemplaire de l'« insécurité sociale » généralisée (Castel, 2008).

Dans un contexte social marqué par une précarisation massive, qui est loin de ne concerner que les « publics cibles » de l'action sociale, mais affecte les travailleurs sociaux eux-mêmes, l'enjeu environnemental peut alors être difficile à appréhender. Nos entretiens ont souvent été

marqués par une tension entre l'attention à porter aux inégalités sociales et la prise en compte des enjeux environnementaux. Il existe même le sentiment que l'attention et les budgets alloués « migrent » du social vers l'environnemental.

Contrairement à d'autres contextes nationaux, les liens profonds régissant les interactions entre inégalités environnementales et inégalités sociales constituent en France un terrain de réflexion et de mobilisation collective très peu développé. Si les notions de justice environnementale et d'inégalités écologiques ont émergé ces dernières années (Deleage, 2009), on constate une forte méconnaissance des interactions entre inégalités sociales et environnementales en France, ainsi que la quasi-inexistence de recherches conduites sur ce thème (Villalba et Zacaï, 2007). Pourtant, cette thématique est sans conteste porteuse non seulement d'une richesse scientifique certaine, en raison des questions théoriques qu'elle soulève, mais elle est aussi d'une importance cardinale du point de vue sociétal et politique. La crise écologique affecte inégalement les sociétés - c'est tout particulièrement le cas si l'on se penche sur la question Nord/Sud - et, au sein de celles-ci, les classes et groupes sociaux. Ainsi, en 2006, un rapport de l'IFEN rapportait que les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont bien plus exposées aux risques environnementaux liés aux activités industrielles que les autres territoires, leurs habitants représentant deux tiers de la population française totale exposée au risque industriel.

C'est peut-être autour des questions de santé qu'une alliance entre problématiques environnementales et préoccupations sociales peut se dessiner. Le Plan National Santé-Environnement cite la lutte contre l'habitat indigne comme une des modalités de la promotion de politiques de santé attentives à l'environnement. A cet égard, il faut noter combien, dans le temps écoulé entre le début et la fin de cette enquête, la montée en légitimité de la dimension sanitaire des enjeux de la précarité énergétique a pu être observée. Il est remarquable que s'opère actuellement, ce qui, dans d'autres contextes nationaux (Grande Bretagne avec la fuel poverty par exemple), constitue depuis longtemps une catégorie d'appréhension ordinaire des questions liées à la précarité énergétique : la montée en visibilité de leurs dimensions sanitaires.⁵⁸

Cette tendance est en congruence avec les observations que nous avons réalisées au cours de visites à domicile : les problèmes de santé, attribués au logement, ont été mis en avant avec

⁵⁸ La journée récente du CODESS (Comité départementale d'éducation à la santé) des Bouches du Rhône du 5 octobre 2010 en est l'illustration. Elle a notamment portée sur les questions environnementales et les liens qui pouvaient être établis entre la santé et la précarité énergétique.

insistance par les personnes rencontrées. On pourrait y voir aussi l'avènement d'une stratégie supplémentaire de légitimation des questions de précarité énergétique. L'atteinte physique et psychique, le recours à la biolégitimité (Fassin, 2000) pourront ainsi être appelés au chevet des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique pour, comme on a pu le voir dans le cadre du saturnisme infantile, légitimer l'attention portée au mal-logement des pauvres en la « sanitarisant ».

Références bibliographiques

- Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (dir), (2006), *La France invisible*, La Découverte, Paris
- Bensa A., Fassin D., (2008), *Les politiques de l'enquête*. Epreuves ethnographiques, Paris, La Découverte.
- Bérout S., (2005), *Les Robins des Bois de l'Energie* Paris, Le Cherche Midi, 189p.
- Bessin M. et Roulleau-Berger L., Les armes du faible sont-elles de faibles armes ?, *L'Homme et la société* 2002/1, n° 143-144, p. 3-11.
- Bouillon F. (2003), « Des migrants et des squats : précarités et réactivités aux marges de la ville », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.19, n°2, pp. 23-46.
- Bouillon F., Fresia M. et Tallio V. (éd) (2006), *Terrains sensibles. Expériences actuelles d'anthropologie*, Paris, CEA/EHESS.
- Bouillon F. (2007), « Les compétences précaires en question : réflexions à partir des squats marseillais », in L. Roulleau-Berger, I. Berry-Chikhaoui et A. Deboulet (Eds.), *Villes internationales. Tensions et réactions*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, pp. 189-206.
- Bouillon F., Girard V., et Musso S. (2007) « Du droit au logement aux expériences de l'habiter », *Bulletin Amades* 69 (<http://amades.revues.org/index404.html>) consulté le 22 novembre 2009
- Bourdelais P., (éd.) (2001), *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin
- Breveglieri M., 2002, « L'horizon de ne plus habiter et l'absence de maintien de soi en public », in D. Cefai et I. Joseph (Eds.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, la Tour d'Aigues, Aube/ Cerisy, pp. 319-336.
- Boardman, B., (2010) *Fixing Fuel Poverty. Challenges and solutions*, Earthscan, Londres
- Bullard R. D., (1990), *Dumping in Dixie: Race, Class and Environmental Quality*. Boulder,Co., Westview Press
- Châtel V., Soulet M-H., (2003), *Agir en situation de vulnérabilité*, Sous la direction de Vivianne Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Certeau M. de, (1994)., *L'invention du quotidien*, Tome 1, *Arts de faire* (nouvelle édition), Paris, Gallimard, Coll. folio essais.
- Deleage J.P., 2008, Des inégalités écologiques parmi les hommes, Introduction au dossier, *Ecologie et Politique*, n°35
- Devalière I., (2004), Pratiques différenciées des agents EDF face aux impayés, *Flux*, 58 : 61- 70
- Devalière I., (2009) « De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres », Caisse Nationale des Allocations familiales, *Informations sociales*, 2009/5, n°155, pp.90-98
- Deverre C., de Sainte Marie C., 2008, L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agroalimentaires, *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 89-4 : 83-104
- Donzelot (dir), (2003), *Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil
- Éloi Laurent « Écologie et inégalités », *Revue de l'OFCE* 2/2009 (n° 109), p. 33-57.
- European Fuel Poverty and Energy Efficiency Project (non daté, ca. 2009). Documents available at <http://www.fuel-poverty.org/documents.htm> (consulté 13 November 2010)
- Ezratty V., Duburcq A., Emery C., Lambrozo J., (2009), "Liens entre efficacité énergétique du logement et la santé des residents: resultants de l'étude européenne LARES, *Environnement, risque et santé*, vol 8, n°6, pp497-50
- Fijalkow Y., (1998), *La construction des îlots insalubres Paris 1850-1945*, L'Harmattan, Paris

- Fijalkow Y., (2004) « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons », *Mil neuf cent* 2004/1, N° 22, p. 95-106.
- Frachon O., Vakaloulis M. (Dir), (2002), *Le Droit à l'énergie*, Syllepse, Paris
- Gautié J., « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, 2002/1, 46 : 60-76
- Goffman E. (1989 : 1963) *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit
- Goffman E. (1968 : 1961) *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit.
- Hache E., « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale? », *Raisons politiques* 2007/04, n° 28, p. 49-65.
- Healy, JD., Clinch JP., (2002), Fuel poverty and health: an empirical analysis using Ireland as case study, ERS Working paper, n°02/06, University college Dublin.
- Healy, J. *Fuel Poverty and Policy in Ireland and the European Union*, (2003) The Policy Institute, Trinity College, Dublin
- Ion J., (dir.), (2005), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, coll. "Alternatives sociales"
- Jaffré Y., (2006), "Les terrains d'une anthropologie comparative des sensibilités et des catégories affectives », *Face à Face*, n°9, pp 55-62
- Kokoreff M., (2007) Du stigmaté au ghetto. De la difficulté à nommer les quartiers, *Informations sociales* 5, N° 141, p. 86-95.
- Kokoreff M., (2009) Ghettos et marginalité urbaine. Lectures croisées de Didier Lapeyronnie et Loïc Wacquant, *Revue française de sociologie* 3, Volume 50, p. 553-572.
- Laé J.F., 2000, « La fonction de l'intimité dans l'hébergement » in C. Lévy-Vroelant (Ed.), *logements de passage. Formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan, coll. Habitat et Sociétés, pp. 85-92.
- Lefebvre H., (1974) *La production de l'espace*, Anthropos, Paris
- Le Goff O. (1994), *L'invention du confort*, Lyon, PUL.
- Lévy J.-P., (2003) Peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel : le cas de la Seine-Saint-Denis, *Population* 3, Volume 58, p. 365-400.
- Paugam S., (1991), *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF
- Pelletier, P., (2009) Rapport du Groupe de travail Précarité énergétique, <http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/actualites-du-plan/120-presentation-du-rapport-qprecarite-energetiqueq> (consulté le 14 novembre, 2010)
- Préteceille E., (2009) La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne?, *Revue française de sociologie* 3, Volume 50, p. 489-519
- Ravon B., (dir), (2008), Rapport : « Usure des travailleurs sociaux et épreuves de professionnalité. Les configurations d'usure : clinique de la plainte et cadres d'action contradictoires », Geneviève Decrop, Jacques Ion, Christian Laval, Pierre Vidal-Naquet, Observatoire national sur les pratiques de santé mentale et de précarité.
- P. Ricoeur (2001), « Autonomie et vulnérabilité », in P. Ricoeur, *Le Juste* 2, Paris, Editions Esprit,
- Roulleau-Berger L., (2004) Voir, « savoir-être avec », rendre public : pour une ethnographie de la reconnaissance, *Cahiers internationaux de sociologie* 2004/2, n° 117, p. 261-283.
- Subrémon H., (2010), « Etat de la littérature anthropologique sur la consommation d'énergie domestique – en particulier de chauffage » Rapport de recherche présenté au MEEDAT DGALN/PUCA
- Theys J., (2005), *Les inégalités écologiques, dimension oubliée de l'action publique : entre raisons politiques et explications épistémologiques*, Collection « Inégalités sociales et environnementales », Institut d'Urbanisme de Paris

- Warin P. (2006). *L'accès aux droits sociaux*, Grenoble, PUG.
- Warin P. (2007). « Pas de politique d'accès aux droits sociaux sans information sur les publics vulnérables. Un défi pour les administrations », *Recherches et Prévisions*, n° 87, p. 7-16.
- Warin P. (2010) « Piloter la production de territoires gérontologiques », *Gérontologie et société* 1 (n° 132), p. 187-198.
- Zaccai E., Villalba B., Emelianoff C., (2007), « Inégalités écologiques, inégalités sociales. Bibliographie indicative », *Développement durable et territoires*, Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 03 mai 2007, <http://developpementdurable.revues.org/index3492.html>, Consulté le 16 décembre 2009.

Annexes

Tableau récapitulatif des entretiens menés auprès d'habitants et acteurs de première ligne :

N°	Date	Structure	Type d'acteurs	Lieux	Enreg.
1	15/04/09	CESF au CG	Acteur de première ligne	Bureau SHADYC	Oui
2	23/04/09	AS à la CAF	Acteur de première ligne	Bureau SHADYC	Oui
3	24/06/10	Droit à l'énergie (Robins des Bois)	Acteurs de première ligne/ militant	Café Lyon	Oui
4	15/03/10	École de l'asthme	Première ligne/psychologue	Ecole de l'asthme	Oui
5	29/09/09	AMPIL	Première ligne/ Travailleur social	Café	Oui
6	13/01/10	Centre social la Granière	Première ligne/travailleur social/ habitant	Centre social	Oui
7	20/11/09	CESF rosiers	Première ligne/CESF	ESF services	Oui
8	18/01/10	CESF	Non	Centre social Rosiers	Oui
9	18/03/10		Habitante	Centre social Rosiers	Oui
10	17/02/10	Centre social les rosiers/ Maison des familles	Cadre/ responsable de structures	Maison des familles	Oui
11	07/04/09	Lieux Dits	Première ligne/ chargé de mission	Association Lieux Dits	Oui
12	12/12/09	Lieux Dits	Non	Association Lieux Dits	Oui
13	10/04/09	Un centre ville pour tous	Première ligne/militant	Son domicile	Oui
14	10/11/08	Un centre ville pour tous	Première ligne/militant	Café	Oui
15	27/11/09	Centre social Rosiers	Première ligne/travailleur social	Centre social	Oui
16	14/12/09		Habitante	Son domicile	Oui
17	10/01/10	Centre social la Granière	Première ligne/travailleur social/ habitant	Centre social	Oui
18	13/02/10	Centre social la Granière		Centre social	Oui
19	14/02/10	Centre social la Granière	Première ligne/travailleur social/ habitant/ militant social	Nouveaux locaux	Oui
20	10/02/10	Centre social la Granière	Première ligne/travailleur social/ habitant	Nouveaux locaux	Oui
21	18/12/09	Rosiers	Habitante	Son domicile	Oui

22	17/01/10	Centre ville	Habitante	Association Destination famille Noailles	Oui
23	01/03/10	Centre ville	Habitante	Destination famille Noailles	Oui
24	08/03/10	Association des locataires	Première ligne/travailleur social de fait/ militant associatif	Association des locataires	Oui
25	10/12/09	ATD Quart monde	Première ligne/ militante associative	Son domicile	Oui
26	22/01/10	Médiance 13	Première ligne/travailleur social	Médiance 13	Oui
27	22/01/10	Médiance 13	Première ligne/travailleur social	Médiance 13	Oui
28	18/04/10	Collectif intercopropriété	Chargée de mission/urbaniste géographe/ militante	Maison des familles	Oui
29	29/01/10	ESF	Scènes	Destination famille	Oui
30	06/06/09	SOS Médecins	Première ligne	Café	Oui
31	03/03/09	SOS Médecins	Première ligne	Café	Non
32	17/10/09	Destination famille	Première ligne/responsable de structure/travailleur social de fait/habitante	Destination famille Noailles	Non
33	26/10/09	Ecopolénergie	Responsable de structure/militante	Ecopolénergie	Oui
34	27/10/09	EDF correspondant solidarité	correspondant solidarité	Café	Oui
35	15/11/10	ADRETS	Entrepreneur (Scoop)	Café	Non
36	12/10/09	Radio Galère, Arts Tribal	Journaliste, Militant, acteur de première ligne	Association Arts tribal	Oui
37	19/04/10	Marseille aménagement	Acteur de première ligne, AS	Son bureau	Oui
38	26/04/09	Lieux Dits	Acteur de première ligne, chargée de mission	Lieux dits	Non
39	23/03/10	Conseil général	Directeur territorial, chef du service de l'insertion par le logement	Conseil général	Oui
40	4/05/10	Direction de l'habitat et du logement Ville de Marseille	Etudiante urbanisme, stagiaire	Direction de l'habitat et du logement	Non
41	06/07/10	Fondation abbé Pierre	Responsable de structure	Fondation Abbé Pierre	Oui
42	09/12/09	Croix rouge française	Acteur de première ligne	Croix rouge	Non

43	08/09/10	DREAL PACA	Ingénieur, Responsable de service à la DREAL	DREAL	Oui
44	24/09/10	Chargé de mission observatoire énergie et concertation		Région PACA	Non
45	10/11/09	ADEME	Chargée de mission	Café	Non
46	11/11/09	Centre social la Granière	Acteur de première ligne/ médiateur	Centre social	Non
47	02/03/10	PACTARIM	Non	...	Non
48		Compagnons bâtisseurs	Chargée de mission/ acteur de première ligne	Compagnons bâtisseurs	Oui
49	18/02/10	Compagnons bâtisseurs	Chargée de mission	Café	Non

Traitement du questionnaire d'évaluation du RREP Journée de synthèse du 2 juillet 2009

Ce document présente un premier traitement du questionnaire d'évaluation soumis aux participants de la journée du 2 juillet 2009.

37 personnes ont répondu, dont 8 de manière anonyme.

Les « commentaires » notés ci-dessous portent sur les données chiffrées.

Les « commentaires des participants » consignent l'intégralité des remarques notées sur les questionnaires, sans modification ni reformulation.

Nous n'avons pas effectué de « tri croisé » par exemple entre le nombre de réunions et les avis sur le réseau, ou la profession du répondant et les propositions effectuées... Il sera toujours possible de les faire si cela apparaît nécessaire (ce dont nous ne sommes pas sûres à l'heure qu'il est).

Une nouvelle présentation de ce document, plus synthétique et plus visuelle, sera certainement à concevoir comme document de communication (rapports pour le PUCA et l'ADEME, etc.).

1. La journée de synthèse du 2 juillet

A combien de réunions RREP avez-vous participé (en comptant celle d'aujourd'hui) ?

Une = 18

Deux = 6

Trois = 5

Quatre = 6

Cinq = 2

Non renseigné (N.R.) = 0

Commentaires des participants : néant

Avez-vous trouvé l'organisation générale de la journée d'aujourd'hui (accueil, programmation, animation) :

Très satisfaisante = 30

Assez satisfaisante = 7

Insatisfaisante = 0

Très insatisfaisante = 0

N.R. = 0

Commentaires des participants :

- Très convivial
- Qualité des interventions
- Dynamique, échanges, écoute.
- Cohérent, lente
- Bilan clair et intéressant
- Simplicité
- Croisement de problématiques traitées avec celles rencontrées sur le terrain
- Organisation de la présentation des expériences et de la synthèse qui laisse les participants trop passifs. Forme un peu longue, fastidieuse
- Temps limité, favorisant la synthèse à condition d'avoir les contenus des interventions.
- Bravo dommage manque de traiteurs bio
- Publication du réseau aux élus maires CG, CR etc... pour sensibiliser plus largement.

- Les thématiques sont claires
- Dense
- Apport professionnel, richesse dans l'information, clarté des intervenants
- Etudes sociologiques très intéressantes
- Accueil chaleureux et programmation riche et fructueuse
- Alternance d'apports sociologiques et d'expériences autres avec réflexion sur l'évolution du réseau

Quelle est votre opinion sur les interventions des chercheurs le matin ? (Clarté, utilité, apport de connaissances...)?

Très bonne = 18

Bonne = 18

Mauvaise = 0

Très mauvaise = 0

N.R. = 1

Commentaires des participants :

- Très enrichissant concernant Isolde D. Permet une prise de recul sur les pratiques. Un peu trop long sur la démarche plutôt que sur le résultat pour MC Zelem
- Permet de réfléchir à nos actions et de voir que la problématique est partagée
- Clarté, sympathique, permet le recul sur la pratique
- Il aurait fallu une ouverture de l'intervention sur la Guyane vers contexte PACA
- J'ai regretté la manque de distance par rapport à la question posée, le regard critique est indispensable vital, nécessaire bref manque de perspectives historiques. En effet le sujet précarité énergétique est à traiter toutefois mais devrait être ouvert à des sujets connexes, dans une perspective historique, la part de la démocratie de proximité est importante. Quelle force de vie sociale a permis quoi?
- Des interventions qui soutiennent et alimentent la réflexion
- Manque de temps, conclusions trop rapides alors que sujets intéressants.
- Différencier le côté humain du côté technique
- Intéressant viennent éclairer utilement les expériences de terrain
- Expérience Guyane aurait mérité un approfondissement
- Très insatisfaisant pour la présentation de l'étude PACA. Je ne connais toujours rien ou si peu à la précarité énergétique en PACA ;-))
- Clair connaissances typo
- Temps d'échange trop court
- Regrettable que les personnes doivent écourter leur temps d'intervention
- Alternner afin de ne pas avoir à la suite 3 heures de sociologie
- Apport de connaissances sur les différents territoires
- Expérience de la Guyane est surement transposable chez nous en France et apporte une réflexion plus globale sur la genèse des consommations d'énergie sur nos comportements en lien avec nos cultures

Quelle est votre opinion sur la présentation du RREP effectuée l'après-midi (idem) ?

Très bonne = 14

Bonne = 19

Mauvaise = 0

Très mauvaise = 0

N.R. = 4

Commentaires des participants :

- Echanger c'est bien, faire c'est vital! Il faut agir et faire ensemble

- Actions à monter et plan d'action à proposer.
- Pas assez de place pour les débats sujets présélectionnés.
- Méthode et présentation claires et objectives
- Attend de voir concrètement comment ces perspectives seront traduites
- Bonnes synthèses des travaux effectués dans les ateliers
- Tout à fait stimulantes car vont muscler le réseau
- Synthèse réussie malgré la difficulté
- Perspective du RREP présentation du panorama des outils à mobiliser pour lutter contre la précarité énergétique.

Les perspectives dégagées en fin de réunion vous paraissent-elles stimulantes ?

Oui, tout à fait = 11

Oui, plutôt = 16

Non, assez peu = 2

Non, pas du tout = 0

N.R. = 8

Commentaires des participants :

- Volonté commune, c'est déjà énorme
- Approfondissement des connaissances, soutien dans les mises en œuvre des actions locales
- Pas suffisamment explicite.
- Peut être élargir au concept d'éco habitat dans une dynamique globale de développement durable
- Plus d'informations sur le FSL
- Synthèse réussie malgré la difficulté

2. Le réseau régional énergie et précarité

A votre avis, quels devraient être les principaux objectifs du RREP (plusieurs réponses possibles)

Mettre en relation des acteurs qui ne se connaissent pas = 24

Monter des projets transversaux = 25

Apporter des connaissances sur les ménages concernés par la problématique de la PE = 13

Permettre des échanges d'expériences = 23

Apporter des connaissances sur les dispositifs techniques et financiers = 24

Permettre l'émergence de nouveaux dispositifs = 27

N.R. = 0

Commentaire :

Plusieurs personnes ont coché toutes les cases. Tous les objectifs proposés sont considérés comme importants, avec une légère avance en ce qui concerne l'item « permettre l'émergence de nouveaux dispositifs ». Seule la question de la connaissance des ménages semble moins intéressante aux yeux des participants. L'aspect opérationnel prédomine.

Commentaires des participants :

- Il me semble essentiel de travailler sur des projets et actions concrètes pour lutter contre la précarité énergétique.
- Développer les relations entre les acteurs et les actions communes
- Il faudrait une partie plus opérationnelle
- Le RREP est-il une instance de réflexion ou d'action? Quelles productions à disposition de tous ?

- Construire un argumentaire à destination des élus, éduquer les médias, colloque européen
- Agir sur le levier médiatique
- Encourager les débats échanges, entre les différents organismes
- Co-formation
- Apporter des connaissances juridiques

**Quels sont selon vous les moyens de communication les plus utiles du RREP ?
(Plusieurs réponses possibles)**

La newsletter = 27

La liste de diffusion électronique = 18

Les réunions physiques = 29

L'espace d'échanges = 9

N.R. = 1

Commentaire :

La Newsletter et les journées d'échanges dominent nettement. L'espace d'échanges, certainement le plus méconnu, paraît moins utile aux participants.

Commentaires des participants : néant

De manière générale, leur contenu vous paraît-il :

Très satisfaisant = 8

Assez satisfaisant = 20

Insatisfaisant = 0

Très insatisfaisant = 0

N.R. = 8

Commentaires des participants (réponses à la question : « Que souhaiteriez-vous y voir figurer ? ») :

- Approfondissement des échanges théoriques à partir d'une expérience
- Actualité réglementation dispositifs financiers, formations.
- Faire figurer les nouvelles lois

D'autres moyens de diffusion des informations vous paraissent-ils nécessaires ?

Oui = 12

Non = 11

N.R. = 14

Commentaires des participants (réponses à la question : « Si oui, lesquels ? ») :

- CCAS communaux
- Presse
- Mise en place d'un catalogue de ce qui est fait sur le réseau
- Contacts préfecture (ex SGAR), élus CG et communes.
- Consulter les slides différents intervenants
- Autres moyens de diffusion: sites locaux.
- La télé et la radio
- Médias, campagne de com ADEME
- Développer les liens tout azimuts
- Publication du réseau aux élus maires CG, CR etc... pour sensibiliser plus largement.
- Internet
- Communiquer via la télé locale, ou créer un support vidéo avec des familles de toutes catégories sociales
- Trouver des relais sur les différents départements

- Articles de presse, si [une animatrice du réseau] me donne un petit résumé et une photo on peut l'envoyer à la Provence, très important pour les financements et pour solliciter les élus

Globalement, pensez-vous que l'action du RREP soit :

Indispensable = 12

Très utile = 23

Assez utile = 2

Inutile = 0

N.R. = 0

Commentaires des participants :

- Action du RREP assez utile car est un lieu d'échanges et de partages de connaissances et d'expériences
- Utile car mise en commun rencontre avec les acteurs
- Toujours utile de créer du lien et des sujets communs de discussion
- Action du RREP est très utile car suite au réseau peut être va t-il parvenir à créer de l'opérationnalité.
- Assez utile: il existe plusieurs réseaux sur le thème de la précarité énergétique, ne pas trop complexifier cela perd en lisibilité.
- Utile car partenariat, perspective d'émergence de projets
- Regard transversal de la problématique
- Regard complémentaire à d'autres sur la précarité
- Indispensable car se dégrade
- Très utile car elle se situe au carrefour des domaines économiques, écologiques, citoyen et politiques
- Actions du RREP utile car méconnaissance des habitants
- Permet la mutualisation l'échange et les rencontres
- Très utile car passage à l'opérationnel
- Indispensable car transversalité des participants et représentations des différents acteurs locaux bénéficie de cette approche plurielle

Plus largement, quelles sont selon vous les actions les plus urgentes à entreprendre pour lutter efficacement contre la précarité énergétique ?

- Agir sur les propriétés privées dont les bailleurs et occupants ont de faibles revenus
- Repérer, convaincre, soutenir
- Travailler de manière transversale entre les travailleurs sociaux, les techniciens et les collectivités
- Contribuer concrètement à la réhabilitation d'un bâti en associant les habitants
- Informer et mettre en place ce qui existe déjà
- Amélioration du bâti, sensibilisation des personnes par le biais d'actions de terrain voir à domicile, accompagnement individuel à développer ; sensibilisation des plus jeunes (enfants) me paraît indispensable dans l'apprentissage des bases.
- Communication sur l'ouverture des marchés aux fournisseurs d'énergies et prévention du démarchage à domicile, et des informations sur la réglementation aux travailleurs sociaux qui sont en contact quotidien auprès du publics afin qu'ils transmettent la bonne information.
- Collecte d'infos financement, mobilisation des propriétaires privés.
- Mobiliser les collectivités autour de cette question dans le cadre d'un groupe de travail sur la réglementation, comment se saisir de la réhabilitation énergétique des logements.
- Faire connaître le travail et la production du réseau, construire un plan de communication vers les élus et les médias, former des travailleurs sociaux et des thermiciens
- Actions les plus urgentes à entreprendre pour lutter efficacement contre la précarité énergétique: habitat privé, communication auprès des locataires ; mobiliser les fonds pour des

petits travaux ou choix d'équipement ; évaluer l'apport des réunions du réseau pour les participants. En dehors des normes techniques, remettre l'énergie et son coût à leur vraie place dans le budget des familles.

- Echanges de pratiques sur les thèmes identifiés.
- Education auprès des enfants et leur sensibilisation aux problèmes concernant les économies d'énergies d'eau, etc...
- Penser la transversalité dans l'ensemble des réflexions.
- Supprimer les logements inadaptés, connaître les caractéristiques de cette précarité en PACA.
- Sensibilisation massive des pouvoirs publics
- Application de la réglementation exigences politiques
- Sensibilisation des politiques
- Actions concrètes de lutte contre la PE
- Solliciter les politiques
- Actions concrètes de lutte contre la précarité de manière générale travailler auprès des enfants, ados.
- Actions auprès des acteurs du bâti à réhabiliter actions concrètes locales et partenariales
- Informations des différents publics, incitations à la mobilisation sur les quartiers
- Identification du public du besoin, en fonction des territoires du réseau sur les départements affiner l'analyse ce qui pourrait permettre de sensibiliser les collectivités
- Sensibiliser les élus et les bailleurs
- Travailler sur les constructions des nouveaux logements, former les travailleurs sociaux, sensibiliser le public.
- Auprès des propriétaires privés

Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter concernant le RREP ?

- Très complet, bonne continuation bravo
- On pourrait lancer de l'opérationnel avec des groupes de travail en plus des réunions.
- Essentiel d'agir directement sur des projets opérationnels en associant les membres du réseau.
- Propositions d'actions concrètes = une réunion de montage de dossiers, 1 par département.
- Organisation des journées thématiques devrait faire la place l'après midi à des groupes de travail thématiques ou professionnels avec une production prévue au bout de quelques réunions ou à la fin de l'année.
- Projet de guide des acteurs, disposer d'une version en ligne mise à jour régulièrement
- Diffusion en direct Web, Audio.
- Travailler en atelier
- Identification du public du besoin, en fonction des territoires du réseau sur les départements
- Affiner l'analyse ce qui pourrait permettre de sensibiliser les collectivités
- Approfondir sur le thème du marché de l'immobilier prix loyers pratiqués, et sur le thème de la compétence des élus face à la précarité énergétique.



COMTE RENDU DE LA JOURNEE DE RENCONTRE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE 2 JUILLET 2008

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives.

Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

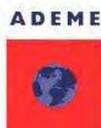
Les membres fondateurs et animateurs du RREP



Shadyc
ehess - cars



Les partenaires



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).

<http://www.precarite-energie.org/>

Les objectifs de cette rencontre

- Commencer à établir une définition commune de la précarité énergétique
- Prioriser les orientations des groupes de travail.

Quelques points d'actualités sur la précarité Energétique

La précarité énergétique, un phénomène croissant et une mobilisation de plus en plus forte des acteurs pour réduire ce phénomène.

A l'échelle européenne

Depuis 2 ans, émergent des projets principalement portés par des associations sur la précarité énergétique et notamment :

Projet EPEE (Etude sur la précarité énergétique en Europe): réflexion sur la définition de la précarité énergétique, analyse des causes et des conséquences, proposition d'une méthodologie de quantification du phénomène.

Projet Finsh : (Outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique) : élaboration de mécanismes financiers innovants adaptés aux problématiques de l'habitat social et de ses habitants pour encourager la rénovation efficace et le recours aux équipements économes en énergie.

En France

Le Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement (RAPPEL) a été mis en place en septembre 2007 avec le soutien de l'Ademe et la Fondation Abbé Pierre www.precarite-energie.org/. L'Ademe et le CSTB sont en train d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un **observatoire sur les questions d'énergie, de solidarité et de logement**. Le manque de données qualitatives et quantitatives est criant en France, où, pourtant, des dispositifs de lutte contre les impayés d'énergie existent depuis vingt ans, et où, au-delà de la question des impayés, les parties prenantes, dont les collectivités, ont été incitées à agir de façon préventive sur le phénomène, c'est-à-dire en agissant du point de vue technique.

L'Ademe, le Puca et l'Anah ont lancé un **appel à projet sur la réduction de la précarité énergétique** (36 propositions dont 19 retenues)

L'Ademe a mis en place un **réseau de formateurs** pour les travailleurs sociaux et vient d'éditer un **guide pour la mise en place de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie**

L'Union sociale pour l'habitat (USH) a annoncé il y a quelques mois la mise en place d'un **plan « climat énergie »** sur cinq ans qui concernera 800 000 logements.

Le Grenelle de l'Environnement dans le cadre du comité opérationnel « rénovation des bâtiments existants » a proposé des mesures spécifiques de lutte contre la précarité énergétique et notamment permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de bénéficier de travaux d'économies d'énergie en renforçant les dispositifs d'aide de l'ANAH, encourager l'autoréhabilitation encadrée, mettre en place des micro-crédits énergétiques, appuyer la création de fondations type « travaux du cœur » (projet retenu par l'appel à projet PUCA/ADEME/ANAH visant à inciter les artisans à intervenir auprès des ménages les plus démunis). Cependant le projet de loi suite au grenelle ne comporte aucun élément sur la réduction de la précarité énergétique et le rôle de l'ANAH y est peu souligné...

En région PACA :

Création du **Réseau Régional Energie & Précarité en PACA**. Une première journée de rencontre s'est déroulée le 18/12/2007 et a réuni près de 70 acteurs (collectivités, associations, travailleurs sociaux, bailleurs...). Les actes de cette journée sont disponibles sur : www.ecopolenergie.com/hes/

Le Conseil Régional PACA a lancé un appel à projet dans le cadre du **programme AGIR** visant la réalisation de 100 bâtiments exemplaires sur le territoire.

www.regionpaca.fr/index.php?id=3517

Quelques données sur la situation des ménages : revenus et aides.

L'analyse des résultats de [l'enquête 2006 INSEE « budget des ménages »](#) montre que la part des dépenses d'énergie dans le budget des ménages varie de façon importante selon leur lieu de résidence et leur revenu et que ces disparités ont beaucoup augmenté sous l'effet de la croissance du prix des combustibles fossiles au cours des cinq dernières années.

Les ménages les plus pauvres consacrent 15% de leur revenu aux dépenses énergétiques contre seulement 6% pour les plus riches. Cette part de dépense pour les ménages les plus pauvres est passée de 10 à 15% en 5 ans. Ils occupent bien souvent les logements les plus dégradés et les moins performants. Ils sont généralement logés dans des zones très excentrées (du fait du coût prohibitif du logement en centre ville) et se trouvent en état de dépendance complète à la voiture : l'augmentation du prix des carburants a des répercussions graves sur le budget.

Pour la première fois on a pu observer dans des commissions de surendettement l'attribution d'aides pour payer le carburant ainsi que des crédits auprès de banques pour acheter de l'essence et ainsi effectuer ses trajets domicile/ travail...Ce nouveau

phénomène est à intégrer dans les critères qui définissent un ménage en situation de précarité énergétique, dans les diagnostics thermiques etc...

Aujourd'hui, **les demandes d'aide, liées aux impayés d'énergie, augmentent de 15 % par an**, et près d'un ménage sur quatre se trouve, à plusieurs reprises, dans l'impossibilité de payer à temps ses factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone. Les fonds de solidarité énergie, intégrés depuis la loi du 13 août 2004 dans les fonds de solidarité pour le logement (FSL) sont gérés par les départements et associent d'autres partenaires (État, CAF, CCAS, EDF, Gaz de France, ...). Ces fonds ont atteint **80 M€ en 2005**. Par ailleurs, la somme totale des aides est sans doute bien supérieure, compte tenu de l'implication directe de diverses institutions et celle-ci ne couvre de toute manière qu'une faible partie de la demande réelle. **Ces aides ont augmenté de 750 % entre 1993 et 2006** (24 % en moyenne par an). Par ailleurs, 500 000 personnes bénéficient du tarif d'électricité de première nécessité mis en place en 2004, mais beaucoup de ménages éligibles n'en font pas la demande.

↔ Echanges de la salle sur ces points d'actualité :

- « Concernant l'augmentation des aides de 750%, il serait pertinent de **croiser ces chiffres avec l'évolution des dépenses énergétiques** sur cette même période. »
- « L'augmentation de la part des dépenses d'énergie s'est effectuée avant même l'augmentation récente du prix du pétrole, **la tendance va donc encore se renforcer.** »
- « GDF prévoit la **mise en place du tarif social pour le gaz** comme c'est déjà le cas pour l'électricité. Ce Tarif social de solidarité pour le gaz (TSS) devrait s'appliquer avant la fin de l'année 2008. Par ailleurs, le gouvernement a interdit l'augmentation de 9,5% du gaz au 1er juillet 2008. »
- « **Les statistiques** concernant le nombre de foyer touchés par la précarité énergétique peuvent être **sous estimées**. Il existe en effet des familles qui n'ont plus les moyens de payer l'abonnement et sont sans électricité ni gaz depuis plus d'un an. **Les impayés d'énergie ne peuvent donc être les seuls indicateurs de la précarité énergétique.** »
- « L'important n'est pas seulement d'observer et de définir les bons indicateurs du phénomène mais **d'agir pour réduire ce problème.** »

Qu'est-ce qui indique qu'un ménage est en situation de précarité énergétique ?

Les participants se mettent en groupes afin de débattre et échanger sur les critères permettant de construire une définition de la précarité énergétique.

↔ Extraits des échanges en groupe

● **Quels critères d'indentifications ?**

- « Les personnes touchées par la précarité énergétique sont **difficiles à identifier**. En effet, les familles ne vont pas chez une assistante sociale de la CAF en disant textuellement qu'elles ont des problèmes de précarité énergétique »

- « Si l'on revient sur la définition même de la précarité on parle de ce qui est obtenu par la prière, ce qui suppose **une absence de choix** »

- « **Parler de précarité énergétique ne peut se réduire aux factures d'électricité**. En effet, les factures d'énergie sont en général payées avant le loyer, en réfère aux délais d'expulsion plus longs que la coupure d'énergie surtout dans les logements sociaux. »

- « Les dossier de surendettement peuvent constituer un repère pertinent. Cependant, ils ne peuvent être exclusifs. Il apparaît en effet que ceux-ci sont la partie la plus visible et la plus quantifiable mais **nombreux sont les ménages qui sont en situation de précarité énergétique sans être en situation de surendettement**. »

- « La difficulté réside également dans **l'éclatement des institutionnel des critères**. Si la CAF a ses propres critères, ceux-ci diffèrent en fonction de chaque institution. »

- « **N'oublions pas que l'énergie est un droit fondamental au même titre que le logement**. »

● **Les facteurs à observer :**

-« Il y a un **héritage culturel en terme de comportements** ; pendant plus de 10 ans les fournisseurs historiques ont positionné leurs campagnes de communication et leurs offres commerciales sur la notion de confort »

-« Il est également important de comprendre le comportements et notamment le **fonctionnement à l'argent et quelles sont les priorités dans les budgets des ménages**. »

-« Il y a un **manque d'information** pour les familles mais aussi pour les professionnels »

- « Dans le logement social, **l'individualisation des contrats se généralise** (individualisation des compteurs d'eau notamment). C'est un moyen de responsabiliser et d'impliquer les locataires sur leurs consommations certes. Par ailleurs, dans les critères d'identification des locataires, on peut voir chez certains bailleurs apparaître le terme de « locataire de bonne foi ». C'est ainsi que l'on observe la **disparition des valeurs fondamentales comme celle de la solidarité** ».

- « Il est nécessaire de **prendre en compte les besoins des familles** qui sont dans des logements intégrés dans des programmes de réhabilitation. Par exemple, dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille, plus de la moitié des locataires impliqués dans un programme de réhabilitation ont exprimé le besoin d'installer des réducteurs de débits. Ce qui montre que les individus sont véritablement dans une démarche de recherche d'économies ».

- « Dans un bâti dégradé, quoique les publics fassent, il apparaît difficile pour eux d'aboutir à une **qualité thermique convenable** pour des dépenses abordables ».

● **Les acteurs à mobiliser**

- « Quand on parle d'action vers les bailleurs, il semble que **les bailleurs sociaux sont plus réceptifs que les bailleurs privés**. Le coût d'une réhabilitation du bâti est en effet plus élevé. »

-« Quelles sont les actions et propositions à faire envers **les copropriétés dégradées et leurs habitants** ? ».

- « Pour les prochaines rencontres, il faudrait **mobiliser les représentants des communes et des collectivités**. Elles ont un réel pouvoir en matière de logements ».

Synthèse des travaux de groupes

• Un phénomène difficile à appréhender

La définition européenne ci-dessous, donnée dans le cadre du projet EPEE, donne des pistes de réflexion mais ne semble pas suffisamment précise pour permettre d'identifier un ménage en situation de précarité énergétique en région PACA.

« Est considéré en situation de précarité énergétique, un ménage dans l'incapacité à assurer une température adéquate dans son logement, en raison de faibles revenus et de la mauvaise performance énergétique du logement »

Malgré les définitions quantitatives relatives à la part des revenus attribués aux dépenses énergétiques, il paraît difficile de trouver un consensus sur cette définition.

La richesse des échanges et les différents points de débats engagés montrent que la précarité énergétique est un phénomène difficile à appréhender. Un des facteurs de cette difficulté étant l'approche transversale, faisant intervenir différents domaines : social, habitat, santé et énergie dans le logement mais aussi dans les transports.

• La précarité énergétique n'est que la partie cachée de l'iceberg d'une précarité généralisée

Il apparaît évident pour les participants, que la précarité énergétique s'inscrit dans une problématique plus large, qu'elle en réfère à la simple précarité, et s'inscrit dans un processus de précarisation plus général (décence du logement, situation du logement, sécurité des installations, etc.). En effet, les travailleurs sociaux ont souligné le fait qu'identifier la précarité énergétique chez les familles relevait d'un processus complexe et polymorphe.

Parmi les raisons invoquées, la question de l'état du bâti est récurrente. Si celui-ci n'offre pas une certaine qualité thermique, comment alors appréhender le changement de comportements et d'équipements dans les familles ?

Les participants estiment que les professionnels du bâti et les décideurs publics doivent absolument reconsidérer la manière de construire et ou réhabiliter des logements (sociaux et privés), et ce en terme d'aménagement du territoire mais aussi de matériaux.

• Les attentes et besoins des participants

Les participants ont exprimé leur besoin de mutualiser les expériences et de mieux connaître les structures et acteurs participants à ce réseau : champs de compétences, moyens d'action, limites...

Organisation du RREP

Suite aux attentes identifiées en amont dans une enquête et aux échanges de cette journée, les thèmes pressentis sont :

1. *Comment améliorer la performance énergétique du bâti (mécanismes financiers, matériaux, équipements...)?*
2. *Comment optimiser les consommations énergétiques des ménages (comportements individuels, pratiques d'achats, petits équipements performants...)?*
3. *Quels outils de sensibilisation et d'information mettre en place et quels sont les relais les plus pertinents ?*

Pour répondre à la nécessité de privilégier les moments d'échanges, les travaux prévus se présenteront sous la forme de journées thématiques incluant des réflexions par groupe sur différents thèmes identifiés à partir de témoignages d'expériences.

Fonctionnement des groupes de travail

Les membres du RREP ont la possibilité de s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail.

Il est prévu que les groupes de travail se réunissent deux fois par an par thème (sont prévus trois thèmes), soit au total six rencontres thématiques. A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu sera transmis à l'ensemble des membres du RREP.

Outils d'échange

Outre ces moments de rencontres, les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité

Les journées d'échange

Les journées d'échange qui ont lieu une fois par an, permettent aux groupes de travail de présenter leurs propositions d'actions, de les faire valider par l'ensemble des membres du réseau. Lors de ces journées, des professionnels témoigneront de leurs expériences, ce qui a fonctionné ou non, les leviers d'actions possibles, les contraintes et freins à prendre en compte, etc.

PROCHAINE RENCONTRE

Les animatrices du RREP ont bien pris note des propositions faites par les participants pour l'organisation des prochaines rencontres. Elles s'efforceront de répondre au mieux aux attentes exprimées ce 2 juillet.

La prochaine réunion sera consacrée à une réflexion sur le bâti. (Traiter la précarité énergétique à la source).

- Une présentation d'expériences régionales sur le thème suivie d'échanges.
- Un travail en sous-groupe pour élaborer des pistes d'actions.
- Une synthèse des sous-groupes.

Ce fonctionnement permet à tous les professionnels de participer aux différents thèmes de réflexion sans cloisonner les acteurs sur des problématiques précises...

Les dates, lieu et programme de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement.

Réseau Régional Energie & Précarité
Fédérer et mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie

Objectifs

Etapes

Outils

- Définir collectivement le phénomène de précarité énergétique en PACA
- Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées en PACA
- Elaborer collectivement un programme d'actions opérationnelles en région PACA

Journée de rencontre
du 2 juillet 2008

Groupes de travail
2 réunions/an/ thème

Journées d'échanges
1/an
Présentation des travaux des groupes de travail
Intervenants extérieurs

Programme d'actions

- Performance énergétique du bâti *
- Les outils d'information et de sensibilisation *
- Optimisation des consommations énergétiques des ménages *

* : les thèmes des groupes de travail peuvent évoluer selon les besoins des membres du réseau

- Echange**
Liste de discussion, partage de fichiers
- Information, Communication**
Newsletter Trimestrielle
- Savoirs**
Étude ethnographique
Observations *in situ* auprès des familles
Entretiens avec des professionnels

AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



COMTE RENDU DE LA JOURNEE DE RENCONTRE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE 2 JUILLET 2008

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives.

Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

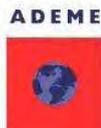
Les membres fondateurs et animateurs du RREP



Shadyc
ehess - cars



Les partenaires



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).

<http://www.precarite-energie.org/>

Les objectifs de cette rencontre

- Commencer à établir une définition commune de la précarité énergétique
- Prioriser les orientations des groupes de travail.

Quelques points d'actualités sur la précarité Energétique

La précarité énergétique, un phénomène croissant et une mobilisation de plus en plus forte des acteurs pour réduire ce phénomène.

A l'échelle européenne

Depuis 2 ans, émergent des projets principalement portés par des associations sur la précarité énergétique et notamment :

Projet EPEE (Etude sur la précarité énergétique en Europe): réflexion sur la définition de la précarité énergétique, analyse des causes et des conséquences, proposition d'une méthodologie de quantification du phénomène.

Projet Finsh : (Outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique) : élaboration de mécanismes financiers innovants adaptés aux problématiques de l'habitat social et de ses habitants pour encourager la rénovation efficace et le recours aux équipements économes en énergie.

En France

Le Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement (RAPPEL) a été mis en place en septembre 2007 avec le soutien de l'Ademe et la Fondation Abbé Pierre www.precarite-energie.org/. L'Ademe et le CSTB sont en train d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un **observatoire sur les questions d'énergie, de solidarité et de logement**. Le manque de données qualitatives et quantitatives est criant en France, où, pourtant, des dispositifs de lutte contre les impayés d'énergie existent depuis vingt ans, et où, au-delà de la question des impayés, les parties prenantes, dont les collectivités, ont été incitées à agir de façon préventive sur le phénomène, c'est-à-dire en agissant du point de vue technique.

L'Ademe, le Puca et l'Anah ont lancé un **appel à projet sur la réduction de la précarité énergétique** (36 propositions dont 19 retenues)

L'Ademe a mis en place un **réseau de formateurs** pour les travailleurs sociaux et vient d'éditer un **guide pour la mise en place de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie**

L'Union sociale pour l'habitat (USH) a annoncé il y a quelques mois la mise en place d'un **plan « climat énergie »** sur cinq ans qui concernera 800 000 logements.

Le Grenelle de l'Environnement dans le cadre du comité opérationnel « rénovation des bâtiments existants » a proposé des mesures spécifiques de lutte contre la précarité énergétique et notamment permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de bénéficier de travaux d'économies d'énergie en renforçant les dispositifs d'aide de l'ANAH, encourager l'autoréhabilitation encadrée, mettre en place des micro-crédits énergétiques, appuyer la création de fondations type « travaux du cœur » (projet retenu par l'appel à projet PUCA/ADEME/ANAH visant à inciter les artisans à intervenir auprès des ménages les plus démunis). Cependant le projet de loi suite au grenelle ne comporte aucun élément sur la réduction de la précarité énergétique et le rôle de l'ANAH y est peu souligné...

En région PACA :

Création du **Réseau Régional Energie & Précarité en PACA**. Une première journée de rencontre s'est déroulée le 18/12/2007 et a réuni près de 70 acteurs (collectivités, associations, travailleurs sociaux, bailleurs...). Les actes de cette journée sont disponibles sur : www.ecopolenergie.com/hes/

Le Conseil Régional PACA a lancé un appel à projet dans le cadre du **programme AGIR** visant la réalisation de 100 bâtiments exemplaires sur le territoire.

www.regionpaca.fr/index.php?id=3517

Quelques données sur la situation des ménages : revenus et aides.

L'analyse des résultats de [l'enquête 2006 INSEE « budget des ménages »](#) montre que la part des dépenses d'énergie dans le budget des ménages varie de façon importante selon leur lieu de résidence et leur revenu et que ces disparités ont beaucoup augmenté sous l'effet de la croissance du prix des combustibles fossiles au cours des cinq dernières années.

Les ménages les plus pauvres consacrent 15% de leur revenu aux dépenses énergétiques contre seulement 6% pour les plus riches. Cette part de dépense pour les ménages les plus pauvres est passée de 10 à 15% en 5 ans. Ils occupent bien souvent les logements les plus dégradés et les moins performants. Ils sont généralement logés dans des zones très excentrées (du fait du coût prohibitif du logement en centre ville) et se trouvent en état de dépendance complète à la voiture : l'augmentation du prix des carburants a des répercussions graves sur le budget.

Pour la première fois on a pu observer dans des commissions de surendettement l'attribution d'aides pour payer le carburant ainsi que des crédits auprès de banques pour acheter de l'essence et ainsi effectuer ses trajets domicile/ travail...Ce nouveau

phénomène est à intégrer dans les critères qui définissent un ménage en situation de précarité énergétique, dans les diagnostics thermiques etc...

Aujourd'hui, **les demandes d'aide, liées aux impayés d'énergie, augmentent de 15 % par an**, et près d'un ménage sur quatre se trouve, à plusieurs reprises, dans l'impossibilité de payer à temps ses factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone. Les fonds de solidarité énergie, intégrés depuis la loi du 13 août 2004 dans les fonds de solidarité pour le logement (FSL) sont gérés par les départements et associent d'autres partenaires (État, CAF, CCAS, EDF, Gaz de France, ...). Ces fonds ont atteint **80 M€ en 2005**. Par ailleurs, la somme totale des aides est sans doute bien supérieure, compte tenu de l'implication directe de diverses institutions et celle-ci ne couvre de toute manière qu'une faible partie de la demande réelle. **Ces aides ont augmenté de 750 % entre 1993 et 2006** (24 % en moyenne par an). Par ailleurs, 500 000 personnes bénéficient du tarif d'électricité de première nécessité mis en place en 2004, mais beaucoup de ménages éligibles n'en font pas la demande.

↔ Echanges de la salle sur ces points d'actualité :

- « Concernant l'augmentation des aides de 750%, il serait pertinent de **croiser ces chiffres avec l'évolution des dépenses énergétiques** sur cette même période. »
- « L'augmentation de la part des dépenses d'énergie s'est effectuée avant même l'augmentation récente du prix du pétrole, **la tendance va donc encore se renforcer.** »
- « GDF prévoit la **mise en place du tarif social pour le gaz** comme c'est déjà le cas pour l'électricité. Ce Tarif social de solidarité pour le gaz (TSS) devrait s'appliquer avant la fin de l'année 2008. Par ailleurs, le gouvernement a interdit l'augmentation de 9,5% du gaz au 1er juillet 2008. »
- « **Les statistiques** concernant le nombre de foyer touchés par la précarité énergétique peuvent être **sous estimées**. Il existe en effet des familles qui n'ont plus les moyens de payer l'abonnement et sont sans électricité ni gaz depuis plus d'un an. **Les impayés d'énergie ne peuvent donc être les seuls indicateurs de la précarité énergétique.** »
- « L'important n'est pas seulement d'observer et de définir les bons indicateurs du phénomène mais **d'agir pour réduire ce problème.** »

Qu'est-ce qui indique qu'un ménage est en situation de précarité énergétique ?

Les participants se mettent en groupes afin de débattre et échanger sur les critères permettant de construire une définition de la précarité énergétique.

↔ Extraits des échanges en groupe

● **Quels critères d'indentifications ?**

- « Les personnes touchées par la précarité énergétique sont **difficiles à identifier**. En effet, les familles ne vont pas chez une assistante sociale de la CAF en disant textuellement qu'elles ont des problèmes de précarité énergétique »

- « Si l'on revient sur la définition même de la précarité on parle de ce qui est obtenu par la prière, ce qui suppose **une absence de choix** »

- « **Parler de précarité énergétique ne peut se réduire aux factures d'électricité**. En effet, les factures d'énergie sont en général payées avant le loyer, en réfère aux délais d'expulsion plus longs que la coupure d'énergie surtout dans les logements sociaux. »

- « Les dossier de surendettement peuvent constituer un repère pertinent. Cependant, ils ne peuvent être exclusifs. Il apparaît en effet que ceux-ci sont la partie la plus visible et la plus quantifiable mais **nombreux sont les ménages qui sont en situation de précarité énergétique sans être en situation de surendettement**. »

- « La difficulté réside également dans **l'éclatement des institutionnel des critères**. Si la CAF a ses propres critères, ceux-ci diffèrent en fonction de chaque institution. »

- « **N'oublions pas que l'énergie est un droit fondamental au même titre que le logement**. »

● **Les facteurs à observer :**

-« Il y a un **héritage culturel en terme de comportements** ; pendant plus de 10 ans les fournisseurs historiques ont positionné leurs campagnes de communication et leurs offres commerciales sur la notion de confort »

-« Il est également important de comprendre le comportements et notamment le **fonctionnement à l'argent et quelles sont les priorités dans les budgets des ménages**. »

-« Il y a un **manque d'information** pour les familles mais aussi pour les professionnels »

- « Dans le logement social, **l'individualisation des contrats se généralise** (individualisation des compteurs d'eau notamment). C'est un moyen de responsabiliser et d'impliquer les locataires sur leurs consommations certes. Par ailleurs, dans les critères d'identification des locataires, on peut voir chez certains bailleurs apparaître le terme de « locataire de bonne foi ». C'est ainsi que l'on observe la **disparition des valeurs fondamentales comme celle de la solidarité** ».

- « Il est nécessaire de **prendre en compte les besoins des familles** qui sont dans des logements intégrés dans des programmes de réhabilitation. Par exemple, dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille, plus de la moitié des locataires impliqués dans un programme de réhabilitation ont exprimé le besoin d'installer des réducteurs de débits. Ce qui montre que les individus sont véritablement dans une démarche de recherche d'économies ».

- « Dans un bâti dégradé, quoique les publics fassent, il apparaît difficile pour eux d'aboutir à une **qualité thermique convenable** pour des dépenses abordables ».

● **Les acteurs à mobiliser**

- « Quand on parle d'action vers les bailleurs, il semble que **les bailleurs sociaux sont plus réceptifs que les bailleurs privés**. Le coût d'une réhabilitation du bâti est en effet plus élevé. »

-« Quelles sont les actions et propositions à faire envers **les copropriétés dégradées et leurs habitants** ? ».

- « Pour les prochaines rencontres, il faudrait **mobiliser les représentants des communes et des collectivités**. Elles ont un réel pouvoir en matière de logements ».

Synthèse des travaux de groupes

● Un phénomène difficile à appréhender

La définition européenne ci-dessous, donnée dans le cadre du projet EPEE, donne des pistes de réflexion mais ne semble pas suffisamment précise pour permettre d'identifier un ménage en situation de précarité énergétique en région PACA.

« Est considéré en situation de précarité énergétique, un ménage dans l'incapacité à assurer une température adéquate dans son logement, en raison de faibles revenus et de la mauvaise performance énergétique du logement »

Malgré les définitions quantitatives relatives à la part des revenus attribués aux dépenses énergétiques, il paraît difficile de trouver un consensus sur cette définition.

La richesse des échanges et les différents points de débats engagés montrent que la précarité énergétique est un phénomène difficile à appréhender. Un des facteurs de cette difficulté étant l'approche transversale, faisant intervenir différents domaines : social, habitat, santé et énergie dans le logement mais aussi dans les transports.

● La précarité énergétique n'est que la partie cachée de l'iceberg d'une précarité généralisée

Il apparaît évident pour les participants, que la précarité énergétique s'inscrit dans une problématique plus large, qu'elle en réfère à la simple précarité, et s'inscrit dans un processus de précarisation plus général (décence du logement, situation du logement, sécurité des installations, etc.). En effet, les travailleurs sociaux ont souligné le fait qu'identifier la précarité énergétique chez les familles relevait d'un processus complexe et polymorphe.

Parmi les raisons invoquées, la question de l'état du bâti est récurrente. Si celui-ci n'offre pas une certaine qualité thermique, comment alors appréhender le changement de comportements et d'équipements dans les familles ?

Les participants estiment que les professionnels du bâti et les décideurs publics doivent absolument reconsidérer la manière de construire et ou réhabiliter des logements (sociaux et privés), et ce en terme d'aménagement du territoire mais aussi de matériaux.

● Les attentes et besoins des participants

Les participants ont exprimé leur besoin de mutualiser les expériences et de mieux connaître les structures et acteurs participants à ce réseau : champs de compétences, moyens d'action, limites...

Organisation du RREP

Suite aux attentes identifiées en amont dans une enquête et aux échanges de cette journée, les thèmes pressentis sont :

1. *Comment améliorer la performance énergétique du bâti (mécanismes financiers, matériaux, équipements...)?*
2. *Comment optimiser les consommations énergétiques des ménages (comportements individuels, pratiques d'achats, petits équipements performants...)?*
3. *Quels outils de sensibilisation et d'information mettre en place et quels sont les relais les plus pertinents ?*

Pour répondre à la nécessité de privilégier les moments d'échanges, les travaux prévus se présenteront sous la forme de journées thématiques incluant des réflexions par groupe sur différents thèmes identifiés à partir de témoignages d'expériences.

Fonctionnement des groupes de travail

Les membres du RREP ont la possibilité de s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail.

Il est prévu que les groupes de travail se réunissent deux fois par an par thème (sont prévus trois thèmes), soit au total six rencontres thématiques. A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu sera transmis à l'ensemble des membres du RREP.

Outils d'échange

Outre ces moments de rencontres, les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité

Les journées d'échange

Les journées d'échange qui ont lieu une fois par an, permettent aux groupes de travail de présenter leurs propositions d'actions, de les faire valider par l'ensemble des membres du réseau. Lors de ces journées, des professionnels témoigneront de leurs expériences, ce qui a fonctionné ou non, les leviers d'actions possibles, les contraintes et freins à prendre en compte, etc.

PROCHAINE RENCONTRE

Les animatrices du RREP ont bien pris note des propositions faites par les participants pour l'organisation des prochaines rencontres. Elles s'efforceront de répondre au mieux aux attentes exprimées ce 2 juillet.

La prochaine réunion sera consacrée à une réflexion sur le bâti. (Traiter la précarité énergétique à la source).

- Une présentation d'expériences régionales sur le thème suivie d'échanges.
- Un travail en sous-groupe pour élaborer des pistes d'actions.
- Une synthèse des sous-groupes.

Ce fonctionnement permet à tous les professionnels de participer aux différents thèmes de réflexion sans cloisonner les acteurs sur des problématiques précises...

Les dates, lieu et programme de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement.

Réseau Régional Energie & Précarité
Fédérer et mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie

Objectifs

Etapes

Outils

Définir collectivement le phénomène de précarité énergétique en PACA

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées en PACA

Elaborer collectivement un programme d'actions opérationnelles en région PACA

Journée de rencontre du 2 juillet 2008

Groupes de travail
2 réunions/an/ thème

Journées d'échanges
1/an

Présentation des travaux des groupes de travail
Intervenants extérieurs

Programme d'actions

Performance énergétique du bâti *

Les outils d'information et de sensibilisation *

Optimisation des consommations énergétiques des ménages *

* : les thèmes des groupes de travail peuvent évoluer selon les besoins des membres du réseau

Echange
Liste de discussion, partage de fichiers

Information, Communication
Newsletter Trimestrielle

Savoirs
Étude ethnographique
Observations *in situ* auprès des familles
Entretiens avec des professionnels

AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



COMTE RENDU DE LA JOURNEE THEMATIQUE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE 10 décembre 2008 Ademe Sophia Antipolis

Améliorer le bâti pour réduire la précarité énergétique

Ce 10 décembre, ce sont 30 personnes d'une vingtaine de structures qui se sont déplacées dans les locaux de l'ADEME à Sophia Antipolis (Valbonne 06). (Cf. liste des participants joint)

Les objectifs du réseau ont d'abord été rappelés, à savoir la mise en relation des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (P.E.) qui, appartenant à différents secteurs d'intervention (logement, logement social, énergie, environnement, action sociale...) ne sont pas toujours en mesure de se rencontrer ni d'entreprendre des actions communes – alors même que la précarité énergétique est une problématique transversale.

Cette mise en relation doit déboucher sur la production de réflexions et d'outils communs, ainsi que de recommandations qui puissent ensuite remonter auprès des acteurs politiques locaux et nationaux et trouver à s'inscrire dans des politiques publiques.

Le principe de fonctionnement du RREP est éminemment participatif, puisque les acteurs qui le constituent déterminent collectivement leurs attentes à son égard, et le font vivre par leurs initiatives.

Johanna Lees, membre de l'équipe de chercheurs du SHADYC du CNRS qui accompagne la mise en place du réseau, a rappelé ensuite l'objet de la recherche, qui porte d'une part sur les ménages victimes de P.E. (diversité des situations, des perceptions et des réponses *ad hoc* apportées), et d'autre part sur les différents acteurs intervenant dans la lutte contre la précarité énergétique (missions, publics, partenariats, difficultés éventuelles, propositions d'actions, etc.).

Suite à la première journée de travail du REPP, une problématique commune a été identifiée : celle de l'amélioration du bâti. En effet, il est apparu que si la définition de ce qu'est un ménage en situation de précarité énergétique restait incertaine (les indicateurs ayant des niveaux de priorité différents en fonction des acteurs), un point fait consensus, qui relève de l'importance de la qualité du bâti. Si le bâti est d'une qualité insuffisante, alors toute recommandation en matière de changement de comportement de la part des ménages habitants s'avèrera vain.

Les objectifs opérationnels de cette rencontre

Echanger les savoirs, repérer les freins communs et propres à chaque type d'acteurs et d'actions. Identifier les leviers d'actions possibles et commencer à établir des liens de partenariats.

Quelques points d'actualités sur la précarité Energétique

A l'échelle européenne

Libéralisation du marché de l'énergie :

Le 3ème "paquet libéralisation" est passé au Parlement européen en juin et est en attente de passage au Conseil. Il prévoit de mieux définir les règles du marché : les pays devraient donc, selon cette directive, déterminer dans quel cadre ils dérogeraient à

la règle en fixant des prix par arrêté, donc définir les situations de précarité.

Le résumé dit :

« *Pauvreté énergétique : celle-ci est définie comme, la situation d'un client résidentiel qui ne peut pas se permettre de chauffer son*

foyer de manière acceptable, au regard des niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé ». Les États membres devront prendre des mesures pour protéger les clients finals et garantir une protection adéquate aux consommateurs vulnérables, les États membres sont invités à élaborer des plans d'action nationaux pour lutter contre la pauvreté.

Reste à voir comment la France se saisira de cette directive.

Des mesures en Espagne

Confronté à la flambée mondiale des prix de l'énergie, le gouvernement espagnol a décidé de prendre des mesures afin d'aider les

ménages les plus pauvres à faire face à cette crise. Les ménages précaires disposant d'une puissance installée inférieure à 3KW bénéficieront d'une baisse de 16% de leur tarif d'électricité. En revanche, les 18 autres millions, subiront quant à eux une hausse de 7,3 à 8,3% de leur prix.

Le FEDER s'ouvre au financement des travaux :

La commission européenne vient d'accepter d'ouvrir le FEDER au financement des travaux d'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables pour les logements occupés par des ménages à bas revenus.

En France

Lettre ouverte aux parlementaires :

Une lettre ouverte, signée par le CLER, les Amis de la Terre, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs, la Fédération Habitat et Développement, la Fédération des Pact, la SFU (Société Française des Urbanistes), auxquels se sont joints de nombreuses structures locales, a été envoyée à la presse et aux parlementaires à l'occasion de la présentation et de la discussion au parlement du projet de loi Grenelle 1.

Sans chanter victoire trop vite, une bonne nouvelle :

Un amendement citant la précarité énergétique a été ajouté à la loi "grenelle" :

AMENDEMENT N° 1763 présenté par le Gouvernement - ARTICLE 2 Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, et notamment pour les ménages les plus démunis, particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économies d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique. »

L'action de l'ANAH renforcée

L'action de l'Anah va se trouver considérablement renforcée en 2009 et 2010 grâce à un fonds exceptionnel de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie de 200 millions d'euros.

- Une Ecoprime de 100 millions d'euros sera versée aux 80 000 propriétaires occupants modestes qui seront, ainsi, aidés pour améliorer leur logement, spécialement les « passoires thermiques »,

- 50 millions d'euros sont destinés à l'aide aux copropriétés dégradées,

- 50 millions d'euros permettront d'accélérer la réalisation des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (Opah) pour réduire l'habitat indigne, en particulier en renouvellement urbain. A noter également la généralisation du volet ou d'actions énergie dans les OPAH et pour les copropriétés en difficulté.

L'Eco prêt en projet de loi de finances

L'instauration d'un nouveau prêt à taux zéro en faveur des travaux de rénovation destinés à améliorer la performance énergétique des logements anciens a été déposé. Ce projet a pour le moment été rejeté par le Sénat.

La question principale que l'on peut se poser concerne la façon dont les banques joueront le jeu : il est précisé que l'éco-prêt à taux zéro serait accordé sans conditions de ressources, c'est-à-dire sans plafond... mais quid du plancher ? Les allocataires de minima sociaux auront-ils accès à ce prêt particulièrement avantageux ?

2000 familles 2000 toits : Un programme de la Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre a lancé le 9/10/08 un programme de soutien à la création de 2000 logements très sociaux, avec un objectif volontariste de favoriser « des logements économes en charges » et particulièrement en dépenses énergétiques (130 familles concernées en PACA).

Etude CREDOC : La maîtrise des consommations dans le domaine de l'eau et de l'énergie

Bien que les enquêtes d'opinion fassent apparaître une sensibilité écologique croissante des ménages, cela ne se traduit

pas par l'adoption de comportements de consommation économes.

Quelques chiffres de l'enquête:

- la consommation d'énergie par habitant a cru entre 1980 et 2000

- la température moyenne des logements est passée de 19°C à 21°C

- 58% des particuliers qui font construire une maison disent ne pas avoir choisi le mode de chauffage qu'ils souhaitaient (en raison du coût).

En région PACA

Les 5èmes assises régionales de l'aménagement, du foncier, de l'habitat et de la ville

Elles se sont déroulées le 8/12/2008 et ont permis de réunir les acteurs du logement et de l'énergie avec un atelier thématique sur

les actions possibles dans l'habitat avec les publics démunis. La Région a affirmé son souhait de promouvoir un développement durable de l'habitat grâce à une politique volontariste au service notamment des personnes en difficulté.

Introduction de la journée par Didier CHEREL de l'ADEME (Département Bâtiment et Urbanisme)

Dans les différentes actions qui visent à améliorer le bâti en vue de réduire la précarité énergétique, on rencontre encore de nombreux freins notamment l'inexistence de réglementation sur la rénovation. **Il y a nécessairement urgence à renouveler le parc de logements anciens.**

3 types de publics sont identifiés en situation de précarité énergétique :

- les propriétaires occupants
- les locataires dans le parc public
- les locataires dans le parc privé

Ceux-ci peuvent bénéficier des aides de l'ANAH et des éco primes.

On sait que les dépenses liées au logement sont plus faibles dans le parc social que dans le parc privé. Les charges et les loyers représentent environ 25% des revenus dans le social, 50% dans le privé

Le financement des travaux est la principale problématique dans la mesure où on s'adresse à des familles souvent en situation d'insolvabilité:

- pas d'accès aux prêts bancaires
- les aides allouées arrivent après les travaux

L'objectif est bien de trouver un pré financement en attente d'aides, de subventions ou de crédit d'impôt.

Il existe déjà des pistes de solutions :

- Les fonds sociaux d'aide aux travaux (mis en place dans une quinzaine de départements en France) Infos web sur le guide Comment mettre en place un Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés : <http://www.planetegagnante.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20199>
- Le micro crédit social
- Les prêts relais sociaux (MSA, CAF...) avec un suivi de la famille
- Aides de certaines fondations (fondation Abbé Pierre notamment)

Il faut préciser que si les dispositifs sont trop contraignants, les propriétaires ne feront pas ou peu de travaux.

Afin de palier au manque de connaissance des consommations et de mieux cibler les actions et travaux éventuels à entreprendre, il faudrait **favoriser les dispositifs de suivi des consommations** fait par les bailleurs sociaux, **établir une carte énergétique** des bâtiments et mettre à jour chaque année les **indicateurs de performance énergétique** et afficher ces valeurs dans les halls d'immeubles.

On peut également citer des dispositifs comme le DPE (diagnostic de performance énergétique), qui tendent à améliorer les performances du bâti. Cependant, ce dispositif n'est pas suffisamment

incitatif, il ne prend pas en compte le Degré Jour Unifié et a une durée de validité de 10 ans sans contrôle intermédiaire.

De plus, le cloisonnement des services habitat, social et énergie observés dans les institutions, ne permettent pas d'évoluer et d'avancer vers une réduction de la précarité énergétique. Le RREP doit permettre de « faire exploser ces frontières ».

D'autres pistes d'actions visant à réduire la précarité énergétique sont en cours :

- Mise en place d'un observatoire de la précarité énergétique
- Actions massives de formation des travailleurs sociaux
- 2^{ème} appel à consultation prebat

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

M. OLIVIERO (ARHLM PACA Corse) :

« Concernant le parc social et le cloisonnement des différents services : le cloisonnement est historique, les enquêtes sur le parc locatif social sont réalisées par les directions régionales de l'équipement sans jamais enquêter sur le type de chauffage. »

« Par ailleurs, suite aux propositions du Grenelle, où trouve-t-on les 800 000 logements ou les 50 000 en PACA qui pourraient bénéficier de travaux, et comment les finance-t-on ?

Il n'y a pas d'aides pour le logement social : c'est avec l'argent des moins pauvres qu'on doit aider les plus pauvres ».

« Une partie du parc HLM (la plus ancienne) est non décente au regard de la loi de 2002. Il existe même des logements sans chauffage : entre 10 et 15 000 dans la région».

« On observe également un décalage entre le barème des aides pour le logement -qui évolue en fonction des loyers- et le forfait charges, ce qui revient à faire des arbitrages nouveaux. »

Philippe Olivier évoque le programme AGIR du Conseil régional, qui a pour projet de prendre en compte la question environnementale dans l'aménagement du territoire. De nouveaux dispositifs vont sortir et des logements sociaux seront construits.

Il faut cependant développer la médiation entre propriétaires et locataires, qui reste un gros problème.

Mme. QUADRIO (Région PACA)

Les services énergie et aménagement du territoire travaillent ensemble afin de réviser les aides à la pierre et de nouveaux dispositifs sont prévus pour 2009. On rencontre davantage de difficultés pour les actions visant le parc privé ».

Témoignages d'expériences

Amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments et suivi des consommations d'énergie dans l'habitat collectif par Patrick LARTIGUE (OPH05.)

« Bonjour,

Je me présente rapidement : Je suis Patrick LARTIGUE et je suis responsable du service maîtrise des énergies à l'OPH05 et économiste de flux à la région PACA.

Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours sur la maîtrise des énergies, mais simplement vous rapporter l'expérience que j'ai pu acquérir dans l'exercice de mon activité professionnelle qui a été consacrée entièrement à la maîtrise de l'énergie.

Pour ce petit exposé, j'irai à ce qui me paraît être l'essentiel de ce sujet dont on parle aujourd'hui beaucoup.

Dans la construction neuve, l'essentiel de ce qui peut-être fait dans le domaine de la performance énergétique est aujourd'hui fait, mais la proportion de bâtiments neufs (de moins de 3 ans) n'est que d'environ 20% de l'ensemble et donc 80% de l'énergie pour le chauffage et l'ECS sont consommés dans les bâtiments existants.

C'est donc dans l'existant et particulièrement dans les logements sociaux collectifs que se situe la niche la plus importante d'économies d'énergie à réaliser.

La maîtrise de l'énergie dans ce domaine entre ainsi pleinement dans le sujet de la précarité énergétique, de la difficulté pour des publics déjà en difficultés de faire face aux dépenses d'énergie de plus en plus importantes.

C'est dans ce cadre que je vous présente ce qui est à mes yeux, la première démarche à entreprendre pour maîtriser les dépenses énergétiques dans l'habitat social.

En premier lieu, **l'élaboration des contrats d'exploitation de chauffage**, passés avec des sociétés spécialisées en gestion de l'énergie est primordial et doit tendre à assurer une situation de « gagnant – gagnant ».

Ce sont des contrats d'exploitation tels qu'incluant une clause d'intéressement aux économies réalisées ou bien des marchés liés à la température ambiante à un prix fixé au départ.

De nombreuses formes de contrats sont possibles et selon les cas, certaines sont mieux adaptées que d'autres.

Néanmoins, ils devraient tous comprendre une forme d'intéressement aux économies réalisées car ces entreprises de maintenance se trouvent au plus près des installations de production et de distribution.

Un autre élément essentiel et qui permet de déterminer les meilleures améliorations à apporter en termes de performance énergétique, est de bien **connaître les quantités d'énergie consommées**.

Ce suivi des consommations ne peut se faire que dans la mesure où l'on dispose des informations nécessaires et c'est du rôle des bailleurs sociaux, au delà de la gestion assurée par les exploitants, que de suivre ces consommations afin d'en tirer tous les enseignements nécessaires à bien cibler les opérations d'amélioration, tant sur le bâti que sur l'exploitation des installations de chauffage (selon le fameux principe : la confiance n'exclue pas le contrôle).

Ce suivi des consommations, peut être réalisé sur un simple tableau Excel et comprendre le reste en cuve (pour le FOD et le GPL), le relevé des compteurs et le calcul des consommations, le calcul des DJU pour la période considérée (les DJU étant une mesure de thermicien pour représenter le besoin de chauffage, selon la température extérieure dont la formule = $18 - (t^{\circ}\text{maxi} + t^{\circ}\text{mini} / 2)$), et le plus important, c'est le calcul du ratio de consommation, qui est la consommation du bâtiment exprimée en Wh/m² et par dju.

Ce ratio ainsi calculé permet de parfaitement visualiser la performance énergétique du bâtiment, quelle que soit l'énergie utilisée et les conditions climatiques du lieu.

Ce ratio doit, pour le moins, être établi chaque mois afin de palier aux éventuelles corrections qui s'avèreraient nécessaires, mais on dispose aujourd'hui d'outil qui permettent de calculer automatiquement ce ratio tous les jours.

Ces outils entrent dans le domaine de la télégestion, qui est un sujet très intéressant mais à traiter part entière).

Au delà du ciblage des travaux d'amélioration, ce suivi des consommations permet d'établir la carte énergétique du patrimoine et la réalisation, pour chaque groupe, d'un indicateur de performance énergétique, mis à jour chaque année.

Pour sensibiliser les locataires aux économies d'énergie, cet indicateur est affiché dans chaque entrée d'immeuble et est accompagné de quelques conseils sur les gestes à faire pour économiser l'énergie.

L'un d'entre eux concerne l'impact particulièrement important de la température ambiante dans les logements puisque 1°C représente 7 à 10% d'énergie en + ou – sur la facture de chauffage et ainsi presque autant sur le montant des charges.

Lutter contre les surchauffes, c'est facile, c'est pas cher et ça peut rapporter gros !

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention »

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

M. Wellhoff (Association CPIFP le Loubatas) pose la question des travaux qui ont été entrepris suite à ces suivis de consommations, des chaudières ont été remplacées par exemple.

M. Bazire (EIE Est Var) demande si de telles démarches existent dans le Var, une expérience de l'OPAC des premières maisons à énergie positive dans le Var est évoquée.

Les fonds sociaux d'aide aux travaux par Alexandre LEON (Association POLENERGIE Ardèche)

Celui-ci est pour le moment financé par le conseil Régional, des demandes de subvention ont été faites auprès de l'Ademe, la Fondation Abbé Pierre ; d'autres partenaires sont envisagés (CAF, MSA, EDF-GDF).

Ce fonds est expérimenté en centre Ardèche. Il associe thermiciens et travailleurs sociaux.

Les problèmes qui se posent là encore sont ceux de la médiation avec les propriétaires bailleurs, des personnes qui ne peuvent payer les 5 % restants et le fait que le crédit d'impôt est versé l'année suivante.

Exemples d'actions entreprises : installation de chauffe-eaux, changement des systèmes de chauffage, isolation...

Le montant des aides (plafonné à 2500) s'élève à 95% du coût des travaux euros pour les propriétaire-occupants et les locataires, et à 80% pour les propriétaires-bailleurs.

Une discussion s'engage avec la salle: il est remarqué que ce fonds se substitue d'une certaine manière à l'ANAH, qui conditionne l'aide aux travaux au conventionnement des loyers. Or ce fonds permet donc de financer des propriétaires qui ne veulent pas conventionner. Alexandre Leon répond par la prise en compte des situations réelles des locataires et par le nécessaire pragmatisme face aux situations de P.E.

La question est également posée de savoir qui réalise les travaux : ce sont des artisans. Il est fait remarquer qu'étant donné la faiblesse des sommes allouées, il eut été souhaitable de monter un dispositif d'auto-réhabilitation, ce à quoi il est répondu qu'il n'existe pas de structure de ce type à proximité, et qu'il serait trop lourd pour Polenergie de le mettre en place.

La salle fait ensuite remarquer que ce qui serait très utile, et que ne finance pas l'ANAH, concerne les petits travaux, l'aide à l'électroménager performant...

L'auto réhabilitation accompagnée par Daniel GOSSELAIRE (Association Habitation 13)

Habitation est une association d'insertion par le logement fondée en 2003 à la Ciotat.

Le public visé est constitué de locataires, surtout du parc privé.

L'association intervient sur du logement quasiment insalubre, en tout cas indécents.

Les négociations avec les propriétaires se déroulent au cas par cas.

Une centaine de logements ont été réhabilités en 5 ans. La moitié des propriétaires sollicités ont accepté l'intervention.

Les ménages concernés vivent dans la plupart des cas avec des minima sociaux et ne peuvent pas participer financièrement aux travaux. Les salaires des deux techniciens intervenant dans les logements sont pris en charge par des fondations privées. La participation des locataires à la réhabilitation pose problème dans certains cas et surtout, elle nécessite toujours que des professionnels assurent la partie la plus technique des travaux (par exemple l'électricité...).

L'autoréhabilitation pose le problème de la responsabilité en cas d'accident au cours des travaux. Qui est responsable ? Question aussi de l'absence de permis de travail : convocation de l'association par l'inspection du travail.

Il y a un vide juridique sur la question de l'autoréhabilitation.

L'association a également développé une activité de relogement : elle dispose d'un parc de 33 logements, thérapeutiques et transitoires.

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

M. Dallaporta (ANAH) : Depuis 3 ans, l'ANAH finance l'autoréhabilitation « encadrée » au même taux que les travaux faits par les artisans, mais l'ANAH ne reçoit aucune demande d'autoréhabilitation.

Synthèse des ateliers

Suite à ces témoignages d'expériences, trois ateliers ont été organisés afin d'identifier les freins et les leviers à la réduction de la précarité énergétique au niveau du bâti et d'échanger sur les expériences mises en œuvre dans le domaine et leurs conditions de reproduction.

Amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments

Cet atelier a rassemblé 12 participants

Freins et questionnements	Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de connaissance des acteurs - Il y a encore beaucoup de fausses idées sur le logement social : manque de culture commune sur l'énergie, il faut lever le poids des habitudes. - Dans le cadre des PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration), le budget doit être adapté à chaque fois - Manque d'outils de sensibilisation des utilisateurs - Pas de liens entre habitants et bailleurs - Absence de financement dédié à l'amélioration du parc, donc le seul moyen d'action à disposition réside dans les fonds propres de l'organisme : c'est à dire l'argent des locataires en place. Pour que les travaux soient réalisés, il faudrait que les locataires a l'Assemblée Générale votent la mise en place de travaux, mais ceci fait appel a une dimension de solidarité car celui qui bénéficie des travaux n'est jamais l'ensemble des locataires. Si on améliore les performances d'une cage d'escalier les locataires sont très contents, mais tel n'est pas le cas si des travaux sont réalisés chez un particulier 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un annuaire des compétences, des besoins qui donne des informations sur les différentes aides, les possibilités de partenariat - Développer les projets de partenariat entre les Eie et les fédérations, associations de locataires. - S'appuyer sur la région pour l'animation des professionnels, grâce à des clubs d'échange d'expériences, des visites de sites - Mieux connaître le mode de vie des locataires - développer les aides sur le volet énergétique, sur la maîtrise d'ouvrage, sur l'évaluation. - Accompagner les bailleurs à toutes les échelles du personnel afin d'instaurer une culture commune sur la maîtrise de l'énergie : s'appuyer sur des structures expertes en animation et sensibilisation - S'appuyer sur les annonces du Grenelle pour faire pression auprès des décideurs notamment pour valoriser le rôle et le travail des bailleurs sociaux, - Mettre en place un suivi des consommations - Travailler en partenariat, c'est a dire avec les habitants, les bailleurs, les financeurs etc...

Les fonds sociaux d'aide aux travaux

Cet atelier a rassemblé 8 participants

Freins et questionnements	Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> - Les freins financiers et sociaux - Implication des bailleurs - Le manque de connaissance et des pratiques liées a la précarité énergétique pour les assistantes sociales - La difficulté à identifier les publics cibles, repérage des ménages - Des interrogations concernant le passage a l'action des acteurs (qu'est-ce qui détermine le passage à l'acte des acteurs dans la lute contre la précarité énergétique) - ce sont les publics les plus en difficulté qui sont logés dans les logements les plus consommateurs d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs d'énergies comme partenaires financiers - Mise en place de formations - Mise en place de conventions entre les associations de terrain et les partenaires institutionnels et financiers - Mise en place d'un appel d'offre conjointement entre ADEME et les départements par exemple pour réaliser un AO visant a faire un diagnostic territorial relatif à la mise en place de fonds d'aide aux travaux. - La question des propriétaires occupants intéresse les assistantes sociales

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions ciblées d'une part sur les mécanismes de financement pour améliorer le bâti et les équipements : état des lieux + analyse de facteurs de réussite et d'échec (micro-crédit, fonds d'épargne solidaire ...) - Travailler sur les méthodologies d'accompagnement des familles et des acteurs (social, logement, énergie), pour appuyer la réussite des mécanismes financiers - Repérer les expériences réussies en France notamment au sud
--	---

L'auto réhabilitation accompagnée par Daniel GOSSELAIRE (Association Habitation 13)

Cet atelier a rassemblé 8 participants.

Freins et questionnements	Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité engagée par les associations lorsqu'elles réalisent des travaux, ce qui limite le nombre de porteurs potentiels pour ce type d'actions - La difficulté à trouver des financements. multiplicité des procédures, des budgets... Beaucoup de temps et d'énergie passés à cela, et difficulté à financer des salaires, du fonctionnement - La difficulté à mobiliser les familles concernées, qui cumulent les problèmes sociaux - Pour les associations, la sélection des bénéficiaires et le choix des travaux à effectuer est complexe. Certains travaux nécessitent de reloger ponctuellement les habitants pendant la durée des travaux, auquel cas il faut pouvoir disposer de logements tiroirs. - Pour la Région, il est difficile d'identifier quelles sont les « bonne pratiques ». Un groupe de travail national sur ces questions serait à envisager. - Pour bénéficier de la TVA à 5,5% sur les matériaux, il faut être une entreprise, ce qui n'est pas le cas des associations d'autoréhabilitation - Difficile d'avoir des professionnels qui ont la double compétence technique et sociale, de trouver des personnes en capacité d'encadrer les familles Et également des techniciens compétents sur la réhabilitation - Les professionnels qui accompagnent l'autoréhabilitation se trouvent souvent en charge de l'ensemble des 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondations privées peuvent financer certaines actions ponctuelles (par exemple la fondation Mac Donald quand des enfants sont concernés). La Fondation de France a publié un petit catalogue recensant les fondations privées. - Utilité des conseillers en habitat et énergie (Espaces Info Energie) - Nécessité de développer les sources d'information sur ce sujet, y compris dans les grands médias et la télévision - La Région souhaite soutenir l'autoréhabilitation. Elle est prête à engager des actions d'évaluation sur la question. Mais il ne faut pas seulement évaluer les coûts financiers : questions aussi du confort, de la santé, du bien être... - Mise en place d'un annuaire sur la thématique qui référencerait chacun des acteurs (acteurs du logement, financeurs etc...), un document ressource. - valoriser l'aspect social de l'autoréhabilitation pour les familles (appropriation du logement, amélioration du confort et de la qualité de vie...) et pas seulement les bénéfices financiers - Valoriser les retours d'expériences positives - Pour mobiliser les familles, il faut aussi rendre attractive la démarche : favoriser l'esthétique - Pour permettre aux associations qui font de l'autoréhabilitation de bénéficier de la TVA à 5,5%, l'idée est émise de trouver une structure pilote (la Région ?

<p>problématiques de la famille. Problèmes du secret professionnel, nécessité d'une supervision</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissance des consommations, nécessité d'avoir des données sur le suivi des consommations comme moyen de limiter ce frein 	<p>la chambre des métiers ? une structure intermédiaire ?) qui pourrait se porter caution sur la réalisation des travaux et leur performance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de former l'ensemble des acteurs de la démarche. Les associations dans le domaine de l'énergie peuvent proposer des formations aux travailleurs sociaux pour repérer les familles, former les techniciens, réaliser les audits et les préconisations de travaux, suivre et évaluer l'impact du projet - L'autoréhabilitation est une démarche globale qui nécessite une équipe pluridisciplinaire : 1 pilote de l'opération garant de la démarche, 1 technicien, 1 travailleur social, 1 expert en énergie. Peut-on s'appuyer sur les chantiers d'insertion, le profil d'éducateur technique ?
--	---

Conclusion de la Journée

Il est proposé pour favoriser les échanges que les prochaines journées se déroulent sur une journée entière. La proposition d'organiser ces journées sur différents lieux dans la Région est retenue.

PROCHAINE RENCONTRE Mardi 17 février 2009

Les animatrices du RREP ont bien pris note des propositions faites par les participants pour l'organisation des prochaines rencontres. Elles s'efforceront de répondre au mieux aux attentes exprimées.

Le lieu et le programme de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement.

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives.

Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

Les membres fondateurs et animateurs du RREP

Les associations ECOPOLENERGIE et le CPIFP Le Loubatas (animation du réseau) se sont associées à un laboratoire de recherche du CNRS, le SHADYC (porteurs du projet) (Sociologie histoire et anthropologie des dynamiques culturelles).



Les partenaires

L'ANAH, l'ADEME et le PUCA ont retenu ce projet dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007 "CONSULTATION DE SOUTIEN A L'INNOVATION REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE"



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).

<http://www.precarite-energie.org/>

Organisation du RREP

Pour répondre à la nécessité de privilégier les moments d'échanges, les travaux prévus se présenteront sous la forme de journées thématiques incluant des réflexions par groupe sur différents thèmes identifiés à partir de témoignages d'expériences.

Fonctionnement des groupes de travail

Les membres du RREP ont la possibilité de s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail. Il est prévu que les groupes de travail se réunissent deux fois par an par thème (sont prévus trois thèmes), soit au total six rencontres thématiques. A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu sera transmis à l'ensemble des membres du RREP.

Outils d'échange

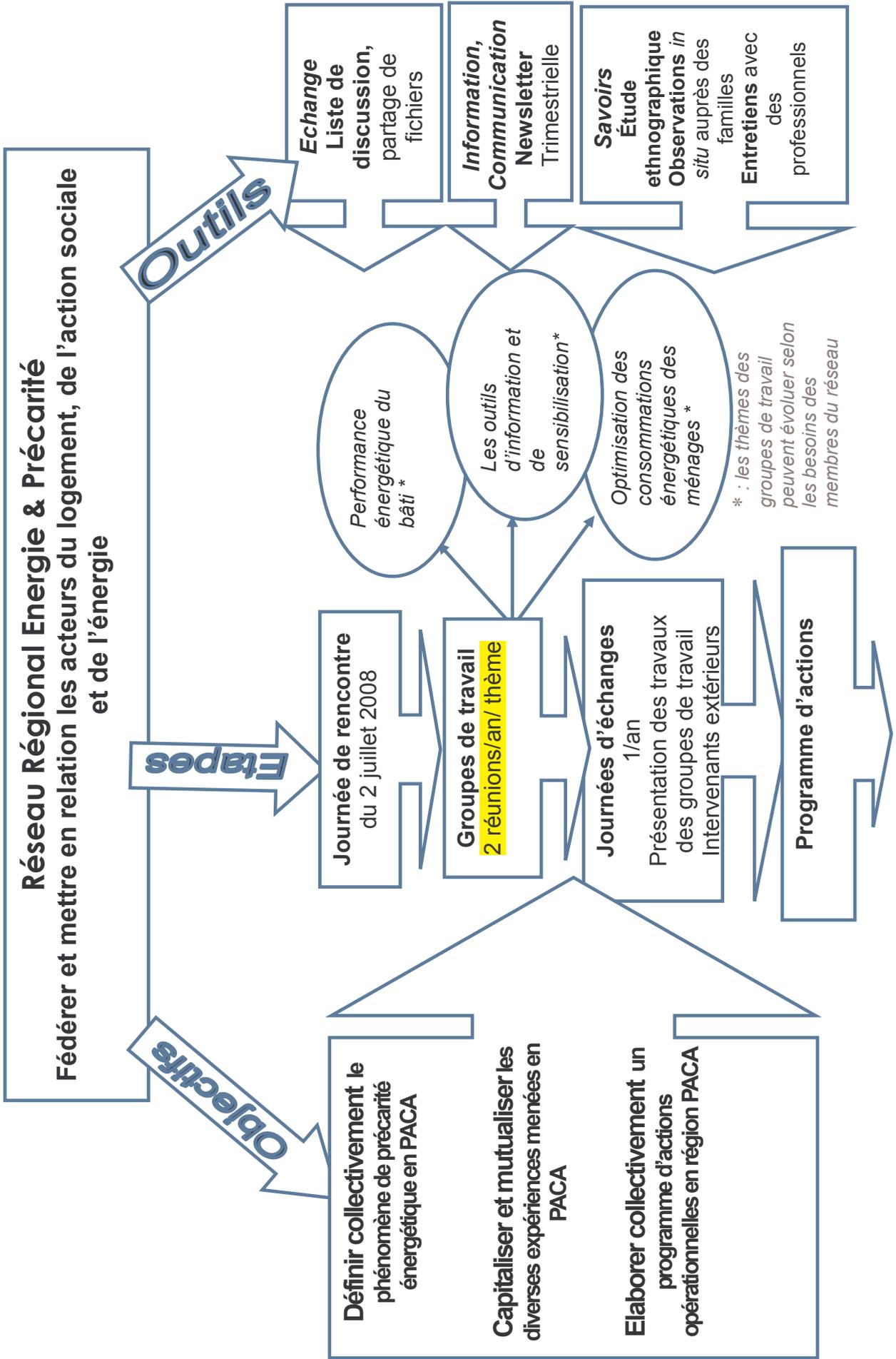
Outre ces moments de rencontres, les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité »

Les journées d'échange

Les journées d'échange qui ont lieu une fois par an, permettent aux groupes de travail de présenter leurs propositions d'actions, de les faire valider par l'ensemble des membres du réseau. Lors de ces journées, des professionnels témoigneront de leurs expériences, ce qui a fonctionné ou non, les leviers d'actions possibles, les contraintes et freins à prendre en compte, etc.



AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



Prochaine journée thématique
5 mai 2009

Le lieu et le programme de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement

RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE THEMATIQUE

17 février 2009

Europôle de l'Arbois Aix en Provence

Améliorer le bâti pour réduire la précarité énergétique (II)

Des idées aux actes !

Cette journée a rassemblé 41 participants de 27 structures

Les objectifs opérationnels de cette rencontre

En continuité de la première journée sur ce thème, l'objectif de cette journée est d'approfondir nos échanges en vue d'élaborer des propositions concrètes.

Quelques points d'actualités sur la précarité Energétique

En Europe :

Extension du FEDER

La France a obtenu, lors de sa présidence de l'Union européenne, une extension du champ d'intervention du fonds régional européen FEDER aux logements des personnes à faibles revenus.

En France

Les suites du Grenelle de l'Environnement... **Soutenir l'investissement des ménages**

La loi de finances 2009 a acté une amélioration du crédit d'impôt développement durable ainsi que la mise en place d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour encourager la rénovation lourde des logements. Un soutien fiscal spécifique aux ménages acquérant des logements à basse consommation d'énergie a été également introduit (majoration de 20.000 euros du prêt à taux zéro, extension du crédit d'impôt TEPA).

Soutenir l'amélioration des logements sociaux

Avec la rénovation de 4,2 millions de logements sur le territoire, en commençant par les 800.000 les plus dégradés.

L'action de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) devrait être renforcée en 2009 et 2010, grâce à la mise en place d'un fonds de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses énergétiques de 200 millions d'euros pour améliorer 80.000 logements en deux ans.

Retrait des Lampes à Incandescence

Une convention a été signée entre le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et différents acteurs de la grande distribution et du bricolage

pour le retrait de la vente des ampoules à incandescence et la promotion des lampes basse consommation.

Le remplacement des ampoules à incandescence par des « lampes basse consommation » permettrait à la France d'économiser 8 térawatts-heures de consommation d'électricité (soit l'équivalent de deux fois la consommation annuelle d'électricité des habitants de Paris).

Nouvelles procédures en cas d'impayés de factures

Une nouvelle procédure est entrée en vigueur le 15/12/2008 applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau (décret n°2008-780 du 13 août 2008).

Premier Congrès FSL les 23 & 24 Avril 2009

Le premier congrès national des FSL aura lieu à Bordeaux les 23 et 24 avril 2009, organisé par l'ADF (Assemblée des Départements de France) et le Conseil Général de Gironde.

Appel à Projet 2009 de la Fondation de France

Cet appel à projet intitulé « Habitat, développement social et territoires » a notamment pour objectifs de :

- Favoriser l'implication des locataires lors d'une rénovation,
- Réaliser des opérations publiques ou privées de logements pour les ménages modestes,
- Soutenir les actions d'autoréhabilitation,
- Soutenir les projets de maîtrise de l'énergie pour les publics en difficulté.

De quoi financer nos projets !

Atelier en grand groupe : Les acteurs de la précarité énergétique en PACA : ressources et compétences

Objectifs de l'atelier

Des compétences complémentaires ne suffisent pas à ce que les projets se mettent en place. Aussi, il faut réussir à **créer du lien entre les acteurs** ; ce que propose la méthode d'échanges réciproques de savoirs. Les petits groupes échangent successivement des aspects de leur vie d'une manière générale pour progressivement zoomer sur le thème plus concret de la précarité énergétique. Enfin, les groupes échangent sur leurs besoins et leurs compétences dans ce domaine.

L'objectif plus opérationnel sera de **créer un annuaire des compétences sur la précarité énergétique en paca.**

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

Propositions des participants pour la construction de l'annuaire RREP :

« L'intérêt que pourrait avoir cet annuaire serait de pouvoir l'utiliser, faire une recherche par différentes entrées : nom, structure, et surtout par **types de ressources** c'est ce qui relève en effet de l'intérêt du réseau. »

« Il faudrait envisager une approche **Base de données** plutôt qu'un simple tableur, spécifier les types de structures en s'étant au préalable entendus sur les **types de catégories** »

« Faire en sorte que cet annuaire soit utilisable en version papier. Les structures peuvent être classées en fonction des compétences et des **territoires d'intervention**. Pour faciliter l'usage, un tableau type annuaire complet, et un tableau très synthétique ».

« Il faudra être attentif aux dates de mise à jour et au renouvellement des contacts, c'est un travail qui nécessite **un référent spécifique** si on veut être sûrs qu'il fonctionne »

Proposition de construction d'un annuaire construit en fonction des propositions ressorties dans l'atelier (avec une fonction filtre pour une recherche simplifiée).

NOM	PRENOM	FONCTION	Service	STRUCTURE	ADRESSE	TEL	MAIL	Ressource sur...
								↓



- Expériences projets
- Contacts professionnels
- Connaissances techniques : diagnostics, juridiction, institutions
- Fonctionnement et marges de manœuvre des bailleurs
 - Formations
 - Montage de dossier pour des projets
 - Moyens humains et financiers
- Sensibilisation des ménages, connaissance des ménages

1 L'auto-réhabilitation accompagnée : l'expérience des Compagnons Bâisseurs (Martine Abbadie Dalemont)

L'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) est le cœur des métiers des Compagnons Bâisseurs de Provence. Ils appartiennent à un réseau national, l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs. Ce mouvement autrefois chrétien et aujourd'hui laïque est né dans l'après guerre, il avait pour vocation à son origine de créer des logements pour les réfugiés venus de l'Est. En région PACA, l'association comprend 30 salariés.

L'objectif de ce mouvement est d'**accompagner les familles**, pour qu'elles **réhabilitent leur logement** et continuent de l'entretenir de manière **autonome**. Une fois le chantier terminé. Il s'agit également d'**instaurer une relation éducative entre la famille et l'accompagnant technique**.

Les compagnons bâtisseurs fonctionnent de la manière suivante : ils réalisent des **ateliers de quartier** avec les différents habitants qui souhaiteraient réhabiliter leur logement puis organisent des chantiers chez les habitants en question. Sont conviés au chantier l'ensemble des membres de l'atelier, l'objectif étant, par ce biais de **créer une dynamique collective**.

Par cette démarche, il s'agit de travailler plusieurs dimensions : **réappropriation de son logement** par la famille, **redynamisation des liens entre les membres de la famille**, ou encore permettre aux bénéficiaires de se remettre en projet, de **repenser le lendemain**, de « **faire en autonomie** », de se penser comme un acteur de la vie dans la cité, et donc de rétablir la personne dans son environnement. Les compagnons bâtisseurs peuvent également intervenir auprès des propriétaires afin de se faire agents de la médiation, notamment quand il s'agit de réaliser des travaux.

Les animateurs des compagnons bâtisseurs doivent quant à eux en permanence inventer et bricoler, créer de véritables compétences, d'ordre social, juridique, technique et éducative, renouvelées sans cesse en situation. La question est celle d'une action qui ne produise pas de nouveaux « désordres ».

L'intervenante a précisé qu'il était difficile de dissocier la précarité énergétique de la précarité de manière plus générale. Elle a également mentionné qu'il existait des documents relatifs à l'évaluation des travaux menés par les compagnons bâtisseurs, l'un d'entre eux a été réalisé par le cabinet FORS Recherche sociale, il est disponible en ligne sur le site de l'association (<http://www.compagnonsbatisseurs.org/>). Une démarche en interne est également en cours au

sein des compagnons bâtisseurs PACA sur la formalisation de l'ARA, sur le type de contrat qui était conclu entre la famille et l'accompagnant, étant entendu que cette relation revêt un caractère quelque peu « énigmatique ».

Par ailleurs, pour répondre à la question sur le vide juridique mis en avant lors de la réunion de décembre, il a été précisé que chaque habitant devait être membre de l'association et à ce titre était pris en charge par l'assurance de l'association, au titre de la responsabilité civile. Il a été rappelé à ce titre que les travaux réalisés ne comprenaient pas les travaux d'électricité. **Seul des travaux de second œuvre sont envisageables.**

Les participants ont souhaité connaître des exemples de cas où la démarche des compagnons bâtisseurs ne fonctionnait pas : il apparaît que la dimension collective peut s'avérer difficile à mobiliser, notamment lors des ateliers de quartier. Les femmes seules ont du mal à venir, fatiguées par le travail et la gestion de la famille, s'investir dans d'autres chantiers leur est parfois difficile. Par ailleurs, l'exiguïté des logements est un frein pour favoriser la démarche collective et l'entraide. L'intervenante a souligné les effets de la participation d'étudiants à capital social et culturel élevé. Leur présence permet une mise à distance entre l'animateur et la famille, par sa représentation d'intellectuel, sa présence dans le chantier revalorise le travail du chantier. Néanmoins cette présence peut avoir tendance à diminuer l'entraide. Une autre difficulté a été évoquée : si l'association demande une participation à chaque famille, les familles étant dans de grosses difficultés financières, il y a souvent des impayés, ce qui nécessite pour l'association une réflexion sur cette question. En outre, il a été remarqué que si ce type d'intervention avait toute son utilité, **la question d'une politique globale de réduction du logement indigne demeurait entière.**

Les participants à la réunion ont enfin souhaité savoir s'il y avait des moyens de mesurer le travail effectué, notamment par le biais de la baisse des factures. La coordinatrice de l'association Ecopolenergie a rappelé qu'il fallait se méfier de l'évaluation quantitative et qu'une augmentation de la facture ne signifiait pas nécessairement une augmentation volontaire de la consommation, mais par exemple l'arrivée dans le foyer d'un nouvel appareil électroménager ou l'accueil d'autres membres de la famille.

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

« Comment procédez-vous, qui finance cet accompagnement ? »

Des conventions sont signées avec les CAF de Marseille et Aix, avec le Conseil général 13 et la politique de la ville de Marseille. Les Compagnons Bâisseurs de Provence essaient de promouvoir l'ARA sur chaque territoire en réunissant l'ensemble des financeurs potentiels autour d'une même table.

Sur la procédure d'accompagnement : les travailleurs sociaux orientent les familles, les objectifs sont définis collectivement et un suivi se fait dans des comités techniques sur chaque territoire. Ce maillage partenarial local est primordial pour la réussite des projets.

« Dans les logements dits indignes et dont le réseau électrique n'est pas aux normes, qui et quelle type d'intervention des CB ? »

Une médiation s'instaure avec le propriétaire. Les CB souhaitent développer ce volet médiation, mais il faut nécessairement un accompagnement juridique : les CB bénéficient des compétences d'une juriste au sein de la structure.

Sans médiation avec le propriétaire nous ne pouvons pas envisager d'amélioration du bâti qui incombe aux propriétaires »

« Quels sont vos liens avec le PADES (programme auto production et développement social)? »

Les CB ont souvent travaillé avec le PADES mais actuellement la collaboration est difficile, notamment au niveau des relations chercheurs/ opérateurs.

« Comment se passe le diagnostic avec les familles ? »

Toute la famille est sollicitée, ce qui parfois permet de remobiliser les liens entre les membres de la famille qui n'ont aucune activité en commun.

Les publics accompagnés sont principalement des familles monoparentales, et travailleurs pauvres. Beaucoup de jeunes adultes mènent le chantier jusqu'au bout et les enfants donnent souvent un coup de main.

Au démarrage il faut démystifier certains usages qui peuvent paraître impossibles pour certains (par ex la perceuse pour les femmes) et remobiliser les savoirs faire. L'enjeu qu'une femme prenne un pinceau est très important en terme de dignité, de revalorisation et pour démystifier certaines représentations sur les tâches réservées aux hommes.

« Qui peut solliciter les CB ? »

Nous avons une limite d'intervention régie par les conventions. Pour les familles qui ne rentrent pas dans les cadres fixés par la convention, il est possible de monter un chantier bénévole.

Les critères pour bénéficier d'un accompagnement sont fonction du secteur géographique, si le demandeur est bénéficiaire du RMI et pour les personnes inscrites dans un parcours d'insertion.

« Les techniciens des CB sont-ils formés ? » oui. Ils suivent également une formation qui les habilite à fournir des diagnostics.

« Pour aller plus loin que du simple bricolage, comment peut-on faire pour faire réagir les propriétaires, les bailleurs les institutions et passer à une politique plus ambitieuse de rénovation thermique ? »

Des dispositifs peuvent être mis en place si nécessaire : médiation propriétaire/locataire, mobilisation d'un fonds d'aide aux travaux par exemple, faire appel aux médias.... Le suivi des familles permet aussi d'aller plus loin sur l'amélioration du bâti.

« Avez-vous essayé de vous rapprocher des services logement des collectivités pour diversifier vos financements ? »

Une convention avec le conseil régional PACA est en cours. Nous travaillons également en partenariat avec des communes comme St Maximin (83) dans le cadre d'ateliers de quartiers et sur Vitrolles (13) dans le cadre de chantiers d'insertion pour professionnaliser les professionnels du bâtiment.

« Quelles est durée moyenne d'un chantier et quels freins rencontrez-vous ? »

En moyenne un animateur réalise 13 chantiers par an répartis sur 200 jours (environ 2 chantiers en même temps). Les difficultés récurrentes sont sur les actions collectives. Dans les ateliers de quartiers les familles monoparentales et parents travailleurs pauvres sont difficiles à mobiliser, car leur demande de temps en plus qu'ils n'ont pas forcément pour se mobiliser sur des séances collectives. La dimension collective prend tout son sens si elle est ancrée sur des structures du quartier type associations de quartier, centre social...

Un autre frein est l'exiguïté des logements qui rend difficile l'intervention en trop grand nombre et ne permet pas de mobiliser l'entraide des voisins par exemple. La présence de volontaires européens (dispositif SVE) est très bien perçue par la famille, le jeune européen n'ayant pas

forcément plus de compétences que la famille elle-même cela met tout le monde sur un pied d'égalité dans la réalisation des travaux.

Nous avons beaucoup d'impayés de la part de familles suivies. Pour autant, nous tenons à maintenir une participation financière de la famille de façon à renforcer l'engagement, responsabiliser et ne pas renforcer l'assistanat.

Y a-t-il un travail d'évaluation sur la réduction des factures après les travaux ?

Les familles sont sensibilisées, il y a un travail sur la compréhension des factures, expliquer aux familles comment elles peuvent auto-contrôler leurs consommations.

2 Les fonds sociaux d'aides aux travaux : l'expérience de l'ADIL 26 (Philippe Bouchardeau)

Dès 1995, le département de la Drôme a pu bénéficier de Fonds d'aide aux travaux pour les économies d'énergie. Il s'agissait alors d'**aider notamment les propriétaires occupants et les bailleurs privés**. Il a été rappelé que l'ADIL 26 avait participé au Manifeste Energie Précarité, et qu'il bénéficie à ce jour d'un financement PUCA, ANAH dans le cadre de l'appel à projet PREBAT. Le travail s'oriente en particulier à l'heure actuelle sur les primo-arrivants.

Il a été rappelé quelques données socio-économiques : **le taux d'effort des ménages entre 1998 et 2002 a augmenté de 22% dans le parc public quand il augmentait de 60% dans le parc privé sur la même période**. Les expulsions locatives augmentent. L'augmentation des charges participe de l'appauvrissement des ménages les plus pauvres. En effet les loyers, entre 2000 et 2006, ont augmenté de 20%, les charges de 26,5% alors même que les factures de GDF ont augmenté de 24,5% et d'eau de 16%, ce qui n'est absolument pas proportionnel à la hausse des revenus des ménages.

Dans la Drôme, les Fonds d'aide aux travaux sont financés par la CAF, le Conseil Général, l'ADEME et la Région Rhône Alpes.

La démarche a permis une centaine de visites dans le parc privé et **40 dossiers de travaux ont été réalisés**. L'intervenant a souligné une **demande forte des propriétaires occupants** et des difficultés à agir dans le locatif privé. A ce titre, des actions de médiation avec les propriétaires ont été réalisées. L'objectif est donc de **repérer les ménages qui pourraient bénéficier d'un Fonds d'aide aux travaux** et d'effectuer des visites conseil. **La réhabilitation est donc au cœur du projet plus global**, qui serait d'organiser de la synergie pour que les acteurs du monde économique, social et environnemental travaillent ensemble.

Les participants dans l'assemblée ont souligné les difficultés rencontrées pour faire en sorte que les propriétaires non occupants réalisent les travaux d'amélioration. Ils n'y trouveraient guère d'intérêt : ne résidant pas dans le logement, ils ne bénéficient pas d'une hausse qualitative du confort

de vie, alors même qu'ils en sont les financeurs. Quels moyens mettre donc en place pour réaliser ces travaux? La question de la médiation a été à nouveau au centre de l'attention : grâce à la médiation entre propriétaires et locataires, les acteurs parviennent parfois à trouver des terrains d'entente afin de mobiliser conjointement propriétaires et locataires. Par ailleurs, l'intervenant a précisé qu'il existait des moyens coercitifs vis à vis des « propriétaires indécents », auprès notamment des services municipaux, puis des élus et du procureur de la république. Mais ceux-ci sont lourds à mettre en œuvre.

Les aides de l'ANAH, liées à un niveau de performance énergétique, peuvent aussi constituer un argument incitatif. En outre, la question reste entière quant aux bailleurs publics : comment les mobiliser sur cette question?

Ainsi, le fonds d'aide aux travaux présenté par l'ADIL 26 s'adresse désormais pour les raisons évoquées ci-dessus prioritairement aux propriétaires occupants, et aux locataires avec lesquels la médiation avec le propriétaire est possible, via une médiation énergie. Une trentaine de dossiers sont traités annuellement pour chaque cas. Néanmoins, la problématique des propriétaires occupants en difficulté a été mise en avant dans ce débat, mais aussi plusieurs fois pendant la journée. Ce type de public est, d'après les professionnels de terrain, très peu habitué à solliciter les services sociaux, il y aurait donc un problème de repérage vis à vis d'eux.

La démarche de l'ADIL 26, dans le cadre du Fonds d'aide aux travaux, s'est adressée à des publics résidant en logement diffus individuel, l'intervenant ayant souligné la faible présence de copropriétés dégradées dans la Drôme. Par ailleurs, il a précisé que l'association n'était pas en mesure de traiter la masse de dossiers. Une dernière difficulté posant de véritables **enjeux de fonds relatif à la question du repérage des publics, concerne l'accès à des fichiers (FILOCOM)** qui croisent des données sur les logements et les impôts. Ainsi, l'accès à ces fichiers permet un repérage des publics tout en posant des questions d'ordre éthique sur la violation des informations personnelles.

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

« Existe-t-il un réseau des ADIL qui travaille sur ces questions de précarité énergétique ? »

Les ANIL (niveau national) sont peu positionnées sur l'énergie. Quelques ADIL sont porteuses d'un espace info énergie et donc ont cette compétence. Un groupe de travail régional (Rhône Alpes) s'est constitué pour voter un fonds dans le cadre du plan énergie.

« Quels sont les types de logements concernés, quels types de travaux ? »

Les logements diffus, l'habitat individuel, assez peu de copropriétés. Les travaux concernent principalement les menuiseries, l'isolation des combles, la mise en place de poêles à granulés. On rencontre des difficultés sur certains systèmes de chauffage car la définition d'un logement décent est assez floue.

« Pourquoi il y a si peu de dossiers ? »

Il y a un manque de moyens humains et financiers. On rencontre également des difficultés en matière de médiation avec les propriétaires bailleurs. Nous n'avons pas les moyens de lancer une grande campagne de communication vers les propriétaires occupants pour mieux faire connaître ce dispositif. Concernant les propriétaires bailleurs, il est difficile d'aller au bout des dossiers, on en sort environ 2 sur 8, ce qui demande une énergie énorme.

3 Améliorer le bâti en habitat social: l'expérience de la Logirem (Jean-Michel Brethes)

La société Logirem, dont l'actionnaire principal est la caisse d'épargne, possède **20 000 logements d'habitat social sur PACA et Corse**. A ce titre, elle possède des agences qui proposent des services aux locataires, veillent à la tranquillité de vie et proposent une charte qualité.

Sur le parc de la Logirem, 60% des locataires touchent l'aide au logement (APL), le montant moyen étant de 240€ par foyer.

La LOGIREM a réalisé quelques travaux sur la cité de la Bricarde à Marseille, notamment la démolition d'un immeuble ou la réhabilitation de l'ensemble des réseaux de chauffage en ZFU. Elle construit à ce jour un projet afin de diminuer les charges des locataires. La démarche pourrait se résumer par la suivante : **puisque'il est difficile d'agir sur la baisse des loyers, agissons par une amélioration technique des équipements sur la baisse des charges**. Travailler sur la dimension énergétique de l'habitat participe de cet objectif. Ainsi, la Logirem a participé auparavant à diverses actions allant dans ce sens: remplacement des menuiseries dans les logements de la cité, mise en place dans un local d'une zone commerciale d'un point d'information sur les consommations d'énergie dans le but de former les acteurs locaux et le public aux gestes économes.

Des travaux plus conséquents ont été entrepris pour optimiser les flux : création d'une sous station pour améliorer le chauffage, un rééquilibrage des colonnes d'eau et un fractionnement des circuits d'eau pour un meilleur repérage des fuites.

Pour construire le projet de baisse des coûts des charges pour les locataires, la Logirem a mis en place une **expérimentation sur 20 logements test** : installation d'ampoules à basse tension, kit

économie d'eau, remplacement des robinetteries par des robinetteries économes. Ces dispositions ont permis une **baisse des consommations d'eau de 20%**, le remplacement des chaudières a permis de **baisser la consommation de gaz de 10%**.

Pour dépasser la phase expérimentale et permettre de diffuser l'expérience à une plus grande échelle, il faut développer les partenariats avec les fournisseurs d'énergie, les associations spécialisées dans la mobilisation des habitants, sur l'action sociale, sur la maîtrise de l'énergie.

Ainsi, l'objectif affiché de cette démarche est, par de « petits travaux » (pas de travaux sur le bâti comme l'isolation par exemple), d'afficher un signe clair, lisible et visible de la baisse des factures énergétiques ; de permettre une baisse des charges, et de la somme globale allouée chaque mois par les locataires aux bailleurs comprenant loyers et charges. **Une telle démarche est rendue possible par une augmentation légère du loyer compensée par une baisse plus importante des charges**. Ainsi les économies d'eau permettraient par an et par locataire d'économiser sur l'année 130 euros, les ampoules à basse consommation 10 euros, les économies d'électricité 50 euros, et les nouveaux contrats d'entretien robinetterie 241 euros. Au total, **les économies collectives réalisées par la mise en place d'un tel dispositif permettraient de baisser les charges de 25 euros par mois et par locataire**.

Le coût total de ce projet est de 3,3 millions d'euros, et, la société d'économie mixte dispose de 1,8 millions de fonds propres. Il lui faut alors trouver les financements pour réaliser un tel projet

↔ Extraits des interventions et des échanges en plénière

« Qu'en est-il de l'isolation du bâti ? »

Dans les logements neufs nous appliquons le label Haute performance énergétique qui permet une réelle diminution des besoins en chauffage.

Pour les opérations de réhabilitation nous attendons les décrets d'application de la loi Grenelle.

En matière d'isolation par l'extérieur la grosse difficulté se pose pour les façades avec pignon.

Il est aussi important pour nous de partager en interne les différentes expériences positives menées par les collaborateurs logirem.

« Pour résoudre les problèmes d'isolation par l'extérieur, ne peut-on pas envisager la mise en place de vérandas ? »

C'est réalisable sur des balcons à taille limitée. Pour des balcons plus grands ça demande plus d'entretien et les travaux sont plus chers c'est donc plus difficile à mettre en place.

« Comment impliquez-vous la population du quartier dans la réalisation des travaux ? »

C'est une obligation dans les dossiers ANRU : 5% du volume horaire des travaux est réalisé sous forme de chantiers d'insertion avec la population. La logirem a décidé d'aller plus loin en élargissant cette norme à toutes les zones en ZUS. Nous travaillons également étroitement avec les régies de quartier (exemple de la Bricarde). Cependant leur développement est compromis tout d'abord parce qu'elles entrent en concurrence avec d'autres prestataires privés mais aussi car à la base ces structures sont créées pour être un tremplin vers l'insertion professionnelle des populations, un sas vers l'emploi, hors les salariés des régies y font souvent carrière, le rôle de tremplin n'est alors pas assuré...

« On a pu voir au cours des dernières journées que l'implication des bailleurs était loin d'être simple. La Logirem semble avoir dépassé certains freins, qu'est ce qui a motivé la Logirem d'aller plus loin ? »

C'est grâce à l'implication des hommes et des femmes de l'entreprise. La Logirem est le seul bailleur à posséder une fondation et un pôle qualité de vie.

Dans ce cadre, différentes initiatives sont soutenues : des projets sportifs, culturels, jardins familiaux, autoproduction et entretien d'espaces verts Ces projets expérimentaux au départ et portés par un collaborateur sont ensuite élargis à l'ensemble du parc.

La Logirem donne beaucoup d'importance à l'aspect social de la vie d'un quartier. En effet, c'est une condition indispensable pour un maintien du bâti.

Parfois il faut arrêter de faire de l'acharnement thérapeutique mais plutôt envisager une vision globale.

Synthèse des ateliers

Il est proposé aux participants d'approfondir en ateliers les échanges. L'animateur rappelle les questions posées lors de la journée précédente, les freins et leviers déjà identifiés pour aller vers des pistes de propositions concrètes.

1 L'Autoréhabilitation accompagnée

Rappel des questions posées lors de la journée précédente :

Qui pourrait financer des actions d'autoréhabilitation sur votre territoire?

Qui pourrait suivre et animer ce dispositif?

Quels bénéficiaires, comment les repérer et sur quels critères ?

A partir de ces questions, les participants pointent un certain nombre de freins et leviers :

Freins	Leviers / propositions d'actions
L'Autoréhabilitation accompagnée (ARA) peut conduire à valoriser le bien d'un propriétaire qui s'avère par ailleurs indélicat (marchand de sommeil...)	Le fait d'adhérer à l'association qui porte le projet permet de régler les problèmes de responsabilité mais le problème reste entier pour les travaux de 1 ^{er} œuvre
Aux vues de ses modes de financement, elle ne peut s'adresser qu'à des locataires (à vérifier).	Il apparaît important de valoriser, essayer l'expérience des CB qui a beaucoup travaillé à la formalisation du dispositif, sur les questions d'évaluation...
Elle ne répond pas à la principale demande des ménages en situation de logement insalubre, qui est d'en changer	Il semble nécessaire de rapprocher davantage les thermiciens, des acteurs sociaux
L'ARA ne peut qu'agir sur ce qui relève de la charge du locataire, c'est-à-dire sur de petits éléments de confort . A nouveau, en l'absence d'implication du propriétaire, l'essentiel du problème (isolation du bâtiment...) ne peut être abordé	La fondation Abbé Pierre peut faire bénéficier les propriétaires-occupants de microcrédits
L'ARA ne peut concerner des habitants âgés (ou invalides), trop fragiles physiquement pour participer aux travaux.	La fondation de France paraît aussi intéressée par cette démarche et serait susceptible de la soutenir
Les publics migrants (primo-arrivants, sans papiers) ont-ils accès à ce dispositif ?	Le Conseil Régional Paca paraissait aussi intéressé pour soutenir davantage ce dispositif
Quid de l'ARA non accompagnée, et donc non financée ? Comment soutenir les « bricoleurs indépendants » ?	Des participants se sont dits intéressés par un groupe de travail interne au RREP , qui pourrait essayer de dégager du temps de travail sur cette question
Problème de la faiblesse du nombre de structures impliquées dans l'ARA, notamment dans la région.	Nécessité d'un appui massif des pouvoirs publics et un assouplissement des réglementations pour favoriser l'essaimage de ce dispositif sur tous les territoires
Pas de couverture de tous les territoires.	Former des acteurs relais pour essayer
	Une réglementation d'encadrement des loyers au regard du niveau de confort

2 Les fonds sociaux d'aide aux travaux

Rappel des questions posées lors de la journée précédente :

Qui pourrait financer un fonds social d'aide aux travaux?

Qui pourrait suivre et animer ce dispositif?

Quels bénéficiaires, comment les repérer et sur quels critères?

Freins	Leviers / propositions d'actions
le problème majeur déjà soulevé, en région PACA, est, qu'il n'y a pas de Fonds sociaux d'aide aux travaux	Un des participants à l'atelier, correspondant Solidarité à EDF (Michel Cristiani) a évoqué la volonté pour EDF de mettre en place un tel fond à destination de 60 familles dans le cœur de ville de Toulon. Le montant du budget s'élèverait à 50 000 euros au total. Le projet est en cours, associant la fondation abbé pierre et EDF, de manière ferme et définitive à ce jour, dans l'attente d'une association avec le conseil général du Var.
difficultés pour mettre en place un tel fond. En effet, le cloisonnement des services (solidarités et habitat) au conseil général par exemple est tel que mener à bien le projet et l'ensemble des partenaires est fastidieux.	Les participants ont suggéré à ce titre, de solliciter la fondation de France qui dans son dernier appel à projet encourage les fonds sociaux d'aide aux travaux.
	Les publics visés sont, les locataires. Là aussi, la nécessité d'élaborer une négociation entre propriétaires et locataires a été mis en avant. Celle-ci permet lors d'un accompagnement de convaincre le propriétaire de faire des travaux. Dans le cas du projet présenté par EDF, les bénéficiaires seraient des personnes repérées par les travailleurs sociaux, notamment grâce au FSL.
ce mode de repérage suscite à nouveau des interrogations, notamment du point de vu de la confidentialité des données .	Un autre moyen de repérage des publics a été mis en avant: chaque année Edf envoie au Centre Communal d'Action Sociale, un bilan des personnes qui bénéficient du tarif social , des impayés d'énergie et des coupures pour l'année en cours. Il existe donc à disposition des travailleurs sociaux, ou de toute personne qui souhaiterait contacter un tel public un moyen de repérage.
	Dans la Drôme, un des moyens de toucher les personnes en situation de précarité énergétique s'effectue par le biais des dossiers dans les commissions sociales de l'habitat repérés par les bailleurs.
	nécessité de suivre les familles a minima une fois par an, afin d'étudier les économies d'énergies et les consommations par secteur.
	L'organisation de réunions conseils est un bon moyen de mener l'accompagnement.
	Afin de trouver des financements : demander des aides à la pierre .

3 Améliorer le bâti en habitat social: le cas de la société Logirem

Rappel des questions posées lors de la journée précédente :

Comment développer les actions sur le volet énergétique?

Avec quelles sources de financement ?

Quelles structures sont en mesure d'accompagner les bailleurs sur le volet énergétique dans l'amélioration du bâti ?

Freins	Leviers / propositions d'actions
il règne une grande inertie dans le secteur du bâtiment : sans pression de la maîtrise d'oeuvre, on construit trop souvent selon des procédés classiques.	Mettre en place des formations pour développer la qualification de la main-d'œuvre
	D'où l'importance des procédures de certification, tels que le label Bâtiment Durable Méditerranéen (PRIDES) porté par Envirobot (qui a un centre de ressources à l'Arbois). Il permet de labelliser des projets et des formations et plus généralement de mener une activité de sensibilisation.
	Une autre dimension importante est celle du suivi dans le temps , bien au delà de leur installation, de l'usage de nouveaux équipements. Il s'agit autant d'un suivi social que technique et les associations locales y jouent un rôle essentiel.
	Concernant le rôle des habitants , un des participants a esquissé un parallèle avec les années 1970 ou, à la suite de la première crise pétrolière, nombre des problèmes environnementaux actuels étaient déjà abordés. Il a souligné l'importance de procédures "bottom-up" où les initiatives viennent des habitants, de "la base" ou encore les possibilités ouvertes par des équipements collectifs tels que des buanderies communes
D'autres personnes ont souligné les difficultés rencontrées de faire effectivement participer les habitants réticents, par exemple, à participer aux réunions	Faire appel aux associations locales de quartiers, capables par exemple de surmonter des problèmes de langue.
Quant aux conditions pratiques de réalisation , un participant a souligné le caractère possiblement paralysant d'exigences environnementales excessivement élevées, d'une barre mise trop haut.	nécessité de ne pas dissocier l'aménagement concernant l'énergie à proprement parler et les autres aménagements – tels par exemple que des locaux à vélo qui facilitent aussi des pratiques économes en énergie

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives. Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

Les membres fondateurs et animateurs du RREP

Les associations ECOPOLENERGIE et le CPIFP Le Loubatas (animation du réseau) se sont associées à un laboratoire de recherche du CNRS, le SHADYC (porteurs du projet) (Sociologie histoire et anthropologie des dynamiques culturelles).



Les partenaires

L'ANAH, l'ADEME et le PUCA ont retenu ce projet dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007 "CONSULTATION DE SOUTIEN A L'INNOVATION REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE"



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).

<http://www.precarite-energie.org/>

Organisation du RREP

Pour répondre à la nécessité de privilégier les moments d'échanges, les travaux prévus se présenteront sous la forme de journées thématiques incluant des réflexions par groupe sur différents thèmes identifiés à partir de témoignages d'expériences.

Fonctionnement des groupes de travail

Les membres du RREP ont la possibilité de s'investir dans un ou plusieurs groupes de travail.

Il est prévu que les groupes de travail se réunissent deux fois par an par thème (sont prévus trois thèmes), soit au total six rencontres thématiques. A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu sera transmis à l'ensemble des membres du RREP.

Outils d'échange

Outre ces moments de rencontres, les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité »

Les journées d'échange

Les journées d'échange qui ont lieu une fois par an, permettent aux groupes de travail de présenter leurs propositions d'actions, de les faire valider par l'ensemble des membres du réseau.

Lors de ces journées, des professionnels témoigneront de leurs expériences, ce qui a fonctionné ou non, les leviers d'actions possibles, les contraintes et freins à prendre en compte, etc.

Réseau Régional Energie & Précarité
Fédérer et mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie

Objectifs

Etapes

Outils

- Définir collectivement le phénomène de précarité énergétique en PACA
- Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées en PACA
- Elaborer collectivement un programme d'actions opérationnelles en région PACA

Journée de rencontre
du 2 juillet 2008

Groupes de travail
2 réunions/an/ thème

Journées d'échanges
1/an
Présentation des travaux des groupes de travail
Intervenants extérieurs

Programme d'actions

- Performance énergétique du bâti *
- Les outils d'information et de sensibilisation *
- Optimisation des consommations énergétiques des ménages *

* : les thèmes des groupes de travail peuvent évoluer selon les besoins des membres du réseau

Echange
Liste de discussion, partage de fichiers

Information, Communication
Newsletter Trimestrielle

Savoirs
Étude ethnographique
Observations *in situ* auprès des familles
Entretiens avec des professionnels

AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



 Prochaine journée Synthèse
2 juillet 2009

Le lieu et le programme de
cette rencontre vous seront
communiqués ultérieurement

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE THEMATIQUE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE Mardi 5 Mai 2009

Salle de réunion de Pertuis (84)

Sobriété et efficacité énergétique : Une réponse à la précarité des ménages

Cette journée a rassemblé 25 participants de 15 structures

Introduction de la journée : Pourquoi parler de sobriété et d'efficacité énergétique ?

Les objectifs du réseau ont d'abord été rappelés : mettre en relation les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique qui, appartenant à différents secteurs d'intervention (logement, logement social, énergie, environnement, action sociale...), ne sont pas toujours en mesure de se rencontrer ni d'entreprendre des actions communes – alors même que la précarité énergétique est une problématique transversale.

Cette mise en relation doit déboucher sur la production de réflexions et d'outils communs :

Un guide présentant :

- les acteurs (individus et/ou structures) qui ont développé des compétences sur les questions de précarité énergétique,
- les actions réalisées en PACA.

Un document cadre, synthèse des réflexions du réseau, sur les actions possibles pour améliorer la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques.

Introduction de la journée :

Nous l'avons vu lors de notre premier cycle d'échanges, en matière de précarité énergétique l'amélioration du bâti est primordiale pour réduire les factures et améliorer la qualité de vie des ménages.

Cependant, agir sur le bâti sans se préoccuper des modes de vie des occupants, c'est passer à côté d'un gisement très important d'économies d'énergie. Les professionnels de la maîtrise de l'énergie s'inscrivent toujours dans **une démarche globale visant à prendre en compte le bâti, les équipements et les comportements des usagers.**

Lutter contre la précarité énergétique c'est bien réfléchir à ces trois niveaux avec une question centrale qui est « comment consommer mieux ? ». On parle alors de sobriété et d'efficacité énergétique, l'objectif étant de réduire nos consommations à la source.

La sobriété énergétique consiste à supprimer les gaspillages d'énergie à tous les niveaux de l'organisation de notre société et dans nos comportements individuels. Elle s'appuie sur la responsabilisation de tous les acteurs, du producteur au citoyen.

L'efficacité énergétique consiste, elle, à réduire le plus possible les pertes d'énergie par rapport à

la ressource utilisée : le potentiel d'amélioration de nos appareils est en effet considérable.

Des expériences innovantes en France :

- Le projet MD2E Compagnons bâtisseurs et GERES : fonds électroménager performant, accompagnement des familles.
- Le Projet du PactArim de Digne : pochettes données aux familles par les travailleurs sociaux avec une couleur par thème : comprendre sa facture d'électricité, comment la réduire...
- Le projet de la petite ourse à Gap : « Maîtrise de l'énergie de l'électroménager domestique ». Cette association dont l'objet est la lutte contre les exclusions à travers le développement d'activités d'insertion par l'économique, notamment la récupération et la revalorisation d'encombrants, s'est engagée en 2007 avec EDF dans une opération de test de tous les réfrigérateurs/congélateurs qu'elle récupère. L'association s'engage ainsi à tester dans son local les réfrigérateurs récupérés pour ne proposer à la vente que ceux qui répondent à des seuils de consommation électrique acceptables. (les appareils de froid représentent 35 % de la facture d'électricité spécifique avec des coûts d'électricité annuelle variant de 30 à 200 € en fonction de la qualité de l'appareil)
- L'exposition « Dans mon quartier, je consomme malin ! » conçue par les associations Ecopolenergie, GERES et Le Loubatas, comporte des ateliers spécifiques aux équipements et comportements.
- Le Projet Econ'home : Eco n'home est un projet qui a pour objectif d'accompagner des familles candidates, à travers plusieurs pays européens dont la France, dans une démarche volontaire de réduction de leurs consommations d'énergie et de leurs émissions de CO2, dans les domaines de l'habitat et des transports.

Quelques points d'actualités sur la Précarité Energétique

En Europe :

Politique Européenne

Dans sa résolution du 3 février 2009, le parlement européen cite la précarité énergétique : «*les Etats membres devraient élaborer des stratégies nationales pour s'attaquer au problème de la pauvreté énergétique sur leur territoire*».

Rien de révolutionnaire mais le sujet prend de l'importance...

Royaume-Uni : statistiques 2008 de la Précarité Energétique

Selon l'institut de sondage ICM Research, 44% des 1 004 personnes interrogées sont obligées, depuis quelques temps, de réduire des dépenses essentielles, de nourriture notamment, pour pouvoir régler leur facture hivernale de gaz ou d'électricité. Les résultats du sondage sont inquiétants. Ils semblent, en effet, montrer que le phénomène de la *fuel poverty* touche beaucoup plus que les 5,4 millions de foyers officiellement recensés.

En France

CREDOC : les classes moyennes sous pression

Une récente étude sur la question du pouvoir d'achat montre que les classes moyennes

sont elles aussi touchées par la précarité énergétique. Elles doivent faire face à des dépenses incompressibles qui augmentent plus vite que leur revenu, telles que le logement, l'électricité, l'eau, le gaz et les combustibles qui représentent ensemble 38% de leurs dépenses, contre seulement 21% en 1979.

Des mesures pour faciliter l'investissement des particuliers en faveur des économies d'énergie

- Crédit d'impôt et éco-prêt à taux zéro
- l'ademe a développé un outil de comparaison des prêts dédiés aux économies d'énergie proposés par les différentes banques françaises

Un projet d'observatoire de la précarité énergétique

L'ademe a fait réaliser une étude de faisabilité par Isolde Devalière du CSTB pour la création d'un observatoire nationale de la Précarité Energétique.

GDF Suez et l'ANAH

GDF Suez et l'ANAH ont signé une convention de partenariat « Solidarité

Energie » afin d'améliorer l'efficacité énergétique des logements des propriétaires très défavorisés.

EDF a décidé d'augmenter de deux millions d'euros sa dotation annuelle au Fonds de solidarité pour le logement, passant ainsi à 22 millions d'euros.

L'industriel a indiqué avoir augmenté sa dotation pour «renforcer son engagement de solidarité auprès des clients vulnérables et contribuer à la maîtrise de l'énergie». EDF veut aussi «permettre aux collectivités locales de financer des actions de prévention de la précarité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique dans l'habitat».

En 2008, au moins 220.000 personnes ont bénéficié du FSL.

1er congrès National des FSL

Les 23 et 24 avril derniers à Bordeaux a été lancé le 1er congrès national des FSL par le CG33 soutenu par l'association des départements de France.

Après quatre ans de prise en charge des FSL par les conseils généraux, l'objectif de ce colloque était de faire le point sur ce dispositif et permettre la rencontre de l'ensemble des professionnels gérant des FSL.

En région PACA :

Fête du Soleil à Aubagne

Dans le cadre de la fête du soleil, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile propose une soirée débat sur « la précarité énergétique et la problématique des charges » le mardi 12 mai de 17h30 à 19h30

Conférence « Maire et logement social »

Jeudi 7 mai, 18h, au CAUE de Nice

Retrouvez les détails de l'actualité dans la prochaine Newsletter du RREP !

Témoignages d'expériences

Les PowerPoint des interventions seront en ligne sur le site du réseau RREP :

<http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>

1 Fonds solidarité logement : Action de prévention aux impayés d'énergie (Tina Dauphin, Médiance 13)

Depuis 12 ans, le cœur de métier de Médiance 13 est l'accompagnement des personnes fragiles dans leurs démarches administratives et de vie quotidienne.

Il s'agit d'une association loi 1901, créée en 1996, apparentée au réseau national « Agir ensemble contre l'exclusion ».

A ce jour, Médiance 13 compte 36 salariés et 5 points services aux particuliers dans les Bouches-du-Rhône, dont 3 à Marseille, 1 à Aix et prochainement 1 à la Ciotat.

Les points d'accueil sont organisés soit en plateforme de services avec des permanences sociales (CAF, Sécurité sociale, AEMO, ..) ou en café social, c'est le cas du Médiance café situé dans le 3^{ème} arrt de Marseille. Ce dernier regroupe 10 médiatrices qui agissent dans le cadre du pôle énergie, du PSP (point service au Particuliers) et met à la disposition du public un espace multimédia, pour faciliter les démarches en ligne.

Le concept « café social » permet d'accueillir les personnes dans un cadre chaleureux et convivial. Au-delà des services proposés, cette organisation offre des outils qui soutiennent et favorisent le lien social, comme le comptoir mais également, la mise en œuvre d'actions collectives et culturelles, notamment des expositions.

Toujours dans le champ de la médiation sociale, Médiance 13 développe des projets spécifiques, c'est le cas du projet en partenariat avec la SNCF. 15 médiateurs accompagnent et informent les usagers de la ligne TER- AIX MARSEILLE et les habitants des quartiers limitrophes. Ils assurent également une présence physique sur les haltes gare St Joseph – le Castellans / Sainte Marthe et Picon – Busserine.

Globalement, l'action porte sur l'aide à l'utilisation des automates, la compréhension des offres de

transports (abonnements, Tarifs,) et la prévention des accidents sur les voies.

Ce projet intègre aussi un volet insertion pour les 15 médiateurs qui suivent, en cours d'emploi, une formation de moniteur éducateur, financé en totalité par le projet.

En matière de réduction de la précarité énergétique, les principales actions de Médiance 13 sont les suivantes :

- Traiter les impayés d'énergie (dans le cadre d'un partenariat avec EDF et GDF Suez), notamment via l'instruction de dossiers FSL pour laquelle l'association dispose d'un agrément.
- La prévention du surendettement, qui passe notamment par la sensibilisation du public sur les économies d'énergie.
- Un partenariat avec la Société des Eaux de Marseille sur la cité Bellevue a permis d'accompagner les familles dans le cadre de l'individualisation des compteurs.
- Des médiateurs gaz effectuent des visites à domicile afin de prévenir les accidents domestiques liés au gaz (remplacement des flexibles). Ces visites permettent également de créer un lien avec des personnes très isolées.
- Médiance 13 mène actuellement un nouveau projet, consistant en des actions de prévention des impayés d'énergie. Ce projet, monté en partenariat avec EDF et le Conseil général 13, s'adresse aux personnes qui ont reçu une aide curative dans le cadre du FSL et qui habitent du 1^{er} au 14^{ème} arrondissement de Marseille. Au démarrage de l'expérience les familles éligibles devaient également accepter d'être mensualisées, cette contrainte a été assouplie depuis.

L'objectif de l'action est de réduire le montant des factures à venir des familles : il s'agit donc d'une action de prévention. Celle-ci se déroule en plusieurs étapes : la formation des salariés de Médiance 13 par des agents EDF, une visite à domicile qui permet d'établir un diagnostic sur les équipements, l'isolation et les comportements. Une distribution d'un kit « éco énergie » s'ensuit (coupes-veilles, lampes basse consommation...), accompagnée de conseils d'utilisation. Enfin, des entretiens individualisés et des réunions d'information permettent d'assurer le suivi de l'action et de la sensibilisation. L'expérimentation vise à équiper à terme 300 familles.

En termes d'analyse, on observe que les ménages suivis sont davantage dans des stratégies de privation de chauffage pour réduire les dépenses d'énergie que dans des problèmes liés à des comportements énergivores.

Contact Médiance 13 : <http://www.mediance13.fr/>

↔ Quelques Extraits des interventions et des échanges en plénière

Quel est l'impact concret sur les familles pour diminuer la précarité énergétique ?

« Un travail de sensibilisation permet des changements de comportement rapides sur tout ce qui touche à la sécurité. Le budget énergie est plus long à réduire, mais l'impact de ce type d'action doit aussi se mesurer en termes de sortie de l'isolement et de lien social. Il apparaît également nécessaire de mener un travail d'évaluation des changements de comportement, sur le long terme : à plus d'un an ».

Comment se passe le partenariat avec le CG 13 et les bailleurs sociaux, notamment dans la mesure où le CG est administrateur de certains bailleurs sociaux ?

« Sur certaines actions comme la médiation gaz, le partenariat avec le bailleur fait partie intégrante du projet. Il serait pertinent de créer un fonds qui puisse financer le raccordement systématique des chauffe-eaux aux systèmes heures pleines / heures creuses (à la charge du locataire), ainsi que l'achat d'appareils moins énergivores, dans le parc social ».

Autres réactions :

« Il est regrettable que les CG ne proposent aucune aide aux travaux pour les bailleurs sociaux,

qui ne disposent que de leurs ressources propres pour agir ».

« Le principal problème pour intervenir sur la baisse des consommations d'énergie comme sur le bâti se pose plus encore sur le diffus, les petits propriétaires privés étant difficilement accessibles et difficiles à convaincre ».

2 "Pose de matériels économes chez les ménages : de l'expérimentation à la généralisation" : L'expérience d'ECOPOLENERGIE et de la LOGIREM (Vincent BRICOTTE, Ecopolenergie)

En 2004, les associations Le Loubatas, GERES et Ecopolenergie, organisent plusieurs actions sur le thème de la précarité énergétique. Une exposition dans un appartement témoin est montée sur le site de la Bricarde, où les visiteurs découvrent de manière interactive des conseils pour réaliser des économies d'énergie. Puis, un film est réalisé avec des habitants et des acteurs professionnels (travailleurs sociaux) de la précarité énergétique, pour enfin animer des formations à destination des travailleurs sociaux. Concomitamment à la mise en place de ces expériences, est décidé l'accompagnement de familles dans leur logement pour la pose de matériels économes. 14 familles sont sélectionnées sur le site de la Bricarde. Volontaires, elles sont contactées via les bailleurs et les techniciens qui font du porte à porte. L'action rassemble des acteurs différents : l'économe de flux de l'association Ecopolenergie, les responsables de la Logirem ainsi qu'un chargé de solidarité EDF.

L'objectif est alors de mener des opérations de démonstration de pose de matériel économe dans les logements, en relation avec un suivi des consommations de fluides. Pour ce faire, l'économe de flux réalise des visites à domicile, accompagné d'un technicien salarié du bailleur. La première étape consiste à repérer les différents compteurs (eau, électricité) avec le référent familial, et à réaliser un diagnostic des équipements et habitudes de consommation du foyer. Une fiche d'auto relève des compteurs est alors donnée aux familles, elles doivent elles-mêmes, chaque mois, réaliser les relevés. Ces fiches sont transmises aux bailleurs.

Sont données aux familles des kits économes comprenant :

- des lampes basses consommation 15 watts Classe énergie A, de nouvelles douilles « de chantier » à vis pour remplacer les douilles à baillonnettes. Etaient attendues des économies de 11 euros par foyer et par an pour un ménage de 4 personnes.
- Des éco-sacs pour la chasse d'eau, l'intervenant fait remarquer que ceux-ci n'étaient pas adaptés à la diversité des mécanismes de chasse d'eau, certains systèmes se sont mis à fuir. Ils ont été retirés de l'expérimentation.
- Enfin des réducteurs de débit, à poser sur les robinets qui permettaient de passer d'un débit de 12L à 6L par minute. L'intervenant a souligné que si ces réducteurs de débit permettent d'effectuer de réelles économies d'eau, il est nécessaire de les entretenir, de la même manière que les mousseurs classiques (non économes). Les économies d'eau attendues s'élevaient quant à elles, à 20% de réduction soit 140 euros/an/foyer.

Les foyers ont participé à la pose du matériel.

Après 6 mois, l'économe de flux réalise une évaluation à mi parcours. Grâce aux fiches d'auto-relève, des bilans ont été réalisés pour les années 2006 et 2007 soit un an et deux ans après le début de l'action. Une réduction des consommations d'eau de 30m³ en moyenne par foyer a pu être mesurée.

En ce qui concerne l'électricité, les réductions attendues sur une année s'élevaient à 5 %. L'ordre de grandeur est trop faible pour être vérifié lors d'un suivi des consommations d'électricité.

Grâce à la pose de ces kits économes, ce sont au total 140 euros par an et par foyer qui ont pu être réalisés. Pour une opération dont le coût reste très faible, puisque, elle a nécessité 2h pour l'économe de flux par famille, 45 minutes d'entretien avec la famille et 2,5 euros pour le réducteur de débit. A noter : la consommation d'eau chaude a été réduite de 23 % en moyenne soit une diminution plus importante que celle de l'eau froide.

Pour 3 foyers, les économies se sont élevées à plus de 500 euros par an.

Voici en résumé quelques points forts de l'opération observés par l'intervenant:

- recrutement des familles sur la base du volontariat
- l'ancrage du projet localement
- implication des techniciens du site et des locataires
- remplacement des mécanismes de chasse d'eau
- enfin, suite à cette expérience, le bailleur a réalisé un diagnostic sur tous les circuits de distribution du réseau d'eau et le changement des robinetteries.

Les points faibles:

- absence d'évaluation des factures d'électricité
- difficulté de faire venir les référents familiaux aux réunions
- lourdeurs du dispositif qui nécessite beaucoup de moyens humains (surtout pour l'évaluation)
- difficulté à reproduire l'action avec d'autres bailleurs que la Logirem

↔ Quelques Extraits des interventions et des échanges en plénière

Le travail global de pose du kit économe a-t-il été reconduit quand un nouveau locataire entre dans les lieux?

« Cette question a été en débat au sein du bailleur, mais il semble que cela n'a pas été réalisé »

« Peut être faudrait-il rédiger un mode d'emploi, un guide pour consommer mieux les fluides mis à disposition des nouveaux locataires »

Cette expérimentation a-t-elle été renouvelée à Frais Vallon?

« Non, nous n'avons pas réussi à convaincre le nouveau bailleur de la pertinence de cette action : d'où l'importance de développer une « culture environnementale » vers l'ensemble des bailleurs sociaux »

Autres réactions :

« A Avignon il existe ce type d'expérimentations qui malgré tout connaît des limites puisque ni le locataire, ni les associations ne peuvent toucher le matériel, c'est au technicien seulement que relève la pose du matériel »

« Aujourd'hui, toutes les robinetteries dans les nouveaux logements sociaux sont de haute qualité »

Travaux en Ateliers

Pour approfondir les échanges, il est proposé aux participants d'étudier en petits groupes des situations concrètes sur la thématique et d'élaborer des préconisations.

Thème de l'atelier : comment optimiser les consommations énergétiques des ménages au quotidien ?

Vous êtes un travailleur social, vous faites une visite à domicile chez des locataires qui ont des factures d'électricité très élevées. Quelles actions concrètes pouvez-vous mettre en place pour agir sur les comportements et les équipements du ménage ?

Pour répondre à cette question, il convient d'abord de procéder à un diagnostic général : comportement, bâti, équipements pour déterminer la source des problèmes. Se pose alors la question des compétences des travailleurs sociaux en terme de diagnostic dans le logement.

Quels types de travailleurs sociaux disposent d'une formation adéquate pour donner des conseils sur l'énergie et diagnostiquer des appareillages trop consommateurs ? Est-ce leur mission ? Se pose donc la question du partenariat avec des structures externes notamment pour la formation des travailleurs sociaux.

La question de la structure à laquelle appartiennent les travailleurs sociaux est également importante. Il n'existe pas un travailleur social mais une multiplicité de travailleurs sociaux qui interagissent en fonction de leur structure selon leur propre mission et leur propre méthode.

Il serait très pertinent de mettre en place un dispositif permettant de financer l'équipement en petits appareils économes pour les ménages. Des expériences en Paca et en France ont été menées dans ce sens (Cf. introduction de la journée).

Vous faites partie de l'équipe d'un bailleur, vous souhaitez réduire les charges des locataires, que proposez-vous ?

Le débat a porté majoritairement sur le manque de connaissances dont dispose les locataires sur la répartition des charges. Ce manque d'information apparaît comme un frein majeur du fait que la transparence est un moyen de favoriser l'implication des uns et des autres dans une démarche commune.

Quelques recommandations :

- Expliquer les charges du bailleur aux locataires et ce à quoi elles correspondent, favoriser la transparence, renforcer les actions de médiation propriétaire/locataire
- afficher les consommations dans les entrées d'immeuble
- établir des contrats entre les bailleurs et les locataires

Thème de l'atelier : comment prendre en compte l'efficacité énergétique dans les logements ? : de la définition du projet à l'accueil de nouveaux entrants

Vous êtes chargés de l'accueil des nouveaux locataires. Que leur conseillez-vous pour maîtriser leurs consommations d'énergie ? Et par quels moyens ?

La première question qui s'est posée au groupe a été de savoir dans quels cas se présentait une telle situation : dans le logement collectif bien sûr, mais également dans le diffus dans certains cas ou pour des structures associatives qui accueillent du public en résidence. Comme souvent, les petits propriétaires privés paraissent les plus difficiles à mobiliser sur des actions de sensibilisation aux consommations énergétiques des locataires.

Trois pistes d'argument incitatif ont été pointées à propos de ces locataires privés : le fait qu'un locataire qui a des difficultés à payer ses charges a d'autant plus de chance de ne pas payer son loyer, le fait que les difficultés à se chauffer (en particulier) peuvent induire l'usage de matériel susceptible de dégrader les lieux voire de constituer un véritable danger (par exemple les poêles à pétrole ou à gaz), enfin les propriétaires peuvent être sensibles aux questions environnementales.

Une seconde question qui a traversé les discussions est celle de la nature des personnes en charge de sensibiliser les nouveaux occupants, et de leur formation. Qui en effet peut assumer le rôle de référent énergie ou de conseiller technique ? Les techniciens travaillant dans les organismes HLM, tout comme les conseillers logement ou les représentants des locataires, sont souvent surchargés de travail, et il paraît difficile d'imaginer qu'ils puissent prendre en charge cette dimension supplémentaire. Mais des intervenants extérieurs ne sont pas toujours en mesure de créer une proximité suffisante avec les habitants et donc de les mobiliser. Il semble qu'un nouveau métier soit peut-être à imaginer, et qu'il faille aussi réfléchir à des formations suffisamment pragmatiques et opérationnelles pour qu'elles puissent être immédiatement mobilisées sur le terrain, et au moyen de faire connaître celles qui existent déjà.

Enfin, la question des modalités de la sensibilisation des ménages a été au centre des débats. Plusieurs idées ont été proposées : celle de la distribution d'un kit économe à l'entrée dans les lieux (réducteur de débit, lampe basse consommation, débitmètre, wattmètre, fiche de relevé

d'index, références de consommation annuelle moyenne...), celle de la distribution de plaquettes sur les gestes économes (la question de l'efficacité en termes de communication a été posée : suggestion d'utiliser des pictogrammes plutôt que de l'écrit, de traduire certaines choses en plusieurs langues, etc.), celle de la délivrance d'informations simples (concernant par exemple les heures creuses, ou les contrats robinetterie passés par les bailleurs ainsi que la localisation des différents compteurs), celle de l'orientation vers des permanences EIE et / ou des personnes de proximité que l'on puisse interpeller sur ces questions. Le groupe a discuté du moment opportun de délivrer ces informations : l'état des lieux étant un moment par trop stressant et saturé d'information, un second rendez-vous serait certainement le plus efficace.

Vous faites partie de l'équipe d'un bailleur pour réaliser des logements neufs. Une équipe s'est déjà penchée sur le bâti, vous êtes missionnés pour réfléchir sur l'aménagement intérieur du logement afin que les futurs usagers consomment moins. Que proposez-vous ?

Différents postes ont été identifiés :

- Les sanitaires : poser des robinets avec réducteurs de débit, des robinets thermostatiques, des chasses d'eau petit volume avec double flux, des baignoires qui puissent se transformer en douche.
- Aménagement d'intérieur : situer les pièces à vivre au sud, bien positionner le réfrigérateur relativement au soleil et aux radiateurs, installer une réglette au sol pour faire en sorte que le réfrigérateur ne soit pas accolé au mur, prévoir une double entrée eau chaude/eau froide pour la machine à laver le linge et la vaisselle, installer des stores pour protéger du soleil et des tringles à rideaux pour éviter la déperdition de chaleur la nuit.
- Chauffage : installer un programmateur par pièce, un affichage des consommations et de la température par pièce, des lampes basse consommation, au moins un plafonnier par pièce, des va et viens, équiper les prises avec des interrupteurs, prévoir un lieu aéré pour faire sécher son linge.
- Installer des poubelles permettant le tri sélectif
- Installer des fiches inamovibles dans les placards expliquant simplement l'usage optimal des appareils.

Perspectives

La prochaine journée du réseau a pour objectif de faire une synthèse de l'année écoulée en vue de produire des actions concrètes, ci-dessous quelques éléments du déroulement de cette rencontre :

- Bilan, synthèse de l'année écoulée,
- Réflexion et échanges sur la programmation de l'année suivante : perspectives concrètes de mise en pratique de nos réflexions,
- Interventions de chercheurs pour éclairer nos réflexions,
- Témoignage d'une expérience exemplaire en PACA.

PROCHAINE RENCONTRE

Journée d'échange
2 juillet 2009 de 9h à 17h

Le lieu et le programme de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement.

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives.

Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour **élaborer un programme d'actions opérationnelles** et améliorer de façon générale la **prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques**

Les membres fondateurs et animateurs du RREP

Les associations ECOPOLENERGIE et le CPIFP Le Loubatas (animation du réseau) se sont associées à un laboratoire de recherche du CNRS, le SHADYC (porteurs du projet) (Sociologie histoire et anthropologie des dynamiques culturelles).



Les partenaires

L'ANAH, l'ADEME et le PUCA ont retenu ce projet dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007 "CONSULTATION DE SOUTIEN A L'INNOVATION REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE"



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Outils d'échange

Les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité »

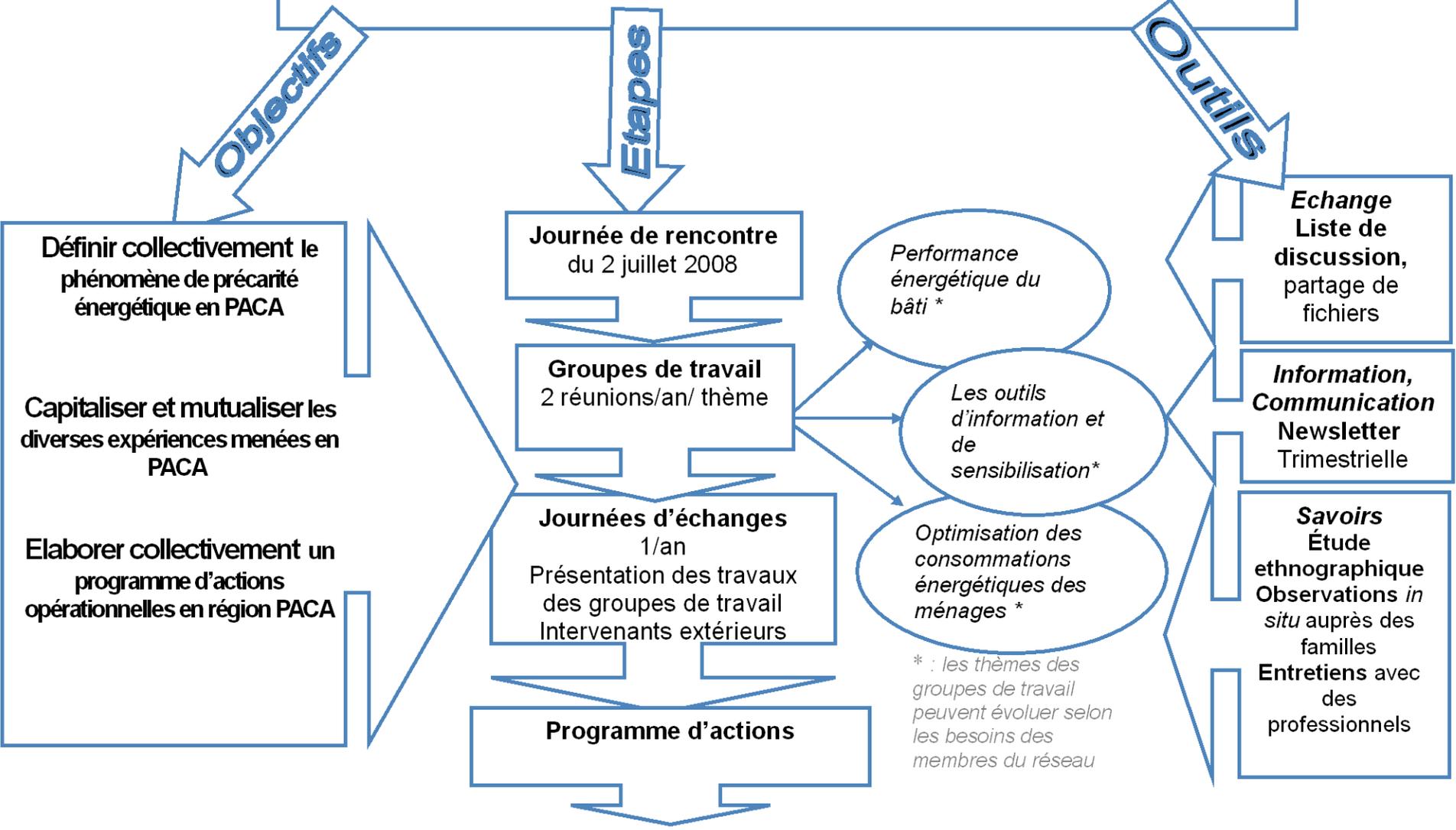
Les liens inter réseaux

Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Energétique dans le logement*).

<http://www.precarite-energie.org/>



Réseau Régional Energie & Précarité
 Fédérer et mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale
 et de l'énergie



AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

**Journée Thématique du Réseau Régional Energie & Précarité
Sobriété et efficacité énergétique : Une réponse à la précarité des ménages**

NOM	PRENOM	FONCTION	structure	ADRESSE	code postal	COMMUNE	MAIL
ALCARAZ	Jean-marc	Correspondant solidarité	GDF	91 Allée des fenaisons	84000	AVIGNON	jean-marc.alcaraz@gdfsuez.com
BALLY	Claire	coordinatrice, formatrice	ECOPOLENER GIE	2 bis avenue de la Libération	13120	GARDANNE	claire.bally@ecopolenergie.com
BIRCK	Carole	Animatrice, formatrice	LOUBATAS	Le Loubatas C.P.I.F.P. 18, chemin Neuf B.P. 16	13860	Peyrolles-en-Provence	energie@loubatas.org
BOUILLON	Florence	anthropologue	CNRS SHADYC	2 rue de la Charité Centre de la Vieille Charité	13002	Marseille	florence.bouillon@club-internet.fr
BRICOTTE	Vincent	Economiste de Flux	ECOPOLENER GIE	8 bis avenue de la Libération	13126	GARDANNE	vincent.bricotte@ecopolenergie.com
CELERIER	Samantha	urbaniste stagiaire	VAUCLUSE LOGEMENT	1, rue Marthin Luther King	84000	AVIGNON	samantha.celerier@vaucluselogement.com
CHATELLIER	Cécile	CESF	SNCF	service régional d'action sociale	13004	MARSEILLE	cecile.chatellier@snctf.fr
CRISTIANI	Michel	Correspondant Solidarité chargé des Relations Externes Bouches du Rhône et Var	EDF - DCPP MEDITERRAN EE	1, Bd de la Démocratie	83058	TOULON CEDEX	michel.cristiani@edf.fr
DAUPHIN DE CHEVEIGNE	Tina Suzanne	coordinatrice projets Directrice de recherche	MEDIANCE 13 CNRS SHADYC	3 Bis Bd Fonscolombes	13003	MARSEILLE	dauphin_tina@yahoo.fr cheveign@ehess.univ-mrs.fr
DOLBEAU	Claude	gérant	La Maison Ecologique	2 rue de la Charité 553, route de Draguignan	13002 83690	Marseille VILLECROZE	maison.ecologique@orange.fr
DOR	François	Président	ENERPOL 84	FRAMON 236 chem des escaliers de l'anduze	84250	LE THOR	fhdor@aol.com

NOM	PRENOM	FONCTION	structure	ADRESSE	code postal	COMMUNE	MAIL
FEUILLET	Lisa	stagiaire	VAUCLUSE LOGEMENT				
GARRIGUES	Benoit	assistant Anick Delhaye	CR PACA	Hotel de Région 27 place Jules Guesde cedex 20	13481	MARSEILLE	bgarrigues@regionpaca.fr
GERARD	Marie Maud	coodinatrice eie	GERES	2 cours Foch	13400	AUBAGNE	eie.paysdaubagne@geres.eu
JAMBON	jean-paul	instructeur habitat	Fondation de France	42 rue Montgrand	13000	MARSEILLE	jeanpaul.jambon@orange.fr
LEES	Johanna	anthropologue	CNRS SHADYC	2 rue de la Charité Centre de la Vieille Charité	13002	Marseille	leesjohanna@gmail.com
MAKOWSKI	Sébastien	chargé des politiques territoriales et relations internationales	VAUCLUSE LOGEMENT	1 rue martin luther King cedex 1	84054	AVIGNON	sebastien.makawski@vauculuselogement.com
MAUREL	Stéphanie	Agent d'accueil	Pertuis	Place du 4 septembre	84121	PERTUIS	s.maurel@mairie-pertuis.fr
MUZART	Marie-Eve	Médiatrice pôle Energie	MEDIANCE 13	42 rue felix Pyat	13003	MARSEILLE	eve-1985@hotmail.com
SADKI	Kamel	Conseiller eie	GERES	40 rue st jacques	13006	MARSEILLE	k.sadki@geres.eu
STAMEGNAVALLA T	Caroline	chargée de mission	ARHLM	le St Georges 97, av. de Corse	13007	MARSEILLE	cvallat@arhimpacacorse.com
TAFANI	Dolita	chef de projet "optimisation des charges"	VAUCLUSE LOGEMENT	1 rue martin luther King cedex 1	84055	AVIGNON	dolita.tafani@vauculuselogement.com
VIERI	Virginie	chargée de mission Energie & Solidarité	ECOPOLENER GIE	3 bis avenue de la Libération	13121	GARDANNE	virinie.vieri@ecopolenergie.com
WELLHOFF	Maurice	Directeur	LOUBATAS	Le Loubatas C.P.I.F.P. 18, chemin Neuf B.P. 16	13860	Peyrolles-en-Provence	direction@loubatas.org



Témoignages d'expériences : L'apport de la recherche en sciences sociales	2
"Du mal logement au mal-être des ménages en précarité énergétique"	2
"Des outils pour réduire la précarité énergétique en situation interculturelle"	5
Pauvreté, mal logement et précarité énergétique en PACA	9
Qu'est-ce que le RREP ?	12
Synthèse de l'année écoulée : Le RREP déjà 1 an ... Quelles idées, quelles actions?	15
Perspectives : Des idées aux actes !	19

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE D'ECHANGE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE

2 JUILLET 2009 au centre AGORA d'Aubagne

La précarité énergétique en Région PACA Enjeux et Perspectives

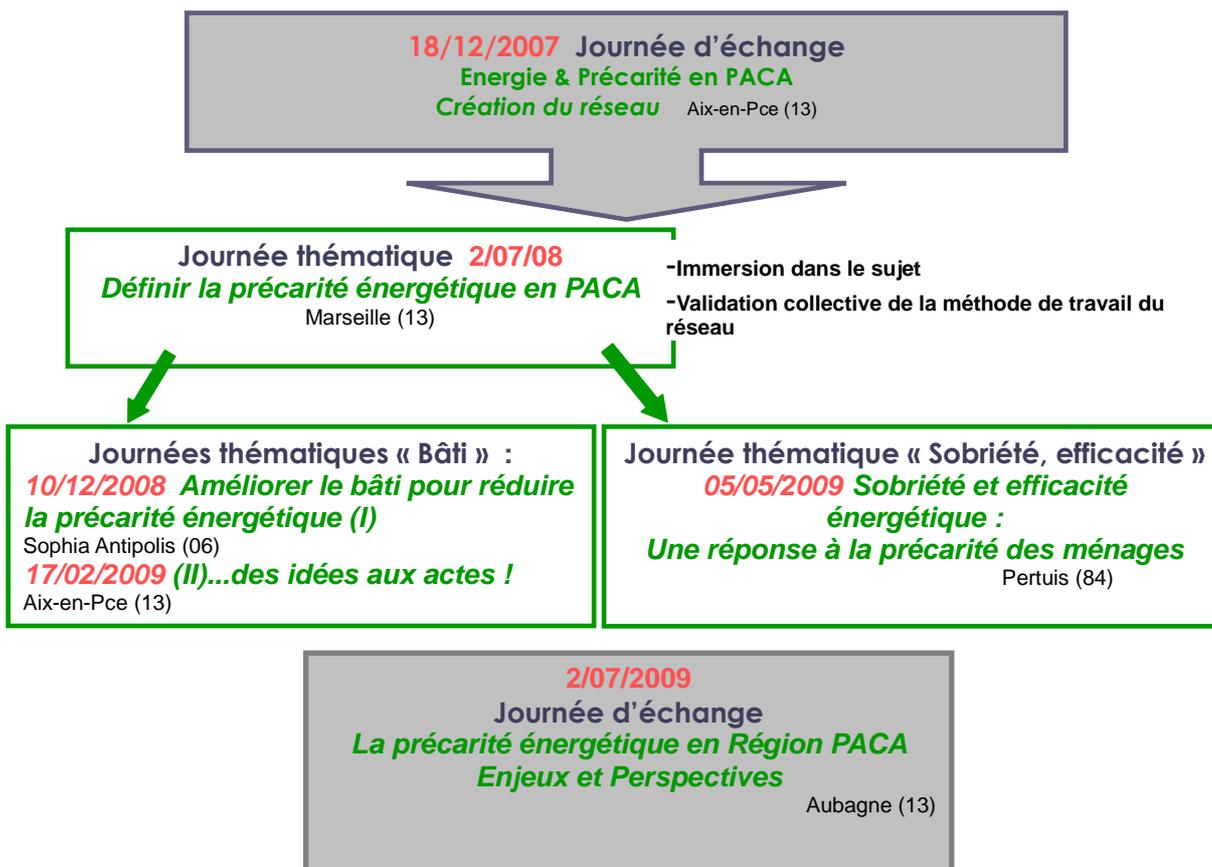
64 participants de 38 structures

Les objectifs opérationnels de cette rencontre

Depuis un an, le Réseau animé par les associations CIPFP le Loubatas et ECOPOLENERGIE et le laboratoire de recherche le SHADYC, a rassemblé 225 participants de 132 structures autour de journées thématiques qui ont permis aux différents professionnels d'échanger sur la mise en œuvre d'actions opérationnelles et d'améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques.

Afin de continuer à consolider nos actions et à alimenter nos réflexions, les animateurs du RREP proposent lors de cette journée de faire un bilan de cette première année de mise en relation, déjà très riche, et de dégager des projets d'actions plus concrètes pour l'année à venir.

Le schéma suivant récapitule la vie du réseau depuis 1 an :



Témoignages d'expériences : L'apport de la recherche en sciences sociales

Animés par Suzanne de Cheveigné SHADYC-EHESS-CNRS

1

"Du mal logement au mal-être des ménages en précarité énergétique" – Processus et trajectoires – Causes et conséquences – Modes de recours et perspectives (Appui Recherche PUCA / ADEME 2008-2010)

Par Isolde Devalière, CSTB, Sociologue

Définition du problème

La précarité énergétique est la conjonction d'une baisse de ressources (rupture trajectoire professionnelle / familiale / santé) et d'un logement inadapté (mal isolé, mal équipé, « mal occupé » (taille), charges élevées).

Elle est la construction institutionnelle d'un problème transversal qui lie pauvreté économique du ménage / défaillances techniques du logement/coût de l'énergie, dans un contexte politique favorable à l'émergence d'une préoccupation partagée (Grenelle, CEE, DPE, OPAH / PIG Energie).

Indicateurs de l'inconfort thermique et vulnérabilité économique

✓ **Les pauvres**

3,6 M. pers. en dessous seuil pauvreté (12% revenus <60% médiane, Onpes 2005)

✓ **Les « vulnérables »**

Les 3 premiers déciles de la population dépensent respectivement 14,3 %, 8,3 % et 6,5 % de leur revenu dans le poste énergétique (moy. nationale 5,66%)

✓ **Les « frileux »**

3,6 M. ménages déclarent avoir souffert du froid dans leur logement, soit 14 % des ménages Français (Insee, 2006)

✓ **Les mal logés**

872 000 logements inconfortables, mauvaise qualité

2 M. pers. vivent en situation d'inconfort et de surpeuplement (Fap)

✓ **Les ayants droits**

1 M. de foyers éligible au TPN (1/4 bénéficiaires)

246 227 ménages ont bénéficié de FSL (62 M. €, 2006)

Questions de départ (**Recherche ADEME / PUCA**)

✓ Y a-t-il une ou plusieurs précarités énergétiques ?

✓ Qu'est-ce qui caractérise et distingue la précarité économique et sociale de la précarité énergétique ?

✓ Quels sont les facteurs et les mécanismes qui contribuent à la précarisation des ménages dans leur logement ?

✓ Quelles sont les caractéristiques communes et distinctes des ménages repérés ? (trajectoires, profils, type d'habitat, type d'équipement, mode de chauffage, usages et pratiques domestiques)

✓ En quoi les dispositifs existants (aides à la personne et à la pierre), s'ils sont accessibles et connus, pallient-ils aux situations de précarité énergétique ?

Démarche et outils méthodologiques

✓ Choix des terrains d'étude expérimentaux

✓ Création et animation des comités de pilotage mixtes (CG/EIE) et partenariats avec fournisseurs d'énergie (ABC)

✓ Entretiens auprès des acteurs locaux

✓ Enquête sociologique auprès de 40 ménages volontaires + diagnostic thermique simplifié, mesures, score QT

✓ Traitement statistique des données et analyse du contenu

Données explorées

Entretien individuel à domicile et **Diagnostic thermique** très simplifié

Enseignements de ces entretiens : **Ecarts entre diagnostic et inconfort ressenti**

Sentiment d'un inconfort thermique réel ou amplifié (mal-être)

- 65% estiment que leur logement est difficile à chauffer
- 50% des logements visités « mal chauffés » (<18°C et >20°C)
- Près de la moitié estime que son logement est très humide
- Un quart des logements visités est très humide (+60% d'humidité) (25%)
- 72% estiment que leur logement est mal isolé
- 42% des logements visités sont mal isolés

Pourtant 7 ménages sur 10 sont globalement satisfaits de leur logement

Arbitrages, privations, restrictions, isolement social, mal vivre

Pratiques et points d'appui

- Les deux tiers ont eu des impayés (65% FSL)
- Arbitrage des factures : l'alimentation en dernier
- Recours à une AS (87%) , à la famille (40%) et à des associations car.
- Une vie sociale faible et limitée

Conséquences de la précarité énergétique

- Privations et restrictions au niveau du chauffage
- Problèmes de santé liés au mal logement et au mal vivre
- Un sentiment d'isolement plus important (et plus avéré)
- Des restrictions budgétaires plus drastiques
- Une forte crainte que les enfants soient victimes de la situation
- Un frein aux travaux d'amélioration du confort thermique (crainte avenir)

Mal ou trop peu informés

- ✓ 50% de l'échantillon ne connaît pas le tarif social de première nécessité (12 bénéficiaires TPN / 28 éligibles)
- ✓ Aucune personne n'a assisté à une réunion d'informations sur les économies d'énergie (désintérêt, méconnaissance, « bon sens »)
- ✓ Moins d'un ménage sur deux a un système HC/HP
- ✓ Un ménage sur deux utilise des ampoules basse consommation (coût)

Trois profils type

Les satisfaits / les fragiles ou le confort chez soi au prix d'une restriction budgétaire (impayés, pas modulation température)

Les résistants / les économes en quête d'un confort thermique au moindre coût (bricolage, calfeutrage, appoint, régulation / modulation température)

Les vulnérables / les résignés en raison d'un inconfort subi (impuissance, mal-être, 72% désir mobilité contre 45%, MI, 18°C)

➔ Adopter des dispositifs différenciés selon les profils

Installation contrainte, mode de chauffage subi

Choix / Contrainte : installation, type d'habitat et sa localisation, mode de chauffage, la situation économique du ménage conditionnent le rapport du ménage à son logement et à son confort

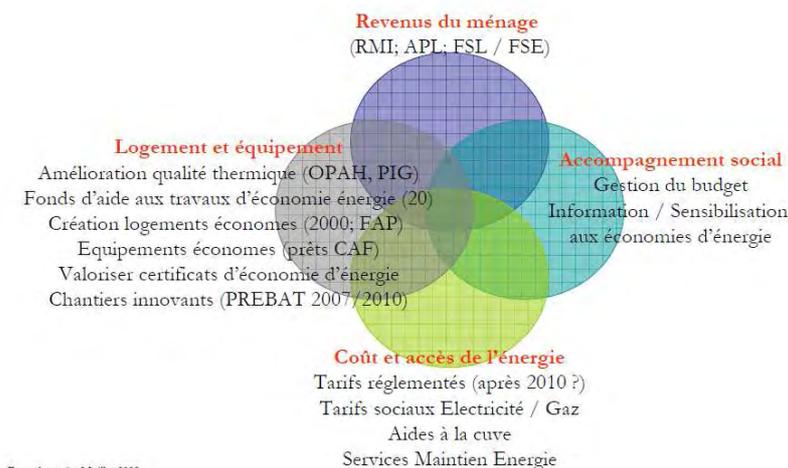
Durée : Une installation provisoire rend supportable l'inconfort thermique.

Une installation contrainte et durable requiert un niveau de confort plus élevé.

Mobilité résidentielle : Si ce confort thermique est satisfait, le ménage peut envisager d'y rester.

Sinon le ménage adopte trois types de comportements : la résistance, la résignation ou le rejet du logement avec un fort désir de mobilité (risques santé, sécurité, dégradation du bâti).

Leviers et moyens d'actions



↔ Extraits des interventions et des échanges

A quel moment peut-on dire qu'un ménage sort d'une situation de précarité énergétique ?

Un ménage sort de cette situation quand il quitte son logement ou qu'une intervention importante a lieu sur le logement (travaux).

Qu'en est-il des collectivités par rapport au logement ? La dynamique doit partir d'une dimension politique.

Des actions coercitives sur le logement sont possibles.

DREAL- Certaines collectivités sont en démarche territoriale de développement durable, certaines sont présentes aujourd'hui.

Comment sortir réellement de la précarité énergétique quand on sait que les relations entre propriétaires bailleurs et locataires sont difficiles notamment sur la question des travaux à engager ?

Il est évident que dans le meilleur des cas, et ça arrive, le logement est amélioré par le propriétaire, mais le constat général c'est que le plus souvent ce sont les locataires qui quittent le logement.

Comment alors contraindre le propriétaire à engager des travaux tout en préservant le bien être des familles ?

Le droit au logement permet une action coercitive. Ceci dit, le dispositif de plainte est assez compliqué, s'il y a une assignation à résidence, la famille est bloquée, elle ne peut pas partir. Les familles hésitent à déposer plainte car ils craignent d'être délocalisés ou encore par crainte de signalement après des services sociaux et de se faire retirer les enfants.

Pour ces situations, le rôle du maire est indispensable, il faudrait mieux informer les maires sur ces questions et les inviter aux journées du réseau.

La valeur du Diagnostic de performance énergétique devrait permettre un développement des opérations d'amélioration du bâti.

Comment peut-on mieux informer ? On sait que la Télé est le principal support d'information des publics qui sont dits captifs car sont souvent dans le logement (chômage, maladie...)

Ne peut-on pas envisager une grande campagne d'information dans les médias audiovisuels sur cette thématique ?

Il faut effectivement prendre ces médias en compte mais en étant prudents sur la manière dont sont réceptionnés ces messages par les différents segments de population d'où l'effort des sociologues de fragmenter les publics pour construire des messages appropriés à chaque public. L'image donnée à la télé ne correspond plus, la plupart du temps, au message donné. Le public en précarité regarde beaucoup la télé mais ne réagit pas en fonction.

"Des outils pour réduire la précarité énergétique en situation interculturelle"

Le cas de l'opération "MDE Maroni" en Guyane

Marie-Christine Zelem, CERTOP-CNRS, Maître de Conférence en Sociologie

ERT Services Publics et Economies d'Energie Durables CERTOP-CNRS, UMR 5044 Toulouse II

Avant l'électrification

- Groupes électrogènes individuels :
Quelques heures par jour
- Photovoltaïque : groupe de familles, écoles, dispensaire, mairies...
- Lampes à pétrole
- Pas d'éclairage public
- Très peu d'appareils électroménagers (TV, frigos)
- Pas de téléphone



L'électrification du fleuve Maroni

Electrification en 2004

- Objet : assurer un service public d'électricité à l'ensemble du territoire
- Moyen : gros groupes électrogènes diesel EDF, distribution EDF, vente Kwh sur la base de compteurs EDF (donc abonnements)

Garantie de paiement : les minima sociaux

Electrifier les bourgs...

Les enjeux officiels :

Electricité = instrument de développement économique et social

- Installation de nouvelles activités (artisanat (bois, boulangerie..), tourisme...)
 - Installation d'infrastructures scolaires et médicales
 - Extension réseau téléphonique
- Installation de stations de pompage d'eau

Electricité = outil de planification

- Favorise permanence de l'habitat
- Fixe la population jeune

Les autres enjeux :

Une population d'abonnés captifs : Minima sociaux aspirant au progrès et Fonctionnaires de métropole

Un potentiel de nouveaux consommateurs : Biens alimentaires et Appareils électroménagers

Mais....

- **Attractivité forte des bourgs car :**
 - Électricité = sécurisation
 - Electricité = activités artisanales possibles
 - Electricité = amélioration services (école, commerces..)
- **Migration des populations des écarts vers les bourgs**
 - Hausse des consommations
 - Développement du marché du congelé et abandon des cultures vivrières (abattis, pêche, cueillette)
- **Saturation/production électricité donc arrêt politique d'abonnements**
 - Vois d'électricité et branchements pirates,

- Installations électriques hasardeuses et accidents
- Coupures récurrentes et pannes d'appareils
- Conflits interclaniques
- Impayés d'énergie qui génèrent incompréhensions, hostilité et colère par rapport à EDF

Les situations de Précarité-Energétique en Guyane

- « **Les habitants pauvres** » = l'énergie facteur de précarité = 70 %
 - Minima sociaux, sans ou très faible certification scolaire, en impayés
 - Famille monoparentales, non francophones (bushi-nengue)
 - Appareils de classe « G » achetés au Suriname
- **➔Précarité liée aux usages des appareils de froid domestique**
- « **Les fonctionnaires venus de métropole** » = les habitudes causes de la P-E (transposition d'une culture énergétique)
 - Usage d'appareils énergivores (clim, sèche linge, fer à repasser...)
 - Comportements énergivores (« Avoir le même confort qu'en France »)
 - Logements pas adaptés à ces usages (pas isolés)
- **➔ Précarisation liée à transposition d'habitus métros en zone tropicale**

L'Opération MDE Maroni

- **Contenu de l'Opération MDE**
 - Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'électricité
 - Renforcer l'efficacité énergétique des appareils
 - Communiquer sur les économies d'énergie
 - Réduire les impayés d'énergie
- **Enjeux de l'opération**
 - Pour EDF : réduire courbes de charge, sécuriser groupes électrogènes, limiter les coupures et trouver une paix sociale
 - Pour l'ADEME : réduire les conso, donc impact sur le climat
 - Pour Mamabobi : faire de la médiation interculturelle et redonner aux populations « captives » leur place dans les débats
- **Initiée par le PRME (programme régional de Maîtrise de la Demande d'énergie)**
 - ADEME, EDF, Conseil Régional, C Général
- **Analyse anthropo-technique en 2006**
 - Caractériser l'univers socio-technique
 - Décrire le « milieu récepteur »
 - Le système technique électrique avant/après
 - Les modes d'équipement avant/après réception électricité
 - Les relations au vecteur électrique
 - Les pratiques sociales et croyances associées
 - Les effets pervers (« externalités »)
 - Qualifier sens et enjeux / électrification
 - Faire s'exprimer les savoirs associés et les ressentis

Principes anthropologiques

- Appréhender l'opération comme une « innovation »
- Tenir compte des dimensions culturelles et religieuses, au cœur de l'opération
- S'appuyer sur les dispositions du milieu récepteur
- Identifier des porte-parole (traducteurs ou passeurs) : des médiateurs interculturels,

les grand mans, les communautés religieuses, les institutions scolaires

- Rétablir une certaine symétrie entre « sachants » blancs et « apprenants » noirs-marrons »

Mise en œuvre opération MDE oct 2007-nov 2008

- Confiée à Mamabobi, association de médiation interculturelle
- Recrutement de médiateurs autochtones, parlant le taki-taki (FI en social et en électricité)
- Formation des médiateurs (3 jours) sur les conseils en MDE + étiquette + élec (cf Québec)
- Conception de supports en langue « indigène », avec les médiateurs
- Campagnes radio scénarisées
- Quelques interventions dans les écoles
- Livraison de l'opération en deux temps (2 visites par ménage), en face à face et à domicile
- Durée : une année

Déroulement d'une visite

- Mode d'intégration dans le dispositif
 - Tous les ménages du territoire ont été visités (3000)
- Service gratuit
- Durée de la visite : entre 1 et 1h30
- Protocole des deux visites
 - Annonce à la radio locale + distribution T-shirt « Fayaman »
 - Deux visites au domicile par une équipe de médiateurs interculturels (un conseiller en économie d'énergie et un technicien) qui parlent le srane-tengo
 - Visite du logement
 - Conseils personnalisés en MDE et hygiène/frigos
 - Démonstration « comparatif LBC-incandescente », mesures
 - Simulation d'une consommation (ordinateur + graphiques)
 - Promotion LBC et « étiquette énergie » via supports papiers
 - Infos-alerte sur sécurisation branchements électriques

Contenu et outils des visites

Visite n°1

- **Fayaman = les habitudes et l'éclairage**

- Explication de la facture d'électricité (estimation, lien entre usages et consommation, calcul du coût...)
- Tour du logement + diag technique et des habitudes de consommation
- Un dépliant bilingue sur les habitudes énergétiques (éclairage, usages et entretien des frigos)
- Une mallette de démo LBC-incandescentes + remplacement d'office des incandescentes détruites aussitôt (2 euros l'unité)
- Discussions et conseils personnalisés à partir observations faites dans le logement



Contenu et outils des visites

Visite n°2

- **le froid domestique et la sécurisation des installations électriques :**

- Logiciel Simul'Conso DOM (le froid = 70 % de la facture)
- Zoom sur les appareils à « faire du froid » et Etiquette énergie
- Le dépliant visuel « branchements électriques »
- Pose d'un économètre pour mesurer = faire la preuve

- **Aspect pédagogique fondamental :**

- agir sur la « culture énergétique » en situation interculturelle
- Démarche compréhensive et participative (responsabiliser au nom de la communauté)

Retour d'expérience mars 2009

- baisse 30 % consommation totale aux heures de pointe (= écrêtement des courbes de charge)
- Plus aucune ampoules incandescentes sur le fleuve. Commerçants tous enrôlés
- Marché du froid s'organise (distributeurs à Cayenne et au Suriname associés)
- Ménages sensibilisés de manière pragmatique : baisse du coût de la facture

↔ Extraits des interventions et des échanges

« L'homme n'a pas de mémoire, on recommence ici des choses que l'on a déjà essayées ailleurs. Tous les pouvoirs sont donnés aux ingénieurs mais attention à la technique sans prendre en compte les spécificités sociales du territoire. »

« En Nouvelle Calédonie, les gens refusent l'électricité. »

« Cette présentation n'est pas si exotique, notamment avec les changements climatiques, nous verrons se développer de nombreux problèmes liés au développement de la climatisation. »

Pourquoi EDF n'a pas mis une énergie renouvelable ?

MC Zelem – Il n'y a pas de services d'entretien pour les systèmes « énergies renouvelables », et ce à cause d'un manque de compétences.

Pauvreté, mal logement et précarité énergétique en région PACA

Une enquête exploratoire

Suzanne de Cheveigné, Florence Bouillon et Johanna Lees,
SHADYC–EHESS-CNRS

Les indicateurs du mal logement et de la précarité énergétique en région PACA

Les sources mobilisées

Les enquêtes et indicateurs de l'INSEE (recensement général de la population, Enquêtes logement, indices des prix à la consommation)

- Le rapport de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées (2009)
- Le rapport *La France précaire* du Secours catholique (2003)
- L'Atlas social régional élaboré par le DROS (2006)

Une région très inégalitaire

Revenu Fiscal par unité de consommation (uc)

	Médiane (euros/uc)	1er décile (euros/uc)	9ème décile (euros/uc)	Rapport interdéciles
Alpes de Hautes Provence	12 877	4 654	25 569	5,5
Hautes Alpes	13 023	5 552	25 140	4,5
Alpes-Maritimes	14 318	4 422	30 583	6,9
Bouches du Rhône	13 318	3 379	28 096	8,3
Var	13 460	4 231	27 371	6,5
Vaucluse	12 174	3 514	25 580	7,3
PACA	13 409	3 861	28 098	7,3
France métropolitaine	13 949	5 152	28 657	5,6

La pauvreté en région PACA

- 300 000 ménages sont considérés comme pauvres (soit 14% des ménages résidant en PACA)
- 450 000 ménages sont considérés comme modestes (soit 22%)
- La pauvreté concerne essentiellement des ménages de moins de 50 ans, des familles nombreuses et monoparentales

Le mal logement en région PACA

- 10 000 personnes sans domicile fixe en PACA
- 17 000 personnes vivent dans des hôtels meublés, des campings ou un hébergement familial
- 345 000 personnes sont "mal-logées"
- 105 000 propriétaires sont très démunis

Des loyers élevés...

- 22% des ménages locataires en PACA sont en difficulté de paiement des loyers, contre 17% en France métropolitaine
- Le loyer moyen dans le secteur privé est de 517 euros, soit 10% de plus que dans les autres régions
- Les loyers en secteur libre sont supérieurs de 60% aux loyers en secteur réglementé

... Mais un important déficit de logements sociaux

- La région PACA compte 10% de logements sociaux (contre 14% de l'ensemble des régions françaises)
- 110 000 ménages en 2008 ont déposé ou renouvelé une demande de logement HLM (dont 35 000 ménages modestes)
 - 42% des demandes de logement HLM sont satisfaites au bout d'un an et plus (contre 26% en France métropolitaine)

Les personnes vulnérables résident plus souvent en logement interstitiel dans la région PACA

Zone concernée Situation de logement	PACA	France métropolitaine
Logements stables		
Location HLM	19,7 %	41,9 %
Hébergement collectif	5,2 %	4,6 %
Location privée	39,9 %	28,7 %
Propriétaire	2,3 %	4,3 %
Total	67,1 %	79,5 %
Logements précaires		
Hôtel, pension, garni	4,5 %	1,8 %
Caravane, péniche	0,9 %	2,1 %
Famille, amis	9,2 %	7,8 %
Foyer et abri de fortune	18,3 %	8,8 %
Total	32,9 %	20,5 %
TOTAL	100 %	100 %

Un taux d'effort élevé

- 755 000 personnes sont bénéficiaires des aides au logement, soit plus d'1/3 de la population régionale
- Entre 2003 et 2006, le taux d'effort moyen après versement des aides est passé de 26,7% à 29% en PACA
- Le taux d'effort des ménages les plus pauvres est de 41,3%

Qualité des logements et précarité énergétique

- 65% des logements en PACA datent d'avant 1974
 - 12 000 logements ne disposent pas du confort sanitaire de base (douche, baignoire, WC intérieurs)
 - 175 000 logements ont un confort "acceptable" (équipement sanitaire de base, mais sans chauffage, ou par des appareils indépendants)

Les principaux défauts constatés

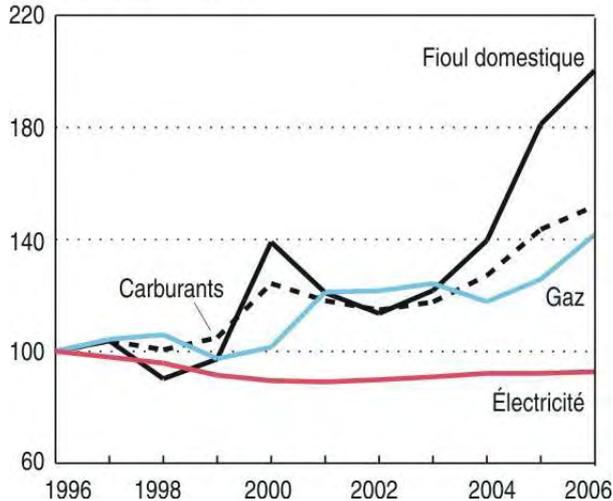
- Traces d'humidité (19% des logements)
- Infiltrations d'eau (18%)
- Mauvais état du revêtement (12%)
- Insuffisance de l'isolation thermique (7%), du chauffage (6%) et de l'installation électrique (2%)
- 123 000 logements comportent au moins 3 de ces défauts

Des ménages pauvres particulièrement concernés

- Plus de 4 ménages pauvres sur 10 se plaignent de la qualité de l'air, du bruit ou de l'insécurité
- 11% des ménages pauvres n'ont pas de chauffage central
- 21% ont eu à subir des infiltrations d'eau dans les 12 derniers mois
- 29% estiment que leur chauffage est de mauvaise qualité (21% pour les autres ménages)

Un coût de l'énergie en augmentation

indices base 100 en 1996



Précarité et inégalités énergétiques en France

- La facture annuelle en énergie s'élève à 1000 à 1500 euros par ménage
- 5 millions de foyers seraient concernés par la précarité énergétique en France
- Les ménages pauvres consacrent 15% de leurs revenus aux dépenses énergétiques, contre 6% pour les ménages les plus aisés

↔ Extraits des interventions et des échanges

Parle t-on de précarité Énergétique pour les publics vivant en squat ? Nous sommes sur des zones de non droits, un public très marginalisé, les institutions seront plus difficiles à mobiliser. On doit faire appel à des leviers qui sont différents.

F Bouillon – Les quats font partie intégrante de la précarité énergétique.

L'idée est de toucher à travers cette étude des personnes qui n'ont pas recours à des dispositifs. De comparer des zones rurales et des zones urbaines.

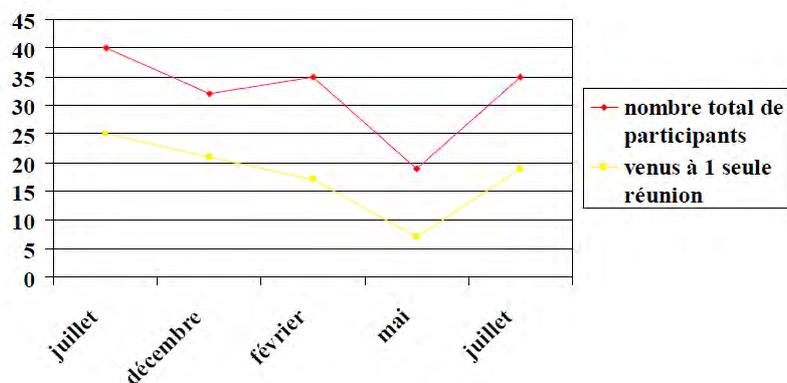
Qu'est-ce que le RREP ?

Une approche quantitative Bilan chiffré des réunions et des membres du RREP après un an d'existence.

Florence Bouillon et Johanna Lees, SHADYC-EHESS-CNRS

Evolution du nombre de participants par réunion

On observe une relative stabilité du nombre de participants par réunion, qui s'élève en moyenne à 30-35 personnes.



Répartition des nouveaux venus par réunion

A l'exception de la dernière réunion, qui fait certainement exception en tant que « journée-bilan », la proportion de personnes nouvelles au cours de chaque réunion va en décroissant. Il est cependant à noter que des « nouveaux venus » continuent à apparaître, ce qui est signe de dynamisme et peut notamment être interprété comme le signe de l'efficacité des moyens de communication développés par le RREP.

Des modalités d'implication variées

Sur plus de 300 contacts destinataires de la newsletter, 190 ne sont jamais venus à une réunion (nous les appellerons les « informés »), 89 sont venues à une seule réunion (les « intéressés »), 28 à deux réunions ou plus (les « impliqués »). Les six autres personnes font partie du comité d'organisation du RREP. Un « noyau dur » de 28 personnes semble donc se dégager. Nous nommerons par la suite « groupe actif » les 117 personnes étant venues une fois au moins à une réunion du RREP.

Fréquence de participation des impliqués

Parmi les 28 « impliqués », 15 personnes sont venues à deux réunions, 8 à trois réunions, 4 à quatre réunions et une aux cinq réunions. 18 personnes parmi les « impliqués » sont présentes à la journée-bilan du 2 juillet 2009, ce que nous interprétons comme une indication supplémentaire de leur implication. L'intérêt thématique, la proximité géographique et la disponibilité semblent être les principaux facteurs de présence ou d'absence aux réunions.

Origine géographique des membres du groupe actif

Plus des $\frac{3}{4}$ des membres du « groupe actif » travaillent dans le département des Bouches-du-Rhône. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : l'implantation des associations organisatrices du RREP, un territoire plus impliqué que les autres, la plus grande fréquence des réunions dans ce département... Il en ressort une difficulté à construire un réseau qui soit à l'échelle régionale, dans une région par ailleurs très vaste sur le plan géographique.

Origine géographique des participants en fonction du lieu de la réunion

Ce tableau témoigne de ce qu'il existe un « effet de proximité » des réunions

Département d'origine des participants	Réunion dans le dpt 13	Réunion dans le dpt 06	Réunion dans le dpt 84
13	76%	43%	53%
06	0,8%	31%	0%
84	7%	3,5%	42%

Analyse par champ d'activité des structures du groupe actif

En termes de champs d'activités, il ressort que près d'un tiers des membres du RREP travaillent dans **l'action sociale** et le **logement**, 20% environ dans **l'énergie** et **l'environnement**, le reste se dispersant entre diverses activités (recherche, formation, conseil...). Les trois principaux domaines concernés par la précarité énergétique sont donc représentés de manière à peu près équilibrée.

Analyse par champ d'activité des structures des impliqués

Si l'on restreint l'analyse au groupe des « impliqués », on voit qu'on y trouve davantage de membres exerçant dans le champ de l'environnement et de l'énergie (34%), et un peu moins de personnes exerçant dans le champ de l'action sociale (25%) et du logement (22%). Les professionnels de l'environnement sont donc globalement un peu moins nombreux à être impliqués dans le RREP, mais ceux qui le sont le sont de manière plus intensive. On notera, comme précédemment, l'absence du secteur de la santé.

Ventilation par type de structure au sein du groupe actif

En termes de type de structure à présent, le « groupe actif » est majoritairement composé d'associations (37%), puis des services de l'Etat (22%), puis des collectivités territoriales (20%), enfin des bailleurs sociaux (14%) et des entreprises (11%). Certaines personnes représentant plusieurs associations, ou bailleurs sociaux..., ces proportions doivent être interprétées avec précaution. Les collectivités territoriales sont essentiellement des conseils généraux (13, 06 et 84). On relèvera la quasi-absence de bailleurs privés (certaines structures ont cependant un statut semi-public) et des entreprises du bâtiment, ainsi que des fournisseurs d'énergie autres qu'EDF/GDF.

Ventilation par type de structure au sein des impliqués

Pour ce qui est des « impliqués », les associations y sont davantage encore représentées, avec plus de 50% des membres. Les collectivités territoriales (11%) et les bailleurs (4%) le sont nettement moins que dans le « groupe actif », les autres groupes étant à peu près stables.

Analyse par fonction des personnes du groupe actif

En termes de fonction professionnelle à présent, on observe que près de la moitié des participants (46%) assument des fonctions de type « administratif », 45% sont des acteurs dits de « première ligne » (24% dans le social et 21% dans le technique), 9% ont une fonction politique et 5% de recherche. La faible représentativité des décideurs politiques peut donc être notifiée.

Analyse par fonction des impliqués

Enfin, si l'on resserre la focale au groupe des « intéressés », la proportion des « administratifs » augmente (61%), celle des personnes agissant dans les domaines social et technique régresse (28%), ainsi que celles assumant des fonctions proprement politiques (7%).

↔ Extraits des interventions et des échanges

La question de la représentativité dans le RREP :

Une catégorie est un peu oubliée, celle qui représente les locataires (les CNL pour CLCV par exemple).

En terme de parité, si les femmes sont plus représentées c'est que les métiers du social sont les plus représentés.

Il faudrait que le réseau implique le réseau des Mutuelles Sociales Agricoles (MSA) afin de faciliter la connaissance des familles rurales qui sont en précarité énergétique mais qui ne sont pas inscrits dans des dispositifs sociaux.

Une structure ou une personne peut représenter plusieurs personnes constituant un réseau (Réseau Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), Association régionale des HLM (ARHLM) ...)

Les outils d'information et de communication

Les outils d'information et de communication sont-ils adaptés en fonction des types de professionnels, notamment ceux de la santé ?

Pour comprendre l'intérêt des participants à se rendre à ces journées, il faudrait croiser le nombre de personnes, les fonctions et les thématiques de la journée.

Notre principal frein sur les contacts c'est l'image du réseau. L'image associative semble être moins mobilisatrice que si les invitations émanaient d'une institution.

Nous insistons d'ailleurs sur le rôle de chacun à relayer le message à leurs contacts et réseaux.

Synthèse de l'année écoulée : Le RREP déjà 1 an ... Quelles idées, quelles actions?

Nous avons fait la synthèse de l'ensemble des expériences qui ont été présentées et des échanges qui se sont déroulés au cours de cette 1ère année de fonctionnement du réseau.

Cette synthèse permet de pointer les pistes d'approfondissement envisagées et d'échanger sur les perspectives pour l'année à venir, l'idée étant de commencer à élaborer collectivement une programmation des actions à mener pour le réseau

Comme toute synthèse, elle ne prétend pas à l'exhaustivité, nous n'avons pas relevé tous les détails ; Si certaines actions ne sont pas détaillées comme vous le souhaitiez...des compte-rendus détaillés sont disponibles sur l'espace internet du réseau.

1 Définir la précarité énergétique en PACA (Journée thématique 2 juillet 2008 Marseille)

a) Vers une définition consensuelle ?

Définition Anglaise (fuel poverty) :

Toute personne devant consacrer plus de 10 % de son revenu disponible au paiement de ses factures d'énergie est en situation de précarité énergétique

Définition européenne ?

La difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement et ceci à un coût acceptable.

Un projet récemment déposé au parlement Européen reprenait cette définition et situait le « coût acceptable » à deux fois la moyenne des dépenses dans le pays concerné. Soit pour la France un « seuil » à 7,6 % (2 fois 3,8%).

b) Tentative de définition

Un phénomène difficile à appréhender, « la précarité énergétique n'est que la partie émergée d'une précarité plus généralisée »

- **Qui est touché par la précarité énergétique ?**

Propriétaires occupants, locataires dans le parc public et privé...

- **Comment identifier un ménage en précarité énergétique ?**

Impayés d'énergie, dossiers de surendettement = critères insuffisants, ne reflétant pas l'intégralité de la situation

De nombreux indicateurs à prendre en compte : sociaux, sanitaires, état des logements, dépenses énergétiques...transports

- **Comment croiser les données des différentes structures sociales, médicales, logement ?**

Chaque organisme a ses propres critères, questions de confidentialité

➡ **Nécessité de mieux se connaître, d'échanger, de croiser nos pratiques professionnelles**

➡ **L'amélioration du bâti est le levier principal pour lutter efficacement contre la précarité énergétique**

a) Un contexte défavorable

- Une réglementation pour la construction neuve...et depuis seulement novembre 2007 pour la réhabilitation. : **Il y a urgence à réhabiliter le parc ancien.**
Difficultés pour les familles à faire l'avance des travaux

Des leviers pour agir

- Ecoprêt à taux zéro, crédit d'impôt, aides des collectivités territoriales
 - Fonds sociaux d'aide aux travaux
 - Autoréhabilitation accompagnée
- Microcrédit social
- Prêts relais sociaux, aides de fondations...

b) les fonds sociaux d'aide aux travaux

Les expériences de Gefosat, Adil 26 et Polenergie

1. **Repérage** de la famille *travailleur social*
2. Réalisation d'un **diagnostic énergie**
Médiation propriétaire/locataire *thermicien & travailleur social*
3. Montage du **dossier de cofinancement**

Cofinancement de travaux d'amélioration et d'équipements (Chauffage, isolation...)

Fourniture de petit matériel économe en eau et/ou en énergie

Freins identifiés	Des leviers pour agir
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Complexité du montage financier ✓ Avance des travaux ✓ Mobilisation des CG, information des élus sur le dispositif ✓ Identification des familles et critères d'attribution ✓ Manque de moyens humains et compétences pluridisciplinaires ✓ Mobilisation des propriétaires bailleurs ✓ Compétences des artisans ✓ Nombre de dossiers/an, coût de l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décloisonnement des partenaires ✓ Portage institutionnel ✓ Mobiliser de nouveaux financements (banques, microcrédit...) / établir un bilan local des fonds mobilisables ✓ Mutualisation d'expériences et de données chiffrées ✓ Montage de partenariat (travailleurs sociaux, medico-sociaux, associations techniques, institutions, artisans) ✓ Binôme thermicien/travailleur social ✓ Formations spécifiques ✓ Une réelle démarche de développement durable

c) L'autoréhabilitation accompagnée

Les expériences des Compagnons Bâisseurs, d'Habitation

1. Repérage des familles *opérateur /partenaires sociaux*
2. Etat des lieux du logement *animateur technique/travailleur social*
3. Médiation propriétaire/locataire



Freins identifiés	Des leviers pour agir
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Multi compétences – accompagnement technique et social ✓ Publics touchés restreints ✓ Mobilisation des familles, dimension collective ✓ Montage financier complexe ✓ Ne concerne souvent que les petits travaux ✓ Mobilisation des propriétaires ✓ Sécurité, responsabilité, problèmes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail partenarial, diagnostic partagé ✓ Autonomie des familles, appropriation du logement, redynamisation des liens familiaux, valorisation personnelle, entraide... ✓ Médiation propriétaire/locataire ✓ Essaimage du dispositif et création de structures relais par de la communication et de la formation ✓ Un réseau national, un travail d'évaluation

3 Sobriété & efficacité énergétique (journée thématique du 5 mai 2009 à Pertuis)

a) Information et pose de kits économes

L'expérience d'Ecopolenergie

1. Formation des agents Logirem
2. Repérage des familles volontaires par un agent
3. Diagnostic à domicile et pose du kit par la famille *binôme agent / thermicien*
4. Autorelevé des compteurs d'eau
5. Edition mensuelle d'une fiche de suivi des consommations
6. Réunion Bilan

L'expérience de Médiance 13

1. Formation des salariés
2. Repérage des familles via le FSL
3. Diagnostic à domicile et pose du kit
4. Entretiens individualisés et réunions d'information

Freins identifiés	Des leviers pour agir
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement des équipements ✓ Manque de lisibilité sur le contenu des charges pour les locataires ✓ Mobilisation des familles sur des réunions d'information ✓ Moyens humains ✓ Reproduction de l'action auprès d'autres bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter légèrement le loyer en prévoyant une baisse des charges ✓ Mutualisation et création d'outils de communication sur les charges ✓ Implication des familles ✓ Implication des agents des bailleurs, développement d'une culture commune ✓ Formation ✓ Travail partenarial, binôme thermicien/agent ✓ Intégration dans les contrats robinetterie

4 L'habitat social collectif

Nous avons décidé de traiter pour cette synthèse le cas particulier de l'habitat collectif à part car il est transversal et touche à la fois l'amélioration du bâti et l'efficacité énergétique sans constituer pour autant un dispositif spécifique en soi.

Nous avons pu bénéficier du retour d'expérience de 2 bailleurs sociaux de la région sur des expériences d'optimisation des consommations en vue de diminuer les charges.

a) L'OPAC 05

1 Installation d'une télégestion

Régulation de la chaudière, calcul journalier de la consommation, mesure du niveau de la cuve de fioul, transmission d'alarmes à la société de maintenance

2 Edition d'une feuille de bilan mensuel

Ratios de consommation, indicateurs de performance énergétique ($kWh/m^2.an$, $eqCO_2/m^2.an$, €/an)

3 Affichage des résultats dans les halls d'immeubles avec des conseils d'économie

b) La Logirem

1 Gestion de l'eau

Installation d'équipements économes (robinets et sanitaires), réducteurs de pression, amélioration des contrats d'entretien, installation de compteurs divisionnaires

2 Gestion de l'énergie

Equipements en LBC, calorifugeage des installations chauffage et ECS

3 Information des locataires

Suivi individualisé des consommations, diffusion d'outils et supports de communication

Freins identifiés	Des leviers pour agir
<ul style="list-style-type: none">✓ Manque d'une culture commune sur l'énergie✓ Méconnaissance des consommations✓ Moyens financiers pour réhabiliter, problématiques de l'augmentation des loyers conventionnés✓ Cloisonnement des services habitat / sociaux✓ Participation des habitants <p>L'individualisation des charges : un désengagement des bailleurs ? / meilleur suivi des consommations</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Former les collaborateurs des sociétés HLM, qualifier les personnels de maintenance✓ Favoriser le suivi et l'affichage des consommations d'énergie et d'eau✓ Travailler les contrats d'exploitation (clause d'intéressement aux économies)✓ Suivi technique et social dans le temps✓ Favoriser le partenariat avec les associations locales✓ Des démarches transversales en terme d'aménagements✓ Des aides à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, certificats d'économie d'énergie, diagnostic de performance énergétique

Des pistes d'actions à retenir

Au regard de l'analyse de l'ensemble des thématiques résumées ci-dessus, des points et pistes d'action communs ressortent :

- ✓ Développer les **financements**, réaliser un inventaire des financements mobilisables
- ✓ Développer une **culture commune** : renforcer les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement, de l'action sociale
- ✓ **Former** les acteurs sociaux et du logement
- ✓ Développer les actions en direction des **petits propriétaires privés**
- ✓ Travailler sur **l'accueil des nouveaux entrants**
- ✓ Construire des **logements économes** et prendre en compte les **comportements des usagers** dans ces logements
- ✓ Développer et mutualiser les **outils d'information et de communication**
- ✓ Passer de l'expérience pilote à la **généralisation** : diffuser les bonnes pratiques, former les porteurs de projet, inventer de nouveaux métiers

Perspectives : Des idées aux actes !

L'objectif est bien de réfléchir ensemble à la construction des actions du réseau pour l'année à venir. A partir de la synthèse réalisée nous avons listé les thèmes suivants :

Approfondir des expériences

1. Les fonds sociaux d'aide aux travaux
2. L'autoréhabilitation accompagnée
3. Réhabilitation en habitat social
4. Réhabilitation en copropriétés privées
5. Information/Conseil, suivi des familles, kits économes (Sobriété et efficacité énergétique)

Approfondir des thématiques transversales

6. Connaissance des habitants, quantitatifs et qualitatifs
7. Acteurs à mobiliser (bailleurs, communes, entreprises, institutions)
8. Les financements mobilisables (existants ou à créer)
9. Lien avec les réseaux existants (EFx, EIE, LHI, H&D, ARHLM, compagnons bâtisseurs...)
10. Les outils concrets de sensibilisation des ménages (expo, guides, plaquettes...)
11. Les aspects juridiques et réglementaires (lois Boutin, libéralisation des marchés de l'énergie...)
12. Les aspects techniques (isolation, réducteurs de débit...)

Puis nous avons demandé aux participants de noter ces thèmes (*Notez chaque thème de 3 à 1 (3 = thème à approfondir en priorité – 2 = moyennement prioritaire - 1 = non prioritaire)*)

Après consultation de la salle, voilà ce qui en est ressorti, vous remarquerez que trois nouveaux thèmes ont été rajoutés à la demande des participants (du 13 au 15) :

Thèmes d'approfondissement proposés	TOTAL	rang
1. Fonds sociaux d'aide aux travaux	76	4
2. Autoréhabilitation accompagnée	61	12
3. Suivi des familles, pose de kits économes	73	7
4. Réhabilitation en logement social	65	9
5. Réhabilitation en copropriété privée	74	6
6. Connaissance des habitants, typologie	65	9
7. Acteurs à mobiliser	90	1
8. Financements mobilisables / à créer	84	2
9. Liens avec les autres réseaux, mise en commun	73	7
10. Outils de sensibilisation des ménages	75	5
11. Les aspects juridiques et réglementaires	82	3
12. Les aspects techniques	57	13
13 mise en perspective historique	38	15
14 propriétaires occupants	62	11
15 transports	53	14

↔ Extraits des interventions et des échanges

*Il faut absolument **s'appuyer sur les médias** pour développer l'information auprès des publics qui en ont le plus besoin.*

AICS (Agence Immobilière à Caractère Social) - L'innovation dans ce réseau c'est la diversité des acteurs réunis au même endroit au même moment.

*Nous pourrions profiter de cela pour faire émerger des **projets transversaux**. Par exemple, dans nos projets nous aurions besoin de thermiciens qui complèteraient le travail des travailleurs sociaux qui accompagnent les familles*

*Et donc pourquoi pas organiser des journées spécifiques de montage de projets transversaux pour **être dans l'opérationnel**.*

Il faudrait formuler une caractérisation des logements propices à la précarité énergétique, par exemple comment cela se traduit-il en termes juridiques ?

Donc un autre projet transversal opérationnel à tester serait de lier les approches scientifiques, juridiques, sociales, en rassemblant les élus, les réseaux associatifs, sociaux, les entreprises....

Quand on intervient dans les familles, la demande N°1 est d'être relogé. Il faudra parvenir à transformer cette demande de façon à ce que la famille soit bien chez elle et qu'elle reste dans le logement grâce aux petits travaux.

Il faut aussi aller voir à l'étranger comment ça se passe afin d'anticiper les situations les plus graves, en Angleterre par exemple où le marché de l'énergie est dérégulé depuis plus de 10 ans.

Nous pouvons aussi ouvrir la porte sur la question des transports : la précarité énergétique comprend aussi les charges liées au transport. Les prochaines journées pourraient faire témoigner des communes qui ont mis en place les transports gratuits : communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Gap....

PROCHAINE RENCONTRE

Le lieu et le programme de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement



- L'actualité sur la Précarité Énergétique.....	P2
- Témoignages d'expériences Travaux en Ateliers.....	p6
- La ronde des financements : Présentation de dispositifs et échanges de pratiques.....	p6
- Restitutions, échanges et perspectives du réseau.....	p7

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE THÉMATIQUE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE Mardi 26 Janvier 2010

La précarité énergétique Financer pour Agir

Maison des associations, Aix en Provence (13)

Cette journée a rassemblé 43 participants de 31 structures

Introduction de la journée

Le réseau RREP

Les objectifs de ce réseau sont de mutualiser et capitaliser les diverses expériences menées sur la Région Paca et d'améliorer globalement la prise en compte de la PE dans les politiques publiques. Les associations articulent de manière étroite la constitution de ce réseau à un travail d'enquête et d'analyse effectué par une équipe de chercheurs, tous spécialistes des questions de logement et/ou d'environnement.

Depuis presque 2 ans, le RREP anime des journées thématiques, modère une liste de discussion et produit des newsletters sur le thème de la PE. L'ensemble de ce travail est disponible sur le site internet dédié (<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite/web>).

Le thème de la journée

La journée d'échanges du 2 juillet 2009 avait permis de dresser un premier bilan des réflexions collectives engagées. Au regard de l'analyse de l'ensemble des thématiques traitées lors des journées du réseau, des points et pistes d'actions communes ont été identifiées comme prioritaire :

- Les fonds sociaux d'aide aux travaux
- Les acteurs à mobiliser (bailleurs, communes, entreprises, institutions)
- Les financements mobilisables (existants ou à créer)
- Les aspects juridiques et réglementaires

Cette journée s'est proposée d'ouvrir un vaste chantier sur les financements possibles, existants, ou à créer sur les problématiques de PE.

L'actualité sur la Précarité Energétique

Bien que le concept de précarité énergétique ne soit apparu que très récemment dans les textes officiels français (loi Grenelle 1, été 2009), on observe depuis 2 ans une forte mobilisation des pouvoirs publics et des associations sur le sujet qui souligne l'urgence d'agir face à ce phénomène.

Au niveau européen

On note l'émergence de projets principalement portés par des associations sur la PE et notamment :

- le projet EPEE (Etude sur la précarité énergétique en Europe) : qui a travaillé pendant 2 ans pour tenter de définir la notion de PE à l'échelle européenne. Un colloque a été organisé en septembre 2009 pour présenter les résultats de ce projet. Ce projet a notamment permis une reconnaissance du phénomène au niveau européen et national. Ainsi que la mutualisation d'actions exemplaires via la parution de 2 guides téléchargeables (sur <http://www.precarite-energetique.org>) :

- *Lutter contre la précarité énergétique en Europe, guide de recommandations à l'attention des décideurs politiques*
- *Agir contre la précarité énergétique, une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales*

-le Projet Finsh : Etude pour la création d'outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique. (Voir témoignages d'expériences)

Ces projets ainsi que les dynamiques de réseaux européens, nationaux (RAPPEL www.precarite-energie.org), régionaux ont permis des avancées significatives sur la reconnaissance de ce phénomène par les pouvoirs publics :

Le parlement européen a voté le 23/04/09, une directive sur la performance énergétique des bâtiments qui propose pour la première fois une définition européenne de la précarité énergétique. Un projet de loi vise à imposer aux états membres d'ici à juin 2011 de définir un plan d'action visant à soutenir les foyers menacés par la précarité énergétique.

En France

La loi de programmation « Grenelle 1 » votée au cours de l'été 2009 a permis de voir apparaître cette notion dans les textes officiels mais aussi de lancer un grand chantier sur la rénovation thermique des bâtiments via le soutien à

l'investissement des ménages (éco prêts à taux zéro (PTZ)) et à l'amélioration des logements (renforcement des aides de l'ANAH).

2009 est une année charnière pour la lutte contre la PE qui est réellement devenue une urgence.

Le Rapport Pelletier sur la Précarité Énergétique

Ce rapport a été présenté le 6 janvier 2010. Il retient une définition de la PE, basée sur la conjonction de trois critères bien distincts:

- des ménages vulnérables de part la faiblesse de leurs revenus
- une mauvaise qualité thermique des logements occupés
- le coût de l'énergie.

(Le communiqué de presse du ministère a réintroduit un certain degré de confusion en remplaçant le dernier critère par "la difficulté de s'acquitter des factures énergie").

Le rapport procède à une évaluation du nombre de personnes concernées, utilisant des données INSEE, en retenant le critère d'un taux d'effort supérieur à 10% du revenu.

Selon ce calcul, 3,4 millions de ménages sont touchés, soit 13% des ménages français.

Il faut noter que le critère retenu concerne les

dépenses d'énergie effectives, pas celles qui seraient nécessaires pour assurer un confort suffisant. En Grande Bretagne, où le critère de dépenses nécessaires est retenu, on estime la proportion de foyers concernés à 24%.

Parmi les 3,4 millions de ménages concernés en France :

- 87% sont dans le parc privé
- 70% sont dans premier quartile de revenus
- 62% sont propriétaires (mais seulement 51% si on retient ceux dans le 1er quartile de revenus)
- 55% plus de 60 ans
- 35% dans communes rurales (mais seulement 31% dans 1er quartile)

Par la suite, le rapport se concentre sur les 425 000 ménages en précarité énergétique dont le revenu se situe dans le 1er décile, estimant qu'ils échappent à la plupart des aides. Le budget nécessaire pour

traiter 300 000 logements est estimé à 3,975 Md€ sur 10 ans (dont 1,7 Md€ proviendraient de l'État).

Le rapport présente 9 propositions dont 4 nationales :

- Inscrire la PE dans la loi pour donner un cadre d'action.
- Créer un observatoire pour permettre un pilotage national. (Télécharger le rapport final pour la mise en place de l'observatoire : (<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23210>)).
- Créer un "bouclier énergétique" à l'aide d'un chèque destiné aux dépenses d'énergie
- Inscrire la PE dans les textes de loi concernant l'indécence et l'insalubrité

Le projet de loi de finances rectificative

Ces propositions ont été reprises à différents degrés. Le projet de loi de finances rectificative présenté le 20 janvier 2010 inscrit 0,5 Md€, provenant du Grand Emprunt, pour l'ANAH. Cette somme est destinée à la rénovation thermique chez des ménages propriétaires occupants à faibles revenus (du 1er décile). Y sont compris le repérage, le diagnostic et financement des travaux. Les

Suivent 5 propositions locales :

- Inscrire la PE dans les plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Réaliser des visites à domicile (600.000 en 10 ans!)
- Créer des fonds locaux de lutte contre la PE pour coordonner les actions
- Créer un "chèque vert travaux économes" d'un montant de 2500 €
- Donner un meilleur accès au crédit aux plus défavorisés.

objectifs de ces mesures concernent principalement le milieu rural avec en 2010, 45 % des actions, en 2013, 50 % et en 2017, 60 %. On note donc que les cibles sont restrictives, comme l'avaient craint le CLER, entre autres.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl2239.asp>

L'engagement national contre la précarité énergétique

Cet engagement a été annoncé le 26 janvier 2010, le jour même de la réunion du RREP. Il reprend l'essentiel des propositions du rapport Pelletier.

Le projet de réhabilitation de 300 000 logements est en particulier retenu, restreint aux propriétaires occupants et donnant la priorité aux zones rurales.

L'engagement financier de l'État (grand emprunt plus contributions de l'ANAH, de l'ADEME et des fournisseurs d'énergie sera de 1,25 M€, une somme nettement inférieure à celle citée par le rapport

Pelletier (1,75 M€).

La mise en place d'un observatoire a été annoncé en octobre 2009 avec mise en place en janvier 2010 est également confirmée. Il doit être confié à l'ADEME, pour mesurer la PE, rechercher ses causes, etc. et pour suivre l'impact des aides.

On trouvera dans le dossier de presse des précisions sur les montants des aides :

www.anah.fr/fileadmin/fichiers/Actualites/Dossier_de_Presse.pdf

Loi Grenelle 1

La Loi Grenelle 1 a été votée le 3 août 2009. La lutte contre la PE y est explicitement inscrite (art. 2). La loi prévoit que tous les bâtiments seront construits aux normes BBC en 2012 et producteurs d'énergie

en 2020. Elle prévoit une baisse de la consommation de 38% dans l'existant. Le logement social devra consommer 150 kWh/m²/an en 2020 (un objectif qui aurait pu être 80 kWh/m²/an ...).

Loi Grenelle 2

La loi Grenelle 2 a été votée au Sénat mais son passage devant l'Assemblée Nationale est reportée après les Régionales.

Il pourrait comporter un quota de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) à mettre en œuvre

chez les ménages en PE, comme en Grande Bretagne.

La loi devrait également comporter l'inscription de la réduction de la PE dans les PDALPD.

Partage bailleurs/locataires

Le décret concernant le partage des économies de charges en cas de travaux d'isolation et de chauffage à l'aide d'énergies renouvelables, cible le parc privé et le parc social et doit se faire "en concertation avec les locataires". La contribution du

locataire doit être inférieur à 50% des économies estimées (ou forfaitaire selon le nombre de pièces, entre 10 et 20 €). La loi ne prévoit pas de contrôle a posteriori de l'effectivité des économies réalisées.

Les décrets:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327437&dateTexte=&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327445&dateTexte=&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327496&dateTexte=&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327522&dateTexte=&categorieLien=id>

La CLCV craint des "abus" de la part des bailleurs : http://www.actu-environnement.com/ae/news/decret_borloo_contribution_locataire_travaux_renovation_thermique_7942.php4

<http://www.developpementdurablejournal.com/spip.php?article4969>

Le deuxième Plan National Santé Environnement

Le 2e Plan National Santé Environnement prévoit dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne de "Pérenniser les actions de lutte contre la précarité énergétique". Il cite comme exemples d'actions:

- des conseils aux particuliers les plus modestes en cas de travaux
- la formation des opérateurs d'actions programmées au diagnostic qualité thermique
- de traiter les difficultés spécifiques des copropriétés

Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

Ce programme, qui ne cite pas explicitement la précarité énergétique, prévoit un budget de 380 millions d'euros sur 3 ans. Ses objectifs sont:

- la lutte contre l'habitat indigne
- la remise sur le marché de logements
- la mobilisation pour l'environnement

En région PACA il concerne :

- le centre ancien de Carpentras
- le centre historique de Marignane
- le quartier Vernier-Thiers à Nice
- le centre ancien d'Aix-en-Provence
- le centre historique de La Seyne-sur-Mer

Taxe carbone

La taxe carbone a été rejetée par le Conseil constitutionnel qui l'a jugée inefficace et inégalitaire. Elle prévoyait en effet une compensation forfaitaire de la taxe qui était indépendante des revenus concernés, ce qui pouvait pénaliser les ménages les plus précaires ayant de longs trajets et des logements "passoires". La taxe devrait revenir en débat en juillet.

L'Horizon 2010

Selon Pôle emploi : "Un million de demandeurs d'emploi vont perdre leurs droits à l'assurance-chômage en 2010. Seuls 38 % d'entre eux devraient bénéficier de la solidarité nationale."

Retrouvez les détails de l'actualité dans la prochaine Newsletter du RREP !

↔ Quelques Extraits des interventions et des échanges en plénière

Lien entre habitat indigne et précarité énergétique

« Quels sont les indicateurs communs ?, il existe des observatoires départementaux des logements indignes qui sont obligatoires, quels liens pourraient être faits ? Il faudrait démontrer qu'on touche les mêmes publics et globaliser les réponses des ménages en difficulté.

Permis à louer

En Belgique permis de louer = le logement n'a la possibilité d'être loué que si un niveau minimum de performance énergétique est atteint.

Sinon les logements sont remis sur le marché de la location sans fin avec augmentation du loyer en parallèle et dans un piteux état.

Politique du logement décentralisée – Les collectivités locales ont pris la compétence sur le logement (notamment sur les fonds ANAH). A Marseille ça se voit, depuis que c'est la collectivité qui a repris la délégation de compétence, moins de choses sont faites pour les plus démunis

OPAH-RU

Dans les OPAH RU absence de la collectivité, l'opérateur prend la charge de la rénovation mais souvent très mal fait (Le DPE n'est pas fait sur place !) au bout de 5 ans les logements reviennent sur le marché de l'insalubrité (en tout cas retour aux impayés d'énergie pour les ménages qui habitent dans ces logements).

Les données sur les ménages

Extraction des données au niveau régional par rapport aux données de l'INSEE tout en gardant des données dynamiques.

Inquiétude sur la consolidation des données statistiques. Extraction régionale : zone littorale, autour d'Avignon et zone urbaine Marseille. Un travail très long et donc pas de suivi massif statistique. Une photo en l'état ne sert à rien.

Et sur le terrain ...

Fractionnement des interventions en fonction des dispositifs, donc difficultés. Travail en réseau mais difficulté pour trouver une instance pour avoir un plan global pour une famille = pack d'action de suivi des ménages.

Loi DALO – pas d'action globale dans un temps court donc si on n'agit pas assez vite la famille a déjà quitté le logement et la situation repart à 0.

Autres réactions

Pourquoi ne pas inscrire la PE dans les programmes scolaires ?

Nécessité d'une volonté politique plus affirmée et d'une homogénéité des actions.

➤ **Typologie des financements possibles : focus sur le projet FINSH Marie-Maud Gérard, Chargée de mission Energie Association GERES**

Pour le contenu, voir les diaporamas en format pdf et commentaires en copie jointe.

↔ Quelques Extraits des interventions et des échanges en plénière

Nécessité de prendre en compte la réhabilitation globale du logement et pas uniquement la sortie d'insalubrité pour éviter de revenir sur le logement. (c'est le cas de l'exemple Julienne Javel).

Repérage des familles

« Le problème c'est PACA est : EDF a créé « Energie efficace », un fond sans condition de ressources en plus des aides. Problèmes des familles qui ont été aidées par le FSL, elles ne sont pas repérées seulement 32 familles, il faut qu'on trouve d'autres familles et d'autres cibles. Travailler avec les AIVS qui détectent les familles ».

« Comment les familles peuvent-elles être au courant des aides ? il faut être dans un dispositif, alors qu'elles sont exclues du droit commun. Des questions importantes sur les problèmes sanitaires, psychologiques.... On est sur une question globale d'aides aux familles. »

Mobilisation des collectivités

« Difficile d'approcher les collectivités et notamment les CG, même pour avoir juste des coordonnées. Comment peut-on faire pour qu'elles se saisissent de cette problématique ? On n'est pas du tout à l'échelle de l'enjeu (certaines familles hésitent entre payer leurs factures et manger) ».

Autres réactions :

« Quid de la population exclue des logements sociaux, il faudrait une charte, une vulgarisation des aides, une lisibilité accessible ».

L'ADEME milite pour la création d'un fond social d'aide aux travaux. Le FEDER peut prendre en charge des questions de logements.

Travaux en Ateliers

La ronde des financements

Présentation de dispositifs et échanges de pratiques

Pour mener les échanges, il est proposé aux participants de suivre chaque atelier, l'un après l'autre en petits groupes sous forme de « speed dating » (10 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges).

Chaque atelier fait l'objet d'une fiche thématique ci-joint au compte-rendu.

- **Atelier n°1 : Tarifs sociaux de l'énergie et fonds solidarité énergie**
Michel Cristiani, EDF et Jean Marc Alcaraz, GDF Suez
- **Atelier n°2 : Micro-crédit**
Christine Valette, Compagnons Bâisseurs et Morgane Iserte, Fondation Abbé Pierre
- **Atelier n°3 : Aides aux propriétaires bailleurs / occupants**
Mathieu Trouyet, Pact-Arim 13

Pour l'année à venir, les actions du réseau se tournent vers un **diagnostic régional** permettant de caractériser les acteurs, les actions, les dispositifs de lutte contre la PE :

- Le public concerné (revenus, composition du ménage et statut d'occupation),
- Le type d'habitat occupé : logement social, privé, collectif/individuel, zone rurale/urbaine,
- Le rôle des institutions, l'analyse des facteurs favorisant leur mobilisation (Conseils Généraux, URIOPSS notamment)
- Les aspects économiques liés à la lutte contre la précarité énergétique.

4 diagnostics de territoires afin de mettre en valeur les points communs et spécifiques pour chacun des territoires et identifier les pistes d'actions à mettre en œuvre pour différentes typologies de territoire.

Les partenaires : Ecopolenergie, Le Geres, Le Loubatas, le Pact 04, Ceder

L'analyse transversale de ces diagnostics de territoires et régionaux, combinée au diagnostic régional mettront en évidence :

- ▶ les actions les plus pertinentes en fonction des territoires
- ▶ les moyens pour favoriser la complémentarité et les articulations entre territoires d'échelles différentes pour que les actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique soient les plus efficaces.

Chacun d'entre nous peut contribuer à la réalisation des diagnostics de territoires en tant que membre du réseau et acteurs de lutte contre la PE. Aussi, n'hésitez pas à partager vos données, vos expériences de terrain et poser vos questions sur la liste de discussion du RREP :

reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Les prochains rendez-vous :

- la restitution du diagnostic régional en novembre 2010,
- la restitution des diagnostics de territoires en juin 2011,
- un colloque régional en septembre 2011.

Des newsletters et la liste de diffusion (reseaurep@gmail.com) permettront de vous tenir informés et de continuer à échanger entre ces journées.

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives.

Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

Les membres fondateurs et animateurs du RREP

Les associations ECOPOLENERGIE et le CPIFP Le Loubatas (animation du réseau) se sont associées à un laboratoire de recherche du CNRS, le SHADYC (porteurs du projet) (Sociologie histoire et anthropologie des dynamiques culturelles).



Les partenaires

L'ANAH, l'ADEME et le PUCA ont retenu ce projet dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007 "CONSULTATION DE SOUTIEN A L'INNOVATION REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE"



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Outils d'échange

Les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité »

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPTEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).
<http://www.precarite-energie.org>

N° 1

Novembre 2008



Le RREP est animé par
les associations
ECOPOLENERGIE
LE CRIIP Le LOUBATAS
et le laboratoire de
recherche du CNRS
le **SHADYC**

**Rassembler les
professionnels de la
Région PACA**

*le Réseau RREP propose de fédérer
et de mettre en relation
les acteurs du logement,
de l'action sociale et de l'énergie.*

POUR

**Améliorer la prise en
compte de la précarité
énergétique dans les
politiques publiques**

**Le réseau se structure et vit
grâce à votre implication**

-La Lettre du Réseau Régional Energie & Précarité-

*Réduire la précarité énergétique en région
PACA*

***Vous trouverez dans cette lettre des éléments
d'information sur la politique et la
réglementation en matière de précarité
énergétique
L'essentiel de l'information est consacrée à
l'actualité Régionale et aux expériences
locales.***

*La lettre du RREP est diffusée à plus de 300
contacts répartis sur la région PACA*

ACTUALITES

La précarité Energétique reconnue par le Grenelle

Au début du mois d'octobre, le CLER, les Amis de la Terre, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs, la Fédération Habitat et Développement, la Fédération des Pact, la SFU (Société Française des Urbanistes) et une trentaine d'associations locales ont signé une lettre ouverte aux parlementaires pour que soit inscrit le terme de précarité énergétique dans les lois du Grenelle.

Extrait de la lettre aux parlementaires :

"Nous, associations, ONG, organismes publics, regrettons que le problème de la précarité énergétique soit ignoré. Bien que le terme de précarité énergétique ait été cité dans les conclusions des réunions initiales, il n'est plus cité dans les projets de loi issus du Grenelle de l'environnement.[...]"

Nous demandons donc que soient ajoutés aux projets de loi Grenelle 1 et 2 la mise en place d'un plan national de lutte contre la précarité énergétique et qu'il comprenne :

- une définition précise de la précarité énergétique ;*
- un observatoire de la précarité énergétique en France ;*
- des solutions définies en concertation avec l'ensemble des partenaires et dotées de moyens."*

[Lire la Lettre ouverte aux parlementaires en](#)

• N'hésitez pas à diffuser la lettre RREP à vos partenaires!

• Pour échanger, s'informer, informer, découvrir des initiatives locales... Rendez vous sur l'espace d'échange web du réseau :

<http://groups.google.com/group/ressau-regional-energie-precarite>

Pour vous inscrire au réseau et ainsi participer à la liste de discussion |

Ecrire aux animateurs du RREP
researep@gmail.com

Energie & Précarité

Les autres lettres électroniques

Au niveau régional

Réseau LHI lutte contre l'habitat indigne/
rubrique "publication"

<http://lhi-paca.org>

Au niveau National

Lettre du réseau RAPPEL (réseau des acteurs Précarité, Energie, logement)

Rubrique "vie du réseau" sur

www.precarite-energie.org

Réseau Habitat & développement

rubrique "nos publications" sur

www.habitatdeveloppement.fr

intégralité

Un amendement citant la précarité énergétique a ainsi été ajouté à la loi "grenelle" :

AMENDEMENT N° 1763 présenté par le Gouvernement

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, et notamment pour les ménages les plus démunis, particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économies d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

L'ANAH veut traiter l'habitat dégradé et réduire les consommations d'énergie

100 millions d'euros pour la rénovation

Le 4 juillet dernier, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dégage une enveloppe de 30 millions d'euros supplémentaires pour traiter l'habitat dégradé. Avec les 70 millions initialement prévus, l'enveloppe passe ainsi à 100 millions d'euros.

L'objectif est de traiter 10.000 logements en 2008 contre 7.200 en 2007 et 5.800 en 2006. C'est un pas important vers l'objectif de 20.000 logements par an, conformément aux engagements du Premier ministre (mission Pinte et circulaire février 2008).

Les Eco primes de l'ANAH : 20 millions d'euros par an pour les ménages relevant de la précarité énergétique *

Dès 2009, l'ANAH prévoit de lancer deux éco-primes destinées aux propriétaires. En contrepartie ils devront effectuer des travaux portant sur la performance thermique globale des logements.

1 : Pour les propriétaires occupants "très sociaux".

Montant par logement : 1.000 euros sera à destination des propriétaires occupants

Conditions d'attribution: travaux permettant une déduction de la consommation conventionnelle de plus de 30%.

Nombre total de logements ciblés pour 2009 :

Appel à participation

Pour toute critique, remarque, suggestion, propositions d'articles pour la lettre électronique
Contactez l'équipe de rédaction :
Par mail reseasurep@gmail.com

7.000

2 : Pour les bailleurs

Montant par logement : 2.000 euros

Conditions d'attribution : travaux permettant de maîtriser les loyers et les charges de leurs locataires. Cette écoprime est réservée aux logements conventionnés.

Nombre total de logements ciblés pour 2009 : 6000

L'Anah indique qu'elle imposera une obligation d'évaluation avant et après travaux pour tous les travaux supérieurs à 25.000 euros HT/logement (environ 35 % des bailleurs aidés) ou en cas de demande de primes spécifiques.

Le coût estimé de ce diagnostic est de 200 euros mais resterait gratuit dans le cadre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à volet énergie.

Il est prévu que l'ANAH développe des outils de sensibilisation et d'information à destination des professionnels ainsi qu'un logiciel grand public pour aider les ménages à mieux estimer leur facture énergétique et les aider à faire les bons choix de rénovation.

* Pour l'ANAH :les ménages en situation de précarité énergétique sont les habitant de logements classés en Catégorie G

Pour en savoir plus : <http://www.anah.fr/>

Les antennes ANAH en région PACA

Antenne 13 Tél.: 04 91 28 40 80

Antenne 06 Tél.: 04 93 72 72 70

Antenne 05 Tél.: 04 92 40 35 00

Antenne 04 Tél. :04 92 30 55 51

Antenne 83 Tél.: 04 94 46 82 51

Antenne 84 Tél.: 04 90 80 85 56

Source : <http://www.actu-environnement.com>

La fondation Abbé Pierre lance le micro-crédit social.

La Fondation Abbé Pierre innove en mettant en place des expériences à l'échelle régionale, tel le



micro-crédit social lancé en octobre 2008 avec la Banque Postale et le Conseil Général.

Destiné aux propriétaires occupants en difficulté, ce micro-crédit social permettra de réaliser rapidement des travaux dans les logements indécents, insalubres ou sans le moindre confort. Une centaine de propriétaires aux très faibles

revenus (minima sociaux) seront bénéficiaires sur l'année 2009. Le prêt accordé pourra atteindre 6000 euros sur une durée maximale de 60 mois, avec un taux d'intérêt très avantageux.

www.fondation-abbe-pierre.fr/_pdf/micro_credit.pdf

Agence régionale
16/20 rue Loubon - 13003 Marseille
Tél : 04 91 50 61 77 - Fax : 04 91 50 61 90
agr-paca@fondation-abbe-pierre.fr

EXPERIENCES LOCALES

Réhabiliter et sensibiliser :
l'autoréhabilitation un moyen de faire
face à la précarité énergétique
Le projet D'HABITATION (Bouches
du Rhône)

Partenaires

[l'ADEME](#)

[Fondation France Terre.](#)

Partenaire technique : [PADES](#)

Face à des dispositifs d'aide insuffisants et inadaptés, les associations Habitat Solidarité à Saumur, Une famille Un toit (région Pays de la Loire) et Habitation proposent d'expérimenter des solutions mieux adaptées aux conditions de vie des publics sociaux et aux modes d'interventions des opérateurs.

En PACA, l'association HABITATION (La Ciotat) est spécialisée dans l'accompagnement de chantiers d'autoréhabilitation très sociale.

L'objectif est d'apprécier la réduction de consommation d'énergie pouvant être atteinte dans le cadre de chantiers d'autoréhabilitation du logement et quels en sont les coûts.

L'autoréhabilitation accompagnée consiste à réaliser des travaux simples d'amélioration thermique et énergétique.

Les enseignements méthodologiques de cette opération pilote seront diffusés auprès des opérateurs et des institutions.

Habitation : 21, rue Vignol 13600 La Ciotat
-04.42.01.91.28-

Source : Magazine SILENCE N°360 Septembre 2008

Outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique

Le projet FinSH par l'association

GERES www.finsh.eu (site officiel en anglais)

Période décembre 2007 à mai 2010

Le projet FinSH s'attache à réduire les barrières financières et sociales existantes pour l'accès à la rénovation et à l'équipement efficace en énergie dans l'habitat social.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, il vise à améliorer la qualité, le nombre et la pérennité des mesures d'efficacité énergétique et de rénovation de l'habitat. Il se concentre sur la question des mécanismes financiers adaptés aux besoins de l'habitat social, et de leur accompagnement auprès des ménages précaires.

Pour cela, le projet propose d'élaborer, de faire la promotion et de favoriser l'application d'outils globaux, intégrant mécanisme financier innovant et accompagnement social ciblé, adaptés aux problématiques de l'habitat à vocation sociale et de ses habitants.

Le projet est réalisé sur 5 pays au niveau européen.

L'intérêt est de mettre en commun les expériences et de bénéficier des avancées de chacun pour élaborer des mesures concrètes, reproductibles et efficaces.

Les actions du GERES pour ce projet seront menées à la fois au niveau national, notamment concernant l'approche du secteur bancaire, et au niveau de la Région PACA, concernant les actions existantes en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Résultat attendu

Un ensemble d'outils opérationnels, sous forme de guide méthodologique, à destination des acteurs ciblés pour leur présenter les outils existants permettant l'accompagnement des foyers (ou des bailleurs privés et publics) aussi bien au niveau financier qu'au niveau social.

Actions réalisées

(téléchargeables sur le site du geres dans la section « results - downloads », ou communiquées sur demande au GERES)

- étude de marché des différents mécanismes financiers existants avec analyse des freins et facteurs réussite, dans les 5 pays du territoire

Actions en cours

- mise en commun des meilleures pratiques existantes: dans chaque pays, étude de cas d'un mécanisme financier efficace
- recherche sur les méthodologies d'accompagnement et d'implication possible des ménages précaires sur la thématique de la réduction de la précarité énergétique: étude sur les besoins, comportements et représentations des différents publics ciblés vis-à-vis de l'amélioration énergétique à travers une consultation d'un maximum d'acteurs locaux

Actions à venir

- dans chaque pays, mise en place d'un comité d'acteurs sur la question à partir des pratiques existantes et des besoins identifiés, conception des outils financiers et rédaction d'un guide d'accompagnement (bonnes pratiques identifiées, fiches « expériences réussies », freins et leviers, etc.)
- dissémination des résultats

correspondants au GERES
Marie-Maud Gerard et Mathieu Ruillet,
chargés de mission énergie
Tél. : 04 42 18 55 88
Fax : 04 42 03 01 56
GERES | 2 cours Foch | 13 400 Aubagne
www.geres.eu

La fiche descriptive du projet est téléchargeable sur les pages "[Initiatives locales](#)" sur l'espace d'échange du RREP.

RESSOURCES

Guide co-écrit par l'association nationale des Compagnons Bâisseurs et le PADES
CREER UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTOREHABILITATION DU LOGEMENT PRIVE EN MILIEU URBAIN
[Télécharger le guide](#)

Nouveau

GUIDE DES FONDS SOCIAUX D'AIDE AUX TRAVAUX: COMMENT PASSER DE L'URGENCE À LA PRÉVENTION?

Ce guide retrace toutes les étapes pour créer et faire vivre un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie

En savoir plus et commander le guide (40 euros)

sur le site de [l'ADEME](#).

VIE DU RESEAU

Le 2 juillet 2008 s'est tenue une première journée de travail du RREP, dans les locaux du CNRS à la Vielle charité à Marseille.

43 participants d'une trentaine de structures ont échangé en groupes de travail et en assemblée pour tenter de répondre à la question : "qu'est-ce qui indique qu'un foyer est en situation de précarité énergétique tout en prenant en compte les spécificités régionales en région PACA.

Cette tentative de définition avait pour but de faire ressortir les freins auxquels sont confrontés les participants et ainsi tenter d'en dégager des leviers d'action.

Le principal frein à la mise en place d'actions concertées est le manque de connaissance des acteurs concernés par la thématique.

Les participants ont en effet exprimé leur besoin de mutualiser les expériences et de mieux connaître les structures et acteurs participants à ce réseau : champs de compétences, moyens d'action, limites....

Aussi, les outils d'échanges mis en place par le RREP devraient permettre d'ouvrir les portes à la discussion et au partage d'expériences.

Retrouvez le compte rendu intégral de ces échanges sur les pages "vie du réseau" de l'espace d'échange du RREP

<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite>

ou sur demande en envoyant un mail à reseaurep@gmail.com

AGENDA

Les rencontres du réseau

Une journée de travail et de réflexion sur le thème de la précarité énergétique et le bâti se tiendra le 10 décembre prochain dans les locaux de l'ADEME à Sophia-Antipolis de 13h30 à 18h

Renseignements :

Par mail reseaurep@gmail.com

Par téléphone

ECOPOLENERGIE 04.42.51.24.09

CPIFP Le LOUBATAS 04.42.67.06.70

N°2

Avril 2009



Le RREP est animé par les associations [ECOPOLENERGIE](#) [LE CPIFP](#) [Le LOUBATAS](#) et le laboratoire de recherche du CNRS le [SHADYC](#)

Rassembler les professionnels de la Région PACA

le Réseau RREP propose de fédérer et de mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie.

POUR Améliorer la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

-La Lettre du Réseau Régional Energie & Précarité- Réduire la précarité énergétique en région PACA

Vous trouverez dans cette lettre des éléments d'information sur la politique et la réglementation en matière de précarité énergétique

La lettre du RREP est diffusée à plus de 300 contacts répartis sur la région PACA

ACTUALITES

Europe

L'étiquette Energie européenne menacée par les intérêts des fabricants !

Un communiqué de presse commun au CLER, Greenpeace, Amis de la Terre et Réseau Action Climat-France alerte sur le **projet de révision par la Commission européenne de l'étiquette énergie.**

L'étiquette énergie qui, depuis 1992, informe et guide les consommateurs européens sur la performance énergétique est actuellement menacée par la pression des industriels, qui veulent faire passer leurs intérêts au détriment d'une information honnête des citoyens.

La communauté européenne est en effet en train de préparer une révision de cette étiquette, avant de l'étendre à de nouveaux produits comme les téléviseurs. Elle envisage une modification aberrante de l'étiquette avec de nouvelles classes au-dessus de A mêlant des chiffres et des lettres : C'est rendre à coup sûr l'étiquette incompréhensible et tromper le consommateur, puisque la classe A n'aurait plus aucune valeur de référence.

Plus d'infos sur <http://www.cler.org/info/spip.php?article6166>

Des précisions sur la prise en charge de l'efficacité énergétique dans le logement social

Dans le cadre du plan de relance, Bruxelles avait annoncé en novembre dernier la possibilité de prendre en charge les dépenses énergétiques pour le logement social par le Fonds européen de développement régional (Feder). L'Union sociale pour l'habitat (USH) a mis en ligne un mode d'emploi de la mise en œuvre de cette mesure. On y apprend que **toutes les régions ne seront pas logées à la même enseigne**, ce sont les organisations régionales qui définissent le programme opérationnel du Feder sur le territoire. Elles sont donc libres de réviser leurs documents de programmation en intégrant cette nouvelle mesure.

Un nouveau règlement d'application du Feder devrait préciser la nature des dépenses effectivement éligibles. Les associations régionales HLM et la représentation auprès de l'Union européenne de l'Union sociale pour l'habitat organisent deux réunions pour préciser ces questions à Paris, le 28 janvier prochain et à Dijon, le 7 avril.

Plus d'infos sur : <http://www.union-habitat.org/>

La Commission européenne, opposée aux tarifs réglementés, reste à convaincre : <http://www.lesechos.fr/investisseurs/actualites-boursieres/>

France

"Linky", le nouveau compteur électrique "communicant" pour les foyers

Le réseau se structure et vit grâce à votre implication

- **N'hésitez pas à diffuser** la lettre RREP à vos partenaires!

- **Pour échanger, s'informer, informer, découvrir des initiatives locales...** Rendez vous sur l'espace d'échange web du réseau :

<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite>

- **Pour vous inscrire au réseau** et ainsi participer à la liste de discussion Ecrire aux animateurs du RREP

reseaurep@gmail.com

Appel à participation

Pour toute critique, remarque, suggestion, propositions d'articles pour la lettre électronique Contactez l'équipe de rédaction

Par mail

reseaurep@gmail.com

"Linky", le nouveau compteur électronique "communicant" appelé à remplacer les 35 millions de compteurs électriques équipant les foyers français, va être expérimenté dès mars 2010 en Touraine et à Lyon. Equipé d'un micro-ordinateur, ce compteur permet de transmettre et de recevoir des données à distance. A l'aide d'une clef USB, glissée dans le compteur, le client peut charger des informations sur sa consommation, sur les incidents éventuels survenus sur la ligne, sur sa puissance et sur les tarifs du distributeur et du fournisseur, pour les afficher ensuite sur son ordinateur.

Grenelle : l'article relatif à la consommation énergétique des bâtiments est de nouveau menacé...

http://www.lemoniteur.fr/P_article.php?id=599115

L'Anah en ordre de marche sur le volet logement du plan de relance

: 100 millions d'euros en plus pour accélérer les OPAH, lutter contre les copropriétés dégradées et donner une nouvelle ambition au CORUM, le réseau des expertises du renouvellement urbain

<http://www.anah.fr/notre-actualite/page-actu-info.htm>

Nouvelles procédures en cas d'impayé des factures

Le décret n°2005-971 du 10 août 2005 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau et les articles R.261-1 et 261-2 du code de l'action sociale et des familles sont abrogés. Une nouvelle procédure est entrée en vigueur le 15/12/2008 avec le décret n°2008-780 du 13 août 2008, procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

L'éco-prêt distribué dès le mois d'avril par les banques

Trois décrets et un arrêté relatifs à l'« éco-prêt à taux zéro » ont été publiés mardi 31 mars au Journal Officiel. Ces textes précisent juridiquement les caractéristiques de l'« éco-prêt à taux zéro » lancé le 26 février dernier.

Depuis début mars 2009, les Français ont la possibilité de contacter les entreprises du bâtiment pour obtenir des conseils sur les travaux à réaliser, au moyen des formulaires disponibles sur les sites internet du ministère et de l'ADEME.

La publication des textes le 31 mars 2009 autorisera les banques à débiter la distribution de l'« éco-prêt à taux zéro » dès le mois d'avril. Pour en savoir plus : http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=4391

Appel à Projet FONDATION DE FRANCE

Habitat, développement social et territoires

- Favoriser l'implication des locataires lors d'une rénovation
- Réalisation d'opérations publiques ou privées de logements pour les ménages modestes
- Auto réhabilitation
- Projets de maîtrise de l'énergie pour les publics en difficulté

Pour en savoir plus (+ dossier en téléchargement) :

http://www.fdf.org/jsp/site/Portal.jsp?page_id=197

Les autres lettres électroniques qui parlent de précarité énergétique

Au niveau régional

Réseau LHI lutte contre l'habitat indigne/ rubrique "publication"

http://lhi-paca.org/rubrique.php?id_rubrique=29

Au niveau National

Lettre du réseau RAPPEL

(réseau des acteurs Précarité, Energie, logement)

Rubrique "vie du réseau" sur www.precarite-energie.org

Réseau Habitat & développement rubrique "nos publications" sur

<http://www.habitatdeveloppement.fr/reseau/index.cfm>

Région PACA

Appel à projets

Dans le cadre de la démarche AGIR, le 23 mars 2009 la Région PACA a lancé un **Appel à Projets « maîtrise de l'énergie dans les opérations de réhabilitation de logements locatifs Sociaux de Provence Alpes Côte d'Azur »**

Ouvert aux bailleurs et aux communes gestionnaires de logements sociaux

Renseignements : Région PACA Dominique JARDINE (SEDATE), Anne Marie GOBIN (DAT).

EXPERIENCES LOCALES

Suite à l'appel à contribution lancé sur la liste de discussion du RREP, nous n'avons pas eu de retours pour ce N°.

Pour la prochaine lettre, nous vous invitons à nouveau à nous envoyer vos projets en lien avec la réduction de la précarité énergétique (researep@gmail.com) sous la forme suivante :

Titre projet

Résumé du projet

Partenaires financiers

Partenaire technique

Vos Coordonnées

RESSOURCES

LETTRE D'INFO l'Ademe & vous : réhabilitation du parc locatif privé

Une étude croisant des expériences internationales et françaises sur la réhabilitation du parc locatif privé, montre qu'il est possible de mettre en place une clé de répartition de l'effort d'investissement en travaux entre le propriétaire et le locataire, permettant d'améliorer systématiquement la situation économique du locataire en restant rentable pour le propriétaire grâce notamment à l'éco-prêt à taux zéro.

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=17390>

Le rapport 2009 sur l'état du mal-logement en France – Fondation Abbé Pierre

- Focus sur les personnes âgées
- Les quartiers oubliés,
- Analyse de la loi instituant Le droit au logement opposable
- La politique du logement en 2008

Téléchargeable sur le site fondation Abbé Pierre, ouvrage gratuit sur commande (site internet)

VIE DU RESEAU

APPEL AUX PROFESSIONNELS EN CONTACT AVEC DES FAMILLES TOUCHÉES PAR LA PRECARITE ENERGETIQUE.

Dans le cadre du partenariat entre les associations Ecopolenergie, le Loubatas et le laboratoire du SHADYC, **l'équipe de chercheurs souhaiterait rencontrer des professionnels du logement, du travail social, de l'énergie ou de l'environnement** qui, dans le cadre de leur mission, sont amenés à interagir directement avec des familles touchées par la précarité énergétique (travailleurs sociaux, thermiciens, médiateurs, etc.).

AGENDA

Premier congrès FSL les 23 et 24 avril BORDEAUX

Le premier congrès national des FSL aura lieu à Bordeaux les 23 et 24 avril 2009, organisé par l'ADF (Assemblée des Départements de France) et le Conseil Général de Gironde.

Journée thématique du RREP N°4 : Efficacité et sobriété énergétique : une réponse à la précarité des ménages. 5 Mai 2009

Renseignements :
Par mail
reseaurep@gmail.com

Par téléphone
ECOPOLENERGIE

04.42.51.24.09

CPIFP Le LOUBATAS

04.42.67.06.70

Formation "la maîtrise de l'eau et de l'énergie pour les familles en précarité", les 22 et 23/06/09

Plaquette téléchargeable
sur les pages formation de
www.ecopolenergie.com

La recherche menée par l'équipe du SHADYC a vocation à accompagner la réflexion collective menée par les membres du réseau sur le phénomène de la précarité énergétique en région PACA. Elle entend contribuer au débat en produisant un certain nombre de données empiriques et d'analyses réflexives issues d'une enquête sociologique, actuellement en cours. Les résultats de cette enquête seront restitués à l'ensemble du RREP.

Notre recherche s'articule autour de deux axes principaux :

1/Etablir des connaissances empiriques sur les ménages affectés par la précarité énergétique (recensement et catégorisation des situations, hiérarchisation des postes de dépense, réception des discours environnementaux et appréhension de la notion de « confort » par les familles notamment).

2/Mieux comprendre en quoi consiste le travail des « acteurs de première ligne » travaillant en relation avec ces familles. Il s'agit de recueillir le point de vue des professionnels sur leurs pratiques. Comment définiriez-vous la précarité énergétique, quelle place occupe cette problématique dans votre champ professionnel ? Quels sont les outils d'intervention dont vous disposez (préventifs et curatifs), vous paraissent-ils efficaces ? Comment cette mission de lutte contre la précarité énergétique interfère-t-elle avec d'autres ? Comment s'effectue le repérage des familles en situation de précarité énergétique, quelles sont les difficultés rencontrées sur le terrain ? Ces premières questions, qui constituent la base de notre « grille d'entretiens », demeurent ouvertes, et nous espérons pouvoir les compléter avec votre aide.

Nous faisons donc appel à tous les professionnels du réseau qui accepteraient de nous rencontrer afin de collaborer à cette recherche. Comme dans toute enquête sociologique, l'anonymat de nos interlocuteurs est garanti, et les entretiens effectués ne seront utilisés que dans un cadre strictement scientifique.

Merci à toute personne intéressée de bien vouloir envoyer un message à l'adresse suivante : florence.bouillon@gmail.com, en indiquant vos coordonnées et votre secteur professionnel, afin que nous puissions vous contacter. Nous restons également à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Merci par avance très vivement de votre participation !!!

Florence Bouillon, Suzanne de Cheveigné et Johanna Lees.

Journée thématique N°3 : Améliorer le bâti pour réduire la précarité énergétique (II) Des idées aux actes !

Cette 3^{ème} journée qui s'est déroulée le 17 février 2009 à l'Europôle de l'Arbois (Aix en Provence) a rassemblé 41 participants de 27 structures.

Retrouvez le compte rendu intégral de ces échanges sur les pages "vie du réseau" de l'espace d'échange du RREP.

<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite>
ou sur demande en envoyant un mail à reseaurep@gmail.com

N°3

Automne 2009



Le RREP est animé par les associations [ECOPOLENERGIE](#) [LE CPIFP](#) [Le LOUBATAS](#) et le laboratoire de recherche du CNRS le [SHADYC](#)

Rassembler les professionnels de la Région PACA

le Réseau RREP propose de fédérer et de mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie.

POUR Améliorer la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

-La Lettre du Réseau Régional Energie & Précarité- Réduire la précarité énergétique en région PACA

Vous trouverez dans cette lettre des éléments d'information sur la politique et la réglementation en matière de précarité énergétique

La lettre du RREP est diffusée à plus de 400 contacts répartis sur la région PACA

ACTUALITES

France

la fin des tarifs régulés, prévue en 2010, remise en question ?

La France ouvre davantage son marché électrique

Afin de régler les différents contentieux qui opposent Paris et Bruxelles sur le marché national de l'électricité, le gouvernement français s'engage à se mettre en conformité avec les règles de concurrence européennes au 1er juillet 2010.

"Le gouvernement souhaite que le cadre législatif soit adapté afin que la nouvelle organisation du marché français de l'électricité soit effective au 1er juillet 2010", a indiqué les services du Premier ministre dans un communiqué.[BRK1]

En effet, la France envisage de mettre fin aux **tarifs réglementés** pour les grandes et les moyennes entreprises d'ici 2015. Par contre, **ils resteront maintenus pour les petites entreprises et les particuliers.**

Une autre mesure très attendue par les fournisseurs alternatifs d'électricité (Poweo, Direct Energie, Enercoop, etc.) concerne également l'achat à prix coûtants de l'énergie nucléaire ou hydraulique auprès d'EDF, dans le but d'une revente à des prix beaucoup plus compétitifs.

La commissaire européenne à la Concurrence, Neelie Kroes, et le commissaire européen à l'Energie, Andris Piebalgs, ont reçu de François Fillon, une lettre détaillant les modalités du futur dispositif français, qui fera l'objet d'une proposition ou d'un projet de loi.[BRK2]

Brève publiée le 16/09/2009 à 10:25
©Enerzine.com

Grenelle 2

Un des amendements proposés par le CLER concernant la précarité énergétique semble avoir été adopté par les sénateurs. Ce dernier concerne l'introduction dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) prévu à l'article 2 de la loi du 31 mai 1990 d'une prise en considération du problème de la précarité énergétique et de proposer des mesures correctives durables.

Un groupe de travail contre la précarité énergétique

La secrétaire d'Etat au développement durable Valérie Létard a annoncé jeudi dernier la mise en place d'un groupe de travail présidé par Philippe Pelletier pour "réduire la fracture énergétique". Des propositions "concrètes" sont attendues d'ici le 15 décembre.

2 millions de ménages habitant dans des logements peu ou mal chauffés, 10% de la population française concernée par une situation de précarité

Le réseau se structure et vit grâce à votre implication

- **N'hésitez pas à diffuser** la lettre RREP à vos partenaires!

- **Pour échanger, s'informer, informer, découvrir des initiatives locales...** Rendez vous sur l'espace d'échange web du réseau :

<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite>

- **Pour vous inscrire au réseau** et ainsi participer à la liste de discussion
Ecrire aux animateurs du RREP

reseaurep@gmail.com

Appel à participation

Pour toute critique, remarque, suggestion, propositions d'articles pour la lettre électronique
Contactez l'équipe de rédaction

Par mail
reseaurep@gmail.com

énergétique : une situation qui *"n'est pas acceptable dans notre pays"*. Valérie Létard, secrétaire d'Etat au développement durable s'attaque à cette *"fracture énergétique"*. Dans un communiqué du 17 septembre, elle a annoncé la mise en place d'un groupe de travail, devant présenter d'ici le 15 décembre *"des propositions concrètes"* pour la réduire.

Les premières recommandations pour le 15 novembre

Philippe Pelletier, président du comité stratégique du Plan Bâtiment du Grenelle de l'Environnement, prend la tête de ce groupe dans le cadre de cette première mission, et réunira pour ce faire, selon le ministère, des représentants de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et les organisations et associations concernées telles que la Fondation Abbé Pierre, Secours catholique, Fédération des PACT, Habitat et Humanisme, Habitat et développement, etc.

Dès le 15 novembre, *"des premières recommandations pour permettre aux ménages les plus fragiles de réduire leur facture énergétique"* sont attendues par la Secrétaire d'Etat. *"Notre objectif est d'être en mesure de faire des premières propositions concrètes de refonte du système avant la fin de l'année, a expliqué à l'AFP Valérie Létard. Aide sociale et solidarité, prix et tarifs de l'énergie, réduction de la consommation d'énergie par les travaux d'isolation : il faut jouer sur tous les leviers."* Et d'ajouter : *"on travaille sur une harmonisation de tous les outils qui existent pour les rendre plus efficaces et plus cohérents"*.

Les membres du réseau RAPPEL mobilisés :

Certaines structures ont envoyé leurs contributions en proposant des actions déjà mises en place ou des projets qui ne demandent qu'à être financés pour voir le jour.

N'hésitez pas à regarder l'ensemble des contributions sur le google group du RAPPEL : <http://groups.google.com/group/precarite-energie?hl=fr>

Si vous n'êtes pas inscrits :

<http://www.precarite-energie.org/spip.php?article6>

Le Plan National Santé Environnement intègre la notion de précarité énergétique

Ce deuxième PNSE est fortement imprégné du grenelle de l'environnement, il intègre plusieurs actions liées à la qualité des logements et cite la précarité énergétique page 57.

<http://www.sante-sports.gouv.fr/publications-documentation/publications-documentation-sante/rapports/deuxieme-plan-national-sante-environnement-pnse-2-2009-2013.html>

EXPERIENCES, PROJETS, OUTILS

300 000 lampes basse consommation pour les parisiens

Le conseil de Paris a approuvé un programme de remplacement de 300.000 lampes à incandescence pour les foyers les plus modestes. Selon la ville, ces ampoules distribuées permettront de réaliser près de 20 GWh/an d'économie. Parallèlement, une campagne de sensibilisation et d'information sera menée sur la maîtrise de l'énergie. Le conseil municipal de Paris a approuvé les modalités de lancement et d'appel d'offres pour la Campagne, qui représente un marché de 125 000 à 500 000 euros.

<http://www.enerzine.com/15/7929+300-000-lampes-basse-consommation-pour-les-parisiens+.html>

Les autres lettres électroniques qui parlent de précarité énergétique

Au niveau régional

Réseau LHI lutte contre l'habitat indigne/ rubrique "publication"

<http://lhi->

paca.org/rubrique.php?id_rubrique=29

Au niveau National

Lettre du réseau RAPPEL

(réseau des acteurs Précarité, Energie, logement)

Rubrique "vie du réseau" sur www.precarite-energie.org

Réseau Habitat & développement rubrique "nos publications" sur

<http://www.habitatdeveloppement.fr/reseau/index.cfm>

La CLCV éclaire les nouveaux tarifs EDF

Mode d'utilisation de la calculette simplifiée d'évaluation de la refonte récente des tarifs réglementés EDF Hors Taxes sur votre facture

Le 15 août dernier dans la torpeur de l'été les tarifs réglementés de l'électricité augmentaient de 1,9% selon les annonces officielles. Depuis, la polémique s'est installée, les 1,9% ne sont devenus qu'une moyenne et la hausse s'est transformée en véritable refonte des tarifs EDF.

Devant les importantes demandes d'information des consommateurs sur le terrain votre association de consommateurs CLCV met à votre disposition une **calculette simplifiée** sous forme de tableur qui vous permettra d'évaluer l'impact Hors Taxes de cette refonte des tarifs réglementés d'EDF sur votre facture.

Pour plus de renseignements et pour télécharger la calculette simplifiée : <http://www.clcv.org/La-CLCV-eclaire-les-nouveaux.6808.0.html>

Acquisition d'un immeuble par Habitat et humanisme Var

A Toulon, dans le cadre du PRU centre ancien, habitat et humanisme Var vient d'acquérir un immeuble vétuste à réhabiliter afin de créer un local associatif et 5 logements pour reloger des personnes en difficulté.

Pour plus de renseignements :

habitat et humanisme var : 4 rue Pierre Sémard 83000 Toulon (sur RV)

www.habitat-humanisme.org

Contact : jeanpaul.jambon@orange.fr

FORMATIONS

Une formation pour les professionnels du bâtiment

Lors d'un atelier de la 2ème journée thématique du RREP, des participants avaient souligné le manque de compétences dans le milieu du bâtiment.

En région Rhône Alpes les choses avancent avec la mise en place d'une formation pour les artisans du bâtiment.

Dans le cadre de l'appel à projets européen Concerto, l'Ademe a participé à Grenoble, à la mise en place de formations destinées aux artisans du bâtiment. Un programme échafaudé pour les inciter à prendre leur place dans le développement de la construction durable. Le programme de formation, baptisé Concerto'action, a été réalisé par l'ALE de Grenoble.

<http://www.ale-grenoble.org/33-concerto-energies-renouvelables-et-habitat-durable-pour-l-agglomeration.htm>

Une formation "Sensibilisation aux problèmes de la pauvreté énergétique" le 6 novembre 2009 à Toulouse (31)

Cette journée de sensibilisation/information a été initialement mise en place grâce à un financement de la Fondation Abbé Pierre, elle sera maintenant reproduite 2 fois par an dans le cadre de l'animation du réseau RAPPEL.

Une autre session aura lieu courant 2010 dans une autre région si la demande existe et si disponibilité d'un lieu d'accueil.

Cette session est réservée en priorité aux membres du réseau RAPPEL, elle s'ouvrira plus largement selon les inscriptions.

Article rédigé par : Franck Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr

Pour s'inscrire : <http://www.precarite-energie.org/spip.php?article6>

RESSOURCES

Lors du colloque EPEE du 18/09/2009 (cf détails dans la rubrique Vie des Réseaux), deux guides ont été présentés :

Lutter contre la précarité énergétique en Europe, guide de recommandations à l'attention des décideurs politiques (Editions ADEME N°ref : 6628)

Ce guide propose une série de recommandations pratiques établies sur la base des résultats de l'étude européenne menée dans le cadre du projet EPEE.

Il est téléchargeable sur :

http://www.precarite-energetique.org/files/WP5_D15_FR.pdf

Agir contre la précarité énergétique, une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales (Editions ADEME N°ref : 6634, 10€)

Ce guide propose des fiches actions construites sur l'analyse de mesures existantes et qui ont fait leurs preuves, il apporte des réponses concrètes pour agir de manière concertée et au plus près des ménages.

Bien que le titre invite les collectivités à s'y référer, toute structure peut s'inspirer de ces cas concrets pour construire son projet.

http://www.precarite-energetique.org/files/WP5_D16_FR.pdf

Le fichier pèse 10 Mo

Tous les résultats de l'étude sont disponibles sur :

<http://www.precarite-energetique.org/documents.htm>

(Site en Anglais, certains doc en Français)

VIE DES RESEAUX

Les animatrices du RREP étaient présentes lors de ces deux journées.

JOURNÉE NATIONALE D'ÉTUDES DU RÉSEAU RAPPEL, 17 SEPTEMBRE 2009, PARIS.

Près de 90 inscrits pour cette troisième journée nationale du réseau : une vraie réussite ! Les débats furent très riches et espérons que la discussion sur la définition de la précarité énergétique sera prolongée par les échanges au sein du réseau. Vous retrouverez dans quelques semaines les comptes-rendus détaillés, les présentations et les outils présentés lors de cette journée sur le site du RAPPEL www.precarite-energie.org.

Un point sur la vie du réseau :

172 membres (individuel ou structures) composés de services de l'état (12), collectivités locales (25), associations (115), entreprises (15) et particuliers (5).

Les financeurs ont pris la parole (ADEME, Fondation Abbé Pierre, EDF, GDF Suez).

Tentative de définition de la précarité énergétique pour le réseau :

Phénomène multidimensionnel (état technique du logement, capacité à régler ses factures, niveau de confort obtenu, accès à la fourniture d'énergie, coût de l'énergie) où deux entrées sont possibles (les logements énergivores et/ou défaillants ou les personnes vulnérables ou aidées). (I. Devalière, CSTB).

Les échanges riches montrent la nécessité de mettre en place un observatoire de la précarité énergétique pour statuer sur une définition

admise par tous. Avec des critères et des indicateurs de suivi. Des d'outils d'animation, de sensibilisation sur l'énergie et la consommation ont été présentés et seront détaillés également sur le site du RAPPEL.

SEMINAIRE NATIONAL PROJET EPEE, 18 SEPTEMBRE 2009

Le séminaire national du projet européen EPEE qui se tenait le lendemain de la journée nationale du réseau RAPPEL a lui aussi été un franc succès avec plus de 250 inscrits. La précarité énergétique est devenue un enjeu avec lequel tous les acteurs doivent maintenant composer. Les comptes-rendus détaillés seront bientôt disponibles.

Le projet EPEE et ses enjeux :

Les enjeux :

- Améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages précaires (occupant des logements inconfortables ou n'ayant pas de ressources suffisantes pour réaliser les travaux d'amélioration nécessaires)
- Faciliter l'application de la directive « EPB » dans ces logements
- Analyser et comparer les situations en Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni (quels acteurs engagés dans la précarité énergétique, quelles bonnes pratiques, quels nouveaux mécanismes et comment les mettre en place).

Les objectifs :

- Identifier et caractériser les situations de précarité énergétique
- Identifier les acteurs nationaux et locaux de la précarité énergétique
- Analyser les dispositifs existants
- Elaborer de nouveaux dispositifs existants
- Elaborer de nouveaux instruments de lutte contre la précarité énergétique
- Conduire une expérimentation dans chacun des pays

Les principales étapes :

Année 2007 :

- Caractérisation de la précarité énergétique
- Définition des bonnes pratiques et des nouveaux mécanismes

Année 2008 :

- Diffusion du guide européen
- Lancement des expérimentations locales (Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni)

Année 2009 :

- Suivi des expérimentations
- Diffusion des résultats (guides nationaux, séminaires nationaux et européen, newsletters).

Lors de la journée, des tables rondes ont été organisées sur :

- Comment créer une synergie de moyens sur un territoire ? : déclouisonnement des politiques sociales, de logement, d'énergie et de santé, complémentarité entre les villes, départements, régions et état.
- Quels sont les moyens à mettre en place pour améliorer la médiation entre propriétaires bailleurs et locataires ?
- Les certificats d'économie d'énergie : un outil au service de la lutte contre la précarité énergétique ?

Les interventions en plénière ont porté sur :

- Sensibiliser et former les professionnels : guide, formation des travailleurs sociaux, outils.
- Favoriser l'autoréhabilitation accompagnée
- Optimiser les aides existantes dans le parc social public
- Optimiser les aides existantes dans le parc privé
- Créer un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie, essaimage de fonds sociaux en région Rhône-Alpes